Études coordonnées par :
**Thierry S. Bidouzo et Expédit B. Ologou**

# COVID-19
# LES FRAGILITÉS DU MONDE



Editions du CiAAF

# COVID-19 : LES FRAGILITÉS DU MONDE

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans le consentement du CiAAF est illicite. Il s'agit d'une contrefaçon sanctionnée par le Code pénal béninois. Le présent ouvrage est toutefois gratuitement accessible en ligne.

© Éditions du CiAAF, Abomey-Calavi, février 2022
République du Bénin
+229 97134709 / info@ciaaf.org / www.ciaaf.org

ISBN : 978-99982-57-82-5

Études coordonnées par :

**Thierry S. Bidouzo et Expédit B. Ologou**

# COVID-19 :
# LES FRAGILITÉS DU MONDE

Éditions du CiAAF

## LE CiAAF EN BREF

Le Civic Academy for Africa's Future (CiAAF) est un think and do tank pluridisciplinaire et indépendant. Il est un centre de recherches sur les dynamiques politiques, socio-économiques qui conditionnent le devenir et l'avenir du Bénin et de l'Afrique. Il produit et vulgarise des travaux de recherche universitaire et d'expertise débouchant sur des propositions et recommandations innovantes à l'endroit des acteurs politiques, socio-économiques, de l'opinion publique, tant sur le plan national, régional qu'international. Le CiAAF a pour vocation : penser et agir pour l'Afrique qui vient. L'œuvre du CiAAF s'appuie sur cinq (6) équipes de recherche :

1. L'Equipe de Recherche sur la Gouvernance (ERGo)
2. L'Equipe de Recherche sur l'International (ERI)
3. Le Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Médias (GERMe)
4. Le Groupe de Recherche sur l'Agriculture, l'Environnement et le Climat (GRAEC)
5. La Clinique Juridique du CiAAF.
6. Le Groupe de Recherche sur les Conflits et la Sécurité (GReCS)

Le CiAAF est une association à caractère scientifique de droit béninois enregistrée sous le numéro 2019/021/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA du 1er février 2019.

## DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CiAAF

Thierry BIDOUZO, « L'Afrique de l'Ouest de l'insécurité : le droit dans la tourmente de l'épreuve terroriste », *CiAAF Focus Paper*, n°7, 26 avril 2022.

Thierry BIDOUZO, « Les ombres du droit international. Réflexion à partir de la crise russo-ukrainienne », *CiAAF Focus Paper*, n°6,16 mars 2022.

Emmanuel Odilon KOUKOUBOU, « Adieu Barkhane ! Scénarios futurs de l'antiterrorisme malien », *CiAAF Focus Paper*, n°5, 23 février 2022.

Expédit OLOGOU, « Terrorisme au Bénin : pistes pour une gouvernance réaliste », *CiAAF Focus Paper*, n° 4, 23 février 2022.

Armel DOSSOU KAGO & Emmanuel Odilon KOUKOUBOU, « (Re)fonder l'Etat pour sortir de l'Etat de crise en Centrafrique », *CiAAF Position Paper*, n°9, 30 octobre 2021.

Gnon Bouanra Marietta GONROUDOBOU & Ronald KOUAGO, « Journée mondiale de l'alimentation : un bref état des lieux de la sécurité alimentaire au Bénin », *CiAAF Position Paper*, n°8, 21 octobre 2021.

Emmanuel Odilon KOUKOUBOU, « Le Sahel post DEBY », *CiAAF Position Paper*, n°7, 3 mai 2021.

Expédit B. Ologou, Thierry S. Bidouzo, Emmanuel Odilon Koukoubou, *Il n'est pas encore tard pour la paix !*, Note d'analyse, Cotonou, CiAAF, novembre 2020, 30 p., https://www.ciaaf.org/storage/2020/11/Il_n_est_pas_encore_tard_pour_la_paix_ciaaf.pdf

Thierry S. Bidouzo, Vincent A. Agué, Expédit B. Ologou, Emmanuel Odilon Koukoubou, T*urbulences électorales ouest-africaines (2020-2021)*, Note d'analyse, Cotonou, CiAAF, octobre 2020, 32 p., https://www.ciaaf.org/storage/2020/10/Turbulences_electorales_ouest-africaines_CiAAF.pdf

Thierry Sèdjro Bidouzo, Emmanuel Odilon Koukoubou, Afouda Vincent Agué, *Le Parlement de rupture*, Note d'analyse, Cotonou, CiAAF, juillet 2019, 42 p., https://www.ciaaf.org/storage/2019/09/CiAAF_Note_analyse_Le-parlement_de_rupture.pdf

Expédit Ologou (coordonné par), *Législatives 2019 au Bénin : le piège fatal ?*, Note d'analyse, Cotonou, CiAAF, avril 2019, 48 p., https://www.ciaaf.org/storage/2019/04/CiAAF_Note_danalyse_Crise_electorale_Benin_2019.pdf

**Coordination**
Thierry S. Bidouzo
Expédit B. Ologou
**Contributions**
Serge Winner Abbecy
Pierre Afouda Adimi
Pamela Ariane Agbozo
Jérôme H. Agongnon
Afouda Vincent Agué
Anselme Coovi Amoussou
Thierry S. Bidouzo
Marietta G. B. Gonroudobou
Adanvo Isaac Houngnigbé
Hashim Hounkpatin
Emmanuel Odilon Koukoubou
Gbènakpon Angelo Kpotounou
Nestor Odjoumani
Expédit B. Ologou
**Travaux d'édition**
Afouda Vincent Agué
Thierry Bidouzo
Emmanuel Odilon Koukoubou
Expédit B. Ologou
**Relectures :**
Ghislain Agbozo
Emmanuel Awohouédji
Dorice Djèton
Armel Dossou Kago
Wenceslas Mahoussi
**Photo de couverture**
Gildas Djidjoho Salomon
**Page de couverture**
Chouahib Lawani
**Administration web**
Lionel Gbègonnoudé
**Mise en page**
Jules Daniel Amoussou

## AVANT-PROPOS

Cet ouvrage est le résultat de la décision du Civic Academy for Africa's Future (CiAAF) de produire et publier de la réflexion à chaud sur le phénomène covidien en train de se dérouler. C'était, mis à la disposition du public, « en vrac quelques fragments et linéaments d'idées épars, avec les joies et les faiblesses de la réflexion de l'urgence et dans l'urgence »[1]. Dans mon introduction au dossier en mai 2020 sur le site web du CiAAF, j'avais fait la promesse que « Le temps de leur assemblage systématique viendra »[2]. Voici le temps venu. Il n'est certainement pas le temps de l'assemblage *systématique*. Mais au moins, tenons-nous au devoir de l'assemblage tout court, de l'archivage de nos gestes de pensée et d'écriture d'un événement et d'un moment aussi particuliers de l'histoire que la Covid-19 et le temps covidien. Nous avons donc fait l'option de laisser les contributions se suivre selon leur rythme de publication sur le site du CiAAF. Seuls les textes de Vincent Agué et de Hashim Hounkpatin n'ont pas été publiés sur le site et figurent dans le présent ouvrage. Le regroupement en différentes parties répond juste à un besoin de thématisation.

Pour l'essentiel donc, les textes ici rassemblés n'ont subi que de très légères modifications au demeurant formelles, avec cependant le maintien du libre choix quant au genre du nom Covid-19. Le choix a été fait par le CiAAF de garder presqu'intacts les papiers, dans la configuration du contexte temporel voire émotionnel qui les as vus naître. Ces textes, notamment

1 Expédit Ologou, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », in *Covid-19 : les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2 mai-juin 2020, p. 5, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes-provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 20/01/2022
2 *Ibidem.*

les premiers, ont fait l'épreuve de l'écriture décomplexée et déconfinée à propos d'un sujet qui lui-même imposait à la vie de fluctuer entre confinement et déconfinement. On a donc voulu à dessein les laisser dans leur nudité voire leur crudité, avec les glorioles et les servitudes d'un travail en train de se faire, sous l'effet de craintes de suffocation, d'irrespiration voire d'extinction. Car, au moment de la confection des textes qui vont suivre, aucun des auteurs ne pouvait parier qu'il survivrait à la pandémie. En cela, écrire comme les auteurs l'ont fait, était un acte de défi, donc de bravoure face à la vie ou à la mort. C'était en quelque sorte un éventuel acte ultime de vie. Avec le recul, c'est un acte éminemment philosophique : *comment écrire sur la vie la peur de la mort au ventre, dans le cœur ou dans les poumons ?*

*Expédit Ologou*
*Abomey-Calavi, le 23 janvier 2022*

## SOMMAIRE

INTRODUCTION

Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien
**Expédit B. Ologou**

**PREMIERE PARTIE : DES CHANGEMENTS DE PARADIGME ?**

La crise du Covid-19 ou la gestation d'un nouvel ordre mondial ?
**Thierry S. Bidouzo**

Le terrorisme sahélien en temps covidien
**Emmanuel Odilon Koukoubou & Expédit B. Ologou**

La gestion marocaine de la crise pandémique du Covid-19
**Pierre Adimi**

Covid-19 au Bénin : les multiples masques de gestion de la crise
**Afouda Vincent Agué**

Les mesures anti-Covid-19 à l'épreuve des normes pratiques à Parakou
**Gbènakpon Angelo Kpotounou**

**DEUXIEME PARTIE : CONTROVERSES**

Vers un renouveau du multilatéralisme post-Covid-19 en Afrique
**Pierre Adimi**

Une lecture critique du multilatéralisme post-covidien de Pierre Adimi
**Emmanuel Odilon Koukoubou**

Contre-lecture critique de la critique d'Odilon Koukoubou sur le G8 Afrique
**Pierre Adimi**

## TROISIEME PARTIE : LES TERGIVERSATIONS

Trois occurrences en temps de Covid-19 : la peur, la crise du Progrès et la régression historique
**Serge Winner Abbecy**

Polémiques autour des remèdes au Covid-19. Réflexion sur la recherche en temps d'urgence sanitaire
**Emmanuel Odilon Koukoubou & Thierry S. Bidouzo**

Afrique, médicaments et vaccins : ce que révèle la Covid-19
**Adanvo Isaac Houngnigbé**

COVID-19 en Afrique : n'y a-t-il pas plus important ?
**Hashim Hounkpatin**

## QUATRIEME PARTIE : LES STRATEGIES DE RESILIENCE

Les effets de la crise du Covid-19 sur l'agriculture familiale : quelles solutions innovantes ?
**Marietta G. B. Gonroudobou**

Développement économique et Covid-19 : et si l'Afrique choisissait la croissance pro-pauvre ?
**Nestor Odjoumani**

Covid-19 : vers un renforcement des systèmes de protection sociale ?
**Pamela Ariane Agbozo**

La crise du Covid-19 et le système éducatif béninois : quels impacts pour quels changements ?
**Anselme Coovi Amoussou**

La sécurité alimentaire à l'épreuve de la crise de Covid-19 : comment améliorer la résilience des petits agriculteurs ?
**Jérôme H. Agongnon**

# INTRODUCTION

## Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien[1]

**Expédit Ologou**

« Qui gouverne le monde ? » A cette question posée en 2018 par un groupe de chercheurs en sciences sociales et d'intellectuels réputés[2], une réponse peut être aujourd'hui esquissée : un objet infinitésimal, parti d'une faille chinoise de Wuhan, qui, d'un même coup, précipite, contracte, ralentit et fluidifie la marche du monde. La plupart de ceux qui survivront à la pandémie du Covid-19 raconteront, avec fierté ou douleur, à leurs derniers neveux qu'ils ont traversé un moment exceptionnel de l'Histoire. Un moment où se sont concentrées presque simultanément des peurs, des passions, des angoisses et surtout des morts à l'échelle de la planète. C'est « le temps du monde[3] » ! Un « temps vécu aux dimensions du monde[4] ».

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 6 mai 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/derniers-articles/penser-la-fragilite-universelle-notes-provisoires-sur-le-temps-covidien/.**
2 Bertrand Badie, Dominique Vidal (dir.), *Qui gouverne le monde ?*, Paris, La Découverte, 2018, 392 p.
3 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, XVème - XVIIème siècle, tome 3, *Le Temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, 607 p.
4 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, op. cit. , p. 8. Cité par Zaki Laïdi, « Le Temps mondial », in Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, (pp. 183-202), p. 185.

Un « temps mondial[5] », pour reprendre un concept cher aux historiens et retravaillé depuis par le politologue Zaki Laïdi. Un temps d'« ensorcellement du monde[6] » dans la mesure où une « puissance occulte […] nous gouverne et nous force à être-avec…pour être[7] ». Probablement, avec la crise du Covid-19, le 20ème siècle s'est achevé en novembre-décembre 2019 à Wuhan en Chine. Ou, pour dire autrement, le 21ème siècle a débuté en novembre-décembre 2019 à Wuhan en Chine.

Le temps mondial est en effet « une formalisation de l'événement planétaire[8] […] », l'événement n'étant rien d'autre qu'« une matrice de problèmes, d'interrogations et de situations situés dans le temps et à partir desquels se définissent et se mettent en place des reproblématisations nouvelles du monde[9] ». Penser le temps mondial revient donc à examiner *« comment des processus lourds vont converger dans le temps pour produire, à la faveur de certains événements-charnières, des significations conjointes dont la plus fondamentale est peut-être d'accréditer l'idée selon laquelle les sociétés humaines entrent dans une ère nouvelle, avec de nouvelles règles du jeu face auxquelles tous les acteurs sociaux ou politiques doivent se situer, réagir, s'adapter[10]*». De cette définition, on déduit au moins deux caractéristiques fondamentales du temps mondial : le nouveau d'un côté et les « idées-valeurs » (Louis Dumont) qui vont gouverner ce temps, de l'autre.

D'une part, et en raison de toutes les problématiques d'ordre sanitaire, politique, économique, géostratégique, intellectuel,

5 Zaki Laïdi, « Le Temps mondial », art. cité. Voir aussi Zaki Laïdi (dir.), *Le Temps mondial*, Bruxelles, Complexe, 1997 ; - *Le temps mondial. Enchaînements, disjonctions et médiations*, Les Cahiers du CERI, n° 14, 1996, 38 p. La paternité du concept de temps mondial revient à l'historien allemand Wolfram Eberhard. Cf. Wolfram Eberhard, *Conquerors and Rulers. Social Forces in Medieval China*, Leiden, Brill, 1970.
6 Boris Cyrulnik, *L'ensorcellement du monde,* Paris, Odile Jacob, 1997, 310 p.
7 *Ibidem*, p. 7.
8 Zaki Laïdi, « Le Temps mondial », art. cité, p. 188.
9 *Idem.*
10 Zaki Laïdi, *Le temps mondial. Enchaînements, disjonctions et médiations*, *op. cit.*

qu'elle soulève, on peut succomber à la tentation d'affirmer que la crise du Covid-19 fait entrer l'humanité dans un temps mondial. D'autre part, cependant, à y voir de plus près, peut-être la part du nouveau dans ce temps covidien n'est-elle pas si grande qu'elle paraît à première vue. De ce qui est en cours, le fond est ancien : les maladies et les épidémies dévastatrices ont toujours scandé l'histoire de l'humanité[11]. Seule la forme ou plutôt les formes sont nouvelles. Mais, une constante lie l'ancien et le nouveau : la fragilité de l'ensemble de la planète.

## I- Petit croquis de la fragilité universelle

Tenter un croquis de la fragilité qui tenaille l'ensemble du vivant humain en ce temps critique exige, d'une part, d'en repérer les signes (A) et, d'autre part, de mobiliser quelques instruments qui permettent de faire sens de ces signes (B).

### A- Les signes du temps covidien

Quel temps vivons-nous ? Un temps de paradoxes. Un temps de grands mélanges. Un temps de fusions, d'infusions, de confusions et de diffusions. Fusions : alliances spontanées et momentanées de forces toujours considérées comme antagoniques et irréconciliables : les Etats-Unis qui courent en Chine chercher des masques. Infusions : tentatives (avortées ? mais en tout cas très critiquées) d'infuser dans le corps-chose de l'autre lointain – l'Africain – un vaccin que le corps propre et supérieur

11 Céline Bon, « L'homme et ses maladies, histoire d'une coévolution », in Alain Froment et al., *Archéologie de la santé, anthropologie du soin,* Paris, La Découverte, 2019, pp. 23-29. ; Florence Bretelle-Establet, Frédéric Keck, « Les épidémies entre «Occident» et «Orient» , Extrême-Orient Extrême-Occident, n°37, 2014, URL : http://journals.openedition.org/extremeorient/327, consulté le 23 avril 2020 ; Patrice Bourdelais, « Épidémies et population : bilan et perspectives de recherches », *Annales de démographie historique, Epidémies et populations*, 1997, pp. 9-26.

d'ici – le corps français ou européen – ne saurait encore subir[12]. Diffusions et confusions : de presque tout, de croyances et de théories de tous acabits, les théories eschatologiques (de la fin du monde) croisent les théories complotistes ; celles de « la fin de l'histoire » de l'Occident pour une nouvelle Histoire dont le point du grand commencement serait à l'Orient rivalisent avec celles du nouveau jamais vécu sous les espèces d'une crise mondiale inédite… Voilà ce qu'une vue panoramique permet de capter.

Mais dans le fond, répondre à la question « Quel temps vivons-nous ? » revient à déceler ce que ce « temps du monde » que nous vivons nous dit du monde lui-même. En fait, nous vivons une ère, qui n'est pas nouvelle, de la fragilité universelle.

Cette fragilité est universelle parce qu'elle frappe sans discriminer toutes les catégories d'acteurs du système international et tous les secteurs du « système-monde[13] ». Les schèmes de la gouvernance globale et du « gouvernement du monde[14] » vacillent. L'Etat, que la mondialisation et les nouvelles relations internationales semblaient soumettre à essoufflement et à dépérissement, est de retour. Avec la force et la magie transcendante des moments critiques de l'Histoire.

12 L'on évoque ici la vive polémique qu'ont suscitée les propos des chercheurs français, Jean-Paul Mira et Camille Locht, suggérant de tester un vaccin contre le Covid-19 en Afrique. Le Directeur de l'Organisation mondiale de la santé, l'éthiopien Tedros Adhanom Ghebreyesus avait d'ailleurs réagi : « L'Afrique ne peut pas et ne sera un terrain d'essai pour aucun vaccin ». Pour une synthèse de ce qui est vite devenu une polémique virale mondiale. Simon Petite, « Les Africains «cobayes» contre le Covid-19 ? Le grand malentendu », URL : https://www.letemps.ch/monde/africains-cobayes-contre-covid19-grand-malentendu, consulté le 10 avril 2020.

13 L'expression est d'Immanuel Wallerstein. Cf. Immanuel Maurice Wallerstein, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2009, 173 p.

14 Jean-François Bayart, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004, 448 p.

Cette fragilité est universelle parce que les vérités d'airain tombent d'elles-mêmes. L'Union Européenne, considérée comme l'un des espaces communautaires les plus intégrés au monde, a vu nombre de ses Etats membre se replier sur eux-mêmes par une fermeture radicale de leurs frontières dans un élan instinctuel de survie. On en tire la leçon que l'ouverture pour faire vraiment sens est, ne serait-ce pour un temps, clôture, clôture radicale, clôture ferme. De là on déduit, et ce n'est pas nouveau, que pour mieux penser une chose, il faut penser ou au moins songer à son contraire de façon rigoureuse. La véritable fragilité de notre monde, c'est le règne permanent et structurant de l'incertain, malgré les avancées technologiques. Désormais ce dont on est certain, c'est la certitude de l'incertain.

Depuis un moment, devenaient récurrentes les critiques à propos de la déshumanisation des relations sociales que produit le numérique. On mettait à l'index notamment l'absence du contact humain physique, charnel et chaleureux. Mais, par un brusque retournement des choses, c'est au numérique et aux réseaux sociaux que l'on recourt aux fins de retisser et de maintenir les liens sociaux. La distanciation sociale physique, caractéristique essentielle du numérique, devient la règle d'or pour la survie de l'homme et du lien social. De telle sorte que face à l'emprisonnement massif des hommes et de leurs activités, les formules du genre « pour s'en sortir, il faut s'enfermer », « pour s'en sortir, il ne faut pas sortir » sont devenues les préceptes de l'art d'échapper à la mort covidienne. De même, pour soutenir cette maintenance du lien social, de nombreuses plateformes numériques dont l'accès était subordonné à un code ou à un paiement se sont déverrouillées. Le déverrouillage de l'enclos numérique est devenu automatique ouvrant l'accès libre à des mines de savoirs. Jamais, le monde n'a été aussi hermétiquement ouvert. Eu égard à ces deux exemples, le temps covidien

apparaît comme un temps démocratique par excellence[15] : celui de la confrontation des contradictions, des paradoxes et de la libéralisation, de la démocratisation globale du savoir, au moins pour un temps ; en un mot, et pour reprendre Claude Lefort, le temps de « la dissolution des repères de la certitude[16] » dont il faut essayer de saisir les déclinaisons les plus saillantes.

### B- Les sens du temps covidien

Le risque dans la recherche des significations d'un « événement-monstre » comme la crise du Covid-19 est de produire la surcharge de sens à son sujet. Ce qui pourrait conduire à exagérer le devenir et l'épaisseur historiques de l'événement.

Peut-être faudrait-il avant tout, distinguer dans ce qui est à l'œuvre l'événementiel, c'est-à-dire l'anecdotique, de l'événement lui-même. Les très nombreux épisodes localisés de la crise du Covid-19 et dépourvus de signification globale déterminante sont à distinguer de l'« événement-monstre[17] » qu'est la crise globale elle-même, structurée par des régularités et des bifurcations productrices de sens et d'effets significatifs sur le cours du monde. L'événement a une puissance de « déstructuration du temps[18] » et de mobilisation des interprétations que l'événementiel n'a pas. En cela, l'événement est « une jonction d'altérités, en plus d'un morceau de temps[19] ».

15 La pensée complexe suggère de le voir aussi comme un moment non-démocratique, autoritaire en raison de la mise entre parenthèses de certains droits et libertés fondamentaux.
16 Claude Lefort, *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1983, p. 27.
17 Pierre Nora, « Le retour de l'événement », in Jacques Le Goff, Pierre Nora (dir.), Faire l'Histoire, t. I, *Nouveau problème*, Paris, Gallimard, p. 307, cité par Zaki Laïdi, « Le Temps mondial », art. cité, p. 186.
18 Michel Bertrand, «Penser l'événement» en histoire : mise en perspective d'un retour en grâce », in Michel Grossetti, Marc Bessin, Claire Bidart (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement,* Paris, La Découverte, 2009, p. 40.
19 Arlette Farge, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », Terrain, n°38, mars 2002, URL : http://journals.openedition.org/terrain/1929, (version pdf), p. 7, consulté le 23 avril 2019.

Par suite, c'est au moyen de la « pensée complexe » au sens où l'entrevoit Edgard Morin[20] que l'on peut essayer de cerner quelques linéaments de ce temps critique. Parce qu'elle admet que toute connaissance est incomplète, inachevée et incertaine, « la pensée complexe aspire à la connaissance multidimensionnelle[21] » du monde. Par conséquent, elle tient compte, autant que possible, des « modes simplifiants de penser », mais rejette « les conséquences mutilantes, réductrices, unidimensionnalisantes et finalement aveuglantes d'une simplification qui se prend pour le reflet de ce qu'il y a de réel dans la réalité[22] ».

La pensée complexe se fonde sur trois principes : le principe dialogique, le principe de récursion organisationnelle et le principe hologrammatique. Le principe dialogique impose de créer le dialogue, d'associer dans l'analyse des idées, des « termes à la fois complémentaires et antagonistes[23] ». Le principe de récursion insiste sur l'idée d'un « processus où les produits et les effets sont en même temps causes et producteurs de ce qui les produit[24] ». Le principe hologrammatique repose sur le principe que « Non seulement la partie est dans le tout, mais le tout est dans la partie [25]». La conséquence fondamentale à tirer, c'est qu'aucune manière de voir ni aucune discipline scientifique à elle seule ne peut expliquer « l'événement-monstre » covidien et le temps dans lequel il nous insère. Aussi, des nombreuses significations dont regorge la crise covidienne, deux méritent-elles d'être rapidement soulignées.

D'une part, l'égalité universelle en temps de fragilité universelle. Ce qui est véritablement nouveau dans cette crise du Covid-19, c'est le fait que toutes les composantes du vivant humain ressentent cette fragilité au même moment : des individus les

20 Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, 2005, 158 p.
21 Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, *op. cit.*, p.11.
22 *Ibidem*.
23 *Ibidem*, p. 99.
24 *Ibidem*, pp. 99-100.
25 *Ibidem*, p. 100.

plus pauvres aux Etats et institutions internationales les plus établis. Nous vivons une communauté, une globalisation voire une « glocalisation » de la fragilité. C'est un moment charnière où le plus fort et le plus faible sont pris dans les fers de l'égalité dans la fragilité. Mais là où le système international retournera à ces vieilles habitudes d'inégalité, c'est dans l'après crise : les Etats les plus puissants, à commencer par la Chine, auront plus de ressorts à faire face aux conséquences économiques de la crise. Peut-être là, certains des plus faibles pourraient devenir encore plus faibles.

D'autre part, la fragilité épistémique des gouvernants en temps de fragilité universelle. La fragilité épistémique des gouvernants est l'une des plus importantes significations du temps covidien. La crise du Covid-19 a remis au goût du jour la question fondamentale du rapport entre le savoir et le politique. Elle révèle surtout à quel point le second est dépendant du premier. Elle montre aussi combien les dirigeants politiques peuvent être ignorants. Les déclarations de Donald Trump et le recours systématique des gouvernants du monde aux savants et experts suggèrent que la gouvernance de nos Etats et du monde est une affaire trop sérieuse pour être laissée aux seules mains parfois foncièrement ignorantes des gouvernants politiques. Le président de la première puissance mondiale proférant des choses inouïes sur twitter comme en face des journalistes sur le traitement du Covid-19[26] est la figure par excellence du politique ignorant[27]. En tout cas, le temps mondial qui s'ouvre aura vu se reposer en des termes, peut-être

26 Par exemple, le jeudi 23 avril 2020, au cours d'une conférence de presse, Donald Trump affirme que l'exposition du corps aux rayons ultraviolets et l'injection de désinfectants dans les poumons pourraient éliminer le virus Covid-19. Voir, *Le Monde*, « Les élucubrations du «Docteur» Trump », URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/24/rayons-uv-et-desinfectant-injecte-dans-les-poumons-les-elucubrations-du-docteur-trump-contre-le-covid-19_6037652_3210.html, consulté le 30 avril 2020.

27 Voir Martin Longman, "The President Is Impossibly Stupid", *Washington Monthly, April 24, 2020, URL: https://washingtonmonthly.com/2020/04/24/* the-president-is-impossibly-stupid/, consulté le 30 avril 2020.

quelque peu nouveaux, la question lancinante de savoir ce que le savoir fait au politique et ce que le politique fait du savoir. C'est l'une des grandes interpellations de notre siècle auxquelles il faut faire face avec les armes que requiert le temps mondial.

## II- Face à la fragilité universelle

Toutes les réponses à fournir face à cette fragilité doivent avoir la qualité d'être fragiles. Les certitudes coulées dans le marbre ont un funeste destin dans un temps aussi labile que celui covidien. C'est pourquoi, il faut rendre au travail intellectuel critique tout son empire d'émancipation (A). Par suite, il faut en déduire les conséquences pour le devenir de l'Afrique (B).

### A- Penser en temps covidien

Penser en temps covidien revient à provoquer et précipiter l'avènement du « crépuscule des idoles[28] » et à penser « à coups de marteau ». Car ce que nous révèle la crise du Covid-19, c'est que les idoles de toutes sortes sont mortes. En tout cas, elles sont désormais mortelles. C'est une belle occasion pour les citoyens de tous ordres, notamment sur le continent africain, de s'armer de l'audace de penser dorénavant par eux-mêmes et, par suite, de penser au marteau. Penser « à coups de marteau », c'est « secouer le fardeau pesant, trop pesant[29] » des fausses évidences dont le seul bien-fonds est d'avoir été mille fois ressassées et de s'en libérer. Penser à coups de marteau, c'est déconstruire et non détruire.

Paradoxalement, penser en temps covidien, c'est proscrire le confinement de la pensée ; c'est instituer, valoriser, sanctifier le déconfinement de la pensée ; c'est ouvrir le champ et le temps à la pensée. Alors que le temps covidien impose

28 L'expression est de Friedrich Nietzsche, *Crépuscule des idoles ou Comment philosopher à coups de marteau*, Paris, Gallimard, 2014, 151 p.
29 *Ibidem*, p. 9.

des cloisons, des périmètres, des espaces et du temps à ne pas franchir, sommés que nous sommes de rester à distance, penser en temps covidien exige de s'affranchir, de transgresser et d'embrasser tout ou presque, de tout décloisonner, de tout mettre à plat. Alors que le temps covidien instille, impose la peur, penser en temps covidien offre l'opportunité de n'avoir peur de rien, de prendre les chemins de traverse, de faire abstraction des camps et des clans de *l'establishment de la pensée* et de se permettre, d'une part, d'aller par-delà les pontifes, – souverains de rien si ce n'est de pensées à fortes capacités de tourner en rond – et, d'autre part, de se projeter vers les continents jusqu'ici peu explorés … Penser en temps et à partir du temps covidien consisterait donc à penser sans maîtres à penser, ces maîtres pouvant prendre la forme de lieux, d'institutions comme d'hommes ; puis à entrer en dialogue fructueux avec les idées dotées d'un fond fécond. Penser en temps covidien pour les Africains suggère par exemple de ne pas se laisser distraire par les discours et gestes des intellectuels organiques dont la principale mission serait de détourner la pensée critique des enjeux cruciaux de nos sociétés.

### B- L'Afrique à l'ère post-covidienne : le devoir de sorcellerie

L'une des problématiques les plus structurantes de cette crise est la géopolitique mondiale du savoir, ce que j'appelle la géopolitique de l'épistémique. Elle est caractérisée par les mobilisations multidimensionnelles des savants, chercheurs, experts – appuyées par les acteurs socio-politiques – au sujet des réponses scientifiques et médicales susceptibles d'endiguer la pandémie. D'où les luttes de positionnement féroces des professionnels du savoir dans le champ épistémique médical mondial. Les polémiques et les guerres de camps et de clans liées au traitement à base de l'azithromycine et de l'hydroxychloroquine

du professeur français Didier Raoult, celles relatives au médicament Apivirine du chercheur béninois Valentin Agon[30] et les tractations autour de la tisane malgache à base d'Artemisia[31] en sont l'illustration éloquente. Ces polémiques révèlent la tension entre « recherche confinée et recherche de plein air [32]». En réinvestissant ces concepts dans la crise, on note que les tenants de la « recherche confinée » sont les défenseurs de l'orthodoxie des protocoles cliniques. Les promoteurs de la « recherche de plein air » sont les défenseurs d'une recherche en train de se faire dans une situation d'urgence sans précédent, laquelle recherche demande une légère rupture face à l'orthodoxie de la « recherche confinée ».

Dans cette géopolitique mondiale du savoir médical la place de l'Afrique a été invisible et sa voix inaudible. Non qu'il n'y ait point sur le continent des chercheurs africains capables d'« énoncer des propositions d'une validité sans frontières, s'imposant à tous, en tous temps et en tous lieux[33]» et donc capables de tenir dans le champ épistémique médical mondial. La réalité, c'est que la gouvernance des systèmes de santé et de la recherche scientifique en Afrique est scandaleuse. Cette gouvernance annihile les efforts des chercheurs africains. En ce sens, penser en temps covidien pour l'Africain, c'est penser le quasi-néant, le rien, le vide qui porte la marque du terrible et de l'effroyable. Les spécificités de l'environnement africain, du corps de l'homme africain

30 Ozias Hounguè, « Apivirine contre Coronavirus :Valentin Agon lance un défi aux présidents africains », *Banouto*, https://www.banouto.info/article/securite%20humaine/20200419-apivirine-contre-coronavirus-valentin-agon-lance-un-dfi-aux-prsidents-africains/ , consulté le 26 avril 2020.

31 Laure Verneau, « Coronavirus : un «remède» à l'artémisia controversé à Madagascar », *Le Monde Afrique*, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/22/a-madagascar-le-lancement-d-un-remede-a-l-artemisia-contre-le-covid-19-suscite-la-polemique_6037447_3212.html, consulté le 26 avril 2020.

32 Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, pp. 154-162.

33 Paulin J. Hountondji, *Combats pour le sens. Un itinéraire africain*, Editions du Flamboyant, Cotonou, 1997, p. xvi.

et les professions de foi clamant une Afrique résiliente et debout n'effacent pas cette réalité.

Boris Cyrulnik explique le devenir sorcier de l'homme par sa capacité d'« inventer sa propre odyssée, de deviner son avenir, de lire le sort qu'on a tiré pour lui. Il espère agir sur les choses, par ses gestes et par ses mots, apprendre à lire le monde pour l'influencer, en modifier le cours, et lui jeter un autre sort, humain cette fois. Assembler des paroles pour donner au monde la forme qu'il perçoit et dire un sortilège pour agir sur lui. Devenir sorcier à son tour, voilà le destin que l'homme s'assigne et nomme « liberté »[34]. Face donc à la géopolitique de l'épistémique qui est à l'œuvre dans cette crise, devenir et/ou redevenir sorcier, c'est-à-dire être capable d'un assemblage ingénieux de savoirs multiples pour agir efficacement et utilement sur le monde devient une urgence pour les Africains. Les réflexes, les pratiques, les techniques et les dispositions à ce type de pouvoir sorcier, – pouvoir de transformer positivement par la parole et l'action son milieu, pour soi et pour les autres, pour aujourd'hui et pour demain – doivent être vulgarisés partout sur le continent. Ils méritent d'être appuyés et vivifiés là où ils existent déjà et portés à germination là où ils tardent à émerger. Le pouvoir sorcier dont l'Afrique post-covidienne a besoin est le pouvoir du savoir : savoir, savoir dire, savoir faire, savoir dire et faire, savoir-faire dire, savoir-faire faire, savoir-faire savoir, savoir être, etc. Le propos ne se réfère

34 Boris Cyrulnik, *L'ensorcellement du monde*, *op. cit.*, p. 9.

donc pas ici aux pratiques sorcellaires dont le but est de faire subir la « magie noire » au corps et à l'esprit d'autrui[35].

Penser l'Afrique dans cette nouvelle ère, comme si se créait un nouvel ordre mondial, serait une grossière erreur stratégique. Le temps mondial dans lequel nous entrons est encore désordonné. Paradoxalement, *l'ordre mondial ne changera pas pour autant.* Que la Chine prenne de l'envergure ou un leadership plus affirmé dans le monde en raison du déclin des Etats-Unis d'Amérique est désormais un lieu commun des relations internationales[36]. Le centre du monde est en mouvement vers l'Asie. La crise du Covid-19 ne fait qu'accélérer ce mouvement déjà en cours, les Etats-Unis ayant manqué une occasion d'assumer leur rôle de leader mondial, rôle que la Chine ne rechigne pas à prendre en charge.

Une telle perception de ce qui se joue à la faveur de cette crise permet aux Etats africains de ne pas se livrer à une stratégie de l'affolement qui impliquerait d'aller se jeter corps et biens dans les bras de la Chine. Car, le « monde post-américain[37] » ne sera pas chinois. Il sera le monde de la disparition de l'hyperpuissance mondiale et de la cohabitation de trois superpuissances mondiales dont le différentiel de puissance entre celles-ci et les poursuivantes immédiates ne sera pas très grand. Les grands mélanges et malaises pourraient être du côté

35 Voir à ce sujet, Gabriel Gaston Tata, *L'anthropologie de l'infortune : la maladie et l'autre. Essai d'une herméneutique du modèle yoruba*, Saarbrücken, Presses Académiques Francophones, 2015, 263 p. ; Fancello Sandra (dir.), *Penser la sorcellerie en Afrique*, Paris, Hermann, 2015, 296 p. ; Peter Geschiere, *Witchcraft, Intimacy and Trust. Africa in Comparison*, Chicago, University of Chicago Press, 2013, 293 p.; Victor P. Topanou, « La peur du bo. Pratiques occultes et construction de l'Etat de droit », in Hountondji J. Paulin, (dir.), *L'ancien et le nouveau. La production du savoir dans l'Afrique d'aujourd'hui*, Cotonou, Centre Africain des Hautes Etudes, 2009, pp. 267-301 ; Cossi Jean-Marie Apovo, *Anthropologie du bô. Théorie et pratique du gri-gri*, préface d'Honorat Aguessy, sans lieu d'édition, sans maison d'édition, 2005, 276 p.

36 Immanuel Wallerstein, "The Eagle Has Crash landed," Foreign Policy, July-August 2002, pp. 60-68.

37 Fareed Zakaria, *Le monde post-américain*, préface de Hubert Védrine, trad., Johan-Frédérik Hel Guedj, Paris, Perrin, 2011, 363 p.

des puissances émergentes. Elles pourraient subir dans leurs régions d'influence ce que les Etats-Unis d'Amérique subissent au plan mondial : une érosion de leur hégémonie régionale. Dans ces conditions, la posture stratégique pour l'Afrique doit être celle d'un acteur majeur qui se prépare à devenir le centre du monde au prochain « temps mondial », ou à celui d'après le prochain.

L'Afrique du prochain temps mondial doit être celle qui aura déjà investi dans des lobbies scientifiques, industriels et pharmaceutiques, c'est celle qui aura déjà transformé des villages peuplés d'herbes et d'oisivetés en des quartiers généraux de la recherche scientifique et stratégique. L'Afrique de demain ne devra pas se cantonner à mobiliser du *hard power* et du *soft power,* ressources traditionnelles de la puissance dans la politique internationale. Bien que « l'Afrique n'[ait] personne à rattraper[38] » et qu'elle ne doive « plus courir sur les sentiers qu'on lui indique, mais marcher prestement sur le chemin qu'elle se sera choisi [39]», elle devra investir dans la maîtrise du « *smart power*[40] *»,* c'est-à-dire un pouvoir intelligent, inventif, ingénieux et surtout pragmatique. En cela, l'Afrique a un atout majeur : une jeunesse nombreuse et de plus en plus qualifiée. La capacité scientifique et technologique s'appuyant sur le terreau des savoirs locaux devient une obligation pressante pour l'Afrique.

Par conséquent, pour ne se limiter qu'au domaine de la santé, il devient urgent d'engager un véritable travail d'inventaire de

38 Felwine Sarr, *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey, 2016, p. 152.
39 *Ibidem*.
40 L'expression est une invention de Suzanne Nossel. Voir Suzanne Nossel, « Smart Power », *Foreign Affairs*, vol. 83, n°2, March-April 2004, pp.131-142. Pour une critique du concept, lire Aurélien Barbé, « De quoi le Smart Power est-il le nom ? », *Annuaire français de Relations internationales*, vol. XIII, 2012, pp. 65-80.

la bibliothèque et de l'archive médicales africaines[41]. Ce travail d'inventaire passe par la mise en place de vastes programmes pluridisciplinaires de valorisation de ces gisements africains du savoir médical. L'Afrique doit redevenir sa propre « pharmacie »[42]. Dans cette optique, la place des connaissances médicales traditionnelles africaines mérite être (re)mise à l'agenda des différentes formations en sciences de la santé sur le continent africain.

Il s'agit aussi pour les chercheurs et penseurs africains de savoir tenir la distance intelligente vis-à-vis des aides internationales à la recherche sur le Covid-19… Un nouveau marché mondial des idées sur le Covid-19 est déjà là. Les transactions et les bourses vont s'y affoler bientôt… Le risque pour les penseurs et chercheurs africains serait d'accepter tout et n'importe quoi pour à la fin ne rien produire ni de fondamental ni de pratique. Sont courantes dans la coopération scientifique internationale les stratégies et pratiques qui font des centres de recherches et chercheurs africains la périphérie spectatrice ou accompagnatrice de programmes de recherche dont les tenants et les aboutissants relèvent des manettes et mallettes occidentales. L'idée n'est pas de s'enfermer dans de l'ethno-science ou dans des nationalismes et scientifiques éculés… Mais il est question d'intégrer que dans le nouvel âge où le Covid-19 nous fait entrer, les mobilisations épistémiques seront – plus qu'hier – stratégiques et déterminantes dans l'écriture ou la réécriture du futur et de l'avenir de l'Afrique.

41 Pour un début de travail, une base de données sur les études relatives aux plantes médicinales en Afrique est disponible sur le site du CAMES : http://publication.lecames.org/index.php/pharm/search/titles, consulté le 24 avril 2020. Quelques repères historiques peuvent être précieux : Edouard Adjanohoun, « Évolution des recherches sur les plantes médicinales en Afrique », *Présence Africaine*, n° 124, 1982/4, pp. 130-137 ; Fabien Ekodo-Nkoulou-Essama, « La médecine par les plantes en Afrique Noire », *Présence Africaine*, Nouvelle série, n°27et 28, 1959, pp. 252-262.

42 J'emprunte le mot à Frantz Fanon, retravaillé par Achille Mbembe, *Politiques de l'inimitié*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 91-139.

**Et les citoyens ?**

Dans les prochaines années, il devient vital que les citoyens se mobilisent pour leurs systèmes de santé. Avec la pandémie du Covid-19, l'on a eu l'attestation mondiale d'une sagesse mondiale : **la santé avant tout.** Par conséquent, l'exigence citoyenne face aux politiques publiques de santé dans les Etats africains doit être radicale. La première station dans ces nouvelles formes de mobilisations pour la santé doit être celle de l'évaluation et de la reddition de comptes de la gestion de la crise du Covid-19. La deuxième station de ces nouvelles formes de mobilisations pour la santé, c'est la création et la multiplication des lobbies citoyens sur la gouvernance sanitaire. Si un citoyen n'est pas capable de défendre son droit à la santé au prix de sa vie, il ne lui reste aucun droit, même pas le droit à la vie, celui-ci étant directement lié à sa sécurité sanitaire.

« Tous les âges d'or connaissent une fin[43]. » A considérer que le temps mondial qui s'ouvre sera le temps de quelques superpuissances, l'Afrique doit être dans l'échafaudage du temps d'après. Un tel travail est avant tout un travail des idées sur l'après-demain. C'est la raison pour laquelle, contrairement à certains gouvernements africains qui avancent un peu trop naïvement l'obsession des réalisations matérielles, le temps est aux idées. Le temps doit être au décloisonnement des instances de création, de prolifération massive et de circulations intenses des idées. Il ne s'agit pas, comme on le voit souvent, pour des tenants d'une discipline d'inviter à leurs activités scientifiques quelques représentants – souvent des amis – de disciplines voisines – pour en faire des guirlandes de communication.

Il doit devenir normal dans nos universités sur le continent, qu'un doctorant voire un chercheur confirmé en histoire, en droit, en politiques publiques, en sociologie, en linguistique,

43 Fareed Zakaria, *Le monde post-américain*, *op. cit*, p. 13.

en communication ou en philosophie soit membre actif d'un centre de recherches de médecine, de sciences agronomiques, de sciences et techniques et vice-versa. Pendant trop longtemps, les enseignants, les chercheurs et les étudiants de disciplines parfois très voisines – qui ont beaucoup à gagner les unes des autres – se côtoient, se croisent sans jamais se rencontrer. Il est temps que la rencontre effective et fructueuse ait lieu.

En définitive, tout le défi que la crise du Covid-19 pose à l'Afrique et aux Africains est celui d'une nouvelle politique de la présence au et dans le monde. A commencer donc par une politique des idées. C'est à cette politique que voudrait très modestement contribuer notre centre de recherches, le CiAAF, en posant en vrac quelques fragments et linéaments d'idées épars, avec les joies et les faiblesses de la réflexion de l'urgence et dans l'urgence. Le temps de leur assemblage systématique viendra…

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Ouvrages**

Apovo Cossi Jean-Marie, *Anthropologie du bô. Théorie et pratique du gri-gri,* préface d'Honorat Aguessy, sans lieu d'édition, sans maison d'édition, 2005, 276 p.

Badie Bertrand, Vidal Dominique (dir.), *Qui gouverne le monde ?* Paris, La Découverte, 2018, 392 p.

Bayart Jean-François, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation,* Paris, Fayard, 2004, 448 p.

Barthe Yannick, Callon Michel, Lascoumes Pierre, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, 440 p.

Braudel Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVème - XVIIème siècle, tome 3, Le Temps du monde,* Paris, Armand Colin, 1979, 607 p.

Cyrulnik Boris, *L'ensorcellement du monde,* Paris, Odile Jacob, 1997, 310 p.

Fancello Sandra (dir.), *Penser la sorcellerie en Afrique,* Paris, Hermann, 2015, 296 p.

Geschiere Peter, Witchcraft, *Intimacy and Trust. Africa in Comparison,* Chicago, University of Chicago Press, 2013, 293 p.

Hountondji Paulin J., *Combats pour le sens. Un itinéraire africain,* Editions du Flamboyant, Cotonou, 1997, 300 p.

Laïdi Zaki (dir.), *Le Temps mondial,* Bruxelles, Complexe, 1997.

Mbembe Achille, *Politiques de l'inimitié*, Paris, La Découverte, 2016, 182 p.

Morin Edgar, *Introduction à la pensée complexe,* Paris, Seuil, 2005, 158 p.

Nietzsche Friedrich, *Crépuscule des idoles ou Comment philosopher à coups de marteau,* Paris, Gallimard, 2014, 151 p.

Sarr Felwine, *Afrotopia,* Paris, Philippe Rey, 2016, 157 p.

Tata Gabriel Gaston, *L'anthropologie de l'infortune : la maladie et l'autre. Essai d'une herméneutique du modèle yoruba,* Saarbrücken, Presses Académiques Francophones, 2015, 263 p.

Wallerstein Immanuel Maurice, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde,* Paris, La Découverte, 2009, 173 p.

Zakaria Fareed, *Le monde post-américain,* préface de Hubert Védrine, trad., Johan-Frédérik Hel Guedj, Paris, Perrin, 2011, 363 p.

- **Articles et chapitres d'ouvrages**

Adjanohoun Edouard, « Évolution des recherches sur les plantes médicinales en Afrique »**,** *Présence Africaine,* n° 124, 1982/4, pp. 130-137.

Barbé Aurélien, **«** *De quoi le Smart Power est-il le nom* **? »**, *Annuaire français de Relations internationales*, vol. XIII, 2012, pp. 65-80.

Bertrand Michel, « Penser l'événement » en histoire : mise en perspective d'un retour en grâce », in Michel Grossetti, Marc Bessin, Claire Bidart (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 36-50.

Bourdelais Patrice, **«** Épidémies et population : bilan et perspectives de recherches *», Annales de démographie historique, Epidémies et populations*, 1997, pp. 9-26.

Ekodo-Nkoulou-Essama Fabien, **«** La médecine par les plantes en Afrique Noire *», Présence Africaine*, Nouvelle série, n°27et 28, 1959, pp. 252-262.

Farge Arlette, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », Terrain, n°38, mars 2002, URL : http://journals.openedition.org/terrain/1929 .

Laïdi Zaki, « Le Temps mondial »**,** in Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 183-202.

Nossel Suzanne, « Smart Power », *Foreign Affairs*, vol. 83, n°2, March-April 2004, pp.131-142.

Topanou Victor P., « La peur du bo. Pratiques occultes et construction de l'Etat de droit », in Hountondji J. Paulin, (dir.), *L'ancien et le nouveau. La production du savoir dans l'Afrique d'aujourd'hui,* Cotonou, Centre Africain des Hautes Etudes, 2009, pp. 267-301.

Wallerstein Immanuel, "The Eagle Has Crash landed", *Foreign Policy*, July-August 2002, pp. 60-68.

- **Rapports de recherche**

Laïdi Zaki (dir.), *Le temps mondial. Enchaînements, disjonctions et médiations*, Les Cahiers du CERI, n° 14, 1996, 38 p.

- **Webographie**

Bretelle-Establet Florence, Keck Frédéric, « Les épidémies entre «Occident» et «Orient» », Extrême-Orient Extrême-Occident, n°37, 2014, URL : http://journals.openedition.org/extremeorient/327, consulté le 23 avril 2020

Site du CAMES : http://publication.lecames.org/index.php/pharm/search/titles, consulté le 24 avril 2020.

Hounguè Ozias, « Apivirine contre Coronavirus :Valentin Agon lance un défi aux présidents africains », Banouto, https://www.banouto.info/article/securite%20humaine/20200419-apivirine-contre-coronavirus-valentin-agon-lance-un-dfi-aux-prsidents-africains/ , consulté le 26 avril 2020.

Petite Simon, « Les Africains «cobayes» contre le Covid-19 ? Le grand malentendu », URL : https://www.letemps.ch/monde/africains-cobayes-contre-covid19-grand-malentendu,

Verneau Laure, « Coronavirus : un «remède» à l'artémisia controversé à Madagascar », *Le Monde Afrique,* URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/22/a-madagascar-le-lancement-d-un-remede-a-l-artemisia-contre-le-covid-19-suscite-la-polemique_6037447_3212.html, consulté le 26 avril 2020.

Le Monde, « Les élucubrations du «Docteur» Trump », URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/24/rayons-uv-et-desinfectant-injecte-dans-les-poumons-les-elucubrations-du-docteur-trump-contre-le-covid-19_6037652_3210.html, consulté le 30 avril 2020.

# PREMIÈRE PARTIE

# DES CHANGEMENTS DE PARADIGME ?

# La crise du Covid-19 ou la gestation d'un nouvel ordre mondial ?[1]

**Thierry Bidouzo**

L'ordre mondial n'est plus ce qu'il était. Il sera encore moins ce qu'il est. La pandémie du Covid-19 a secoué et continue de secouer le monde depuis plusieurs mois, a frappé toutes les sociétés et frappe encore, interpelle et freine la marche du monde. Ce séisme sanitaire sans précédent, bouleversant l'équilibre international, produit et produira encore des conséquences et des fractures politiques, économiques, sociales, stratégiques, etc. de grande ampleur. La crise sanitaire entraine, comme la seconde guerre mondiale en 1945, comme la chute du Mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique en 1989[2], peut-être une involution ou une évolution, certainement une révolution dans l'ordre international qui, à jamais sera modifié, à en croire Henry Kissinger. « La réalité est qu'après le Coronavirus, le monde ne sera jamais plus comme avant. (…). Si l'impact sur la santé des individus sera, espérons-le, temporaire, les bouleversements politiques et économiques que la pandémie provoque pourraient être sensibles durant plusieurs générations »[3]. L'irruption de ce virus, quelle que soit la nature de

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 7 mai 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/derniers-articles/la-crise-du-covid-19-ou-la-gestation-dun-nouvel-ordre-mondial/.**

2 Voir Hélène Carrère d'Encausse, *La Gloire des nations ou la fin de l'Empire soviétique*, Paris, Fayard, 2014, 492 p.

3 Henry Kissinger, in, https://www.lopinion.fr/edition/wsj/henry-kissinger-pandemie-coronavirus-modifiera-a-jamais-l-ordre215660?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=barre-partage-site, consulté le 30 avril 2020 à 16h50.

son origine, fait en effet planer l'ombre d'une métamorphose, d'une transformation radicale de l'ordre international, tel qu'il a été construit après le second conflit mondial, un ordre d'abord bipolaire jusqu'à la chute du Mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique, puis unipolaire depuis la fin de la guerre froide jusqu'à l'aube du XXIème siècle. Mais la question n'est pas si simple.

A dire vrai, s'interrogeant sur les éléments déterminant la marche du monde et des relations internationales, sur la configuration de la société internationale, sur la manière dont se présentent le jeu des acteurs et les enjeux dans le système mondial, on s'aperçoit très vite qu'il s'agit beaucoup plus d'un agencement informe, que d'un ordonnancement bien défini. Pour autant, de façon indéniable, la chute du Mur de Berlin a fait disparaitre la bipolarité ; le monde n'était plus bipolaire, il est devenu unipolaire, puis uni-multipolaire ou inter-polaire ; peut-être multipolaire.

Au fond, on oppose bien souvent la claire lisibilité du monde du Mur de Berlin, celui de la guerre froide, avec l'intelligibilité peu maitrisée de l'état actuel de la planète. L'ordre bipolaire se caractérisait par une domination de la scène internationale par deux superpuissances, à la fois en raison de leur invincibilité et par la nécessité de passer par elles pour régler toute question internationale d'importance : les Etats-Unis, et leurs alliés (Bloc de l'Ouest) d'un côté ; l'Union soviétique et ses alliés (Bloc de l'Est) de l'autre. La chute du Mur de Berlin, occasionnant l'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide, a hissé les USA au rang d'unique superpuissance, de surpuissance, d'hyperpuissance. Avec un unilatéralisme prononcé. En effet, à partir de la chute du Mur, les Etats-Unis ont voulu non seulement contrôler le monde, mais surtout le remodeler, lui donner une nouvelle forme. Cette ambition, traduite et présente dans la stratégie

nationale de sécurité consiste à imposer au monde le modèle politique, constitutionnel et économique américain, c'est-à-dire, l'expérience d'une grande démocratie multi-ethnique. Dans ce monde unipolaire occasionné par l'effondrement du rival soviétique, les USA détiennent le pouvoir militaire, avec le plus grand arsenal de tous les temps, un budget de la défense représentant près de la moitié des dépenses militaires mondiales, une percée technologique continue, le pouvoir économique et culturel, le contrôle des ressources pétrolières, etc. L'unilatéralisme américain a été exacerbé par la guerre en Irak en 2003, une intervention au cœur des controverses entre les USA et les autres membres de la société internationale. La nature du système international et les possibilités d'action internationale dans le monde d'après-guerre froide amènent les USA à ne pas sacrifier leur intérêt national, à la recherche d'intérêts communs dans un ordre global. Il y a donc une sorte de messianisme américain, c'est-à-dire la foi dans une harmonie finale, libérale, appuyée sur les recettes de l'histoire américaine[4], à savoir Etat de droit et vaste marché international.

Cependant, plusieurs facteurs ont limité ou atténué l'unilatéralisme américain, notamment la restauration sur la scène internationale de la Russie, héritière de l'Union soviétique (une résurrection stratégique et militaire marquée notamment par la guerre en Syrie, le développement de l'arsenal et de la technologie militaires), le radicalisme islamique, la nécessité d'instruments de gouvernance mondiale pour régler les questions essentielles à la survie de l'humanité, et surtout, la montée en puissance de la Chine, etc., sans nul doute, le phénomène central dans les relations internationales au XXIème siècle.

Il y avait donc déjà un vaste changement dans le monde, une menace chinoise et une décadence de l'Occident ; le Covid-19 venant sonner le glas de cette déchéance latente, le monde

4 Lire, Yves-Henri Nouailhat, *Les Etats-Unis et le monde au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1997, 368 p.

s'ouvre peut-être sur un nouvel ordre international. A tout le moins, la crise du Covid-19 accentue et grossit les traits des tendances existantes. Comme la Peste d'Athènes en l'an 430 avant Jésus-Christ, provoquant l'affaiblissement de la cité grecque, et le début du déclin d'Athènes, comme la Peste bubonique ou Peste noire au 14ème siècle, qui tua entre 25 et 40 millions de personnes, soit le tiers de la population européenne, l'intensité et la brutalité inédites de la pandémie de Covid-19, affectant les systèmes politiques, économiques et financiers mondiaux, explosant l'ordre établi, révèlent la Chine au grand jour, et peut-être, la propulsent sur le seuil du nouvel ordre mondial. Ce changement à l'œuvre est sans doute précipité par la crise sanitaire en raison notamment de la léthargie d'un Occident en perte de vitesse. Le monde n'est donc plus ce qu'il était (I) et ne sera plus ce qu'il est (II).

## I- L'ordre mondial n'est plus ce qu'il était !

La société internationale subit des transformations profondes. Alors que depuis près de deux décennies, la puissance occidentale connait de plus en plus un déclin (A), et que la puissance chinoise n'était pas encore solidement ancrée, s'est installée une sorte de vacance de puissance, ce que Ian Bremer a baptisé, « G-0 »[5] (B).

### A- Le déclin de l'Occident

Sans conteste, le déclin de l'Occident est perceptible et appréciable sous le prisme de la résurrection stratégique et militaire de la Russie et de la montée en puissance de la Chine. Mais, il est fondamentalement lié à la lente agonie d'un système libéral dans lequel la valeur de l'homme est sacrifiée sur l'autel d'un capitalisme financier sauvage. La crise économique et financière de 2008, le mouvement des indignés né sur la Puerta del Sol à Madrid en mai 2011 et qui s'est étendu à presque toutes les

5 Ian bremer, « A G-Zero World, the New Economic Club Will Produce Conflict, Not Cooperation", *Foreign Affairs*, Mars/Avril 2011.

capitales occidentales (plus de 700 villes dans plus de 71 pays à travers le monde), sont de véritables marqueurs. Le fait est qu'il peut avoir un point de rencontre entre cette soif d'un monde meilleur et plus juste et le dessein chinois d'une société plus harmonieuse. Charles « Chas » W. Freeman, diplomate américain, déclarait en 2011, lors d'un colloque : « Les emblèmes actuels des Etats-Unis sont les bombardiers, les troupes au sol, et des drones munis d'armes létales, (…), la Chine évoque toujours davantage des tours et une multitude de grues, des ingénieurs et des containers chargés de biens de consommation[6]… Les Chinois paient cash, livrent la marchandise contre de l'argent et n'exigent pas de leurs partenaires commerciaux qu'ils se conforment à leurs préférences politiques ou les aident à promouvoir leur agenda impérial, comme le faisaient autrefois les Etats-Unis. L'intégration asiatique est tirée par des facteurs économiques et financiers, pas politiques ou idéologiques »[7].

Par ailleurs, « le modèle ultralibéral du Consensus de Washington ayant à l'évidence fait faillite, l'apparition d'un système alternatif combinant une gestion centralisée visant à assurer l'intérêt collectif et une grande liberté d'entreprise, dans le cadre d'un mode de gouvernement autoritaire censé garantir une certaine stabilité sociale dans l'intérêt de tous, semble attirer l'attention d'un nombre croissant d'experts et de politiques, et ce pas seulement dans les régimes dictatoriaux comme certains observateurs tentent d'en accréditer l'idée. Les dérives de la croissance chinoise si fréquemment dénoncées en Occident sont précisément le fruit d'un modèle de développement très libéral adopté par les dirigeants chinois à partir du début des années quatre-vingt »[8]. On peut bien reprocher au système politique et au Parti communiste chinois les crimes des « bouchers

6 Lire, Jean-Louis Pin, *L'Ouverture économique de la Chine. Au profit de qui ?*, Paris, les études de la Documentation française, 1999, 195 p.
7 Chas Freeman, Communication au colloque « the Challenge of Asia », 17 février 2011.
8 Lionel Vairon, « Menace chinoise ou déclin de l'occident ? », *Etudes*, n° 4156, décembre 2011, p. 589.

de Pékin »[9] des années 1950 et 60, et la place marginale de l'individu dans la société[10]. Mais, « lorsqu'elles répriment la dissidence politique, les autorités centrales chinoises sont-elles convaincues, au même titre que lorsque les Etats-Unis emprisonnent et torturent des prisonniers musulmans ou islamistes ou que les Européens conduisent une guerre de conquête en Libye, d'agir pour le bien de la collectivité en assurant la stabilité, condition du développement, ou bien ne s'agit-il que d'un pieux mensonge camouflant des intérêts particuliers, notamment ceux du parti unique ? »[11]. Question décisive pour l'avenir de l'humanité. Toujours est-il que l'Occidentalisme, c'est-à-dire, la conviction que l'Occident est supérieur aux autres civilisations, tombe. Et la crise du Covid-19 accentue ce déclin. Parmi les nombreux enseignements liés aux conséquences du Covid-19 sur le déclin occidental, deux émergent. Les principaux. D'abord, la faillite du capitalisme par l'absence des structures de solidarité. Ensuite, et c'est la résultante du premier enseignement, le manque de solidarité lié à l'économie libérale prive l'Etat de toute initiative en faveur des plus démunis.

Il est évident que « l'Occident a perdu, depuis longtemps, le monopole de puissance qu'il avait eu durant cinq siècles. Mais tout le monde ne se rend pas compte. Il y a des gens qui pensent encore que l'Occident peut dicter l'agenda international. Cette crise du Coronavirus devrait conduire le monde occidental à plus de modestie. Quand on voit des fosses communes à New York, des pays européens où les hôpitaux sont débordés et où on ne peut plus accueillir tout le monde, la faiblesse du monde occidental est forcément choc aux yeux du monde entier. On a

9 Jean-Baptiste Duroselle, André Kaspi, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 575.
10 Lire, Bill Gertz, T*he China Threat, How the People's Republic targets America*, Regnery Publishing, 2000, 280 p.
11 Lionel Vairon, « Menace chinoise ou déclin de l'occident ? », *Op. cit.*, p. 590.

vu sa fragilité »[12]. Cette fragilité entraine une fracture[13]. L'Occident n'est plus le maitre du monde ; cette période est révolue. Et ce déclin de l'Occident laisse la société internationale sans véritable gouvernail.

### B- Le G-0

C'est l'image ou le symbole d'une communauté internationale sans commandement, et dépourvu d'un réel mécanisme structurel et fonctionnel de gouvernance. La Chine n'a rien à avoir avec cette absence de puissance ; elle résulte plutôt des stratégies et politiques américaines et européennes, qui ne font rien d'autre que de marcher sur les valeurs, les comportements qu'elles imposaient et exigeaient des autres Etats[14]. Ceci entraine la multiplication des pôles de puissance qui ne facilitent pas la lecture de l'ordre international.

En effet, aujourd'hui, le monde est davantage plus complexe et plus laborieux. La bipolarité s'est éteinte et on pourrait penser que l'unilatéralisme américain s'estompe, ou tout au moins, est moins prononcé. Car, en continuant d'agir seuls, les USA risquaient de se fourvoyer, confondant leadership et domination. Il est vrai que sans eux, rien de concret ne peut vraiment se mettre en œuvre sur la scène internationale, mais, ils ne sont plus seuls. Nous rentrions dans un monde uni-multipolaire ou inter-polaire, avec la multiplication des pôles de puissance. La stabilité internationale postulerait une interaction entre la puissance américaine et les autres puissances comme l'Inde, le Brésil, le Japon et surtout la Chine et la Russie ; sans oublier cet acteur atypique que représente l'Union européenne. Cette

12 Pascal Boniface, « La faiblesse du monde occidental a été un choc », Edito du 01er mai 2020, in https://www.iris-france.org/146779-la-faiblesse-du-monde-occidental-a-ete-un-choc/, consulté le 06 mai 2020 à 18h57.
13 Pascal Boniface, « Le Covid-19 accentue la fracture occidentale », Edito du 09 avril 2020, in https://www.iris-france.org/146051-le-covid-19-accentue-la-fracture-occidentale/, consulté le 06 mai 2020 à 19h17. Voir aussi du même auteur, *Requiem pour le monde occidental*, Paris, Eyrolles, 2019, 160 p.
14 Lire, Jean-Claude Guillebaud, *Le commencement d'un monde,* Paris, Seuil, 2008, 390 p. Sophie Bessis, *L'Occident et les autres, histoire d'une suprématie*, Paris, La Découverte, 2020, 381 p.

inter-polarité n'est pas sans menaces, plus ou moins asymétriques : l'utilisation potentielle d'armes de destruction massive par des groupes terroristes, les effondrements d'Etats, les conflits intra-étatiques, etc. Les Etats sont unanimes sur ces questions ; seulement, un accord sur les principes n'induit pas nécessairement un accord sur les modalités de mise en œuvre. En effet, il est clair que « la multiplication des enceintes internationales[15] – les « G+ » - censées réguler les relations économiques et financières internationales et offrir une participation toujours plus grande aux puissances émergentes dissimule mal cette volonté sous-jacente de préserver un ordre mondial défini par les Occidentaux et menacé de transformations profondes »[16]. Le G20 devrait par exemple « incarner l'instrument d'ajustement principal de la communauté internationale [à l'ordre mondial]. [Mais], il est en réalité paralysé par les oppositions de fond et n'évolue que dans le registre du vœu pieux et des grandes déclarations d'autosatisfaction, sans arriver à déboucher sur des actions concrètes susceptibles de garantir la sécurité mondiale, la stabilité financière et un commerce ouvert »[17].

L'équilibre international peut ainsi être bousculé si le monde lui-même apparait déséquilibré ; en effet, un monde uni-multipolaire par définition, est déséquilibré. Aux rivalités rémanentes[18], doivent désormais se substituer des coopérations commandées par des logiques de sécurité, même si la perspective géopolitique rappelle que les intérêts traditionnels des Etats et leur attachement à la souveraineté sont des freins à une coopération multilatérale. Ceci est d'autant plus vrai que les questions essentielles pour le bien commun de l'humanité en souffrent (Protocole de Kyoto, Statut de Rome

15 Lire, Isaac Gbossa, *Les sommets informels et l'Onu*, Mémoire de Master 2 Recherche en Droit international et Organisations internationales, Université d'Abomey-Calavi, 2014, 145 p.
16 Lionel Vairon, « Menace chinoise ou déclin de l'occident ? », *Op. cit.*, p. 590.
17 Henry Kissinger, cité par, Lionel Vairon, « Menace chinoise ou déclin de l'occident ? », Op. cit., p. 590.
18 Lire, Richard Bernstein, Ross Munro, *Chine-Etats-Unis : danger*, Paris, Bleu de Chine, 1998, 268 p.

par exemple). En tout état de cause, l'ordre politique international est en tension permanente entre la coopération et le conflit, nourris par des réalités, des idées, des intérêts voire des valeurs.

Dans cet imbroglio, la crise sanitaire mondiale grossit les traits de la vacance de puissance, lève le voile sur le murmure occidental, augmente le volume pour le vacarme chinois ; les épidémies ayant toujours été « des centrifuges, des accélérateurs, des révélateurs du réel, jetant une lumière crue sur les tares, les atavismes, les fêlures des sociétés, transformant en charogne ce qui était malade, mourant, et qui fatalement deviendra squelette, cendres et poussière »[19].

## II- L'ordre mondial sera encore moins ce qu'il est !

L'expression « menace chinoise » est aujourd'hui vidée de son sens et de son contenu. Car, nul ne peut plus se passer de la Chine. Et la crise du Covid-19 est un grand révélateur.

De nombreux observateurs occidentaux (européens et américains), alléguaient la soif de revanche de la Chine[20], et son ambition de ressusciter sa grandeur impériale d'autrefois par tous les moyens qu'exigerait une telle entreprise. Et le discours chinois, volontairement flou, qui consiste à évoquer continuellement la paix pour mieux préparer la guerre, renforce l'opinion publique internationale dans le sentiment de danger que représente la montée en puissance de la Chine. Avec le Covid-19 et ses suites, nous sommes peut-être en train, d'une part, de dire au-revoir à une phase historique au cours de laquelle l'Occident aura constitué une sorte de directoire du monde, et d'autre

19 Winner Abbecy, « Le Covid-19 comme la Peste ! De la régression historique en Europe », https://www.ciaaf.org/derniers-articles/le-covid-19-comme-la-peste-de-la-regression-historique-en-europe/, consulté le 03 janvier 2021.
20 Thérèse Delpech, *La Politique du chaos* : *L'autre face de la mondialisation,* Paris, Seuil, 2002, p. 53.

part, d'assister à la naissance d'un nouvel ordre international. La Chine pourrait-elle être aux commandes et y rester ? Ce qui est sûr, elle est déjà au cœur de l'économie mondiale (A) et plus que jamais productrice de gouvernance internationale (B).

### A- La Chine, une puissance économique durablement implantée

La rupture géostratégique à l'œuvre sous nos yeux repose fondamentalement sur le facteur économique qui conditionne la puissance et qui déclenche les autres facteurs, notamment, militaire et politique. La puissance économique est susceptible de donner un avantage décisif à la Chine, face à la puissance globale américaine en particulier, et occidentale, en général.

Un tour dans l'histoire permet de se rendre compte que la prospérité économique de l'Europe et surtout des Etats-Unis au sortir de la seconde guerre mondiale, leur a permis de s'octroyer le privilège de la puissance, de mettre en cadre et de mettre en œuvre des idées et des principes, jugés positifs, à l'échelle de l'humanité. L'Union soviétique, embourbée dans ses contradictions idéologiques, ne représentait pas une alternative crédible.

La Chine se retrouve aujourd'hui, avec la crise sanitaire mondiale, dans la situation des Etats-Unis en 1947, au seuil du nouvel ordre international. En effet, le Covid-19, dont les conséquences désastreuses secouent et affaibliront davantage les économies occidentales, paradoxalement, fait du bien aux exportations et à l'économie chinoises, même si elles sont dépendantes de la demande mondiale. D'une part, le ralentissement des activités économiques, l'affaiblissement des systèmes financiers et économiques aux Etats-Unis et en Europe, sont bénéfiques à la Chine. Par exemple, dans la même journée du lundi 20 avril 2020, le baril américain est passé sous les 8 dollars, puis tombe sous zéro dollar, son plus bas niveau jamais atteint.

Cet effondrement du baril américain, véritable krach pétrolier, est le résultat des mesures de confinement dans la lutte contre la propagation de la pandémie, occasionnant une baisse de la demande et le phénomène de trop plein des marchés. Toujours aux Etats-Unis, en l'espace d'un mois, environ 26.000.000 d'Américains se sont inscrits au registre des chômeurs, et les demandes d'allocations-chômage ont explosé, conséquences de la faillite des entreprises et des nombreux licenciements. Par ailleurs, on peut logiquement imaginer une baisse des PIB en Occident, oscillant entre 05 et 15 % ; la Banque d'Espagne prévoit par exemple une chute du PIB entre 6,6 et 13,6 %. Cette détresse économique en Occident, et cet arrêt de l'économie mondiale sont relativement profitables à la Chine qui, d'autre part, se positionne comme principal fournisseur de matériels médicaux dans la gestion et la lutte contre la pandémie ; ce qui est susceptible de la projeter comme première puissance économique mondiale. La Chine pourra bâtir et renforcer une machine économique qui reposera sur une croissance annuelle moyenne déjà de deux chiffres. En faisant mentir toutes les prophéties économiques, elle était déjà depuis 2011, la deuxième économie de la planète ; nul doute qu'avec cette crise sanitaire et ses conséquences, dans les prochaines semaines, les prochains mois, si elle n'y est déjà, elle se hissera au premier rang devant les Etats-Unis. La Chine s'illustre dorénavant comme le premier créancier étranger des Etats-Unis. Sur le point de devenir le principal bailleur pour les aides au développement, elle est prise d'assaut par les Européens et capte l'essentiel des produits d'exportation américains. Par ailleurs, absorbant le Japon par sa force d'attraction, la Chine est aussi devenue et ce depuis 2007, le premier partenaire commercial de l'Inde devant les Etats-Unis. Le Yen résistera davantage aux prétentions du Dollar et de l'Euro. Il ne s'agit pas d'enterrer les Etats-Unis, mais de signifier que la Chine est devenue définitivement incontournable. Car, la puissance globale -pas seulement économique- du pays de Mao Tse-Toung sera susceptible de résister aux crises, même les

plus sévères. La conséquence immédiate est que les Etats-Unis ne seront plus la nation « indispensable », comme l'affirmait la Secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright[21]. On peut imaginer un avenir turbulent entre les deux pays dans la production de la gouvernance mondiale.

### B- La Chine, un acteur incontournable de la gouvernance mondiale

La Chine est désormais un acteur majeur et incontournable de la société internationale. C'est avec elle, qu'on peut traquer, extirper, expliquer et comprendre les subtilités théoriques et pratiques qui alimentent les faits et les relatons internationaux. Sans elle, sans ce qui s'y passe, on ne peut plus voyager dans le labyrinthe de la gouvernance mondiale. La crise sanitaire, partie de Wuhan, devenue mondiale en l'espace de quelques semaines, et entrainant des conséquences économiques, politiques, sociales, etc. d'envergure, en est une parfaite illustration.

Concrètement, la Chine s'est imposée, et bien plus encore avec le Covid-19, comme créatrice de gouvernance internationale, au regard de l'ampleur mondiale de ses politiques, ses choix, ses décisions. Le fait est que l'idée de « communauté de valeurs » incarnée et véhiculée par les occidentaux n'a plus de contenu exportable en raison des dérives observées çà et là. Les suites de la Résolution 1973 du Conseil de sécurité dans la guerre en Libye confirment la politique de double standard ou de deux poids, deux mesures des Américains et des Européens. L'usage sélectif du principe de la responsabilité de protéger dont la mécanique est activée seulement en fonction des intérêts, la dissimulation de la vérité, hissée en mode de

21 « We are the greatest country in the world and what we are doing is serving the role of the indispensable nation to see what we can do to make the world safer for our children and grandchildren and for those people around the world who follow the rules", 18 février 1998.

gouvernance par Washington à l'occasion de la guerre d'Irak en 2003, l'hypocrisie de l'Union européenne (qui se présente comme chantre de la promotion et de la protection des droits de l'homme) dans la gestion de la question migratoire, à travers l'accord passé avec la Turquie (ce qui n'est pas une garantie pour la protection des droits des migrants), etc. mettent à nu les Occidentaux, démontrent qu'ils ne sont pas les seuls capables d'incarner les valeurs qu'ils ventilent, non sans fourberie politique, et surtout, révèlent d'autres acteurs, notamment la Chine.

Du reste, la puissance chinoise n'est pas seulement économique. Elle accentue sa modernisation militaire, conteste aux Etats-Unis la domination stratégique de l'Asie océanique, lutte pour le contrôle du détroit de Taiwan, des mers de Chine orientale et méridionale, voire de l'Océan Indien. Par ailleurs, le premier « navigateur de l'espace » chinois a démontré depuis le 15 octobre 2003, que la Chine est devenue une puissance scientifique et technologique.

### *Que dire du monde qui vient ?*

*Grosso modo*, la crise du Covid-19, arrêtant la marche du monde crée certainement un monde bien différent de celui qui préexistait avant son déclenchement ; seulement les tendances stratégiques en mouvement (crise du multilatéralisme, déclin de l'Occident, vacance de puissance, montée en puissance de la Chine) sont constantes ; une constance accentuée par la crise sanitaire. Il est clair que l'ordre mondial, qui était fait et défait par l'Occident, ne gravitera plus uniquement autour du pôle Nord Atlantique. Il sera peut-être modelé et remodelé par la Russie et surtout la Chine ; couronnées par le Covid-19 et ses suites, pourront-elles apparaitre comme les locomotives de la planète ? Ce qui est certain, entre la puissance

dominante déclinante et la puissance dominée montante, la crise du Covid-19 peut être un accélérateur de passage de témoin[22].

Et dans cet univers, l'Afrique a une place à prendre. En effet, en dépit de ce qui est dit de ce continent sur ses multiples faiblesses, c'est là que l'on note une meilleure gestion de la crise du Covid-19 à partir d'une politique de confinement mieux réfléchie et de la prise en compte des acquis endogènes comme l'utilisation de plusieurs ingrédients pour guérir la maladie[23]. Le Covid-19 prédit à l'Afrique qu'il y a un espace à occuper dans le temps et le monde post-covidiens. Néanmoins, pour occuper véritablement et utilement cette place, il faut qu'elle remplisse un « devoir de sorcellerie »[24], c'est-à-dire, « être capable d'un assemblage ingénieux de savoirs multiples pour agir efficacement et utilement sur le monde »[25]. Une fois qu'elle aura existé dans la géopolitique mondiale du savoir, elle pourra s'imposer dans les autres domaines.

En définitive, ce qui se joue actuellement est-il une parenthèse bientôt fermée ou véritablement, le début d'une nouvelle ère ? Cette idée de glissement est porteuse d'une sourde angoisse. Doit-on en avoir peur ? Doit-on craindre la montée en puissance de la Chine, ou doit-on y voir un nouveau paradigme dans les relations internationales bénéfique à la société internationale ? La question se pose car, on ne peut

22 Voir Pascal Boniface, « La crise du coronavirus va-t-elle profiter à la Chine ? », Edito du 01er avril 2020, in https://www.iris-france.org/145768-la-crise-du-coronavirus-va-t-elle-profiter-a-la-chine/, consulté le 06 mai 2020 à 19h54.

23 Lire Isaac Houngnigbé, « Afrique et médicaments : ce que révèle la Covid-19 », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/afrique-et-medicaments-ce-que-revele-la-covid-19/, consulté le 03 janvier 2021.

24 Expédit Ologou, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes-provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 03 janvier 2021.

*25 Ibid.*

à proprement dire, parler d'un modèle chinois ; la logique chinoise, contrairement aux occidentaux, n'étant pas de chercher à imposer un modèle ou des valeurs. Il est vrai que les perspectives inconnues sont potentiellement dangereuses. « Que de tout inconnu, le sage se méfie », nous apprend Jean de La Fontaine dans ses *Fables*. La question fondamentale est alors de savoir si le dessein chinois relève de l'inexploré ou du déjà-vu. L'Afrique doit préparer ses réponses pour être dans le monde qui vient.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Ouvrages**

Bernstein Richard, Munro Ross, *Chine-Etats-Unis : danger*, Paris, Bleu de Chine, 1998, 268 p.

Bessis Sophie, *L'Occident et les autres, histoire d'une suprématie*, Paris, La Découverte, 2020, 381 p.

Boniface Pascal, *Requiem pour le monde occidental*, Paris, Eyrolles, 2019, 160 p.

Carrère D'Encausse Hélène, *La Gloire des nations ou la fin de l'Empire soviétique*, Paris, Fayard, 2014, 492 p.

Delpech Thérèse, *La Politique du chaos : L'autre face de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2002, 63 p.

Duroselle Jean-Baptiste, Kaspi André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2004, 703 p.

Gertz Bill, *The China Threat, How the People's Republic targets America*, Regnery Publishing, 2000, 280 p.

Guillebaud Jean-Claude, Le commencement d'un monde, Paris, Seuil, 2008, 390 p.

Nouailhat Yves-Henri, *Les Etats-Unis et le monde au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1997, 368 p.

Pin Jean-Louis, *L'Ouverture économique de la Chine. Au profit de qui ?*, Paris, les études de la Documentation française, 1999, 195 p.

- **Mémoire**

Gbossa Isaac, *Les sommets informels et l'Onu*, Mémoire de Master 2 Recherche en Droit international et Organisations internationales, Université d'Abomey-Calavi, 2014, 145 p.

- **Articles et communication**

Bremer Ian, « A G-Zero World, the New Economic Club Will Produce Conflict, Not Cooperation", *Foreign Affairs*, Mars/Avril 2011.

Freeman Chas, Communication au colloque « the Challenge of Asia », 17 février 2011.

Vairon Lionel, « Menace chinoise ou déclin de l'occident ? », *Etudes*, n° 4156, décembre 2011, pp. 583-594.

- **Webographie**

Abbecy Winner, « Le Covid-19 comme la Peste ! De la régression historique en Europe », https://www.ciaaf.org/derniers-articles/le-covid-19-comme-la-peste-de-la-regression-historique-en-europe/, consulté le 03 janvier 2021.

Boniface Pascal, « La faiblesse du monde occidental a été un choc », Edito du 01er mai 2020, in https://www.iris-france.org/146779-la-faiblesse-du-monde-occidental-a-ete-un-choc/, consulté le 06 mai 2020 à 18h57.

Boniface Pascal, « Le Covid-19 accentue la fracture occidentale », Edito du 09 avril 2020, in https://www.iris-france.org/146051-le-covid-19-accentue-la-fracture-occidentale/, consulté le 06 mai 2020 à 19h17.

Boniface Pascal, « La crise du coronavirus va-t-elle profiter à la Chine ? », Edito du 01er avril 2020, in https://www.iris-france.org/145768-la-crise-du-coronavirus-va-t-elle-profiter-a-la-chine/, consulté le 06 mai 2020 à 19h54.

Houngnigbé Isaac, « Afrique et médicaments : ce que révèle la Covid-19 », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/afrique-et-medicaments-ce-que-revele-la-covid-19/, consulté le 03 janvier 2021.

Kissinger Henry, in, https://www.lopinion.fr/edition/wsj/henry-kissinger-pandemie-coronavirus-modifiera-a-jamais-lordre215660?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=barre-partage-site, consulté le 30 avril 2020 à 16h50.

Ologou Expédit, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes--provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 03 janvier 2021.

# Le terrorisme sahélien en temps covidien[1]

**Emmanuel Odilon Koukoubou**

**Expédit B. Ologou**

Le Sahel reste l'un des grands questionnements de l'Afrique lorsqu'on a fini d'évoquer les dégâts collatéraux immédiats de la crise du Covid-19. En effet, la situation sécuritaire dans cette partie désertique du continent était déjà alarmante dans le temps pré-covidien. Le pouvoir de l'extrémisme violent y était devenu si destructeur sur les Etats et les sociétés que les débats relatifs aux causes et moyens d'endiguement du phénomène ont emprunté toutes les voies possibles[2].

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 26 juin 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/covid-19/le-terrorisme-sahelien-en-temps-covidien/.**

2 Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « Aide internationale et «guerre globale contre le terrorisme» en Afrique. Des défis renouvelés », *Revue internationale des études du développement*, n° 241, 2020/1, pp. 41-63 ; Christopher Griffin, « Operation Barkhane and Boko Haram: French Counterterrorism and Military Cooperation in the Sahel », *Small Wars & Insurgencies*, vol 27, 2016/5, pp. 896-913; Wilfrid T. Ahouansou, *La coopération internationale contre le terrorisme au Sahel*, mémoire de Master en Droit international et Organisations internationales, Faculté de Droit et de Science politique, Université d'Abomey-Calavi, année académique 2012-2013, 155 p. ; Lori-Anne Théroux-Bénoni, Baba Dakono, « Les groupes extrémistes violents attisent-ils les conflits locaux dans le Sahel? », *ISS Today*, 14 octobre 2019, URL : https://issafrica.org/fr/iss-today/les-groupes-terroristes-attisent-ils-les-conflits-locaux-dans-le-sahel, consulté le 14 juin 2020; Denis Retaillé, Olivier Walther, « Guerre au Sahara-Sahel : la reconversion des savoirs nomades », *L'Information géographique*, 2011/3, vol. 75, pp. 51-68; Yahia H. Zoubir, « The United States and Maghreb–Sahel Security », *International Affairs*, n° 85, 2009, pp. 977–995.

On en était aux atermoiements du G5 Sahel et de ses partenaires internationaux, aux critiques complotistes des sociétés civiles africaines à l'égard principalement de la France quand le virus du Covid-19 surgit en majesté. Ce surgissement du virus détourna l'attention des Etats sahéliens et des puissances engagées dans la région vers les préoccupations urgentes de l'heure, abandonnant ainsi, au moins en partie[3], le Sahel à ceux qui nourrissent le vœu proclamé d'en devenir les maîtres par l'instauration d'un califat[4]. Ainsi, entre la terreur du Covid-19 et la terreur de l'extrémisme violent préexistant, le citoyen et l'Etat sahéliens semblent pris dans un étau. D'où la question suivante : entre le virus Covid-19 et le terroriste, qui sème le plus la terreur ? Qu'est-ce que le Covid-19 fait au/du terrorisme au Sahel ? Et qu'est-ce que le terrorisme fait du Sahel et de la crise du Covid-19 ?

C'est peu de dire que le Covid-19 vient en rajouter à la quadrature du cercle sahélien. Le Sahel et le Covid-19 sont les deux éléments constitutifs d'une conjonction sécuritaire critique : insécurité due au terrorisme d'une part, et insécurité sanitaire due au Covid-19, d'autre part. Il est à craindre que cette conjonction critique ne reste pas à l'étape d'une conjoncture critique, les risques qu'elle devienne la structure critique de cette partie du continent étant très élevés. Autant dire d'emblée que l'analyse du terrorisme au Sahel en temps covidien impose que l'on marche sur des « sables mouvants[5] » dont les oasis de solutions qui les entourent semblent pour l'heure taries.

3 On note en fait une certaine poursuite de l'action des forces internationales dans la région. On peut citer par exemple la mort annoncée par les autorités françaises, de l'émir d'AQMI Abdelmalek Droukdel qui serait tué par la force Barkhane lors d'une opération au nord du Mali le 3 juin 2020.

4 La typologie des acteurs terroristes intervenant dans la région devient de moins en moins simple, les reconfigurations et les recompositions dans le champ terroriste sahélien étant très fluides. Voir Mélanie Dubuy, « La spécificité de la menace terroriste au Mali : quelles conséquences internationales ? », IRENEE / *Université de Lorraine*, « Civitas Europa », 2013/2 N° 31, pp 35-57.

5 Méryl Demuynck, Julie Coleman, « Les sables mouvants du paysage terroriste sahélien », URL : https://icct.nl/publication/les-sables-mouvants-du-paysage-terroriste-sahelien/ , consulté le 05 mai 2020.

En fait, la réflexion sur la situation sahélienne à l'ère covidienne fait écarteler l'analyse entre les bornes des évidences et des probabilités. Les évidences résident dans le fait que la crise du Covid-19 n'a pas mis un frein à la perpétration d'actes terroristes ; au contraire elle a contribué à l'aggravation de la situation sécuritaire dans la région (I). Les probabilités résident dans les conséquences à moyen et long termes de la crise sanitaire sur la situation sécuritaire dans la région (II).

## I- Les évidences

Les premiers mois de la propagation du Covid-19 dans les Etats du Sahel révèlent une sorte de coexistence entre la crise sanitaire et la crise sécuritaire. L'arrivée de l'une n'a pas effacé l'autre. Il en ressort donc que l'activité terroriste tient bon malgré la pandémie ; n'en déplaise au Secrétaire général des Nations Unies et au Pape François dont les appels à un cessez-le-feu mondial et immédiat[6] semblent tombés dans des oreilles de sourds. Après avoir exposé les signaux de ce *statu quo* de l'insécurité dans le Sahel (A), nous remarquerons ensuite que la pandémie du Covid-19 met en place les conditions favorables à une aggravation de l'intensité de la violence (B).

### A- Les signaux du *statu quo*

Le *statu quo* s'observe à travers une double permanence : celle de la violence, c'est-à-dire la poursuite des attaques malgré le temps covidien (1) et celle des fondamentaux du terrorisme sahélien, c'est-à-dire des éléments caractéristiques de ce phénomène (2).

6 Organisations des Nations Unies, « Face au Covid-19, ennemi implacable, le chef de l'ONU appelle à un cessez-le-feu », URL : https://www.un.org/sg/fr/node/246261, consulté le 19 avril 2020 ; Vatican News, « François appelle à un cessez-le-feu global et immédiat », 29/09/2020, URL : https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2020-03/francois-appelle-a-un-cessez-le-feu-global-et-immediat.html, consulté le 19 avril 2020.

## 1. La permanence de la violence

Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la situation – au premier trimestre 2020 – de la crise malienne, remarque une montée de la violence dans le nord et le centre du pays lors des trois premiers mois de l'année 2020. Le nombre de victimes civiles de l'insécurité[7] a augmenté, passant de 200 décès pour le dernier trimestre 2019 à 249 décès, 119 blessés et 72 enlevés au 20 mars 2020. Le nombre de déplacés internes a également grimpé, passant de 199 385 en novembre 2019 à 218 000 en mars 2020[8]. Pourtant, cette période équivaut à celle de la montée au plan mondial du Covid-19. Si ces chiffres ne permettent pas de conclure que cette pandémie est sans conséquence sur le terrorisme au Sahel[9], ils permettent tout au moins d'avancer l'hypothèse que la psychose générale provoquée par ce virus n'a pas atténué l'ardeur des groupes djihadistes dans la région. Car malgré la menace sanitaire, la menace terroriste ne s'est pas calmée. Bien au contraire ! Au Mali comme au Niger et au Burkina-Faso, des attaques terroristes continuent de se perpétrer. Les signaux du *statu quo* peuvent donc s'observer dans cette continuité des attaques. Des combats meurtriers entre groupes djihadistes et forces de défense nigériennes dans le Tillabéry[10] aux attaques meurtrières de Bourzanga au Burkina Faso[11], en passant par

7 Le rapport parle de « victimes d'attaques de groupes terroristes, de violences intercommunautaires, d'engins explosifs improvisés et de banditisme ».

8 Rapport S/2020/223 du Secrétaire général de l'ONU sur la situation au Mali, téléchargeable sur le site de la Minusma : URL : https://minusma.unmissions.org/rapports, consulté le 9 avril 2020.

9 En effet, les Etats du Sahel n'ont été touchés par la pandémie que vers la fin du trimestre. Le Burkina, premier Etat touché a annoncé son premier cas le 9 mars 2020. Le Niger a annoncé son premier cas le 19 mars 2020 et le Mali l'a enregistré le 25 mars 2020.

10 *France TV Info avec AFP*, « Le Niger pris dans la spirale des attaques jihadistes », 06/04/2020, URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/politique-africaine/le-niger-pris-dans-la-spirale-des-attaques-jihadistes_39022131.html, consulté le 19 avril 2020.

11 *Le Faso.net*, « Centre-Nord : 2 militaires portés disparus et 4 blessés dans une attaque à Bourzanga », 04/04/2020, URL : https://www.lefaso.net/spip.php?article95978, consulté le 19 avril 2020.

le massacre d'une vingtaine de soldats maliens dans la région de Gao[12], l'activité terroriste est toujours en marche[13]. Sur le deuxième trimestre de l'année 2020, le Secrétaire général des Nations Unies note d'ailleurs une augmentation des attaques contre la MINUSMA et les forces armées maliennes[14].

Cette permanence de la violence peut se comprendre par le fait que les zones de conflits sont pour l'instant « à l'abri » de la pandémie. Les populations autochtones au sein desquelles vivent les djihadistes ne sont pas pour l'instant ébranlées par la crise. L'épicentre de la pandémie semble se situer dans les capitales et quelques zones urbaines. De ce fait, nous pouvons dire qu'il existe peu d'obstacles réels – si ce n'est psychologiques – à la poursuite des activités des groupes terroristes dans la région. Il en est ainsi d'autant plus que le risque de contamination massive apparait plus faible dans ces zones pour deux raisons. D'un côté, ce sont pour une bonne partie, de vastes zones désertiques beaucoup moins peuplées que les grandes agglomérations situées au sud de ces Etats. De l'autre côté, les chances sont faibles que des cas importés puissent infecter ces régions, la tendance générale y étant plus élevée au départ qu'à l'arrivée. Ces deux éléments n'excluent néanmoins pas toute possibilité de contamination au Covid-19 dans le nord ou le centre du Mali ni dans la zone des trois frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina. Mais ils permettent d'avancer objectivement que ces

12 *RTBF*, « Mali : au moins 20 soldats tués par des djihadistes, selon les élus locaux », 06/04/2020, URL : https://www.rtbf.be/info/monde/detail_mali-au-moins-20-soldats-tues-par-des-djihadistes-selon-des-elus-locaux?id=10476569, consulté le 18 avril 2020.

13 *Radio France Internationale*, « Mali : deux attaques attribuées à des jihadistes dans la régions de Kayes », 13/04/2020, URL : https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200413-mali-deux-attaques-attribuees-a-des-jihadistes-dans-la-region-de-kayes, consulté le 19 avril 2020 ; Le Faso.net, « Djibo : 6 terroristes neutralisés par les forces de défense et de sécurité », 12/04/2020, URL : https://www.lefaso.net/spip.php?article96142, consulté le 18 avril 2020 ; Le Faso.net, « Lutte contre le terrorisme : une quinzaine de terroristes neutralisés à Toéni », 011/04/2020, URL : https://www.lefaso.frspip.php?article95900, consulté le 18 avril 2020.

14 Rapport S/2020/476 du Secrétaire général des Nations unies sur la situation au Mali, présenté le 2 juin 2020.

régions déjà touchées par la crise sécuritaire sont moins exposées à l'expansion de la crise sanitaire.

## 2. La permanence des fondamentaux

Par fondamentaux, il faut entendre ici les éléments et principes caractéristiques et déterminants du terrorisme au Sahel. L'observation révèle une permanence de la rhétorique idéologique et une permanence de la glocalisation du terrorisme sahélien.

Environ quatre mois après l'irruption du Covid-19 au Sahel, la rhétorique terroriste n'a ni muté ni évolué. Elle est restée constante. Aucune communication officielle des groupes terroristes n'a annoncé un changement dans leur rhétorique. Pas plus que leurs modes opératoires ne le laissent penser. Dans les faits, les cibles de leurs actions renseignent que les Etats occidentaux et leurs alliés du Sahel ainsi que les forces internationales restent leurs principaux ennemis. C'est ainsi que les forces armées des Etats de la région, les intérêts occidentaux en général et français en particulier, la force Barkhane, la Minusma et la force conjointe du G5 Sahel continuent de constituer leurs cibles privilégiées.

Cela renseigne sur la constance de la rhétorique globale du terrorisme sahélien. Depuis l'al-qaidisation de l'ex Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) devenu Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) en janvier 2007, le terrorisme au Sahel s'est inscrit dans la rhétorique globale en prenant l'Occident et particulièrement la France et les Etats-Unis comme des ennemis lointains à combattre. Il s'y est ancré au point de reproduire au plan sahélien les clivages au plan global entre Al-Qaida et l'Etat Islamique (EI) encore appelé Daesh. Les deux consortiums terroristes opérant actuellement au Sahel – le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) et l'Etat islamique

dans le Grand Sahara (EIGS) – ont ainsi fait allégeance respectivement à Al-Qaida et à Daesh et se mènent une concurrence sur le terrain. Mais le terrorisme sahélien ne s'écarte pas pour autant de ses réalités profondément locales. Les inégalités inhérentes à la société locale sont instrumentalisées pour endogénéiser le phénomène et enrôler les jeunes. Il s'agit donc d'un terrorisme qui allie rhétorique globale et revendications locales, l'une étant instrumentalisée au profit de l'autre selon les intérêts ; et vice-versa. Ce caractère glocal[15] du terrorisme sahélien n'a pas non plus changé depuis que le Covid-19 s'est annoncé dans la région.

### B- Les conditions de l'aggravation

Si la crise sanitaire mondiale actuelle n'a pas à court terme une conséquence directe sur l'activité terroriste au Sahel, elle produit par contre des effets indirects qui peuvent conduire à une aggravation substantielle de la violence. Les conditions de l'aggravation de la violence peuvent se retrouver dans un double mouvement de fragilisation provoqué par le Covid-19 : le renforcement des fragilités (1) et la fragilisation des renforts (2).

#### 1. Le renforcement des fragilités

L'Etat au Sahel a presque toujours montré des signes de fragilité. Il aura été associé à presque toutes les conceptualisations peu valorisantes de l'Etat : quasi Etat *(quasi state),* Etat voyou *(rogue state),* Etat failli *(failed state),* Etat effondré *(collapsed state),* Etat défaillant *(failing state),* Etat faible *(weak state),* Etat déliquescent, Etat fragile, Etat en situation de fragilité, criminalisation de l'Etat, zones non gouvernée *(ungoverned areas),* Etat

15 Voir Jean-Luc Marret, « Al-Qaeda in Islamic Maghreb: A "Glocal" Organization », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 31, n°6, 2008, pp. 541-552. Pour approfondir la notion de glocalisation, voir aussi Roland Robertson, « Glocalization ; time-space and homogeneity-heterogeneity », in Mike Featherstone, Scott Lash et Roland Robertson (dir.), *Global, modernities*, London, Sage, 1995, pp. 25-44.

vulnérable, Etat précaire, Etat anocratique, Etat fragmenté, Etat dysfonctionnel, Etat en crise[16]. S'il existe quelques nuances entre ces différents concepts[17], tous éclosent et se développent sur le même terreau : la fragilité, la défaillance voire l'incapacité et l'irresponsabilité de l'Etat.

Les caractéristiques de l'Etat « failli ou fragile » évoquées par Kamal Bayramzadeh pour traiter les cas irakien, syrien et afghan[18] illustrent bien les fragilités des Etats sahéliens. Il s'agit d'Etats dont le monopole de la violence légitime est remis en cause par l'existence de groupes armés non étatiques. Leur incapacité à sécuriser leurs frontières favorise le développement de trafics divers : drogue, armes, migrants, enfants… Ils se caractérisent également par la dégradation des services publics – si ce n'est leur incapacité à les fournir sur une partie du territoire – et une corruption endémique qui provoque une désaffection populaire envers l'élite politique. Ce sont là des fragilités qui se constituent généralement en terreau fertile au développement des groupes terroristes. Et l'histoire récente ou en cours du

16 Pour un résumé des débats, voir Mamoudou Gazibo et Céline Thirot (dir.), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009 ; Olivier Nay, « La théorie des "États fragiles" : un nouveau développementalisme politique ? », *Gouvernement et action publique*, 1 (1), 2013. Pour approfondir les concepts spécifiques, voir aussi : Jean-François Bayart, « Le crime transnational et la formation de l'État », *Politique africaine*, 2004/1, n° 93, pp. 93-104 ; François Gaulme, «États faillis», «États fragiles» : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère*, 2011/1 Printemps, pp. 17 à 29 ; William Zartman, *Collapsed Sates. The Desintegration and Restauration of Legitimate Authority*, Boulder (CO), Lynne Rienner Publishers, 1995 ; Olivier Provini, « Discuter la catégorie d'« État fragile» par l'analyse des politiques publiques : le cas des réformes de l'enseignement supérieur au Burundi », *Critique internationale,* 2017/4, n° 77, pp. 103 à 120 ; Robert Jackson, *Quasi Sates : Sovereignty, International Relations and the Third World, New York*, Cambridge University Press, 1990.

17 Certains concepts sont conçus pour atténuer les susceptibilités provoquées par d'autres.

18 Kamal Bayramzadeh, « Les Etats faillis et le terrorisme transnational », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, 2015/1, pp. 99-121.

Sahel le démontre assez bien[19]. Profitant des fragilités des Etats de la région, le terrorisme d'origine algérienne s'y est exporté, y a prospéré, s'y est endogénéisé. Incapables de se défendre seuls, la « longue maladie de dégénérescence »[20] desdits Etats les avait déjà placés sous l'assistance respiratoire des forces et fonds étrangers avant que le Covid-19 ne vienne ajouter une couche de complication. Pour leur asséner le coup de grâce ? Peut-être pas. Mais l'existence d'une comorbidité aussi grave que le terrorisme peut, à défaut de les tuer, les plonger dans un coma profond.

Car, le Covid-19 a pour effet de renforcer les fragilités déjà existantes et d'en créer de nouvelles. Déjà comptés parmi les pays les plus pauvres de la planète, les Etats de la région sahélienne ont dû prendre des mesures relativement drastiques pour freiner la propagation de la pandémie du Covid-19 : fermeture des frontières, des bars, des boîtes de nuits, couvre-feu[21]... Ces mesures ont eu pour conséquences de fragiliser davantage l'économie de ces pays, tout en mettant un frein aux échanges commerciaux dans l'espace communautaire. Plusieurs acteurs du commerce local, de l'informel voient ainsi leur pouvoir d'achat décroître du jour au lendemain[22].

Cette tendance a été confirmée par le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU qui qualifie les effets de la pandémie

19 Voir à cet effet Alain Antil et Sylvain Touati, « Mali et Mauritanie : pays sahéliens fragiles et États résilients », Institut français des relations internationales, *Politique étrangère*, 2011/1 Printemps, pp. 59-69 ; Alain Antil, « Sahel, soubassement d'un désastre », *Politique étrangère*, N°3, 2009, pp. 88-98 ; Nicolas Hubert, « Burkina Faso : un terreau pour la propagation du conflit malien ? », *Un rapport du projet Stabiliser le Mali, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques*, Juillet 2019, URL : https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/07/2019_07_N-Hubert_Burkina-Faso.pdf, consulté le 14 mai 2020.

20 William Zartman, op. cit.

21 IRC, « Lutte contre le Covid-19 au Mali, au Niger et au Burkina », 21/04/2020, URL : https://www.ircwash.org/news/lutte-contre-le-covid-19-au-mali-au-niger-et-au-burkina, consulté le 13 juin 2020.

22 *Ibid.*

de « déstabilisateurs » pour la situation sécuritaire dans la région sahélienne. Couvrant le deuxième trimestre de l'année 2020, ce rapport indique que la pandémie « est venue compliquer une situation déjà difficile au Mali et dans la région du Sahel. Elle a ralenti l'activité économique, aggravé la crise humanitaire et l'insécurité et eu des répercussions politiques[23] ». Un mois plus tôt, le même Secrétaire général déclarait déjà dans son rapport sur la Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel que « la situation catastrophique dans la région du Sahel est encore aggravée par la propagation [du] Covid-19 en Afrique, que des groupes terroristes exploitent dans leur propagande comme dans leur action, ce qui pourrait être lourd de conséquences pour la région[24] ». Si l'on s'en tient auxdites déclarations, l'aggravation n'est plus une probabilité ; elle est déjà une réalité.

En clair, le terrorisme profitait déjà des faiblesses présentes. Le Covid-19 en génère de nouvelles ou renforce celles existantes. Cet empilement de fragilités est de nature à rompre les fondements qui faisaient survivre les Etats de la région. Surtout que les forces de la lutte antiterroriste commencent à y montrer des signes de fébrilité provoqués par le Covid-19.

### 2. La fragilisation des renforts

Le Covid-19 a provoqué quelques fragilités dans le dispositif de lutte antiterroriste au Sahel. La première, c'est sa monopolisation de l'attention internationale au détriment du terrorisme international. La France, les Etats-Unis, l'Union européenne… sont tous durement frappés par le Covid-19. Leurs dirigeants sont donc plus préoccupés par la gestion de cette pandémie et de la crise économique et financière qui en découle. De l'efficacité de leurs actions, dépendent la renaissance de leurs Etats et leur propre survie politique. De ce fait, la lutte antiterroriste

23 Rapport S/2020/476 du Secrétaire général des Nations Unies, op. cit.
24 Rapport S/2020/373 du Secrétaire général des Nations Unies sur la Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel, présenté le 8 mai 2020.

descend d'un cran dans leurs priorités. Etant eux-mêmes touchés par la pandémie, les Etats de la région sont également préoccupés désormais par celle-ci ; au moins autant qu'ils sont préoccupés par la crise sécuritaire. Ce détournement de l'attention internationale par la crise sanitaire peut provoquer une situation d'inattention générale, propice au regain des activités terroristes.

La fragilisation du dispositif sécuritaire international constitue également un facteur d'aggravation de la crise terroriste. Trois éléments peuvent être évoqués ici. D'abord, « au 27 mai, 73 membres du personnel de la MINUSMA et 6 membres de l'équipe de pays des Nations Unies avaient été testés positifs »[25] au Covid-19. Cela a entraîné des mesures de mise en quarantaine, de télétravail et de retour au pays pour certains travailleurs de la mission, même si son patron rassure de la continuité de son action[26].

Ensuite, les activités des forces internationales pourraient être drastiquement réduites au fur et à mesure que la crise sanitaire évoluera. Car, l'objectif sera d'éviter au maximum les déplacements et contacts susceptibles de favoriser la contamination des troupes. Les contaminations à grande échelle des soldats à bord des porte-avions français Charles de Gaulle[27] et américain Theodore Roosevelt[28] ne manqueront pas d'en rajouter à la psychose au sein des troupes. La force française

25 Rapport S/2020/476 du Secrétaire général des Nations Unies, op. cit.
26 *Franch.china.org.cn*, « La Minusma continue de travailler malgré le coronavirus selon son chef », 08/04/2020, URL : htpps://french.china.org.cn/foreign/txt/2020/04/08/content_75905014.html, consulté le 18 avril 2020.
27 *Huffington Post*, « Coronavirus : l'armée admet des mesures insuffisantes sur le Charles de Gaulles », 18/04/2010, URL : https://huffingtonpost.fr/entry/coronavirus-larmée-admet-des-mesures-insuffisantes-sur-le-charles-de-gaulle_fr_5e9b6148c5b6ea335d5c7def, consulté le 17 avril 2020.
28 *Le Temps avec AFP*, « L'affaire du porte-avions contaminé par le Covid-19 coûte sa place au chef de l'US Navy », 08/04/2020, URL : https://www.letemps.ch/monde/laffaire-porteavions-contamine-Covid-19-coute-place-chef-lus-navy, consulté le 19 avril 2020.

Barkhane ayant déjà enregistré des cas de Covid-19[29], il y a donc fort à craindre un ralentissement de son action. Même si des actions sont à mettre à l'actif de la MINUSMA, de la Force Barkhane et de la Force conjointe du G5 Sahel, il est quand même noté un effet ralentisseur du Covid-19 sur leurs activités[30].

Enfin, la fragilisation du dispositif passe également par le non-respect des engagements pris au sommet de Pau le 13 janvier 2020. L'engagement de la France de renforcer la force Barkhane par l'envoi de 220 soldats supplémentaires est remis en cause par l'implication des soldats français dans la riposte contre le Coronavirus en France. Le président français parle d' « aléa [qui] ralentit un peu les choses »[31]. Cela vient s'ajouter au renoncement du Tchad à envoyer un bataillon supplémentaire dans le fuseau Centre de la force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S)[32]. Il importe de préciser que cette décision n'est pas due au Covid-19 mais au deuxième aléa évoqué par le président français à savoir les pertes enregistrées par l'armée tchadienne dans le sud du Tchad attaqué par les terroristes de Boko Haram[33]. A cela, il faut ajouter le retard observé dans le déploiement des Forces Takuba[34] dont le rôle était de conseiller, assister et accompagner « les Forces armées maliennes,

29 Laurent Lagneau, « Quatre cas de Covid-19 ont été détectés parmi les militaires de la force Barkhane », 02/04/2020, URL : https://www.opex.360.com/2020/04/02/quatre-cas-de-covid-19-ont-ete-detectes-parmi-les-militaires-de-la-force-barkhane, consulté le 20 avril 2020.

30 Voir les rapports suscités du Secrétaire général des Nations Unies.

31 *Radio France Internationale*, « Emmanuel Macron sur RFI « Nous devons la solidarité à l'Afrique » face au coronavirus », 15/04/2020, URL : https://www.rfi.fr/fr/podcast/20200415/emmanuel-macron-rfi-afrique-raoult-coronavirus-covid-dette, consulté le 15 avril 2020.

32 Le fuseau Centre de la force conjointe du G5 Sahel correspond à la zone des trois frontières du Liptaco-Gourma entre le Mali, le Burkina et le Niger.

33 *Le Monde*, « Tchad : face aux djihadistes, les coups de colère, de com' et de bluff du président Idriss Déby », 16/04/2020, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/16/tchad-face-aux-djihadistes-les-coups-de-colere-de-com-et-de-bluff-du-president-idriss-deby_6036841_3212.html , consulté le 20 avril 2020.

34 Une force européenne de 3000 hommes devant s'inscrire dans le commandement de la force Barkhane.

en coordination avec les partenaires du G5 Sahel et d'autres acteurs internationaux sur le terrain »[35].

Cette double fragilisation de l'attention internationale et du dispositif sécuritaire international offre et offrira davantage, si la situation perdure, des marges de manœuvre aux groupes djihadistes pour opérer. Mais, il est aussi probable que le terrorisme sahélien ait à faire face à des incertitudes, le temps de la crise du Covid-19 étant un temps indéterminé par excellence.

## II- Les probabilités

Et si la recrudescence des actes terroristes était un moyen pour les entreprises terroristes d'occulter les difficultés internes imposées par le Covid-19 ? Et si le terrorisme sahélien n'était pas si solide à l'ère covidienne ? Rien ne permet de l'affirmer. Mais une projection sur son devenir à moyen terme permettrait peut-être de repérer des signes probables de sa fébrilité (A) et de sa réadaptation au contexte covidien et post-covidien (B).

### A- Un terrorisme terrorisé ?

La plupart des analyses sur la crise du Covid-19 et le terrorisme tendent à souligner celle-là comme étant une opportunité pour celui-ci. La perpétuation des actes terroristes pendant la crise covidienne tend à l'attester. Seulement, quelques signes indiquent que le terrorisme est parfois aussi fragile que ses cibles. Ces signes vont de la fragilité économique (1) à la fébrilité psychologique (2).

35 Rapport S/2020/373 du Secrétaire général des Nations Unies, *op. cit.*

## 1. La fébrilité financière

Le terrorisme est tributaire de l'économie des sociétés qu'il frappe[36]. Surtout, il prospère à l'ombre des « économies trafiquantes[37]» et des « économies criminelles[38] » dont les capacités sont parfois supérieures à celles des PIB de plusieurs Etats réunis[39]. Par exemple, l'Etat Islamique disposerait d'un patrimoine évalué à 2260 milliards de dollars US et d'un budget annuel en 2015 estimé à 2,8 milliards de dollars US, devenant ainsi l'organisation terroriste la plus riche de l'histoire[40]. De plus en plus, le trafic des ressources naturelles devient la première source de financement des activités criminelles et terroristes[41].

La situation au Sahel comme un peu partout en Afrique n'est pas différente. Le financement du terrorisme sur le continent s'opère en effet au moyen de ressources d'origines assez variées[42]. Un essai de typologie du Groupe Intergouvernemental d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) révèle que le terrorisme sahélien est financé par le commerce et d'autres activités lucratives ; par le biais des organisations non gouvernementales, des organisations caritatives et des prélèvements ; par la contrebande d'armes, de biens et de devises ; par les passeurs

36 Pour le cas le plus éclairant de l'Etat islamique, voir *L'Actualité*, « Comment l'Etat islamique empoche 3 milliards par an », URL : https://lactualite.com/actualites/comment-letat-islamique-empoche-3-milliards-par-an/, consulté le 1er juin 2020.

37 Roger Botte, « Économies trafiquantes et mondialisation. La voie africaine vers le « développement ? », *Politique Africaine*, 2002/4, n° 88, pp. 131 à 150.

38 OCDE, *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE*, Paris, 2018, (156 p.), p. 38.

39 Voir Global Financial Integrity, *Trade-Related Illicit Financial Flows in 135 Developing Countries* : 2008-2017, March 2020, 78 p. Pour un regard spécifique sur l'Afrique, cf. Interpol, *Évaluation stratégique de la criminalité organisée en Afrique*, Rapport d'analyse, octobre 2018, 53 p.

40 *L'Actualité*, « Comment l'Etat islamique empoche 3 milliards par an », art. cité.

41 Interpol, *Évaluation stratégique de la criminalité organisée en Afrique*, op. cit.

42 OCDE, Flux financiers illicites : *L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, op. cit. ; Interpol, *Évaluation stratégique de la criminalité organisée en Afrique*, *op. cit.*

de fonds et par le trafic de drogue[43]. On ne le sait que trop : comme les économies des Etats sahéliens – à l'image de toutes celles de l'Afrique subsaharienne – sont essentiellement informelles, il est évident que l'entreprise terroriste au Sahel vit de l'informel.

Or, les conséquences du Covid-19 sur les économies africaines, y compris sahéliennes, sont considérables[44]. La Banque Mondiale note que « La pandémie de Covid-19 entraîne l'Afrique subsaharienne vers sa première récession depuis 25 ans[45]». Les pertes de production liées à la pandémie varieraient entre 37 et 79 milliards de dollars en 2020. La croissance de l'Afrique subsaharienne pourrait connaître un recul entre -2,1 à -5,1 % en 2020, contre 2,4 % en 2019[46]. Le secteur informel, pourvoyeur de taxes, de toutes sortes de ressources aux terroristes, est lui aussi lourdement frappé par la crise covidienne[47].

Le terrorisme sahélien n'est donc pas épargné des conséquences économiques et financières de la crise du Covid-19 sur la région. Les échanges mondiaux, notamment informels ont subi d'importantes restrictions, les ressources financières des entreprises terroristes se sont amenuisées. Le circuit du blanchiment des capitaux étant enrhumé en raison du manque de fluidité de la circulation mondiale, les entreprises terroristes pourraient connaître une récession économique non moins sévère que celle des Etats. Au Sahel, si la paupérisation des couches vulnérables s'aggrave en raison du Covid-19, la

43 Sur cette typologie, voir GIABA, *Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest*, octobre 2013 (52 p.), pp.18 et ss.
44 Banque Mondiale, *Evaluation de l'impact économique du Covid-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne*, Africa Pulse, vol. 21, avril 2020, 136 p.
45 Banque Mondiale, Communiqué de presse n° 2020/099/AFR, URL : https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/04/09/covid-19-coronavirus-drives-sub-saharan-africa-toward-first-recession-in-25-years, consulté le 05 juin 2020.
46 Banque Mondiale, *Evaluation de l'impact économique du Covid-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne*, Africa Pulse, pp. 55-56.
47 FAO, I*mpact de la covid-19 sur les travailleurs du secteur informel,* avril 2020, 8 p.

criminalité qui alimente l'entreprise terroriste peut être privée de ressources. Les sources de racket et de prélèvement de taxes dans les zones sous contrôle des groupes terroristes pourraient tarir compte tenu du ralentissement de l'activité économique. Par conséquent, ces difficultés économiques pourraient ralentir l'enthousiasme de certains citoyens à s'engager dans l'aventure terroriste. La sérénité psychique des acteurs terroristes eux-mêmes pourrait en être affectée.

## 2. La fébrilité psychologique

Et si le terrorisme était lui-même terrorisé ? Du moins pour un temps. Le temps où chacun, au Sahel ou ailleurs, – ignorant de presque tout sur le Covid-19 et pris dans la tourmente des morts en série en Occident – craint pour sa vie. La force de la terreur covidienne réside dans le fait que le terroriste, le citoyen ordinaire et les Etats sont tous en terrain inconnu : aucun de ces acteurs n'a aucune maîtrise approfondie du degré de nocivité du virus. Au début de la crise notamment, et même dans la perspective d'une deuxième vague, les acteurs terroristes ne sont pas épargnés de la psychose d'un éventuel naufrage collectif.

En effet, le naufrage collectif par un acteur invisible extérieur concurrent au terroriste ne fait pas l'affaire de ce dernier. Le terroriste ne recherche pas n'importe quelle mort. C'est la mort déclenchée, orchestrée, mise en scène par lui ; une mort publique, théâtralisée, publicisée et revendiquée, qui est utile pour lui. La mort en catimini et qui de surcroît lui est infligée par autrui ne lui est pas bénéfique et donc ne l'intéresse pas. Or, dans le face-à-face avec le Covid-19, le terroriste, comme tous les êtres humains, n'a ni l'initiative ni les faveurs de la lutte, ni les retombées spectaculaires de celle-ci. Le terrorisme au Sahel à lui tout seul ne sème plus la terreur. Sa terreur commence à devenir ordinaire. Tout au plus, partage-t-il son pouvoir de terreur avec un concurrent – le Covid-19 – qui mobilise plus l'attention.

La puissance de sidération et d'occupation de l'espace et des esprits du Covid-19 fut un moment irrésistible, devenant une menace sérieuse pour l'entreprise terroriste. Ceci peut expliquer le fait que les terroristes multiplient au Sahel leurs actes en pleine période covidienne pour accroître l'attention sur eux et ainsi continuer par exister. La multiplication des actes terroristes pendant la crise du Covid-19 semble répondre donc à une stratégie de rattrapage et de remise à niveau vis-à-vis d'un concurrent qui prend son envol.

La différence entre le monde terroriste et le monde ordinaire, c'est que le premier ne communique presque jamais ses peurs ni ses angoisses. Il est donc extrêmement difficile de savoir aujourd'hui quel est l'état psychique des terroristes face à la terreur du Covid-19. Cependant, l'invite de l'Etat islamique, d'une part, à ses adeptes à observer les règles d'hygiène et à limiter leurs déplacements en Europe et, d'autre part, à ses adeptes vivant en Europe et contaminés par le Covid-19 à ne pas revenir à la maison, c'est-à-dire sur les « terres » de l'Etat islamique[48], est le signe d'une certaine fébrilité voire d'une certaine peur du Covid-19. Il n'est pas certain que le terroriste sahélien ait la même relation psychique au Covid-19 que son homologue d'Irak ou de la Syrie. Donc, il n'est pas sûr que le terroriste sahélien suive les consignes de l'Etat islamique de la même façon que ses homologues en Occident. Au moins deux raisons expliquent cela : le nombre relativement faible de cas de contaminations et de morts en Afrique en général et, par conséquent, les attitudes peu inquiètes des populations face à la pandémie.

Au surplus, le fait que la crise du Covid-19 proviendrait de l'Orient – la Chine – et non de l'Occident brise le discours habituel des groupes terroristes selon lequel tout le mal du monde provient de l'Occident. Cette mondialisation du mal covidien à

48 Robert Gearty, « ISIS advises terrorists on coronavirus to avoid Europe for jihad », URL: https://www.foxnews.com/world/isis-tells-its-terrorists-not-to-travel-to-europe , consulté le 16 mai 2020.

partir de l'Orient fragilise la rhétorique et la posture des terroristes. Elle les oblige à une véritable réinvention de leur discours et de leur attitude. Les groupes terroristes au Sahel seraient-ils prêts du coup à insérer la Chine dans leur « axe du mal » ? Sont-ils à même d'assumer les conséquences liées à une telle stigmatisation face aux perceptions citoyennes africaines relativement favorables à la Chine ? Encore faut-il qu'un tel discours de vérité historique en vue du renversement de ces perspectives fondatrices du terrorisme soit élaboré et circule.

Ces limites, liées à la nature encore immaîtrisée du Covid-19, semblent ne pas ébranler tant que cela l'entreprise terroriste sahélienne. Elle donne l'apparence de s'être vite réadaptée aux enjeux et défis de la crise covidienne.

### B- Un terrorisme en adaptation

Depuis ses origines algériennes, le terrorisme au Sahel a connu des hauts et des bas. Sa force, c'est qu'elle a toujours su se relever en s'adaptant aux évolutions sociopolitiques et économiques de son environnement. La capacité d'adaptation ou de renaissance semble d'ailleurs être une caractéristique des groupes terroristes. Ils sont comme des « phénix qui renaissent de leur cendre »[49]. Il y a donc de fortes chances qu'ils survivent en s'adaptant à leur nouveau contexte aussi bien du point de vue financier (1) que de la conduite de leurs opérations (2).

#### 1. Une adaptation financière

Au regard des conséquences du Covid-19 sur l'économie criminelle dans la région, la survie de l'entreprise terroriste dépendra essentiellement de la capacité de ses entrepreneurs à se réinventer et à trouver des sources alternatives de

49 Yves Paul Mandjem, « Les groupes jihadistes et les relations internationales : contribution à une sociologie d'un acteur controversé. Le cas de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad », *Cahier Thucydide* n° 27, Avril 2020, p. 6.

financement. L'adaptation financière qui en découlera pourrait prendre trois formes.

Premièrement, nous pouvons observer une reconversion dans l'enlèvement de personnalités publiques des Etats sahéliens. Si jusque-là, les cibles privilégiées des prises d'otages étaient les ressortissants des Etats occidentaux, le Covid-19 pourrait provoquer un renversement de la tendance. Les otages africains qui n'étaient jusqu'alors d'aucune utilité financière pourraient subitement prendre de la valeur marchande. Ils le seront davantage s'ils sont des personnalités politiques ou publiques. L'enlèvement du chef de file de l'opposition malienne Soumaïla Cissé[50] – puis du maire de Koumaïra, Oumar Kalossi qui tentait de négocier sa libération – en pleine campagne électorale dans la région de Tombouctou pourrait être observée comme un premier signe de cette adaptation financière d'un terrorisme sahélien qui subit déjà le contrecoup du tarissement de sa première source de revenu. Il s'agit donc d'une tendance plus ou moins nouvelle à observer sur la longue durée, à mesure que l'étau financier provoqué par le Covid-19 se resserrera sur le terrorisme au Sahel.

Deuxièmement, on peut noter une montée en puissance de la criminalité organisée. Déjà préoccupante, elle pourrait devenir hors de portée, complexifiant davantage le paysage sécuritaire de la région. Le vol et l'enlèvement de bétail, les cambriolages et tous actes de banditisme pourraient constituer dorénavant des sources vitales de financement du terrorisme. Les populations déjà assujetties au paiement de diverses taxes aux divers groupes armés terroristes et d'autodéfense, pourraient être davantage harcelées financièrement. L'absence de l'Etat et de patrouilles des forces internationales en

50 *Radio France Internationale*, « Enlèvement de l'opposant Soumaïla Cissé au Mali : un négociateur kidnappé », 11/04/2020, URL : https://www.rfi.fr/afrique/20200411/mali-enlevement-soumaila-cisse-negociateur-kidnappe--oumar-kalossi, consulté le 19 avril 2020.

rajouteraient à l'incertitude sécuritaire dans la région, profitant ainsi aux groupes terroristes.

Troisièmement, on peut objectivement se poser des questions sur l'après-crise sanitaire et la gestion de la crise économique et financière. Plusieurs acteurs locaux craignent déjà une certaine manipulation de la crise terroriste par des acteurs étrangers ayant besoin de s'appuyer sur les ressources naturelles africaines pour se relancer. Accusant la France d'entretenir et de profiter du climat de crise au Sahel, la mouvance « anti-française » dans la région affiche clairement une peur des lendemains du Covid-19. Si cette crainte en arrivait à se justifier, le terrorisme au Sahel ne ferait que s'en réjouir. Ce sera un contexte favorable dont il n'hésitera pas à profiter pour se relever.

### 2. Une adaptation opérationnelle

Sur le plan opérationnel, l'adaptation des groupes terroristes peut se faire sur deux plans. D'une part, elle peut conduire à l'adoption de modes opératoires moins coûteux humainement et financièrement. Cette option sera la conséquence du tarissement des sources de revenus. Elle peut être également la conséquence de mesures de prévention prises par les groupes armés pour éviter la contamination au Covid-19. Dans les faits, cette adaptation opérationnelle peut passer par un abandon momentané des attaques en groupe. Plutôt que d'engager des combats avec les forces de défense et de sécurité ou avec les forces internationales, les groupes terroristes pourront à l'avenir privilégier les attaques de type guérillas, c'est-à-dire « des actions armées ponctuelles, violentes, spectaculaires et médiatiques, s'inspirant de la guerre menée par les fondamentalistes islamistes en Iraq »[51]. Ce sont des attaques soudaines ou des

51 Michel Masson, « Les groupes islamistes se réclamant d'Al-Qaïda au Maghreb et au nord de l'Afrique », *Confluences Méditerranée*, 2011/1, n° 76, pp. 155 à 168.

embuscades « contre les militaires suivies de retraites rapides »[52]. AQMI et ses ancêtres GIA[53] et GSPC ont déjà eu recours à ces méthodes contre l'armée algérienne[54]. En outre, l'usage des engins explosifs improvisés télécommandables à distance et des attentats-suicides peut également devenir plus fréquent. Là aussi, il ne s'agirait pas d'une nouveauté mais d'un mode opératoire déjà en usage dans le Sahel depuis l'attentat du 13 février 2013 à Gao au Mali[55] et les attentats d'Arlit et d'Agadez du 23 mai 2013 au Niger[56]. Sans risque majeur, peu couteux et surtout très efficaces, les engins explosifs improvisés peuvent prendre plus d'ampleur face aux conséquences du Covid-19. Le recours à des kamikazes permet quant à lui de limiter le nombre de victimes dans leur camp ; lesquelles victimes sont transformées en armes de guerre et élevées au rang de martyrs. Les premiers signaux de cette adaptation opérationnelle s'observent déjà : « L'attaque à l'engin explosif improvisé la plus grave dirigée contre la MINUSMA a eu lieu le 10 mai à Aguelhok (région de Kidal). Trois Casques bleus ont été tués et quatre autres grièvement blessés […] Le nombre de victimes civiles d'explosions a augmenté : 15 civils sont morts et 14 autres ont été blessés sur l'ensemble du territoire dans six explosions. Durant la période

52 Adib Benchérif, *Al-Qaïda au Maghreb islamique : Une organisation changeante entre survivance et pragmatisme*, Essai de maîtrise en Etudes internationales à l'Institut Québécois des Hautes Études Internationales à l'Université Laval, Septembre 2012, p. 19.

53 Groupe islamique armé.

54 Adib Benchérif, *op. cit.*

55 *Le Monde avec AFP*, « Mali : premier attentat suicide à Gao, affrontements entre soldats maliens à Bamako », 08/02/2013, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/02/08/mali-les-forces-francaises-prennent-le-controle-de-tessalit_1829264_3212.html, consulté le 3 avril 2020.

56 Ces attentats étaient organisés en représailles à la mort de l'émir local d'AQMI Abou Zeid tué par les forces françaises lors de l'opération Serval. Voir Benjamin Roger, « Niger : au moins 23 morts dans les attentats d'Arlit et d'Agadez », *Jeune Afrique*, 23/05/2013, URL : https://www.jeuneafrique.com/170667/politique/niger-au-moins-23-morts-dans-les-attentats-d-arlit-et-d-agadez/, consulté le 13 avril 2020 ; L'Obs avec AFP, « Niger. Double attentat : 24 morts, un terroriste retranché », 23/05/2013, URL : https://www.google;com/amp/s/www/nouvelobs.com/monde/20130523.OBS0368/niger-double-attentat-24-morts-un-terroriste-retranche-amp, consulté le 12 avril 2020.

considérée dans le précédent rapport, neuf explosions avaient fait 10 morts et huit blessés parmi les civils[57]».

D'autre part, l'adaptation opérationnelle peut prendre la forme d'une expansion vers d'autres terrains d'attaques. Ceci est d'autant plus plausible que l'arrivée et l'implantation du terrorisme au Sahel étaient déjà elles-mêmes la conséquence des difficultés rencontrées par le GSPC puis AQMI en Algérie[58]. L'expansion de la menace du nord Mali vers le centre Mali, le Niger et le Burkina-Faso était également la conséquence des difficultés causées aux groupes djihadistes par l'opération Serval. Une troisième forme d'expansion pourrait être provoquée par les conséquences du Covid-19. Du Sahel, les groupes djihadistes pourraient ainsi à l'avenir descendre vers les Etats côtiers.

La Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin déjà sous la menace terroriste[59] deviendront davantage vulnérables en ce sens qu'ils représenteront désormais des zones stratégiques pour trois activités possibles : les actes criminels ordinaires, les enlèvements d'Occidentaux mais aussi des attentats. Par le vol et les enlèvements d'Occidentaux, les groupes djihadistes viendront en fait chercher des sources de revenus qu'ils ne trouvent plus facilement dans le Sahel. Il s'agit là d'une stratégie à cheval entre le renouvellement des sources de revenus et l'adaptation opérationnelle. Par d'éventuels attentats, ils pourront viser

57 Rapport S/2020/476 du Secrétaire général des Nations Unies, *op. cit.*

58 Adib Benchérif, op. cit. ; Djallil Lounnas, « La stratégie algérienne face à AQMI », *Institut français des relations internationales*, « Politique étrangère », 2013/3 Automne, pp. 147 à 157 ; Djallil Lounnas, « Les mutations des mouvements djihadistes en Afrique du nord et au Sahel : d'AQMI à l'Etat islamique », *Fondation pour la recherche stratégique*, Note 18/2016, 25 octobre 2016 ; Lakhdar Benchiba, « Les mutations du terrorisme algérien », in *Politique étrangère*, 2009/3 été, pp. 345 à 352.

59 Diawo Barry, Baudelaire Mieu, Benjamin Roger, Nadoun Coulibaly, Fiacre Vidjingninoun, Olivier Marbot, Vincent Duhem, « Menace jihadiste : Bénin, Togo et Ghana à l'heure de la mobilisation générale », *Jeune Afrique*, 20/05/2019, URL : https://www.jeuneafrique.com/mag/776657/politique/menace-jihadiste-benin-togo-ghana-a-lheure-de-la-mobilisation-generale/, consulté le 12 avril 2020.

deux objectifs : d'une part, piller les casernes des forces de défense et de sécurité des Etats côtiers pour renouveler leurs stocks d'armes ; d'autre part, l'écho médiatique provoqué par une stratégie d'expansion peut leur permettre de reconquérir leur vedette à eux arrachée par la crise sanitaire. Cela pourrait prendre la forme d'attaques sporadiques, mais suffisamment violentes pour produire la publicité médiatique escomptée. Ils ont d'ailleurs déjà donné la preuve de leur capacité à intervenir hors de leurs zones de prédilection par l'attaque de la Côte d'Ivoire à Grand Bassam en 2016[60] et l'enlèvement de touristes français dans le parc animalier de la Pendjari au Bénin en 2019[61]. La récente attaque – au petit matin du 11 juin 2020 – d'un poste mixte Armées-Gendarmerie à Kafolo au nord-est de la Côte d'Ivoire sonne comme un acte annonciateur de cette stratégie d'adaptation opérationnelle[62].

Mais plus que des attaques sporadiques, il ne faut pas exclure la possibilité d'un glissement plus permanent et plus durable vers le sud. Car, si la crise sanitaire perdure et que ses conséquences affectent davantage les groupes terroristes, il y a des raisons de penser, de dire, d'alerter et de prévenir que le prochain hub du terrorisme sahélien sera le parc W, frontalier entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger et son prolongement du parc de la Pendjari. Cette hypothèse reste valable même en dehors du temps covidien. Elle peut être le revers de la lutte antiterroriste. Chassés par les forces internationales ou contraints par le Covid-19 de partir de la zone des trois frontières du Liptako-Gourma, les terroristes peuvent se retrancher dans une autre

60 *TV5 Monde avec AFP*, « Côte d'Ivoire : Attentat à Grand Bassam », 13/03/2017, URL : https://information.tv5monde.com/cote-d-ivoire-attentat-grand-bassam, consulté le 11 avril 2020.
61 *L'Obs,* « Touristes français disparus au Bénin : la thèse d'un enlèvement se précise », 06/05/2019, URL : https://www.nouvelobs.com/monde/2019/05/06.OBS12530/touristes-francais-disparus-au-benin-la-these-d-un-enlevement-se-precise.amp, consulté le 10 avril 2020.
62 Cette attaque a fait officiellement une dizaine de morts, six blessés et un assaillant neutralisé. Voir le Communiqué du Chef d'Etat-major Général des Armées de Côte d'Ivoire publié le 11 juin 2020.

zone frontalière de trois pays : les parcs W et de la Pendjari. Pourquoi cette zone ? Parce qu'elle présente les fragilités dont se nourrit le terrorisme. Elle présente même des atouts stratégiques plus avantageux que le Liptako-Gourma. Zone frontalière à cheval entre trois Etats, elle offre des possibilités uniques de projection dans d'autres pays de la côte ouest-africaine. Ce sont des Etats qui, contrairement aux vastes territoires sahéliens, sont plutôt de petites superficies, faciles à traverser. Le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire pourraient ainsi devenir de nouveaux terrains de jeu du terrorisme sahélien. La porosité des frontières et l'absence de droit de poursuite entre les Etats sont des facteurs favorables au développement du terrorisme. En plus d'être de vraies cachettes, les parcs présentent même un avantage de survie économique. Ils peuvent servir de terrain de braconnage à des fins alimentaires et de trafic transfrontalier.

Cette hypothèse est à prendre au sérieux. Elle mérite des réponses préventives notamment un meilleur contrôle des frontières, une meilleure coopération entre les forces de défense et de sécurité des différents Etats concernés, le partage de renseignements entre eux et une action collective dans le cadre de la CEDEAO.

Bien sûr qu'on peut nous faire la même critique que celle assénée par Jean-François Bayart à la politique post-11 septembre des Etats-Unis et de la France dans un Sahel qui n'était pas encore le sanctuaire du terrorisme : « A force de crier au loup, on risque bien de le faire venir là où il ne frayait pas […] L'intervention étrangère va agir comme une prophétie autoréalisatrice et finir par créer la menace qu'elle entend conjurer, non sans enclencher toute une série d'effets pervers »[63]. Mais nous n'essayons pas d'être des pyromanes. Et les Etats de la région ont intérêt à être prévoyants plutôt que pompiers. La

63 Jean-François Bayart, « Le piège de la lutte antiterroriste en Afrique de l'Ouest », *Sociétés politiques comparées*, n°26, août 2010, pp. 1-5.

menace est déjà là. Les Etats tentent de réfléchir[64]. Sans résultats concrets. Peut-être attendent-ils l'urgence pour des réponses à la hauteur du péril.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **Ouvrages**

Gazibo Mamoudou et Thirot Céline (dir.), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009.

Jackson Robert, *Quasi Sates : Sovereignty, International Relations and the Third World*, New York, Cambridge University Press, 1990.

Zartman William, *Collapsed Sates. The Desintegration and Restauration of Legitimate Authority*, Boulder (CO), Lynne Rienner Publishers, 1995.

- **Articles scientifiques et Chapitres d'ouvrages**

Antil Alain, « Sahel, soubassement d'un désastre », *Politique étrangère,* N°3, 2009, pp. 88-98.

Antil Alain, Touati Sylvain, « Mali et Mauritanie : pays sahéliens fragiles et États résilients », Institut français des relations internationales, *Politique étrangère*, 2011/1 Printemps, pp. 59-69.

Bayart Jean-François, « Le piège de la lutte antiterroriste en Afrique de l'Ouest », *Sociétés politiques comparées*, n°26, août 2010, pp. 1-5.

Bayart Jean-François, « Le crime transnational et la formation de l'État », Karthala, *Politique africaine*, 2004/1, n° 93, pp. 93-104.


64 Lamine Traoré, « Le Burkina Faso, le Bénin, le Togo et le Niger conjuguent leurs efforts contre le terrorisme », *Vox of America*, 17/10/2018, URL : https://www.voaafrique.com/le-burkina-faso-le-benin-le-togo-et-le-niger-conjuguent-leurs-efforts-contre-le-terrorisme/4618883.html, consulté le 19 mai 2020.

Bayramzadeh Kamal, « Les Etats faillis et le terrorisme transnational », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège,* 2015/1, pp. 99-121.

Botte Roger, « Économies trafiquantes et mondialisation. La voie africaine vers le « développement ? », *Politique Africaine,* 2002/4, n° 88, pp. 131-150.

Demuynck Méryl, Julie Coleman, « Les sables mouvants du paysage terroriste sahélien », URL : https://icct.nl/publication/les-sables-mouvants-du-paysage-terroriste-sahelien/, consulté le 05 mai 2020.

Dubuy Mélanie, « La spécificité de la menace terroriste au Mali : quelles conséquences internationales ? », *IRENEE / Université de Lorraine*, « Civitas Europa », 2013/2, n° 31, pp. 35-57.

Gaulme François, «États faillis», « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère*, 2011/1, pp. 17-29.

Griffin Christopher, « Operation Barkhane and Boko Haram: French Counterterrorism and Military Cooperation in the Sahel », *Small Wars & Insurgencies*, vol 27, 2016/5, pp. 896-913;

Lakhdar Benchiba, « Les mutations du terrorisme algérien », in *Politique étrangère*, 2009/3 été, pp. 345-352.

Lounnas Djallil, « La stratégie algérienne face à AQMI », *Politique étrangère*, 2013/3, pp. 147- 157.

Lounnas Djallil, « Les mutations des mouvements djihadistes en Afrique du nord et au Sahel : d'AQMI à l'Etat islamique », *Fondation pour la recherche stratégique*, Note 18/2016, 25 octobre 2016.

Mandjem Yves Paul, « Les groupes jihadistes et les relations internationales : contribution à une sociologie d'un acteur controversé. Le cas de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad », *Cahier Thucydide* n° 27*,* avril 2020*,* 60 p.

Marret Jean-Luc, « Al-Qaeda in Islamic Maghreb: A "Glocal" Organization », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 31, n°6, 2008, pp. 541-552.

Masson Michel, « Les groupes islamistes se réclamant d'Al-Qaïda au Maghreb et au nord de l'Afrique », *Confluences Méditerranée*, 2011/1, n° 76, pp. 155-168.

Nay Olivier, « La théorie des "États fragiles" : un nouveau développementalisme politique ? », *Gouvernement et action publique*, 1 (1), 2013.

Pérouse de Montclos Marc-Antoine, « Aide internationale et « guerre globale contre le terrorisme » en Afrique. Des défis renouvelés », *Revue internationale des études du développement*, n° 241, 2020/1, pp. 41-63.

Provini Olivier, « Discuter la catégorie d'« État fragile » par l'analyse des politiques publiques : le cas des réformes de l'enseignement supérieur au Burundi », *Presses de Sciences Po,* « Critique internationale » 2017/4 N° 77, pp. 103-112.

Retaillé Denis, Walther Olivier, « Guerre au Sahara-Sahel : la reconversion des savoirs nomades », *L'Information géographique*, 2011/3, vol. 75, pp. 51-68.

Robertson Roland, « Glocalization; time-space and homogeneity-heterogeneity », in Mike Featherstone, Scott Lash et Roland Robertson (dir.), *Global, modernities*, London, Sage, 1995, pp. 25-44.

Théroux-Bénoni Lori-Anne, Baba Dakono, « Les groupes extrémistes violents attisent-ils les conflits locaux dans le Sahel ? », *ISS Today*, 14 octobre 2019, URL : https://issafrica.org/fr/iss-today/les-groupes-terroristes-attisent-ils-les-conflits-locaux-dans-le-sahel, consulté le 14 juin 2020.

Zoubir Yahia H., « The United States and Maghreb–Sahel Security », *International Affairs*, n° 85, 2009, pp. 977–995.

- **Rapports et autres travaux**

Banque Mondiale, *Evaluation de l'impact économique du Covid-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne,* Africa Pulse, vol. 21, avril 2020, 136 p.

FAO, *Impact de la covid-19 sur les travailleurs du secteur informel,* avril 2020, 8 p.

GIABA, *Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest*, octobre 2013, 52 p.

Global Financial Integrity, *Trade-Related Illicit Financial Flows in 135 Developing Countries: 2008-2017*, March 2020, 78 p.

Hubert Nicolas, « Burkina Faso : un terreau pour la propagation du conflit malien ? », *Un rapport du projet Stabiliser le Mali, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques,* Juillet 2019, URL : https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/07/2019_07_N-Hubert_Burkina-Faso.pdf, consulté le 14 mai 2020.

Interpol, *Évaluation stratégique de la criminalité organisée en Afrique,* Rapport d'analyse, octobre 2018, 53 p.

IRC, « Lutte contre le Covid-19 au Mali, au Niger et au Burkina », 21/04/2020, URL : https://www.ircwash.org/news/lutte-contre-le-covid-19-au-mali-au-niger-et-au-burkina, consulté le 13 juin 2020.

Lagneau Laurent, « Quatre cas de Covid-19 ont été détectés parmi les militaires de la force Barkhane», *OPEX*, 02/04/2020, URL : https://www.opex.360.com/2020/04/02/quatre-cas-de-covid-19-ont-ete-detectes-parmi-les-militaires-de-la-force-barkhane, consulté le 20 avril 2020.

OCDE, *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, 2018, 156 p.

Organisations des Nations Unies, « Face au Covid-19, ennemi implacable, le chef de l'ONU appelle à un cessez-le-feu », URL : https://www.un.org/sg/fr/node/246261, consulté le 19 avril 2020.

Rapport S/2020/223 du Secrétaire général de l'ONU sur la situation au Mali, URL : https://minusma.unmissions.org/rapports, consulté le 9 avril 2020.

Rapport S/2020/476 du Secrétaire général des Nations unies sur la situation au Mali, présenté le 2 juin 2020.

Rapport S/2020/373 du Secrétaire général des Nations unies sur la Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel, présenté le 8 mai 2020.

- **Mémoires**

Ahouansou Wilfrid T., *La coopération internationale contre le terrorisme au Sahel*, mémoire de Master en Droit international et Organisations internationales, Faculté de Droit et de Science politique, Université d'Abomey-Calavi, année académique 2012-2013, 155 p.

Benchérif Adib, *Al-Qaïda au Maghreb islamique : Une organisation changeante entre survivance et pragmatisme*, Essai de maîtrise en Etudes internationales à l'Institut Québécois des Hautes Études Internationales à l'Université Laval, septembre 2012, 78 p.

- **Documents officiels**

Banque Mondiale, Communiqué de presse n° 2020/099/AFR, URL : https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/04/09/covid-19-coronavirus-drives-sub-saharan-africa-toward-first-recession-in-25-years, consulté le 05 juin 2020.

Communiqué du Chef d'Etat-major Général des Armées de Côte d'Ivoire publié le 11 juin 2020.

- **Articles de presse**

Barry Diawo, Mieu Baudelaire, Roger Benjamin, Coulibaly Nadoun, Vidjingninoun Fiacre, Marbot Olivier, Duhem Vincent, « Menace jihadiste : Bénin, Togo et Ghana à l'heure de la mobilisation générale », *Jeune Afrique*, 20/05/2019, URL : https://www.jeuneafrique.com/mag/776657/politique/menace-jihadiste-benin-togo-ghana-a-lheure-de-la-mobilisation-generale/, consulté le 12 avril 2020.

France TV Info avec AFP, « Le Niger pris dans la spirale des attaques jihadistes », 06/04/2020, URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/politique-africaine/le-niger-pris-dans-la-spirale-des-attaques-jihadistes_39022131.html, consulté le 19 avril 2020.

Franch.china.org.cn, « La Minusma continue de travailler malgré le coronavirus selon son chef », 08/04/2020, URL : htpps://french.china.org.cn/foreign/txt/2020/04/08/content_75905014.html, consulté le 18 avril 2020.

Gearty Robert, « ISIS advises terrorists on coronavirus to avoid Europe for jihad », URL: https://www.foxnews.com/world/isis-tells-its-terrorists-not-to-travel-to-europe , consulté le 16 mai 2020.

Huffington Post, « Coronavirus : l'armée admet des mesures insuffisantes sur le Charles de Gaulles », 18/04/2010, URL : https://huffingtonpost.fr/entry/coronavirus-larmée-admet-des-mesures-insuffisantes-sur-le-charles-de-gaulle_fr_5e9b6148c5b6ea335d5c7def, consulté le 17 avril 2020.

L'Actualité, « Comment l'Etat islamique empoche 3 milliards par an », URL : https://lactualite.com/actualites/comment-letat-islamique-empoche-3-milliards-par-an/, consulté le 1er juin 2020.

Le Monde, « Tchad : face aux djihadistes, les coups de colère, de com' et de bluff du président Idriss Déby », 16/04/2020,

URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/16/tchad-face-aux-djihadistes-les-coups-de-colere-de-com-et-de-bluff-du-president-idriss-deby_6036841_3212.html, consulté le 20 avril 2020.

Le Monde avec AFP, « Mali : premier attentat suicide à Gao, affrontements entre soldats maliens à Bamako », 08/02/2013, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/02/08/mali-les-forces-francaises-prennent-le-controle-de-tessalit_1829264_3212.html, consulté le 3 avril 2020.

Le Faso.net, « Centre-Nord : 2 militaires portés disparus et 4 blessés dans une attaque à Bourzanga », 04/04/2020, URL : https://www.lefaso.net/spip.php?article95978, consulté le 19 avril 2020.

Le Faso.net, « Djibo : 6 terroristes neutralisés par les forces de défense et de sécurité », 12/04/2020, URL : https://www.lefaso.net/spip.php?article96142, consulté le 18 avril 2020.

Le Faso.net, « Lutte contre le terrorisme : une quinzaine de terroristes neutralisés à Toéni », 011/04/2020, URL : https://www.lefaso.frspip.php?article95900, consulté le 18 avril 2020.

Le Temps avec AFP, « L'affaire du porte-avions contaminé par le Covid-19 coûte sa place au chef de l'US Navy », 08/04/2020, URL : https://www.letemps.ch/monde/laffaire-porteavions-contamine-Covid-19-coute-place-chef-lus-navy, consulté le 19 avril 2020.

L'Obs, « Touristes français disparus au Bénin : la thèse d'un enlèvement se précise », 06/05/2019, URL : https://www.nouvelobs.com/monde/2019/05/06.OBS12530/touristes-francais-disparus-au-benin-la-these-d-un-enlevement-se-precise.amp, consulté le 10 avril 2020.

L'Obs avec AFP, « Niger. Double attentat : 24 morts, un terroriste retranché », 23/05/2013, URL : https://

www.google;com/amp/s/www/nouvelobs.com/monde/20130523.OBS0368/niger-double-attentat-24-morts-un-terroriste-retranche-amp, consulté le 12 avril 2020.

Radio France Internationale, « Mali : deux attaques attribuées à des jihadistes dans la régions de Kayes », 13/04/2020, URL : https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200413-mali-deux-attaques-attribuees-a-des-jihadistes-dans-la-region-de-kayes, consulté le 19 avril 2020.

Radio France Internationale, « Emmanuel Macron sur RFI « Nous devons la solidarité à l'Afrique » face au coronavirus », 15/04/2020, URL : https://www.rfi.fr/fr/podcast/20200415/emmanuel-macron-rfi-afrique-raoult-coronavirus-covid-dette, consulté le 15 avril 2020.

Radio France Internationale, « Enlèvement de l'opposant Soumaïla Cissé au Mali : un négociateur kidnappé », 11/04/2020, URL : https://www.rfi.fr/afrique/20200411/mali-enlevement-soumaila-cisse-negociateur-kidnappe--oumar-kalossi, consulté le 19 avril 2020.

Roger Benjamin, « Niger : au moins 23 morts dans les attentats d'Arlit et d'Agadez », 23/05/2013, URL : https://www.jeuneafrique.com/170667/politique/niger-au-moins-23-morts-dans-les-attentats-d-arlit-et-d-agadez/, consulté le 13 avril 2020.

RTBF, « Mali : au moins 20 soldats tués par des djihadistes, selon les élus locaux », 06/04/2020, URL : https://www.rtbf.be/info/monde/detail_mali-au-moins-20-soldats-tues-par-des-djihadistes-selon-des-elus-locaux?id=10476569, consulté le 18 avril 2020.

Traoré Lamine, « Le Burkina Faso, le Bénin, le Togo et le Niger conjuguent leurs efforts contre le terrorisme », *Vox of America,* 17/10/2018, URL : https://www.voaafrique.com/le-burkina-faso-le-benin-le-togo-et-le-niger-conjuguent-

leurs-efforts-contre-le-terrorisme/4618883.html, consulté le 19 mai 2020.

TV5 Monde avec AFP, « Côte d'Ivoire : Attentat à Grand Bassam », 13/03/2017, URL : https://information.tv5monde.com/cote-d-ivoire-attentat-grand-bassam, consulté le 11 avril 2020.

Vatican News, « François appelle à un cessez-le-feu global et immédiat », 29/09/2020, URL : https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2020-03/francois-appelle-a-un-cessez-le-feuglobal-et-immediat.html, consulté le 19 avril 2020.

# La gestion marocaine de la crise pandémique du Covid-19[1]

**Pierre Adimi**

Le Royaume du Maroc, à l'instar de la plupart des pays de l'Afrique et du monde, fait face à la pandémie du Covid-19. Le pays a en effet enregistré son premier cas de contamination le 2 mars 2020. Ce premier cas est diagnostiqué chez un Marocain résidant au Maroc de retour une semaine plutôt d'un séjour en Italie, l'un des pays les plus durement touchés par la pandémie[2].

Mais le Maroc n'a pas attendu ce premier cas pour prendre des mesures de lutte contre le Covid-19. Car en effet, dès le mois de janvier 2020, alors que la pandémie ne touchait essentiellement que la Chine qui cristallisait alors l'attention du monde, un plan stratégique de prévention a été élaboré par le gouvernement marocain. D'autres mesures fortes ont été progressivement prises pour limiter la propagation du Covid-19 dans le pays, et pour atténuer ses impacts économiques et sociaux. Par ailleurs, le Royaume, dans la droite ligne de sa doctrine africaine, a aussi fait un choix qui consiste à inscrire la lutte contre les impacts annoncés de la pandémie dans un cadre africain multilatéral.

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 14 mai 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/derniers-articles/la-gestion-marocaine-de-la-crise-pandemique-du-covid-19/.**

2 Voir conférence de presse du Ministère marocain de la santé rapporté par « TelQuel », URL : https://telquel.ma/2020/03/03/que-sait-on-du-premier-cas-de-coronavirus-au-maroc_1671269, consulté le 4 avril 2020.

Il est clair que les conséquences économiques et sociales du Covid-19 s'annoncent d'ores et déjà difficiles pour le Royaume au regard des mesures courageuses qui ont été prises pour protéger la population. La stratégie de lutte du Maroc s'appuie sur une valeur essentielle consacrée dans sa constitution : il s'agit de la solidarité notamment pendant les temps de crises[3].

Pour lutter contre la pandémie du Covid-19, quelle est donc la stratégie déployée et les mesures prises par les autorités marocaines ? Y-a-t-il une spécificité marocaine ? Le Royaume dispose-t-il suffisamment de capacités sur le plan sanitaire pour faire face à cette pandémie sans remettre en question les besoins de soins de santé et protéger sa population ? Quels impacts cette crise sanitaire peut-elle avoir sur l'économie et la société marocaine ? Finalement, à l'échelle du continent africain, quel rôle le pays espère-t-il jouer pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise à moyen et long termes ?

La perspective de cette réflexion ne consiste guère à faire une étude comparative entre la gestion marocaine de la pandémie du Covid-19 avec d'autres pays du continent africain ou d'ailleurs, ni à l'ériger comme modèle à nécessairement suivre ou une référence à appliquer. Toutefois, l'écho de cette gestion en dehors des frontières du Royaume et le nombre limité de personnes infectées au Covid-19 par rapport à son voisin espagnol (très durement touché) d'une part, et d'autre part la centralité du Maroc comme l'une des puissances économiques du continent, sans occulter les mesures importantes qui ont été prises, méritent qu'on y accorde une attention. Par ailleurs l'expertise que le Royaume a développée dans plusieurs secteurs peut être utile pour faire face aux effets économiques et sociaux de la pandémie du Covid-19 sur le continent africain.

3 L'article 40 dispose en effet que « Tous (les Marocains) supportent solidairement et proportionnellement à leurs moyens, les charges que requiert le développement du pays, et celles résultant des calamités et des catastrophes naturelles ».

### A- Les mesures de riposte préventives contre le Covid-19

Avant la présence du Covid-19 sur son sol, les alertes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont conduit le Maroc, dans une démarche anticipative dès le mois de janvier, à prendre des mesures préventives pour contrer la pandémie annoncée alors qu'elle n'était concentrée qu'en Chine. Le 30 janvier en effet, « l'OMS signale un total de 7818 cas confirmés dans le monde, pour la plupart en Chine, 82 cas étant signalés dans 18 autres pays[4] ».

Ces mesures préventives se sont, dans un premier temps, matérialisées dès le mois de janvier par l'élaboration du « Plan national de veille et de riposte à l'infection par le Coronavirus 2019-nCoV ». Son « principal objectif est d'organiser et d'uniformiser l'intervention du secteur de la santé et des autres secteurs à l'échelle nationale[5] ».

Ce plan qui lance une mobilisation générale de l'écosystème sanitaire du Royaume vise à :

- Prévenir l'introduction sur le territoire national du 2019-nCoV ;
- Détecter précocement les cas et contenir la propagation ;
- Organiser une réponse nationale adaptée du système de santé ;
- Renforcer les mesures de prévention et de contrôle de l'infection en milieu de soins.[6]

4 Voir Chronologie OMS : « COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS », URL : https://www.who.int/fr/news-room/detail/27-04-2020-who-timeline---covid-19, consulté le 3 mai 2020.
5 Voir « Plan national de veille et de riposte à l'infection par le Coronavirus 2019-nCoV », du ministère de la santé, version actualisée le 28 janvier 2020, p.2
6 Ibid., p.4.

Une deuxième série de mesures ont été prises le 4 mars en réaction au premier cas du Covid-19 diagnostiqué sur le sol marocain. Il s'agit notamment de l'interdiction des évènements internationaux à savoir les conférences, les forums, les manifestations culturelles et sportives, les raids et rallyes, ainsi que des rassemblements dans des lieux confinés avec la participation de plus de cent personnes résidentes au Maroc[7].

Les autorités marocaines ont accompagné la mise en œuvre de ces mesures par une campagne d'information et de sensibilisation de la population sur les mesures d'hygiènes et les gestes « barrières » à adopter.

### B- Le relèvement des capacités des hôpitaux marocains

Dans la lutte contre le Covid-19, le Maroc peut s'appuyer sur les ressources humaines et le plateau technique de ses hôpitaux publics et privés pour la prise en charge d'un afflux de malades infectés tout en conservant ses capacités à répondre à d'autres besoins de soins de santé de la population.

Les différentes capacités des hôpitaux publics et privés du pays avant la pandémie peuvent être résumées comme suit :

7 Voir communiqué du ministère de l'Intérieur en date du 4 mars 2020 publié par « Médias24 », URL : https://www.medias24.com/coronavirus-le-gouvernement-interdit-plusieurs-types-de-rassemblements-8090.html, consulté le 3 mai 2020

| Secteur public | | Secteur privé | |
|---|---|---|---|
| **Ressources humaines** | **Infrastructures** | **Ressources humaines** | **Infrastructures** |
| Médecins généralistes : 3 857a | Centres de santé urbains et ruraux : 2 112 | Médecins généralistes : 5 190 | Cliniques : 359, 10 346 lits,<br>Officines de pharmacie :<br>8 997 |
| Médecins spécialistes : 7 559 | 149 hôpitaux, 23 931 lits | Médecins spécialistes : 8 355 | Cabinets de consultation médicale : 9 671 |
| Paramédicaux :<br>31 657 | 113 Centres d'hémodialyse,<br>2 213 appareils | | Cabinets de radiologie : 268<br>Cabinets de laboratoire : 550 |

*Sources :* tableau réalisé par l'auteur à partir des chiffres du Ministère de la santé[8]

8 Carte sanitaire – situation de l'offre de soins – octobre 2019, URL : http://cartesanitaire.sante.gov.ma/dashboard/pages2/index_2019.html, consulté le 21 avril 2020

Pour lutter spécifiquement contre la pandémie du Covid-19, le gouvernement marocain a communiqué les capacités opérationnelles affectées à la prise en charge des malades. Il s'agit de 32 centres de consultations spécialisés, 1.640 lits de réanimation, dont 684 dans le secteur public et 504 dans le privé, en plus de 70 lits dans les structures médicales militaires et 132 dans les établissements d'intérêt général[9]. Dès le mois d'avril, le Maroc a aussi réussi à mettre sur pieds un hôpital de campagne à Casablanca pour accueillir des patients de la région Casablanca-Settat (Casablanca est en effet la capitale économique du pays et chef-lieu de cette région la plus touchée[10], mais aussi la plus peuplée du Royaume avec 6 842 255 habitants[11]). Cet hôpital de campagne d'une capacité de 720 lits est équipé de matériels nécessaires pour le dépistage et la prise en charge des patients atteints du Covid-19[12].

Pour équiper ses hôpitaux et protéger la population, le Maroc a mis l'accent sur la production nationale dans un contexte international marqué par des tensions pour s'approvisionner en matériels nécessaires à la lutte contre la pandémie. Ainsi, le Royaume a lancé la fabrication de 500 respirateurs artificiels en mobilisant ses ressources humaines

9 Données communiquées par le gouvernement le 19 mars 2020 et relayées par la presse. Voir à cet effet « Atlasinfo », URL : https://atlasinfo.fr/coronavirus-le-maroc-dispose-de-1-640-lits-de-reanimation.html, consulté le 21 avril.

10 Voir la répartition des cas de contamination au niveau des 12 régions du Royaume réalisée par le ministère marocain de la santé, URL : http://www.covidmaroc.ma/pages/Accueil.aspx, consulté le 3 mai 2020.

11 Cf. Voir la répartition des cas de contamination au niveau des 12 régions du Royaume réalisée par le ministère marocain de la santé, URL : http://www.covidmaroc.ma/pages/Accueil.aspx, consulté le 3 mai 2020.

12 Voir « L'Economiste », URL : https://www.leconomiste.com/article/1060820-casa-settat-l-hopital-de-campagne-pret-accueillir-ses-premiers-patients, Consulté le 2 mai 2020.

et scientifiques[13]. Par ailleurs, la fabrication du gel hydrologique est le secteur dans lequel le pays s'est également lancé[14].

Déjà le 27 février 2020, selon Maryam Bigdeli, Représentante de l'OMS au Royaume, « Le Maroc dispose des moyens humains et techniques nécessaires pour faire face au coronavirus » et « d'un plan de veille et de riposte (…) avec des axes clairement définis[15] ».

Par ailleurs, les offres de soins du Maroc qui font l'objet d'une attractivité au plan international peuvent être bénéfiques dans le cadre de la solidarité interafricaine. Le pays a attiré depuis quelques années une forte patientèle venue de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe pour des soins de santé de qualité dans différentes spécialités de la médecine. Pour plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne ou l'offre des soins de santé est encore très limitée, le Maroc est l'une des destinations privilégiées y compris pour certains Chefs d'Etat[16].

### C- Les mesures de riposte

Plusieurs facteurs prédisposent le Maroc à une propagation rapide du Covid-19 sur son territoire. Il s'agit d'abord de sa proximité géographique et de sa connexion avec les pays

13 Voir « Maroc Hebdo », URL : https://www.maroc-hebdo.press.ma/maroc-respirateurs-artificiels, consulté le 3 mai 2020.
14 Voir « L'Economiste », URL : https://www.leconomiste.com/article/1060205-l-ocp-developpe-un-gel-100-marocain, consulté le 3 mai 2020
15 Voir « Médias24 », URL : https://www.medias24.com/exclusif-oms-le-maroc-dispose-des-moyens-pour-faire-face-au-coronavirus-7952.html, consulté le 3 mai 2020.
16 Voir RFI (Radio France Internationale), URL : http://www.rfi.fr/fr/hebdo/20170623-chefs-etat-africains-soin-hopital-bouteflika-museveni-buhari-mugabe-president-sante, consulté le 3 mai 2020.

européens du sud[17] (Espagne, France, Italie…) où vit une importante diaspora marocaine (85% des 5 millions des marocains vivant à l'étranger sont en Europe[18]) qui pouvait rentrer au Maroc alors que les mesures de confinement étaient en train d'être mises en œuvre dans ces pays. Ensuite, l'interconnexion des villes marocaines grâce à l'important réseau routier, ferroviaire (dont le TGV reliant Tanger et Casablanca les deux principaux pôles économiques du pays) sont également d'autres facteurs de risque de propagation rapide du Covid-19 dans le pays.

Pour faire face à la menace de cette pandémie, le gouvernement marocain a dans un premier temps fermé ses frontières le 13 mars avec les pays les plus touchés dont la Chine, l'Espagne, la France, l'Italie[19]) avant d'ajouter vingt-et-un autres pays[20] à cette liste le lendemain.

Finalement le 15 mars, « le Royaume du Maroc a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, tous les vols internationaux de passagers en provenance et à destination de son territoire. Cette décision s'inscrit dans le cadre des mesures préventives contre la propagation du Coronavirus[21] ». Le nombre de personnes contaminées dans le pays au Covid-19 n'étaient alors que de

17 Notamment l'Espagne qui est à 13 kilomètres environ au nord du Maroc au niveau du Détroit de Gibraltar à Tanger. Le Royaume partage également des frontières terrestres dans sa partie septentrionale avec deux villes espagnoles, Ceuta et Melilla.

18 Voir « Médias24 », URL : https://www.medias24.com/les-chiffres-cles-de-l-operation-marhaba-2019-2988.html, consulté le 2 mai 2020.

19 Voir « TelQuel », URL : https://telquel.ma/2020/03/13/suspension-des-vols-entre-le-maroc-et-la-france_1672674, consulté le 2 mai 2020.

20 Voir « Médias24 », URL : https://www.medias24.com/le-maroc-suspend-les-vols-de-passagers-avec-21-nouveaux-pays-8346.html, consulté le 2 mai 2020.

21 Voir Communiqué du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, publié sur « Médias24 », URL : https://www.medias24.com/le-maroc-suspend-tous-les-vols-passagers-de-toutes-origines-ou-destinations-8368.html, consulté le 3 mai 2020.

18[22]. En outre, des mesures de contrôle sanitaire ont été mises en place au niveau de quatorze ports, seize aéroports et trois au niveau des frontières terrestres[23].

La suspension du trafic aérien ainsi que la fermeture des frontières nationales du pays sont des mesures difficiles qui mettent de fait à l'arrêt un pan entier de l'économie du Royaume. En effet, ces mesures touchent directement entre autre l'économie du tourisme ainsi que le secteur de l'import-export.

A ces mesures de fermeture des frontières s'est ajoutée la proclamation de l'état d'urgence sanitaire le 24 mars pour faire face à la pandémie. A cet effet, le Maroc s'est doté le 24 mars d'un nouvel arsenal juridique qui offre un cadre légal à l'état d'urgence sanitaire. Il s'agit d'abord du décret-loi 2.20.292 qui sert de cadre légal pour faire face au Covid-19, et pouvant servir pour d'autres crises sanitaires. Ensuite, le décret N° 2.20.293 publié également le 24 mars confère au gouvernement marocain, la possibilité de prendre toutes les mesures nécessaires sur les plans économique, financier, social ou environnemental susceptibles de contribuer à freiner la propagation du virus mais également à assurer la protection de la population. Il prévoit aussi des peines d'un à trois mois de prison et d'une amende allant de 300 à 1.300 dirhams[24], ou l'une des deux peines, pour toute personne contrevenant aux ordres et décisions des autorités.

22 Chiffre obtenu à partir de l'addition des cas de contamination mis à jour quotidiennement par le journal marocain « Yabiladi » : URL : https://www.yabiladi.com/articles/details/90620/infographie-pandemie-coronavirus-maroc.html, consulté le 21 avril 2020.
23 Voir « Médias24 », URL : https://www.medias24.com/coronavirus-le-risque-d-enregistrer-des-cas-contact-au-maroc-est-eleve-8126.html, consulté le 3 mai 2020.
24 1 dirham marocain est égal à environ 60 FCFA.

- La proclamation de l'état d'urgence sanitaire pour une durée initiale d'un mois est assorti du confinement général de la population. Ainsi, en application des dispositions du décret-loi N° 2.2.292[25] et du décret N° 2.20.293[26], les mesures de confinement de la population pour lutter contre la propagation du Covid-19 prévoient :

- La fermeture des lieux de commerce et des institutions destinées au public.

- L'interdiction de quitter son domicile sans une attestation de déplacement pour des motifs valables.

- L'interdiction de se déplacer sauf en cas d'extrême nécessité : déplacement vers le lieu du travail, institutions publiques, entreprises ; déplacement pour achat de produits alimentaires, médicaments, ou se rendre dans un centre de santé ; déplacement pour des raisons familiales ou pour porter assistance aux personnes en difficulté.

- L'interdiction de tout type de rassemblement sauf associations pour des raisons du travail mais toujours dans le respect des mesures de protection prises par les autorités.

La fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités ainsi que les restaurants, cafés …

Par ailleurs, le samedi 18 avril, le gouvernement marocain a prolongé d'un mois supplémentaire (jusqu'au 20 mai) l'état d'urgence sanitaire assorti du confinement de la population dans les mêmes conditions.

25 Voir les principales mesures (traduites en français) par l'organe de presse « Libération », URL : https://www.libe.ma/Publication-au-Bulletin-officiel-du-decret-loi-sur-l-etat-d-urgence-sanitaire_a116747.html, consulté le 21 avril 2020.

26 Les mesures de ce décret son publié par la Primature, URL : https://www.cg.gov.ma/fr/conseils-de-gouvernement/le-gouvernement-adopte-les-textes-relatifs-a-la-mise-en-oeuvre-de-letat-d, consulté le 21 avril 2020.

Le gouvernement s'est aussi donné les moyens nécessaires dans l'application et le suivi des décisions prises et a fait preuve de rigueur pour faire respecter toutes ces mesures par l'ensemble de la population. En effet, le 2 avril 2020, après deux semaines de confinement, plus de 5000 personnes[27] sont poursuivies par la justice pour avoir violé l'état d'urgence sanitaire.

En fermant ses frontières et en procédant au confinement général, le Maroc a fait un difficile mais important choix de protéger sa population au détriment de son économie mise à l'arrêt.

Le port obligatoire de masque fait également partie des mesures de protection qui sont prises, et le pays s'est doté des moyens pour mettre ce matériel à la disposition de toute la population dans un contexte international marqué par une « bataille[28]» pour s'en approvisionner. En effet, certaines entreprises de textile se sont orientées vers la production de masques, au point où le pays envisage déjà la perspective de l'exportation du produit[29]. Par ailleurs, l'accès aux masques à toute la population a été favorisé par une large subvention du produit vendu à 0,80 dirham (soit environ 50 FCFA), mais également sa disponibilité dans les pharmacies et commerces de proximité.

Le gouvernement marocain a par ailleurs décidé que « dans le cadre des mesures prises pour la lutte contre la propagation du Covid-19, les chefs et les gestionnaires des entreprises et des unités industrielles et de production sont tenus de mettre

27 Cf. « La Nouvelle Tribune », « Maroc : Plus de 5.000 personnes poursuivies pour violation du confinement », URL : https://lnt.ma/maroc-plus-de-5-000-personnes-poursuivies-pour-violation-du-confinement/; consulté le 21 avril 2020.

28 Cf. RTL France « Coronavirus : la bataille pour les masques fait rage jusqu'au pied des avions » : URL : https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/coronavirus-la-bataille-pour-les-masques-fait-rage-jusqu-au-pied-des-avions-7800349214, consulté le 3 mai 2020.

29 Voir « Médias24 », URL ; https://www.medias24.com/masques-des-textiliens-reclament-l-export-le-ministere-fixe-des-limites-9528.html, consulté le 2 mai 2020.

à la disposition de leurs employés les masques de protection et veiller à ce qu'ils soient remplacés toutes les quatre heures, et ce afin de préserver leur sécurité et leur santé[30] ».

### D- Les mesures d'accompagnement économiques et sociales pour atténuer les impacts de la pandémie

Dès le 11 mars 2020, un Comité de Veille Economique (CVE) a été mis en place et a pour mission le suivi des répercutions du Covid-19 sur l'économie du pays afin d'identifier des mesures d'accompagnement pour y faire face. « Ce comité est chargé d'une part, de suivre de près l'évolution de la situation économique à travers des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation et d'autre part, d'identifier les mesures appropriées en termes d'accompagnement des secteurs impactés[31] ».

En plus du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative qui le coordonne, le CVE est composé de sept[32] autres ministères, de la Bank Al Maghrib (Banque Centrale du Maroc), le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, la Fédération des Chambres marocaines de Commerce, d'industrie et de services et la Fédération des Chambres d'artisanat. Au besoin, d'autres acteurs du secteur public ou privé peuvent s'adjoindre au CVE.

30 Communiqué du ministère de l'Industrie, du Commerce de l'Economie Verte et Numérique, URL: http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/lutte-contre-covid-19-les-entreprises-et-les-unit%C3%A9s-industrielles-tenues-de-fournir-les, consulté le 21 avril 2020.

31 Communiqué du ministère de l'Economie, des Finances et des Reformes de l'Administration, URL : https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=4953. Consulté le 21 avril 2020

32 Il s'agit du ministère de l'Intérieur, du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Étranger, du ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts, du ministère de la Santé, du ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique, du ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale et du ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

- Depuis sa mise en place, le CVE a tenu plusieurs réunions ayant abouti à des décisions fortes sur les plans économique et social. Les principales mesures prises jusque-là peuvent être résumées comme suit :

- Au terme du décret 2.20.269, un « Fonds Spécial » de 10 milliards de dirhams est créé. Deux[33] des trois objectifs de ce fonds sont : « le soutien de l'économie nationale pour faire face aux chocs induits par la pandémie du Covid-19 ainsi que la préservation des emplois et l'atténuation des répercutions sociales de la pandémie ».

- Au terme du communiqué après la deuxième réunion du CVE le 16 mars, les salariés qui sont affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en arrêt d'activité, bénéficieront d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 2.000 dirhams net, des allocations familiales et des prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) jusqu'au mois de juin 2020. Cette prestation est assurée par le « Fonds Spécial ».

- Au terme du communiqué de la deuxième réunion du CVE, des mesures en faveur des entreprises, PME, TPME et professions libérales en difficulté ont été prises : « Suspension du paiement des charges sociales jusqu'au 30 juin 2020 ; mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances des crédits bancaires et pour le remboursement des échéances des leasings jusqu'au 30 juin sans paiement de frais ni de pénalités ; activation d'une ligne supplémentaire de crédit de fonctionnement octroyée par les banques et garantie par la CCG (Caisse Centrale de Garantie).

Au terme du communiqué de la cinquième réunion du CVE du 20 avril 2020, **la « mise en place d'un crédit à taux zéro pour les**

33 Le troisième objectif est « la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical » par le fonds.

**autoentrepreneurs, impactés par la crise du Covid-19, pouvant atteindre un montant de 15 000 dirhams[34] » est actée.**

Plusieurs autres mesures économiques et sociales ont été prises par le CVE pour atténuer les effets de la crise du Covid-19.

Par ailleurs, grâce à l'accès à la connexion internet haut débit par une large frange de la population, le Maroc a pu mettre en place une stratégie pour assurer la continuité pédagogique dans les écoles primaires, les collèges, les lycées ainsi que les universités pour éviter entre autres des décrochages scolaires des apprenants. Au niveau de l'enseignement du 1er degré, le gouvernement a mis en place un protocole[35] pour assurer cette continuité pédagogique. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les cours sont effectués en vidéo-conférence.

### E- Impacts économiques, commerciaux et sociaux de la pandémie

S'il est trop précoce d'évaluer l'ampleur de ses impacts sur le Maroc, la pandémie du Covid-19 aura indubitablement des conséquences économiques et sociales et l'année 2020 s'annonce d'ores et déjà difficile pour le Royaume. D'abord sur le plan économique et commercial, les entreprises importatrices et exportatrices (« près de 57 % des « entreprises organisées » ont arrêté ou réduit leur activité[36] ») pourraient lourdement pâtir de cette crise avec la fermeture des frontières des pays de l'Union Européenne (UE) qui sont les principaux partenaires économiques du Maroc. En effet, « l'UE représente plus de 58% des exportations marocaines, 59% du stock d'IDE

34 Voir « Article 19 », URL : http://article19.ma/accueil/archives/127339, consulté le 21 avril 2020.
35 COVID-19 – Continuité pédagogique : Protocole à destination des professeurs du 1er degré devant assurer une continuité pédagogique.
36 Voir « Conjoncture.info », site d'information de la Chambre française de commerce et d'industrie au Maroc », URL : https://www.cfcim.org/magazine/75514, consulté le 3 mai 2020.

(Investissement Direct à l'Etranger), 70% des recettes touristiques et 69% des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE)[37] ».

Selon le Professeur Jawd Kerdoudi[38], « beaucoup d'entreprises de production et de services sont à l'arrêt total ou partiel. De plus, la campagne agricole s'annonce faible du fait d'une pluviométrie insuffisante. Les réserves en devises étrangères vont pâtir de la baisse des exportations, des transferts des Résidents marocains à l'étranger, et des investissements directs étrangers ».

Le Centre Marocain de Conjoncture prévoit (le 21 avril 2020) un taux de croissance de -3,2% pour le Maroc en 2020, alors que la prévision initiale était de 0,8%.

Le secteur du tourisme sera également très fortement impacté au regard de son importance pour l'économie du Royaume qui est la première destination touristique en Afrique avec 13 millions de visiteurs et des revenus estimés à 7,7 milliards de dollars[39].

Sur le plan social, les populations qui vivent au quotidien de petits commerces informels pourront également être impactées après plusieurs mois de confinement. Le ralentissement des échanges internationaux dû à la fermeture des frontières pourrait avoir comme corollaire la raréfaction sur le marché national des produits d'importation et provoquer ainsi l'augmentation

37 Cf. Délégation de l'Union Européenne au Maroc-section commerciale, « Note sur les impacts économiques du Covid-19 au Maroc au 26/03/2020 », URL : https://www.awex-export.be/files/library/Fiches-Pays/AFPMO/Maroc/Impacts-e-conomiques-du-Covid-19-au-Maroc-au-26-03-2020.pdf. Consulté le 2 mai 2020.

38 Président de l'Institut Marocain des Relations Internationales, propos rapportés par Ecoactu, « La pandémie du Coronavirus : quel impact sur le Maroc et le monde ? », 2 avril 2020, URL : https://www.ecoactu.ma/coronavirus-kedoudi/, consulté le 21 avril 2020.

39 Voir « Afriquinfo », URL : https://afriquinfos.com/afrique-du-nord/le-maroc-premiere-destination-touristique-en-afrique-en-2019/, consulté le 3 mai 2020.

des prix de ces produits, réduisant le pouvoir d'achat des populations déjà pauvres.

Avec ces perspectives, l'explosion du taux de chômage, les manifestations et soulèvements de populations et des « émeutes de la faim » au Maroc et en Afrique ne sont pas à écarter.

### F- La politique africaine du Maroc en riposte à la pandémie

Pour le Maroc, la riposte contre le Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales doit s'inscrire sur le long terme et dans une perspective multilatérale avec le continent africain. Cette conception s'articule dans une dynamique désormais traditionnelle pour le Royaume. En effet, depuis l'avènement du Règne du Roi Mohammed VI en 1999, la nouvelle doctrine de politique extérieure du pays est basée sur la solidarité et le renforcement de la coopération Sud-Sud notamment avec l'Afrique subsaharienne.

En moins de 20 ans, le Royaume du Maroc a tissé un important réseau de partenaires économiques, et diplomatiques non seulement avec la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, mais aussi avec des Organisations régionales.

Ces importants réseaux tissés en Afrique subsaharienne font d'une part du Royaume un acteur important alors qu'une crise économique mondiale s'annonce. Les pays africains pourraient ainsi voir diminuées drastiquement l'aide publique au développement et l'assistance technique des pays occidentaux lourdement touchés par la pandémie du Covid-19. Dans cette perspective, la solidarité et la coopération interafricaine deviennent alors un enjeu important pour le continent. C'est pourquoi, le Maroc veut inscrire la riposte contre le Covid-19 dans un cadre multilatéral sur les

plans économique et social avec les pays de l'Afrique, au-delà des aspects sanitaires immédiats de la pandémie. Ainsi, dans un premier temps, le Roi du Maroc « a proposé le lancement d'une initiative de Chefs d'Etat africains visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner les pays africains dans leurs différentes phases de gestion de la pandémie. Il s'agit d'une initiative pragmatique et orientée vers l'action, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques, pour faire face à l'impact sanitaire, économique et social de la pandémie[40] ». La proposition du Maroc aux Chefs d'Etat africains a été favorablement accueillie et saluée par plusieurs pays dont le Sénégal qui dans un communiqué précise que « le Président (Macky) Sall a remercié Sa Majesté pour cette heureuse initiative, et exprimé sa volonté d'œuvrer au succès de la démarche qui fera prochainement l'objet d'une visioconférence entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays concernés[41] ».

Ensuite, pour matérialiser sa vision de solidarité à ce stade de l'évolution de la crise du Covid-19, le Royaume a apporté une assistance sanitaire à la République Centrafricaine. Même si les autorités marocaines n'ont pas communiqué sur cette assistance, la presse nationale en a fait écho. « Un Boeing 767 cargo de Royal Air Maroc a atterri ce jeudi 16 avril, à l'aéroport de Bangui, capitale de la République centrafricaine, avec de l'aide d'urgence marocaine pour soutenir les efforts de la RCA dans la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus[42] ».

40 Covid-19 – Communiqué du Cabinet Royal publié le 13 avril 2020, URL : https://www.diplomatie.ma/covid-19-communiqu%C3%A9-cabinet-royal, consulté le 21 avril 2020.
41 Communiqué de presse - COVID -19, publié le 13 avril 2020, URL: http://www.presidence.sn/actualites/communique-de-presse-covid-19_2002, consulté le 21 avril 2020.
42 Voir « Bladi.net », URL : https://www.bladi.net/maroc-avion-aide-centrafrique,67627.html, consulté le 21 avril 2020.

La lutte contre la pandémie du Covid-19 par le gouvernement marocain afin d'atténuer ses effets s'est inscrite dans une vision et une stratégie globales. La société civile du Royaume s'est également mobilisée pour faire face aux conséquences sociales et économiques de la pandémie à travers un élan de générosité et un soutien à l'action gouvernementale. En effet, le « Fonds Spécial » Covid-19 créé par les autorités a reçu au 5 avril des contributions d'un total de 32,8 milliards de dirhams : « les institutionnels ont contribué à hauteur de 28,7 milliards de dirhams, les sociétés privées 3,7 milliards de dirhams et les personnes physiques avec 401 millions de dirhams.[43] ».

La pandémie du Covid-19 a révélé l'importance du masque comme matériel simple mais très important non seulement pour le personnel hospitalier mais aussi comme moyen de protection de la population. Le port de masque pourrait donc devenir une habitude dans le monde. Le Maroc pourrait ainsi davantage développer son industrie de production de masques et réduire la dépendance du continent vis-à-vis de la Chine qui assure à elle seule plus de 80%[44] des masques vendus dans le monde. Dès lors, l'Afrique subsaharienne peut devenir le marché d'importation du coton pour l'industrie marocaine.

« Le Maroc fait également partie, avec la Tunisie, l'Afrique du Sud et l'Égypte, des principaux pôles de production pharmaceutiques du continent.[45]»

43 Voir « Article 19 », URL : http://article19.ma/accueil/archives/126357, consulté le 2 mai 2020.

44 Voir « Franceinfo », URL : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/les-pays-sarrachent-les-masques-produits-par-la-chine_3920745.html, consulté le 4 mai 2020.

45 Voir « Le Point Afrique », « Le Covid-19 confirme l'urgence de la diversification de l'économie », URL : https://www.lepoint.fr/afrique/le-covid-19-confirme-l-urgence-de-la-diversification-de-l-economie-11-04-2020-2371036_3826.php, consulté le 3 mai 2020.

La stratégie déployée par le Maroc pour faire face à la pandémie du Covid-19 et à ses conséquences a eu des échos très favorables dans plusieurs pays dans le monde. Selon le député français Jean-Luc Mélenchon, l'exemple du Maroc en matière de production de masques devrait être imité[46] par la France. La presse française à l'image du « Le Canard enchainé » va dans le même sens que le député français[47], alors que la chaine publique « France info » souligne entre autres les chaines de distribution des masques mises en œuvre et la perspective d'exportation de masques par le pays[48]. L'édition française du magazine américain « Forbes » qualifie de « Plan Marshall », les mesures économiques et sociales prises par le Royaume[49]. En Espagne, la presse estime que « le Maroc est à l'avant-garde mondiale » à propos des mesures de confinement qui ont été prises[50]. Du côté de l'Amérique latine, un média du Paraguay considère que la riposte marocaine sur le plan sanitaire, économique et social a été « rapide et ferme.[51] » En Australie, la mobilisation d'importantes ressources sanitaires que le Maroc a engagées pour lutter contre la pandémie a été soulignée[52].

46 Cf. Discours de Jean-Luc Mélenchon le 28 avril à l'Assemblée Nationale française. URL extrait : https://www.youtube.com/watch?v=sDD145uDxI8, consulté le 2 mai 2020.

47 La presse marocaine dont « L'Economiste » a relayé cette information ; URL : https://www.leconomiste.com/article/1060575-le-canard-enchine-place-le-maroc-en-modele, consulté le 3 mai 2020.

48 Voir « Franceinfo », URL : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-au-maroc-le-port-du-masque-est-desormais-obligatoire-pour-tous_3883643.html, consulté le 3 mai 2020.

49 Voir URL de l'article sur : https://www.forbes.fr/politique/covid-19-comment-le-maroc-met-en-oeuvre-un-plan-massif-pour-soutenir-leconomie-et-proteger-les-populations/?cn-reloaded=1, consulté le 3 mai 2020.

50 Voir le journal espagnol « El Pais », URL : https://elpais.com/sociedad/2020-03-22/marruecos-se-situa-a-la-vanguardia-mundial-en-medidas-de-confinamiento-contra-el-coronavirus.html, consulté le 3 mai 2020.

51 Voir le journal paraguayen « Nova Paraguay », URL : http://www.novaparaguay.com/nota.asp?n=2020_4_11&id=25939&id_tiponota=8, consulté le 3 mai 2020.

52 Voir le journal australien « Vibe Media », URL : https://www.vibemedia.net.au/morocco-earmarked-2-7-of-gdp-to-shed-covid-19-effects/, consulté le 3 mai 2020.

En Chine, la presse met en évidence « le fonds de solidarité spéciale pour lutter contre la pandémie et limiter ses effets économiques et sociaux » auquel les citoyens marocains ont contribué « grâce à la solidarité qui est érigée comme valeur civilisationnelle au Maroc[53]. » En Italie, la presse note que la communauté juive soutient les choix du Roi du Maroc et considère que sa gestion de la pandémie est « un modèle à suivre[54] ».

Selon Jean-Thomas Lesueur, délégué général de l'Institut Thomas More français, « l'Afrique ne se sauvera pas toute seule, mais l'exemple marocain lui donne à voir qu'elle peut agir avec ses ressources propres, sans attendre une aide internationale incertaine à condition de mobiliser sa population et de faire preuve d'esprit d'initiative[55]. »

Malgré ses défis économiques et sociaux et les moyens limités dont il dispose, le Maroc a incontestablement fait preuve de volontarisme et de solidarité en réaction à la pandémie du Covid-19 et de ses effets.

Et si la crise de la pandémie du Covid-19 amorçait pour le Maroc et le continent africain une nouvelle ère de coopération et d'intégration régionale ?

53 Voir l'organe de presse chinoise «CGTN », URL : https://africa.cgtn.com/2020/04/08/opinion-moroccos-plan-to-defeat-covid-19/, consulté le 3 mai 2020.

54 Voir le journal italien « MEDITERRANews », URL : https://mediterranews.org/2020/04/marocco-comunita-ebraica-al-fianco-delle-scelte-del-re/, Consulté le 3 mai 2020.

55 Propos rapporté par le journal français « Le Point », et relayé par l'Institut, URL : http://institut-thomas-more.org/2020/04/21/covid-19-%e2%80%a2-les-initiatives-marocaines-peuvent-elles-inspirer-les-pays-africains/, consulté le 3 mai 2020.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **Textes légaux**

Constitution marocaine (article 40) de 2011.

Décret-loi N° 2.2.292 du 24 mars 2020.

Décret N° 2.20.293 de 24 mars 2020.

- **Textes et documents officiels**

COVID-19 – Continuité pédagogique : Protocole à destination des professeurs du 1er degré devant assurer une continuité pédagogique.

Plan national de veille et de riposte à l'infection par le Coronavirus 2019-nCoV, version actualisée le 28 janvier 2020.

- **Webographie**

Jawd Kerdoudi, « La pandémie du Coronavirus : quel impact sur le Maroc et le monde ? », URL : https://www.ecoactu.ma/coronavirus-kedoudi/, consulté le 21 avril 2020.

Jean-Luc Mélenchon, (Extrait, discours à l'Assemblée Nationale française le 28 avril 2020). URL : https://www.youtube.com/watch?v=sDD145uDxI8, consulté le 2 mai 2020.

Jean-Thomas Lesueur, (Institut Thomas More, France) « Covid-19 : l'optimisation marocaine», URL : http://institut-thomas-more.org/2020/04/21/covid-19-%e2%80%a2-les-initiatives-marocaines-peuvent-elles-inspirer-les-pays-africains/, consulté le 3 mai 2020.

Site de l'OMS : « COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS», URL : https://www.who.int/fr/news-room/detail/27-04-2020-who-timeline---covid-19, consulté le 3 mai 2020.

Site de la Délégation de l'Union Européenne au Maroc-section commerciale, « Note sur les impacts économiques du Covid-19 au Maroc au 26/03/2020 », URL : https://

www.awex-export.be/files/library/Fiches-Pays/AFPMO/Maroc/Impacts-e-conomiques-du-Covid-19-au-Maroc-au-26-03-2020.pdf, consulté le 2 mai 2020.

Site d'information de la Chambre française de commerce et d'industrie au Maroc, URL : https://www.cfcim.org/magazine/75514, consulté le 3 mai 2020.

Site du gouvernement : https://www.cg.gov.ma/fr/conseils-de-gouvernement/le-gouvernement-adopte-les-textes-relatifs-a-la-mise-en-oeuvre-de-letat-d, consulté le 21 avril 2020.

Site du gouvernement : https://www.cg.gov.ma/fr/conseils-de-gouvernement/le-gouvernement-adopte-les-textes-relatifs-a-la-mise-en-oeuvre-de-letat-d, consulté le 21 avril 2020.

Site du gouvernement : https://www.cg.gov.ma/fr/conseils-de-gouvernement/le-gouvernement-adopte-les-textes-relatifs-a-la-mise-en-oeuvre-de-letat-d, consulté le 21 avril 2020.

Site du ministère des Affaires étrangères, URL : https://www.diplomatie.ma/covid-19-communiqu%C3%A9-cabinet-royal, consulté le 21 avril 2020.

Site du ministère de l'Economie, des Finances et des Reformes de l'Administration, URL : https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=4953, consulté le 21 avril 2020

Site du ministère de l'Industrie, du Commerce de l'Economie Verte et Numérique, URL: http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/lutte-contre-covid-19-les-entreprises-et-les-unit%C3%A9s-industrielles-tenues-de-fournir-les, consulté le 21 avril 2020.

Site ministère de la santé, URL : http://www.covidmaroc.ma/pages/Accueil.aspx, consulté le 3 mai 2020.

Site ministère de la santé, URL : http://www.covidmaroc.ma/pages/Accueil.aspx, consulté le 3 mai 2020.

Site du ministère de la santé, « Carte sanitaire – situation de l'offre de soins – octobre 2019 », URL : http://cartesanitaire.sante.gov.ma/dashboard/pages2/index_2019.html, consulté le 21 avril 2020.

*Afriquinfo*, « Le Maroc, première destination touristique en Afrique en 2019 », URL : https://afriquinfos.com/afrique-du-nord/le-maroc-premiere-destination-touristique-en-afrique-en-2019/, consulté le 3 mai 2020.

*Article 19*, « Fonds Covid-19 – Maroc: le total des dons a atteint 32,8 milliards de dirhams », URL : http://article19.ma/accueil/archives/126357, consulté le 2 mai 2020.

*Article 19,* « Covid-19 – Le CVE lance un « crédit à taux zéro » pour les autoentrepreneurs impactés par la pandémie », URL : http://article19.ma/accueil/archives/127339, consulté le 21 avril 2020.

*Atlasinfo*, « Coronavirus : Le Maroc dispose de 44 hôpitaux et de 1.640 lits de réanimation »URL : https://atlasinfo.fr/coronavirus-le-maroc-dispose-de-1-640-lits-de-reanimation.html, consulté le 21 avril 2020.

*Bladi.net,* « Le Maroc envoie un avion chargé d'aide en Centrafrique », URL : https://www.bladi.net/maroc-avion-aide-centrafrique,67627.html, consulté le 21 avril 2020.

*CGTN Africa,* « Opinion: Morocco's plan to defeat COVID-19 », URL : https://africa.cgtn.com/2020/04/08/opinion-moroccos-plan-to-defeat-covid-19/, consulté le 3 mai 2020.

*El Pais,* « Marruecos se sitúa a la vanguardia mundial en medidas de confinamiento contra el coronavirus », URL : https://elpais.com/sociedad/2020-03-22/

marruecos-se-situa-a-la-vanguardia-mundial-en-medidas-de-confinamiento-contra-el-coronavirus.html, consulté le 3 mai 2020.

*La Nouvelle Tribune,* « Maroc : Plus de 5.000 personnes poursuivies pour violation du confinement », URL : https://lnt.ma/maroc-plus-de-5-000-personnes-poursuivies-pour-violation-du-confinement/, consulté le 21 avril 2020.

*L'Economiste*, « Casa-Settat: L'hôpital de campagne prêt à accueillir ses premiers patients », URL : https://www.leconomiste.com/article/1060820-casa-settat-l-hopital-de-campagne-pret-accueillir-ses-premiers-patients, consulté le 2 mai 2020.

*L'Economiste,* « Le 'canard enchainé' place le Maroc en modèle » ; URL : https://www.leconomiste.com/article/1060575-le-canard-enchine-place-le-maroc-en-modele, consulté le 3 mai 2020.

L'Economiste, « L'OCP développe un gel 100% marocain », URL : https://www.leconomiste.com/article/1060205-l-ocp-developpe-un-gel-100-marocain, consulté le 3 mai 2020.

*Le Point Afrique,* « Le Covid-19 confirme l'urgence de la diversification de l'économie », URL : https://www.lepoint.fr/afrique/le-covid-19-confirme-l-urgence-de-la-diversification-de-l-economie-11-04-2020-2371036_3826.php, consulté le 3 mai 2020.

*Forbes france,* «COVID-19 : Comment Le Maroc Met En Œuvre Un Plan Massif Pour Soutenir L'Économie Et Protéger Les Populations », URL : https://www.forbes.fr/politique/covid-19-comment-le-maroc-met-en-oeuvre-un-plan-massif-pour-soutenir-leconomie-et-proteger-les-populations/?cn-reloaded=1, consulté le 3 mai 2020.

*Franceinfo,* « Les pays s'arrachent les masques produits par la Chine », URL : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/

les-pays-sarrachent-les-masques-produits-par-la-chine_3920745.html, consulté le 4 mai 2020.

*Franceinfo,* « Coronavirus : au Maroc, le port du masque est désormais obligatoire pour tous », URL : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-au-maroc-le-port-du-masque-est-desormais-obligatoire-pour-tous_3883643.html, consulté le 3 mai 2020.

*Maroc Hebdo,* « Le Maroc fabrique ses propres respirateurs artificiels », URL : https://www.maroc-hebdo.press.ma/maroc-respirateurs-artificiels, consulté le 3 mai 2020.

*Médias24,* « le gouvernement interdit plusieurs types de rassemblements », URL : https://www.medias24.com/coronavirus-le-gouvernement-interdit-plusieurs-types-de-rassemblements-8090.html, consulté le 3 mai 2020.

*Médias24,* « Les chiffres clés de l'opération Marhaba 2019 », URL : https://www.medias24.com/les-chiffres-cles-de-l-operation-marhaba-2019-2988.html, consulté le 2 mai 2020.

*Médias24,* « Le Maroc suspend les vols de passagers avec 21 nouveaux pays », URL : https://www.medias24.com/le-maroc-suspend-les-vols-de-passagers-avec-21-nouveaux-pays-8346.html, consulté le 2 mai 2020.

*Médias24,* « Le Maroc suspend tous les vols-passagers de toutes origines ou destinations », URL : https://www.medias24.com/le-maroc-suspend-tous-les-vols-passagers-de-toutes-origines-ou-destinations-8368.html, consulté le 3 mai 2020.

*Médias24,* «Coronavirus : le risque d'enregistrer des 'cas contact' au Maroc est élevé », URL : https://www.medias24.com/coronavirus-le-risque-d-enregistrer-des-cas-contact-au-maroc-est-eleve-8126.html, consulté le 3 mai 2020.

*Médias24,* « Masques : des 'textiliens' réclament l'export, le ministère fixe des limites », URL ; https://www.medias24.

com/masques-des-textiliens-reclament-l-export-le-ministere-fixe-des-limites-9528.html, consulté le 2 mai 2020.

*MEDITERRANews,* « Marocco: comunità ebraica al fianco delle scelte del Re », URL : https://mediterranews.org/2020/04/marocco-comunita-ebraica-al-fianco-delle-scelte-del-re/, consulté le 3 mai 2020.

*Nova Paraguay, «* Las medidas proactivas de Marruecos contra el Covid-19 », URL : http://www.novaparaguay.com/nota.asp?n=2020_4_11&id=25939&id_tiponota=8, consulté le 3 mai 2020.

*RFI (Radio France Internationale),* « Où les chefs d›Etat africains se font-ils soigner? », URL : http://www.rfi.fr/fr/hebdo/20170623-chefs-etat-africains-soin-hopital-bouteflika-museveni-buhari-mugabe-president-sante, consulté le 3 mai 2020.

*RTL France,* « Coronavirus : la bataille pour les masques fait rage jusqu'au pied des avions » : URL : https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/coronavirus-la-bataille-pour-les-masques-fait-rage-jusqu-au-pied-des-avions-7800349214, consulté le 3 mai 2020.

*TelQuel,* « Suspension des vols entre le Maroc et la France », URL : https://telquel.ma/2020/03/13/suspension-des-vols-entre-le-maroc-et-la-france_1672674, consulté le 2 mai 2020.

*Vibe Media,* «Morocco earmarked 2.7% of GDP to shed COVID-19 effects », URL : https://www.vibemedia.net.au/morocco-earmarked-2-7-of-gdp-to-shed-covid-19-effects/, consulté le 3 mai 2020.

*Yabiladi,* « Le fil infographie de la pandémie de Coronavirus au Maroc », URL : https://www.yabiladi.com/articles/details/90620/infographie-pandemie-coronavirus-maroc.html, consulté le 21 avril 2020.

## Covid-19 au Bénin : Les multiples masques de gestion de la crise

**Vincent Afouda Ague**

La pandémie du Covid-19 offre à voir une multitude de tableaux en terme de moyens de lutte. Multiples sont aussi les enjeux qu'il est possible de percevoir autour de cette crise qui n'est donc pas que sanitaire. Les inévitables inventaires ultérieurs situeront chacun avec des éléments probants plus évocateurs que les observations et projections d'un commentateur.

Cependant, dans le cours de la crise, s'arrêter sur quelques faits majeurs dont elle est le prétexte parait intéressant. Le rendez-vous vespéral des Français pour rendre hommage aux soignants au front, par des applaudissements concertés depuis leurs balcons, les mobilisations spontanées des citoyens pour prendre une part active dans la lutte, les contributions spontanées – désintéressées ou pas – de philanthropes, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, de militants, ou de simples citoyens, etc. sont des actions d'humanisme qui démontrent que notre monde auquel on reproche souvent un individualisme exacerbé, recèle encore quelques valeurs de solidarité.

De même au plan politique, les attitudes empreintes davantage de dialogue que de confrontations entre les gouvernants, acteurs institutionnels et les oppositions politiques pour faire face aux défis sanitaires peuvent nourrir la réflexion de tout observateur intéressé par les valeurs démocratiques. En effet, appeler à l'unité politique face à la crise, taire les querelles le

temps de vaincre l'ennemi commun, mettre en berne un processus électoral[1], libérer en masse des prisonniers[2]…, à cause d'un virus, témoignent que face à la crise, les sacrifices et concessions peuvent être sans limite. Ce tableau non spécifique à un seul pays présente néanmoins des particularités çà et là qu'on ne finirait d'étudier au cas par cas. Ainsi, au Bénin, la crise sanitaire a donné lieu à des faits, actions, réactions voire interactions mettant en scène globalement d'une part le gouvernant politique et d'autre part différents acteurs du corps social tels les politiques, les syndicats, les citoyens, etc. Comme ailleurs, l'on a noté un besoin de rapprochement entre des voix au nom de l'unité nationale en temps de crise. Mais comme ailleurs aussi, ce besoin a souffert de mécompréhensions entre le dirigeant, gestionnaire de crise et ses interlocuteurs non moins impliqués à divers degrés dans la gestion de la pandémie.

L'objectif de cette réflexion est d'étudier le caractère inclusif ou consensuel de la gestion de la crise du Covid-19 au Bénin. Le prétexte, c'est la pratique de la recherche du consensus dans la gestion des affaires publiques spécialement dans les moments cruciaux qui est devenu un trait caractéristique de l'animation socio-politique au Bénin depuis une décision de la Cour constitutionnelle érigeant le consensus en « principe à valeur

1 C'est le cas notamment de l'Ethiopie. Voir France 24, « Les élections générales en Éthiopie reportées sine die en raison du coronavirus », *France 24*, URL : https://www.france24.com/fr/20200331-les-%C3%A9lections-g%C3%A9n%C3%A9rales-en-%C3%A9thiopie-report%C3%A9es-sine-die-en-raison-du-coronavirus, consulté le 10 mai 2020 ; Carole Assignon, « Quand le coronavirus perturbe les élections en Afrique », *Deutsche Welle*, URL : https://www.dw.com/fr/quand-le-coronavirus-perturbe-les-%C3%A-9lections-en-afrique/a-52986165, consulté le 10 mai 2020.

2« La Haut-commissaire aux droits de l'Homme de lʼONU a appelé à la libération de détenus à travers le monde. Le Niger, l'Ethiopie et l'Afrique du Sud ont appliqué la recommandation. » Voir Eric Tapoma, « Des prisonniers libérés pour lutter contre le coronavirus », *Deutsche Welle*, URL : https://www.dw.com/fr/des-prisonniers-lib%C3%A9r%C3%A9s-pour-lutter-contre-le-coronavirus/a-52961429, consulté le 13 mai 2020.

constitutionnelle »[3] puis en « idéal politique »[4]. Si la notion souffre du défaut d'un contenu, ou plus précisément d'unité de mesure, des pratiques comme le dialogue, la concertation, la consultation entre les acteurs institutionnels et socio-politiques ont souvent été utilisées pour la mettre en œuvre. Avec plus ou moins de succès. Il n'est pas inutile de rappeler à cet effet à quel point le consensus a été mis à rude épreuve à l'occasion de la crise engendrée par les élections législatives de 2019[5]... Dans le cadre de cette réflexion, nous considérerons toutes les démarches tendant à rapprocher les gouvernants et les autres acteurs de la société autour de la crise, pour trouver des réponses à nos questions : *la crise sanitaire revitalise-t-elle la démocratie à travers la participation des citoyens à l'effort commun national ? La crise du Covid-19 rapproche-t-elle dans un élan d'unité nationale les gouvernants et les citoyens ? A quel point la gestion de la crise est-elle consensuelle ou inclusive*[6] ?

Indépendamment de ses résultats, la gestion de la crise actuelle est révélatrice de nombre de comportements qui permettent de soutenir qu'elle peine à être rassembleuse, d'un dialogue minimum (I) et que particulièrement sur le plan politique, des interférences masquent les véritables positions des acteurs (II).

3 Par Décision DCC n°06-074 du 8 juillet 2006, la Cour constitutionnelle a érigé en principe à valeur constitutionnelle « le consensus national dégagé de la Conférence des Forces vives de la Nations de février 1990 » à l'occasion du contentieux de la révision par voie parlementaire de l'article 80 de la Constitution du 11 décembre 1990. Plusieurs autres décisions ont réaffirmé le principe entre 2010 et 2016.

4 En 2018, la Cour, a cette jugé cette fois que le consensus est « l'un des idéaux politiques » de la démocratie béninoise (Cf. DCC 18-126 du 21 juin 2018). Voir à ce propos Adama Kpodar, « L'évangile de la Cour constitutionnelle du Bénin selon St. Joseph : les premières décisions », 2018 (inédit).

5 Voir à ce sujet : Expédit Ologou (coordonné par), *Législatives 2019 au Bénin : le piège fatal ?*, Cotonou, CiAAF, avril 2019, 50 p ; Thierry Sèdjro Bidouzo, Emmanuel Odilon Koukoubou, Afouda Vincent Agué, *Le Parlement de rupture*, Cotonou, CiAAF, juillet 2019, 42 p.

6 Cet adjectif a particulièrement pris de la valeur dans le vocabulaire politique béninois depuis les élections législatives de 2019 qui ont vu les partis d'opposition se faire écarter de la course pour des raisons administratives. Les acteurs politiques, gouvernement et parlementaires, n'avaient pas pu trouver de compromis pour des élections inclusives.

## I- Un dialogue minimum

La gestion de la crise sanitaire est d'abord une affaire d'Etat. Mais, le gouvernant en action au nom de l'Etat s'appuie aussi sur les apports spontanés ou sollicités d'entités publiques, privées ou d'individus agissant en leur nom personnel. Ils sont donc multiformes mais ne suffisent pas pour conclure à une gestion consensuelle de la crise. On note en effet quelques signes de dialogue mais aussi, et paradoxalement, de signaux faisant état du contraire. En somme le verre est à moitié plein (A) ou à moitié vide (B) selon l'angle de vue quant au caractère inclusif de la gestion de crise.

### A- Le verre à moitié plein

Un certain nombre de contributions laissent entrevoir une mobilisation sociale autour du gouvernant face à la crise. Elles sont multiformes. On citera en premier les dons reçus par le gouvernement et qui font l'objet d'un compte rendu quotidien sur la chaîne de télévision publique[7]. De l'individu lambda qui offre 1000 Fcfa au holding qui contribue pour des centaines de millions de francs sans oublier les dons en nature d'organisations non gouvernementales ou de philanthropes étrangers, ce point télévisé cite presque[8] toutes les personnes physiques et morales participant à l'effort commun de riposte à la crise

7 Le point est présenté à la fin de chaque édition du journal télévisé de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB). Il est également disponible sur le site web du gouvernement (https://www.gouv.bj/coronavirus/dons/) sur lequel une page spéciale est créée pour informer le public de l'organisation de la lutte contre la pandémie.

8 Il est souvent précisé à la fin de la lecture de la liste actualisée des contributions reçues que ce point ne prend pas en compte les dons reçus des organismes publics de coopération internationale.

sanitaire. Un communiqué d'orientation[9] des donateurs indiquait à cet effet que « la liste des donateurs ainsi que leurs contributions seront publiés au fur et à mesure de la réception des dons à titre de reddition des comptes, sauf objection expresse des donateurs »[10].

L'implication des citoyens et des personnes morales dans la lutte contre la pandémie est aussi remarquable à travers les actions de solidarité orientées vers les bénéficiaires directs sans l'intervention des autorités publiques. Ces initiatives sont variées : des dons de vivres et autres utilitaires de protection comme les masques, le savon, le gel hydroalcoolique, les dispositifs de lavage des mains, des campagnes de sensibilisation sur le terrain ou en ligne, la réduction de prix par des entreprises, des cours en ligne en soutien aux apprenants mis en vacances anticipées, etc. Autant d'« initiatives solidaires » qu'on retrouve par centaines recensées sur le site du gouvernement après évaluation de leur pertinence « afin de les mettre en lumière, et inciter davantage plus de personnes à entreprendre des initiatives solidaires »[11].

Dans une hiérarchisation des types de contribution, on aurait pu classer au premier plan les apports en termes d'expertise. Mais tel n'est pas le but de ce travail. Voilà pourquoi, c'est seulement après les contributions matérielles que nous évoquons la place de l'expertise dans la gestion du Covid-19 au Bénin. Une place bien importante : « Face à une épidémie, les politiques publiques ont tout à gagner à s'appuyer

9 Le communiqué signé du Secrétaire Général de la présidence de la République indique aux futurs donateurs les autorités auxquelles ils doivent s'adresser pour transmettre leurs dons financiers et/ou matériels. Voir : *Coronavirus. Communiqué relatif aux dispositions pour les dons financiers, en équipements et en intrants médicaux*, En ligne sur le site : https://www.gouv.bj/actualite/576/coronavirus...communiqué-relatif-dispositions-dons-financiers-equipements-intrants-medicaux/, consulté le 15 mai 2020.

10 *Idem*

11 Cf Initiatives solidaires sur le site du gouvernement : https://www.gouv.bj/coronavirus/initiatives/, consulté le 15 mai 2020

sur les connaissances les plus rigoureuses en la matière »[12]. Et « Le recours systématique des gouvernants du monde aux savants et experts »[13] en dit long sur la place des sachants dans la lutte contre la pandémie de coronavirus. Au Bénin, on voit davantage le gouvernant, incarné par le ministre de la Santé, au front plus que tout autre acteur. Si on sait peu de choses sur l'instance gouvernementale qui organise la riposte, on constate néanmoins la création d'un Comité d'experts mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique le 20 avril 2020. « Le comité d'experts est chargé de mener des actions et réflexions scientifiques sur toute préoccupation ou tout sujet constituant une menace pour la population. Il appréciera au moyen de tests appropriés et suivant les normes en vigueur, toute contribution scientifique, technologique, juridique, sociologique, proposée par les tiers dans le cadre des mesures de lutte mises en place par le gouvernement »[14]. Cette « équipe de recherche » pluridisciplinaire est composée de 23 membres dont un coordonnateur et deux rapporteurs ; elle « peut faire appel à toute personne dont les compétences et les concours seront jugés nécessaires ». Mais plus de deux mois après sa mise en place, on n'a pas la moindre idée sur le travail effectué par le Comité d'experts. Aucune information n'est disponible sur ses activités encore moins sur ses relations avec le ministère de la Santé, cheville-ouvrière de la réponse au Covid-19.

12 Michel Wieviorka, « L'unité, garante de la démocratie en temps de crise », *The Conversation*, URL : https://theconversation.com/lunite-garante-de-la-democratie-en-temps-de-crise-133722, consulté le 15 mai 2020.

13 Expédit Ologou, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », in Covid-19 : *les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2 mai-juin 2020, p. 5, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes-provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 15 mai 2020.

14 La note de service n° 0202-MESRS/DC/SGM/Ass portant mise en place d'un comité d'experts date du 20 avril 2020 soit plus d'un mois après les premiers cas positifs de Covid-19 détectés sur le territoire béninois et qui ont amené le gouvernement à engager des mesures drastiques de lutte contre la maladie.

Sur le registre des contributions, on ne manquera pas de souligner celles des organisations non gouvernementales, des partenaires sociaux et d'autres acteurs de la société civile. Les organisations syndicales ont ainsi formulé des propositions d'actions au gouvernement dès les jours qui ont suivi l'annonce des premiers cas de Covid-19 au Bénin[15]. Un mémorandum signé par des faîtières de syndicats et deux organisations d'employeurs privés portait par ailleurs auprès des pouvoirs publics, les doléances du secteur privé durement touché par la crise[16]. La réponse du décideur à ces attentes et aux autres propositions est une autre paire de manche.

Le dernier exemple illustratif du « verre à moitié plein » est un dialogue poussif autour de la fermeture des lieux de culte décidée dans le cadre des mesures préventives de la propagation du Covid-19 au sein de la population. Cette décision a été prise à l'issue d'une concertation entre autorités et responsables religieux[17]. Certes, il ne s'agit pas à proprement parler d'un partage de pouvoirs entre l'autorité publique et d'autres acteurs de la société, mais cette démarche peut être classée parmi les circonstances exceptionnelles qui mettent en évidence une nuance à la toute-puissance de l'Administration

15 Voir notamment Banouto, « Coronavirus au Bénin : 6 propositions de l'UNSTB au gouvernement Talon », *Banouto*, URL : https://www.banouto.info/article/bien-etre/20200320-coronavirus-au-bnin-6-suggestions-de-l-unstb-au-gouvernement-talon/, consulté le 10 mai 2020 ; F. A. A., « Lutte contre la propagation du Coronavirus au Bénin : Les propositions des syndicats au gouvernement », *24h au Bénin*, URL : https://www.24haubenin.info/?Les-propositions-des-syndicats-au-gouvernement, consulté le 10 mai 2020.

16 Mémorandum portant Propositions pour des mesures d'atténuation des effets de Covid-19 et de relance économique. Il y est notamment souhaité la mise en place d'un cadre de concertation tripartite Etat-secteur privé-Travailleurs. Voir Paul Amoussou, « Mesures d'atténuation suite aux effets du Covid-19 : Les attentes des organisations des employeurs et des travailleurs », *La Nation*, URL : https://lanationbenin.info/mesures-dattenuation-suite-aux-effets-du-covid-19-les-attentes-des-organisations-des-employeurs-et-des-travailleurs/, consulté le 13 mai 2020.

17 *ORTB*, « Coronavirus au Bénin : les lieux de culte fermés pour 15 jours », ORTB, URL : ortb.bj/a-la-une/coronavirus-au-benin-le-gouvernement-ordonne-la-fermeture-des-lieux-de-culte, consulté le 20 mai 2020.

dont on a souvent pensé qu'elle ne discute pas ses prérogatives avec les gouvernés. Sur la question de la fermeture des lieux de culte, une décision unilatérale du gouvernement sans consultation ou information préalable des confessions religieuses n'aurait pas souffert de justification au nom du maintien de l'ordre public : « Dans la mesure où les institutions religieuses déploient leurs activités sur le territoire de l'État et sur ses sujets, elles sont soumises au respect de l'ordre public. La préservation de l'ordre public est indissociablement attachée à la souveraineté de l'État »[18]. En associant les acteurs religieux à la prise de la mesure grave et inédite de fermeture des lieux de prière fréquentés par des citoyens et habitants béninois, le pouvoir se met à l'abri de critiques imaginables de la part des fidèles et adeptes. En effet, une intervention brutale, sans tact dans le domaine sensible de la foi où la rationalité a des limites[19] aurait pu avoir des conséquences imprévisibles. Du reste, des responsables religieux ont montré des signes d'accompagnement de l'autorité politique dans cette mesure exceptionnelle par des messages parallèles et presque simultanés informant leurs fidèles de la mesure de fermeture qui s'imposait et les invitant à s'y conformer dans la discipline[20]. Un communiqué d'annonce de la fermeture temporaire de la chapelle ou de la mosquée provenant d'un chef religieux[21] a de

18 Elsa Forey. *État et institutions religieuses : Contribution à l'étude des relations entre ordres juridiques*. Nouvelle édition [en ligne]. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2007 (généré le 12 novembre 2019). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pus/15042>. ISBN :9791034404117. DOI : 10.4000/books.pus.15042.

19 Tracy David, Chevallier Georges, « Foi et raison : Union, Contemplation, Critique », *Transversalités*, 2009/2 (N° 110), p. 53-74. DOI : 10.3917/trans.110.0053. URL : https://www.cairn.info/revue-transversalites-2009-2-page-53.htm, consulté le 15 mai 2020.

20 F.A.A., « Covid-19 : Eglises et Mosquées suspendent leurs cultes au Bénin », *24 Heures au Bénin*, https://www.24haubenin.info/?Eglises-et-Mosquees-suspendent-leurs-cultes-au-Benin, consulté le 22 mai 2020.

21 Il est utile de souligner l'exception que constitue la position de l'Eglise catholique qui avait suspendu de sa propre initiative les messes publiques sur le tout le territoire béninois. Voir *Banouto*, « Coronavirus au Bénin : l'Eglise catholique suspend les messes et autres », URL : https://www.banouto.info/article/culture/20200320-coronavirus-au-bnin-l-glise-catholique-suspend-les-messes/, Consulté le 12 mai 2020.

fait plus de chance de convaincre et réconforter le fidèle chrétien ou musulman qu'un communiqué d'interdiction de rassemblement dans les lieux de prière émanant d'un ministre de l'Intérieur. Le dialogue avec les acteurs en cette matière n'est peut-être pas la solution définitive mais il peut être déterminant pour l'efficacité des décisions des autorités. Sauf que des cas de violation ou de contournement de la fermeture des lieux de prière ont été signalés à l'intérieur du Bénin. Un autre malaise à noter sur cette question est relatif au fait que les multiples reconductions de la mesure initialement décidée pour deux semaines ont chaque fois été annoncées par un simple communiqué laconique du ministre de l'Intérieur[22] alors que les premiers communiqués d'annonce de la mesure prévoyaient « une évaluation conjointe » par les différentes parties pour décider de la conduite à tenir. On ignore si les responsables des confessions religieuses ont souvent été consultés comme prévu. En fin de compte, les églises, temples, mosquées, couvents… auront été fermés du 22 mars au 1er juin 2020. Une fermeture prolongée qui a fini par causer quelques frictions qu'on qualifiera de mineures[23] si on les compare aux exemples d'autres pays comme le Niger où des populations ont contesté

22 Les lieux de culte ont été autorisés à rouvrir à partir du 2 juin 2020 dans la foulée de l'assouplissement de la batterie de mesures restrictives édictées pour prévenir la propagation du Covid-19. La réouverture des églises, mosquées et autres lieux de rassemblement religieux a été débattue à la présidence de la République avec les dignitaires de différentes confessions.

23 On n'a pas noté de critiques majeures exprimées par des responsables religieux contre la fermeture prolongée des lieux de culte. L'exception à signaler, c'est le commentaire de l'Archevêque catholique de Cotonou, Mgr Roger Houngbédji qui regrettait dans une déclaration que les fidèles ne puissent pas accéder à leurs églises pour y chercher et trouver un réconfort spirituel face à la crise sanitaire (Lucie Sarr, « Au Bénin, l'archevêque de Cotonou fustige le maintien de la fermeture des lieux de culte », *La Croix Africa*, URL : https://africa.la-croix.com/au-benin-larcheveque-de-cotonou-fustige-le-maintien-de-la-fermeture-des-lieux-de-culte/, consulté le 20 mai 2020). Il n'est pas inutile de citer aussi les interpellations de prêtres et pasteurs qui auraient célébré des messes en violation de la mesure de fermeture des lieux de culte (ABP, « Sécurité / Deux curés de l'église catholique romaine dans les mailles de la police républicaine dans le Plateau », *ABP*, URL : http://agencebeninpresse.info/web/depeche/42/deux-cures-de-l-eglise-catholique-romaine-dans-les-mailles-de-la-police-republicaine-dans-le-plateau, consulté le 20 mai 2020).

dans la violence et bravé l'interdiction des prières collectives dans les mosquées alors même que la mesure a été négociée avec les dignitaires musulmans[24].

### B- Le verre à moitié vide

Le contraste qui rend compte du « verre à moitié vide » est un dialogue de sourds ou difficile entre le gouvernant et une partie de la société civile voire de la population béninoise. Des actions ou omissions des dirigeants ont, à un moment donné de la crise, donné lieu à des confrontations avec des organisations mais aussi des citoyens. Des confrontations qu'il serait hasardeux de trancher en faveur de l'un ou l'autre.

En effet, entre le gouvernant pris de court par une crise soudaine et inédite et la société civile apeurée par les ravages de la pandémie dans les pays durement touchés, il est difficile de déterminer de quel côté penche l'objectivité. On peut supposer que le dirigeant, qui détient le pouvoir de décision fait ses choix selon les éléments à sa disposition. Mais en face, les réactions au sein des gouvernés, mêmes dictées par l'émotion, seraient-elles infondées ? La pression exercée sur les gouvernants face à la crise serait-elle dénuée de pertinence ?

Des réponses peuvent être trouvées à travers la position affichée par le gouvernement béninois sur nombre de questions soulevées au cours de cette crise sanitaire. On évoquera notamment la réponse défavorable de trois ministres à la demande de la Direction de l'Enseignement Catholique de suspendre

24 « Covid-19 au Niger : réduire les tensions entre Etat et croyants pour mieux contenir le virus », *International Crisis Group*, URL : https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/niger/covid-19-au-niger-reduire-les-tensions-entre-etat-et-croyants-pour-mieux-contenir-le-virus, consulté le 28 mai 2020.

les cours dans ses établissements scolaires et universitaires[25], la réaction du ministre de la Santé balayant les nombreux appels notamment de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves et plus tard de l'Ordre national des médecins[26] à fermer les écoles pour préserver les apprenants des risques de contamination[27]. Même si par la suite la décision de fermer les écoles et celle de prolonger cette mesure interviendront, on se rend bien compte qu'en matière de gouvernance, le temps des propositions et celui des décisions ne sont pas les mêmes. En l'espèce le gouvernant a, dans un premier temps, fait fi des cris d'alarme provenant des partenaires sociaux mais a fini par se résoudre à prendre les décisions demandées sans toutefois faire référence aux propositions citoyennes.

Sur d'autres questions comme celle des conditions de réouverture des établissements scolaires, les propositions émanant des partenaires sociaux n'ont point été suivies d'effet comme souhaité par les responsables syndicaux. Ces derniers n'ont pu obtenir des autorités la définition consensuelle des conditions de reprise des cours dans les écoles à la levée de la mesure de fermeture[28]. Dans

25 Par lettre n°0446/MEMP/MESTFP/MESRS/DC/SP du 20 mars 2020, les ministres en charge des trois ordres d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) ont refusé de permettre à la Direction de l'Enseignement Catholique de fermer ses écoles, collèges et universités.

26 Dans sa réaction, l'Ordre national des médecins du Bénin demandait par ailleurs à être associé par le ministère de la Santé à « l'élaboration de stratégies efficaces de prévention et de lutte » contre la pandémie. Voir *Banouto*, « Coronavirus au Bénin : l'Ordre des médecins parle aux professionnels de santé et au gouvernement », *Banouto*, URL : https://www.banouto.info/article/bien-etre/20200320-coronavirus-au-bnin-l-ordre-des-mdecins-parle-aux-professionnels-de-sant-et-au-gouvernement/, Consulté le 20 mai 2020.

27 Après seulement deux cas positifs de malades du Covid-19 recensés dans le pays, de nombreuses voix y compris dans les syndicats ont appelé le gouvernement à mettre les apprenants en congés anticipés pour limiter les risques de diffusion du virus par ces derniers. Il faut dire que des mesures similaires étaient déjà en vigueur dans la plupart des pays de la sous-région ouest-africaine face à la même crise sanitaire. Mais le ministre de la Santé répondra lors d'une prise de parole sur la télévision nationale que les apprenants étaient mieux protégés dans leurs écoles qu'à la maison et qu'il n'était pas encore opportun d'arrêter les cours.

28 La mesure de fermeture des écoles a été levée le 11 mai 2020 permettant une reprise des cours.

une lettre-réponse aux ministres en charge de l'Education, six (06) centrales syndicales ont en effet constaté que l'invitation du gouvernement à dialoguer était sans objet après la reprise des activités académiques le 11 mai 2020 sans le dialogue souhaité en amont[29]. C'est dire si la gestion de la crise sanitaire relève, pour les autorités béninoises, essentiellement du domaine politique.

## II- Covid-19 et interférences politiques

Au plan politique, les comportements de deux catégories d'acteurs sont à scruter : d'une part les pouvoirs et d'autres part les oppositions. D'ordinaire et particulièrement en temps de crise, les objectifs de ces deux acteurs du jeu politique peuvent converger. Mais relativement à la gestion de la crise du Covid-19, les choses ne paraissent pas aussi simples car le jeu politique n'est pas réglé comme une horloge. Ainsi note-t-on mêlées à la crise sanitaire des interférences politiques impliquant pouvoir (A) et opposition (B).

### A- Les signaux envoyés par le pouvoir

La capacité de tout pouvoir exécutif à assumer sa responsabilité du destin collectif placée entre ses mains fait l'objet d'une attention particulière dans les moments cruciaux comme celui de la pandémie du Covid-19. Il est à cet égard loisible de constater que presque partout dans le monde, les dirigeants au plus haut niveau sont aux commandes de la gestion de crise. La face visible de cet engagement est la régularité des interventions médiatisées des chefs d'Etat s'adressant à leurs nations et appelant à l'unité face à la crise. Justement l'unité est un enjeu crucial de la crise. Pour cela, certains dirigeants

29 Dans leur document envoyé aux ministres pour boycotter l'invitation à une réunion le 14 mai, soit trois jours après la reprise des cours, les responsables syndicaux ne cachent pas leur colère : « Nous voudrions vous exprimer notre déception pour le peu de foi que vous accordez au dialogue social même face à des enjeux de santé publique comme le Covid-19 qui exige une grande mobilisation et une solidarité de tous ».

n'hésitent pas à s'ouvrir à leurs oppositions[30] dans un esprit de dialogue. Dans ces cas, les frontières politiques semblent tomber sans que la démocratie en soit affectée. Bien au contraire : « La démocratie est le seul régime politique qui permette tout à la fois d'assurer l'unité du corps social et de gérer ses divisions sans violence, ou en les minimisant. En période de grave crise, comme celle de la pandémie actuelle, l'unité est prioritaire, les différends passent au second plan »[31]. Sauf à craindre des risques d'instrumentalisation de la crise pour servir des causes politiques. Il faut en effet une bonne dose d'éthique au gouvernant politique pour qu'il se retienne de profiter du Covid-19 pour dérouler un agenda politique plus laborieux à mettre en œuvre en situation normale.

Sur le terrain des coïncidences de projets politiques avec le Covid-19 que nous appelons « interférences politiques », plusieurs exemples peuvent être évoqués dans le contexte du béninois. D'emblée, il faut dire que les interférences politiques venant du pouvoir en pleine crise du Covid-19 ont pour conséquence de renforcer les frontières politiques existantes et radicalisées depuis les élections législatives de 2019[32] d'autant que l'Exécutif n'a pris aucune initiative d'implication des acteurs politiques dans la gestion de la crise. On peut d'ailleurs se demander pourquoi un pouvoir ayant le mandat régulier de gouverner doit associer ses opposants à la gestion de la crise sanitaire ? La question n'est pas simple. Mais quand on observe de près les mesures courantes contre

30 Au Sénégal, le président Macky Sall a reçu à son palais les représentants des partis d'opposition pour entre autres négocier les mesures législatives à prendre pour accompagner l'Etat d'urgence qu'il a décrété en raison du Covid-19. En France, Emmanuel Macron s'est entretenu avec la classe politique pour décider notamment du report du second tour des élections municipales alors que le premier tour organisé en pleine épidémie de Covid-19 aurait été l'occasion de contaminations massives.

31 Michel Wieviorka, « L'unité, garante de la démocratie en temps de crise », op. cit.

32 Voir Thierry Sèdjro Bidouzo, Emmanuel Odilon Koukoubou, Afouda Vincent Agué, *Le Parlement de rupture*, Cotonou, CiAAF, juillet 2019, 42 p.

le coronavirus et singulièrement celles qui touchent aux libertés publiques des citoyens, il ne serait pas inutile que la prise de telles restrictions fasse l'objet de discussion avec les forces vives du pays notamment celles politiques. Il est évident que le gouvernement ne réunirait pas les acteurs politiques pour leur demander ce qu'il doit faire face la crise à moins d'en être incapable. Par contre, on peut parfaitement admettre et même attendre que le gouvernant soumette ses options à ses partenaires politiques ainsi qu'aux opposants non seulement pour prendre leurs avis mais surtout pour avoir leur soutien qui peut être gage de succès à la mise en œuvre. Il n'en fut rien au Bénin. Le gouvernement avait aussi la possibilité d'impliquer le législateur soit pour la prise de lois soit à titre consultatif. Mais hélas ! Le parlement béninois traine le défaut d'être monocolore, controversé[33] … et un dialogue Gouvernement – Assemblée nationale aurait été vu comme un dialogue à sens unique.

Dans tous les cas, même si le gouvernement engageait un dialogue politique avec l'opposition ou ses opposants[34] à l'occasion de la crise du Covid-19 on peut douter du succès d'une telle initiative en raison d'un certain nombre d'éléments factuels défavorables aux adversaires politiques du pouvoir en place. On imagine en effet qu'une politique de dialogue au sujet de la gestion de crise ne ferait pas bon ménage avec la condamnation

33 *Ibidem.*

34 Même si le Dialogue politique d'octobre 2019 a permis de faire régulariser un certain nombre de partis dont celui d'opposition FCBE (Forces Cauris pour un Bénin Emergent) qui a d'ailleurs pris part aux assises puis aux élections communales du 17 mai 2020, la tension reste vive entre le régime de Patrice Talon et une certaine partie de la classe politique qui compte en son sein des personnalités comme Nicéphore Soglo, Boni Yayi (anciens chefs d'Etat), Sébastien Ajavon (chef de parti non reconnu), etc.

à 20 ans de prison de Komi Koutché, opposant en exil[35], la décision d'organiser des élections communales en dépit des risques sanitaires évidents[36] et malgré une ordonnance demandant la suspension de ce processus électoral prise par la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dans l'intérêt de l'opposant Sébastien Ajavon[37] et le retrait du Bénin du mécanisme des recours individuels et des ONG devant ladite Cour[38]. Cette dernière décision constitue, somme toute, un coup politique contre les opposants au régime qui se rabattent sur la justice communautaire après les échecs essuyés à l'interne[39].

35 Le 4 avril 2020, Komi Koutché a été condamné par la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme à 20 ans de prison et 500 000 000 de francs CFA d'amende dans une affaire de mauvaise gestion du Fonds National de la Microfinance que l'opposant a dirigé entre 2008 et 2013 avant de devenir successivement ministre de la Communication et ministre des Finances sous le régime de Boni Yayi.

36 La décision de maintenir les élections a été prise avec la bénédiction de la conférence des chefs d'institutions du pays réunis par visioconférence. Dès lors que les recommandations de cette instance inconstitutionnelle et illégale qui tend à renforcer la position dominante de l'Exécutif ont été en faveur de la tenue du scrutin, la concertation de la Commission électorale avec les partis engagés dans la course n'a fait qu'entériner la décision.

37 Dans des mesures provisoires datant du 17 avril 2020 faisant suite à une plainte de l'homme d'affaires Sébastien Ajavon, la Cour africaine a ordonné à l'Etat du Bénin de « surseoir à la tenue de l'élection des conseillers municipaux et communaux prévue pour le 17 mai 2020 jusqu'à ce que la Cour rende une décision au fond ». Le gouvernement a clairement fait savoir par des déclarations d'officiels sur les médias que cette décision ne saurait primer sur le calendrier électoral constitutionnel béninois.

38 Alors que l'ordonnance de la CADHP faisait débat, le gouvernement annonce dans la foulée qu'il retirait la Déclaration spéciale d'acceptation par l'Etat du Bénin de la compétence de la Cour, le mécanisme ouvrant la Cour aux plaintes des individus et des ONG. Le gouvernement précise cependant que le désengagement du Bénin de ce mécanisme n'était aucunement lié à « l'affaire Sébastien Ajavon ».

39 La coïncidence de calendrier de cette décision avec celle de la Cour constitutionnelle datant du 30 avril qui déclare la non reconnaissance par le Bénin de la faculté de plainte directe des individus devant la Cour de justice de la CEDEAO renforce la thèse d'un projet politique contre les opposants (Ibrahim Salami, « Le retrait de déclaration de compétence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples par le Bénin ou le bal des perdants », *Bénin Web TV*, URL : https://beninwebtv.com/2020/05/opinion-retrait-de-declaration-a-la-cadhp-par-le-benin-ibrahim-salami-parle-du-bal-des-perdants/, consulté le 15 juin 2020.

Finalement, le Bénin ne fait pas figure d'exception sur le plan des interférences politiques avec la crise du Covid-19. Peut-il en être autrement ? En tout cas, plusieurs pays africains présentent des tableaux similaires. En Côte d'Ivoire, le président Alassane Ouattara a ainsi fait réviser la Constitution[40] par le parlement en pleine crise du Covid-19, modifié par ordonnance le code électoral[41] et a certainement jubilé de voir condamné par contumace à 20 ans de prison son ancien allié devenu adversaire politique, Guillaume Soro, à l'issue d'un procès express[42]… En Guinée, le président Alpha Condé a organisé malgré la crise sanitaire un double scrutin : élections législatives et référendum constitutionnel tous rejetés par l'opposition[43]. Au Togo, l'interdiction des rassemblements, mesure d'ordre sanitaire de lutte contre le coronavirus courante dans tous les pays du monde, a sûrement aidé à tuer dans l'œuf les velléités de contestation par les opposants[44] de la réélection du président Faure Gnassingbé[45]…

40 Voir Agence Ecofin, « Côte d'Ivoire : le Parlement adopte une révision de la Constitution », URL : https ://www.agenceecofin.com/politique/1703-74891-cote-d-ivoire-le-parlement-adopte-une-revision-de-la-constitution, consulté le 15 mai 2020.

41 Voir Jean Kelly Kouassi, « Après la Constitution, ce que Ouattara a décidé pour le Code électoral », KOACI, URL : https://www.afrique-sur7.ci/439436-code-electorale-ouattara-decision.amp, consulté le 13 mai 2020.

42 Voir *France 24*, « Côte d'Ivoire : Guillaume Soro condamné à vingt ans de prison pour recel de détournement de deniers publics », URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/28/cote-d-ivoire-soro-condamne-a-20-ans-de-prison-pour-recel-de-detournement-de-deniers-publics_6038046_3212.html, consulté le 15 mai 2020.

43 Voir Christophe Châtelot, « Elections en Guinée : quand le coronavirus fait les affaires d'Alpha Condé », *Le Monde*, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/03/19/elections-en-guinee-quand-le-coronavirus-fait-les-affaires-d-alpha-conde_6033734_3212.html, consulté le 15 mai 2020.

44 L'un d'eux, Agbéyomé Kodjo qui s'est auto-proclamé vainqueur de l'élection a d'ailleurs été arrêté avant d'être libéré sous contrôle judiciaire. Il est accusé « d'atteinte à la sûreté de l'État, de diffusion de fausses informations et de trouble aggravé à l'ordre public ».

45 Voir *France 24*, « Togo : le président Gnassingbé reconduit pour un quatrième mandat contesté par l'opposition », URL : https://www.france24.com/fr/20200224-togo-le-pr%C3%A9sident-gnassingb%C3%A9-reconduit-pour-un-quatri%C3%A8me-mandat-contest%C3%A9-par-l-opposition, consulté le 15 mai 2020.

Au Bénin, comme ailleurs, une opposition malmenée ferait-elle des concessions à son adversaire politique qu'est le pouvoir en place au nom de l'unité qu'exige une crise sans précédent ?

### B- Les équations politiques des opposants

Face à une crise, comme le Covid-19, les forces politiques opposées aux pouvoirs souffrent d'une réelle faiblesse qui militerait peut-être en faveur d'une indulgence envers elles : les informations essentielles et les pouvoirs d'agir leur font défaut. Un pouvoir à leur portée néanmoins, c'est celui de la parole. Pourquoi pas celui du chéquier illustré par le geste de classe de partis d'opposition au Burkina Faso qui ont soutenu la lutte contre le Covid-19 par une contribution financière remise au gouvernement[46] tout en faisant une critique sévère de la gestion de la crise par le même exécutif ? Comme pour prouver qu'en tant que forces alternatives en attente (active en principe), les acteurs politiques de l'opposition ont pour rôle d'assurer la veille et le contrôle voire de proposer d'autres solutions possibles.

Mais pour toute opposition, la posture à adopter en temps de crise comme celle du Covid-19 est délicate. Si la critique de l'action gouvernementale est l'un de ses rôles, doit-elle y renoncer en temps de crise au nom de l'unité ou l'assumer malgré tout – et le cas échéant en tirer quelque bénéfice politique - ? Voilà un dilemme. Si les discours sont variés, l'opposition n'étant pas homogène, une constance est à dégager cependant : les opposants béninois ont tout fait sauf soutenir les choix de l'Exécutif dans la gestion de la crise du Covid-19. Le communiste Philippe Noudjènoumè[47] a beau se présenter

46 Aïssata Laure G. Sidibé, « Lutte contre le Covid-19 : Les partis affiliés au Chef de file de l'opposition burkinabè apportent 6 millions de F CFA », *Le Faso.net*, URL : https://lefaso.net/spip.php?article96076, consulté le 22 juin 2020.

47 Premier secrétaire du Parti communiste du Bénin (parti non reconnu par le ministère de l'Intérieur au regard du cadre légal de 2018 (Charte des partis politiques et Code électoral).

en « tant qu'homme tout court », ou encore comme « citoyen menacé par un péril imminent » et guidé par le « principe … de l'union de tout le peuple devant le péril », sa lettre ouverte adressée au chef de l'Etat ne manque pas d'être acerbe dans le ton choisi pour exprimer ses inquiétudes par rapport aux choix du gouvernement[48]. Et comme lui, d'autres leaders politiques ont très peu ménagé le pouvoir dans leurs prises de position contre la gestion officielle de la crise[49]. En somme, il n'y a pas eu de *trêve politique*.

L'épisode des mesures sociales de soutien aux entreprises et aux populations est à cet égard éloquent. Le programme pour atténuer les chocs socio-économiques de la crise sanitaire élaboré par le gouvernement et évalué à près de 75 milliards de francs CFA a donné lieu à une partie de confrontations verbales entre partisans et opposants du pouvoir. Les partis soutenant les actions du gouvernement ont tout naturellement félicité ce dernier pendant que les adversaires

48 Dans cette lettre ouverte publiée une semaine après le premier cas de coronavirus sur le territoire béninois, l'opposant reprend la plupart des sujets à polémique comme la non fermeture des écoles et des frontières et fait savoir au président de La République qu'il « ne comprend » pas les choix de son gouvernement. Sur la question de la non fermeture des écoles par exemple, Philippe Noudjènoumè affirme que la justification du ministre de la Santé « frise le ridicule et ne l'honore pas lui-même en tant que médecin ainsi que le Gouvernement qu'il représente ». En conclusion de cette lettre ouverte, l'auteur écrit au destinataire : « Puissiez-vous ne pas devoir répondre demain de vos responsabilités en cas de ce que vous savez, responsabilités qui s'assimileront tout simplement à des crimes contre l'humanité ». Voir Edouard Djogbénou, « Bénin-Coronavirus : le Pr Noudjènoumè adresse une lettre d'interpellation à Talon », *Bénin Web TV*, URL : https://beninwebtv.com/2020/03/benin-coronavirus-le-pr-noudjenoume-adresse-une-lettre-dinterpellation-a-talon/, consulté le 3 juin 2020 ; voir aussi Parti Communiste du Bénin, « Epidémie du coronavirus : à quoi joue le gouvernement de talon ? », *La Flamme*, URL : https://www.la-flamme.org/images/PDFs/pcb_epidemie_du_covid19.pdf, consulté le 15 mai 2020.

49 Par exemple, l'ancien président de la République, Nicéphore Soglo s'est très tôt insurgé contre la non prise de mesures drastiques courantes dans d'autres pays comme la fermeture des frontières. Voir Benjamin Lawson, « Covid-19 au Bénin : N. Soglo pointe du doigt la responsabilité du gouvernement », *La Nouvelle Tribune*, URL : https://lanouvelletribune.info/2020/04/covid-19-au-benin-n-soglo-pointe-du-doigt-la-responsabilite-du-gouvernement/, consulté le 15 mai 2020.

estiment que le programme intervient non seulement bien tard mais aussi avec un contenu peu consistant pour soulager les peines des populations affectées par la pandémie[50].

Mais peut-on espérer de l'opposition qu'elle réagisse dans le sens contraire sachant que la critique est précisément son rôle et qu'en l'assumant, elle participe de l'animation du débat public ? Et faut-il accuser un adversaire politique de faire de la crise sanitaire une récupération politique simplement parce qu'il émet une critique ? Pour répondre à ces questions, une réflexion future serait sans doute adéquate. Elle s'impose d'ailleurs car cette crise sanitaire révèle cette question : quel rôle pour l'opposition en temps de crise ?

**Conclusion**

D'un mot, la crise sanitaire de la Covid-19 éprouve la capacité des différentes composantes de la société à réagir ensemble face au péril. S'il est de la responsabilité du gouvernant de prendre en charge le destin de la communauté qu'il dirige, cette dernière, dans sa diversité n'est pas moins attendue au front. Les enjeux sont multiples et tournent autour de la survie collective. Le cas béninois observé à chaud dans cette réflexion, au-delà de révéler les incompréhensions entre différents acteurs, permet surtout de susciter le débat sur la capacité du corps social à organiser et réussir sa survie face aux crises…

50 Voir par exemple : Parti Communiste du Bénin, « Et le gouvernement de la Rupture prit des mesures sociales pour victimes de COVID-19 », *La Flamme*, URL : https://www.la-flamme.org/images/PDFs/pcb_declaration_sur_mesures_covid_Talon.pdf, consulté le 15 juin 2020.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **Ouvrages**

Forey Elsa, *État et institutions religieuses : Contribution à l'étude des relations entre ordres juridiques*. Nouvelle édition [en ligne]. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2007 (généré le 12 novembre 2019). Disponible sur Internet : http://books.openedition.org/pus/15042 . ISBN :9791034404117. DOI : 10.4000/books.pus.15042.

Ngonga Lokengo Antshuka, *Consensus politique et gestion démocratique du pouvoir en Afrique*, Louvain-la-Neuve : Académia/L'Harmattan, 2015, 236 p.

- **Articles scientifiques**

Delmas Corinne, « Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer, La démocratie participative. Histoires et généalogies », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2011, mis en ligne le 15 avril 2011, consulté le 14 mai 2020. URL : http://journals.openedition.org/lectures/5217

Kpodar Adama, « L'évangile de la Cour constitutionnelle du Bénin selon St. Joseph : les premières décisions », 2018 (inédit).

Ologou Expédit, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », in Covid-19 : *les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2 mai-juin 2020, p. 5, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes-provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 15 mai 2020.

Tracy David, Chevallier Georges, « Foi et raison : Union, Contemplation, Critique », *Transversalités*, 2009/2 (N° 110), p. 53-74. DOI : 10.3917/trans.110.0053. URL : https://www.cairn.info/revue-transversalites-2009-2-page-53.htm, consulté le 15 mai 2020.

- **Thèses**

  Guarnelli Josselin, Le paradoxe de la décision en situation de crise sur-médiatisée. Thèse de Gestion et management, Université Nice Sophia Antipolis, 2014 [En ligne], URL : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01127422/document, consulté le 20 juin 2020.

- **Notes d'analyse**

  Bidouzo Thierry Sèdjro, Koukoubou Emmanuel Odilon, Agué Afouda Vincent, Le Parlement de rupture, Cotonou, CiAAF, juillet 2019, 42 p.

  Ologou Expédit (coordonné par), Législatives 2019 au Bénin : le piège fatal ?, Cotonou, CiAAF, avril 2019, 50 p ;

- **Webographie**

  ABP, « Sécurité / Deux curés de l'église catholique romaine dans les mailles de la police républicaine dans le Plateau », URL : http://agencebeninpresse.info/web/depeche/42/deux-cures-de-l-eglise-catholique-romaine-dans-les-mailles-de-la-police-republicaine-dans-le-plateau, consulté le 20 mai 2020

  Agence Ecofin, « Côte d'Ivoire : le Parlement adopte une révision de la Constitution », URL : https ://www.agenceecofin.com/politique/1703-74891-cote-d-ivoire-le-parlement-adopte-une-revision-de-la-constitution, consulté le 15 mai 2020.

  Amoussou Paul, « Mesures d'atténuation suite aux effets du Covid-19 : Les attentes des organisations des employeurs et des travailleurs », La Nation, URL : https://lanationbenin.info/mesures-dattenuation-suite-aux-effets-du-covid-19-les-attentes-des-organisations-des-employeurs-et-des-travailleurs/, consulté le 13 mai 2020.

  Assignon Carole, « Quand le coronavirus perturbe les élections en Afrique », Deutsche Welle, URL :

https://www.dw.com/fr/quand-le-coronavirus-perturbe-les-%C3%A9lections-en-afrique/a-52986165, consulté le 10 mai 2020.

Banouto, « Coronavirus au Bénin : 6 propositions de l'UNSTB au gouvernement Talon », Banouto, URL : https://www.banouto.info/article/bien-etre/20200320-coronavirus-au-bnin-6-suggestions-de-l-unstb-au-gouvernement-talon/, consulté le 10 mai 2020 ;

Banouto, « Coronavirus au Bénin : l'Ordre des médecins parle aux professionnels de santé et au gouvernement », Banouto, URL : https://www.banouto.info/article/bien-etre/20200320-coronavirus-au-bnin-l-ordre-des-mdecins-parle-aux-professionnels-de-sant-et-au-gouvernement/, Consulté le 20 mai 2020.

Banouto, « Coronavirus au Bénin : l'Eglise catholique suspend les messes et autres », URL : https://www.banouto.info/article/culture/20200320-coronavirus-au-bnin-l-glise-catholique-suspend-les-messes/, Consulté le 12 mai 2020.

Châtelot Christophe, « Elections en Guinée : quand le coronavirus fait les affaires d'Alpha Condé », Le Monde, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/03/19/elections-en-guinee-quand-le-coronavirus-fait-les-affaires-d-alpha-conde_6033734_3212.html, consulté le 15 mai 2020.

DjogbénouEdouard,«Bénin-Coronavirus:lePrNoudjènoumè adresse une lettre d'interpellation à Talon », Bénin Web TV, URL : https://beninwebtv.com/2020/03/benin-coronavirus-le-pr-noudjenoume-adresse-une-lettre-dinterpellation-a-talon/, consulté le 3 juin 2020.

France 24, « Côte d'Ivoire : Guillaume Soro condamné à vingt ans de prison pour recel de détournement de deniers publics », URL : https://www.lemonde.fr/afrique/

article/2020/04/28/cote-d-ivoire-soro-condamne-a-20-ans-de-prison-pour-recel-de-detournement-de-deniers-publics_6038046_3212.html, consulté le 15 mai 2020.

France 24, « Togo : le président Gnassingbé reconduit pour un quatrième mandat contesté par l'opposition », URL : https://www.france24.com/fr/20200224-togo-le-pr%C3%A9sident-gnassingb%C3%A9-reconduit-pour-un-quatri%C3%A8me-mandat-contest%C3%A9-par-l-opposition

France 24, « Les élections générales en Éthiopie reportées sine die en raison du coronavirus », France 24, URL : https://www.france24.com/fr/20200331-les-%C3%A9lections-g%C3%A9n%C3%A9rales-en-%C3%A9thiopie-report%C3%A9es-sine-die-en-raison-du-coronavirus, consulté le 10 mai 2020.

International Crisis Group, « Covid-19 au Niger : réduire les tensions entre Etat et croyants pour mieux contenir le virus », URL : https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/niger/covid-19-au-niger-reduire-les-tensions-entre-etat-et-croyants-pour-mieux-contenir-le-virus, consulté le 28 mai 2020.

Kouassi Jean Kelly, « Après la Constitution, ce que Ouattara a décidé pour le Code électoral », KOACI, URL : https://www.afrique-sur7.ci/439436-code-electorale-ouattara-decision.amp, consulté le 13 mai 2020.

Lawson Benjamin, « Covid-19 au Bénin : N. Soglo pointe du doigt la responsabilité du gouvernement », La Nouvelle Tribune, URL : https://lanouvelletribune.info/2020/04/covid-19-au-benin-n-soglo-pointe-du-doigt-la-responsabilite-du-gouvernement/, consulté le 15 mai 2020.

Olivier Mathieu, « Au Niger, l'opposant Hama Amadou remis en liberté », Jeune Afrique, URL : https://www.jeuneafrique.com/918376/societe/

au-niger-lopposant-hama-amadou-remis-en-liberte/, consulté le 2 juin 2020.

ORTB, « Coronavirus au Bénin : les lieux de culte fermés pour 15 jours », URL : ortb.bj/a-la-une/coronavirus-au-benin-le-gouvernement-ordonne-la-fermeture-des-lieux-de-culte, consulté le 20 mai 2020.

Parti Communiste du Bénin, « Et le gouvernement de la Rupture prit des mesures sociales pour victimes de COVID-19 », La Flamme, URL : https://www.la-flamme.org/images/PDFs/pcb_declaration_sur_mesures_covid_Talon.pdf, consulté le 15 juin 2020.

Parti Communiste du Bénin, « Epidémie du coronavirus : à quoi joue le gouvernement de talon ? », La Flamme, URL : https://www.la-flamme.org/images/PDFs/pcb_epidemie_du_covid19.pdf, consulté le 15 mai 2020.

Salami Ibrahim, « Le retrait de déclaration de compétence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples par le Bénin ou le bal des perdants », Bénin Web TV, URL : https://beninwebtv.com/2020/05/opinion-retrait-de-declaration-a-la-cadhp-par-le-benin-ibrahim-salami-parle-du-bal-des-perdants/, consulté le 15 juin 2020.

Sarr Lucie, « Au Bénin, l'archevêque de Cotonou fustige le maintien de la fermeture des lieux de culte », La Croix Africa, URL : https://africa.la-croix.com/au-benin-larcheveque-de-cotonou-fustige-le-maintien-de-la-fermeture-des-lieux-de-culte/, consulté le 20 mai 2020).

Site web du Gouvernement du Bénin : https://www.gouv.bj/coronavirus/

Tapoma Eric, « Des prisonniers libérés pour lutter contre le coronavirus », Deutsche Welle, URL : https://www.dw.com/fr/des-prisonniers-lib%C3%A9r%C3%A9s-pour-lutter-contre-le-coronavirus/a-52961429, consulté le 13 mai 2020.

Wieviorka Michel, « L'unité, garante de la démocratie en temps de crise », The Conversation, URL : https://theconversation.com/lunite-garante-de-la-democratie-en-temps-de-crise-133722, consulté le 15 mai 2020.

24h au Bénin « Lutte contre la propagation du Coronavirus au Bénin : Les propositions des syndicats au gouvernement », URL : https://www.24haubenin.info/?Les-propositions-des-syndicats-au-gouvernement, consulté le 10 mai 2020.

24h au Bénin, « Covid-19 : Eglises et Mosquées suspendent leurs cultes au Bénin », 24 Heures au Bénin, https://www.24haubenin.info/?Eglises-et-Mosquees-suspendent-leurs-cultes-au-Benin, consulté le 22 mai 2020.

# Les mesures anti-Covid-19 à l'épreuve des normes pratiques à Parakou

**Gbènakpon Angelo Kpotounou**

La crise sanitaire que le monde traverse est sans doute la première crise globale[1] contemporaine qui menace le monde d'une anomie généralisée. Elle a frappé la Chine, s'est installée en Europe et foudroie les Etats-Unis tout en progressant rapidement sur d'autres continents, en l'occurrence l'Afrique. La pandémie du Covid-19 a mis du temps avant d'arriver en Afrique, probablement à cause de la faiblesse des échanges commerciaux et touristiques entre l'épicentre chinois Hubei et le continent, contrairement à l'Europe et à l'Amérique. Mais la Chine est quand même le premier

1 La crise sanitaire est une « Crise globale » car elle vient bouleverser les modes de vie sur toute l'étendue de la planète mais, elle a aussi mis à l'arrêt des pans entiers de l'économie mondiale, et les réponses qu'ont apportées les Etats conduisent à leur tour à une crise dans presque tous les secteurs de la vie de nos sociétés. Son impact est sans précédent sur la mondialisation. En effet, depuis l'essor de la mondialisation, le monde est devenu un petit quartier où les gens peuvent facilement interagir les uns avec les autres sans se heurter à de sérieux obstacles. Cela est devenu à la fois bénéfique et nuisible pour la sphère sociale, politique et économique en ce qui concerne le bien-être des gens. Autrement dit, malgré la libre circulation des personnes, des biens et des services qu'entraîne la mondialisation, qui stimule le développement socio-économique, elle est également devenue une source de propagation des maladies. En conséquence, en raison du facteur de développement technologique de la mondialisation, une épidémie telle que celle de Covid-19 s'est transformée en une maladie pandémique majeure qui a touché plus d'un million de personnes dans le monde entier, indépendamment de leurs différences de localisation géographique. William De Vijlder, « Covid-19 : l'impact sur l'économie mondiale », https://group.bnpparibas/actualite/covid-19-impact-economie-mondiale 09.04.2020 ; Kitenge Yusuph Seleman, «Mondialisation et Covid-19 : Quel est l'impact sur l'économie africaine », https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/mondialisation-et-covid-19-quel-est-limpact-sur-l%C3%A9conomie-africaine. 15 Avril 2020.

partenaire commercial de l'Afrique. Nombreuses sont les liaisons aériennes entre elles ; nombreuses sont les entreprises ou grands projets en Afrique employant une main-d'œuvre majoritairement chinoise qui va et vient. Toujours est-il que le premier cas en Afrique est apparu le 14 février 2020 en Egypte, soit un mois et demi après le premier cas annoncé en Chine.

A la date du 24 juin 2020, le Bénin franchit la barre des 1000 cas avec un total de 1017 cas confirmés à l'infection au Covid-19, 715 personnes sont sous traitement, 288 personnes guéries et 14 décès,[2], et ceci, malgré toutes les politiques réglementaires[3]. Le virus au regard des nombreux tests de dépistage, n'est plus seulement importé mais sévit déjà malgré la batterie de décisions prises par les diverses autorités aux niveaux national et local en riposte à sa propagation. Des mesures allant de la distanciation sociale à des règles basiques d'hygiène de lavage des mains à l'eau et au savon en passant par la détermination des zones à haut risque de propagation de la maladie à travers la mise place du cordon sanitaire etc. Chaque commune s'est appropriée les mesures barrières prônées par les autorités sanitaires pour l'adapter à son territoire. On remarque donc des spécificités, d'une commune à une autre.

Tout en pensant qu'une documentation rigoureuse de ce qui se passe réellement sur le terrain est préférable, même si les premières observations offrent un aperçu, encore imparfait, de la situation globale, sachant qu'il y a une grande variété de situations selon les pays et à l'intérieur des différentes localités, le choix de l'observation de la municipalité de Parakou est inhérent à la nature même de la ville. Parakou est une ville à statut particulier et une ville vitrine du nord Bénin, ville carrefour, ville qui dessert le Sud et les autres communes du nord Bénin. En effet, sur les trois villes à statut

2 https://www.gouv.bj/coronavirus/#documents.

3 Politiques réglementaires (contrainte individuelle et directe). L'action publique consiste à éditer des règles obligatoires qui s'appliquent à tout individu dans une situation donnée- autrement dit, que l'Etat oblige ou interdit dans des circonstances spécifiées. Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 10.

particulier au Bénin, deux (Porto Novo et Cotonou) se retrouvaient dans le cordon sanitaire, seul Parakou n'y était pas en raison de sa situation géographique. Dès lors, il est loisible de mesurer la représentation des populations de cette ville au regard de la crise sanitaire à laquelle le pays est confronté, afin de déterminer si le comportement des populations est en phase au regard de ce statut, avec les mesures préconisées pour la riposte contre le Covid-19. La ville de Parakou est limitée au Nord par la commune de N'dali, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la commune de Tchaourou. Elle s'étend sur une superficie de 441km$^2$ dont 66% urbanisé. Elle est située à 435 km environ de la capitale économique Cotonou et représente la seule ville à statut particulier du Nord Bénin. Avec une altitude moyenne de 350 m, elle est localisée à 9$^0$ 15' et 2$^0$ 45' de longitude Est. La commune de Parakou est subdivisée en trois (03) arrondissements et cinquante-huit (58) quartiers de ville.

Il importe de préciser, que cet article ne veut pas étudier les politiques sanitaires, ni mesurer les effets des différentes mesures prises ou non, mais vise plutôt à dévoiler au travers d'éléments factuels ou empiriques, comment les populations hors du cordon sanitaire se représentent cette période de crise sanitaire et appréhendent l'ensemble des dispositions pratiques de riposte contre la propagation de la maladie dans la population. Autrement dit, voir et expliciter à travers les enquêtes empiriques comment se vit la crise sanitaire hors du cordon sanitaire délimité afin de rendre intelligible l'énorme écart qui existe entre les normes formelles et les normes pratiques dans un contexte où la survie au quotidien requiert la mobilité de la population.

Une clarification relative au concept de « norme » s'impose. Le monde des normes est immense, et recouvre des réalités ou des significations d'ordres très différents. Dans sa tentative déjà ancienne de faire un état de la question sur le concept de normes en sociologie, Gibbs[4] avait relevé l'absence d'ac-

4 Jack P. Gibbs, *Justice et compromis. Elément de sociologie morale et politique*, Editions de l'Université de Liège, 1965.

cord sur une définition générique commune et souligné la variété des typologies proposées. Ce constat est encore plus vrai aujourd'hui. Les approches classiques des normes en sciences sociales, à la suite d'Emile Durkheim[5], et jusqu'au milieu du 20ème siècle, correspondent à un relatif haut niveau d'abstraction : les normes sont très proches des *valeurs* ou s'y confondent, et sont enchâssées dans des idéologies, voire des visions du monde. En outre, elles sont supposées s'appliquer aux sociétés, aux ethnies, ou aux macro-groupes sociaux qui sont les supports des principales stratifications, comme les castes ou les classes[6]. On retient que le concept de « norme » en lui-même est trop vague et général. Dans le cadre de cet article, nous serons amenés à utiliser plus particulièrement les concepts de normes formelles et de normes pratiques[7]. Ces deux grandes catégories de normes regroupent l'essentiel des travaux sur les normes. Elles s'intéressent aux « problème des écarts », dans la mesure où les unes (les normes officielles) sont justement celles dont s'éloignent (plus ou moins) les acteurs cibles, et les autres (les normes pratiques) ont souvent été invoquées comme cause de ces écarts[8].

Les normes officielles constituent une vaste famille de normes qui inclue en particulier les normes légales, les normes professionnelles et les normes bureaucratiques. Elles expriment des droits et devoirs explicitement reconnus par les institutions publiques. Elles incorporent des systèmes de sanctions garantis directement ou indirectement par l'Etat et ses dispositifs arbitraux et juridiques[9]. Dans notre cas, il s'agit de l'ensemble des décisions des autorités locales dans le cadre de

5 Emile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Puf, 2007, 149 p. Du même auteur, *Leçons de sociologie*, Paris, Puf, 2010, 244 p.
6 Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Du « problème des écarts » aux « normes pratiques ». Les régulations informelles au sein des bureaucraties publiques (en Afrique et au-delà) », in *Etudes et Travaux du Lasdel*, n°128, 2019 15 p.
7 *Ibid.*
8 *Ibid.*
9 *Ibid.*

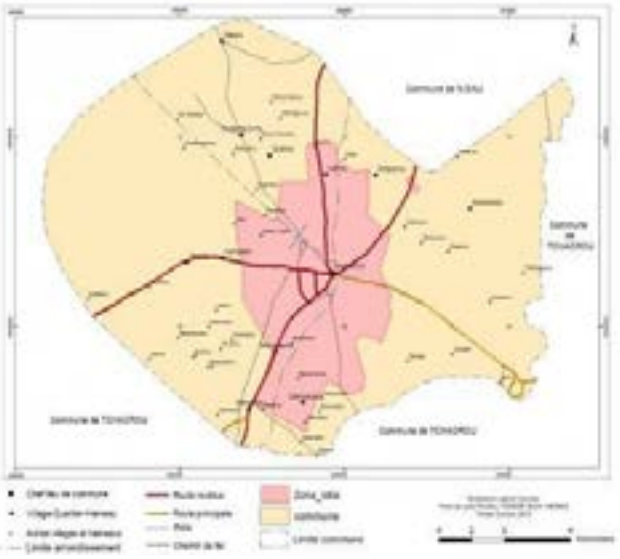
la riposte contre le Covid-19 au Bénin. Cet ensemble intègre ce que nous mettons dans les normes formelles. Alors que les normes officielles ou formelles régulent ce qu'on appelle parfois la sphère publique, à condition d'inclure dans celle-ci les univers professionnels, qu'ils soient privés ou publics, on peut définir les normes pratiques comme « les diverses régulations informelles, de facto, tacites ou latentes, qui sous-tendent les pratiques des acteurs ayant un écart avec les normes officielles »[10]. Elles expriment la convergence et la récurrence relatives de ces pratiques, et permettent de décrire et comprendre les écarts ou le « jeu » avec les normes officielles. Normes officielles et normes pratiques sont en effet superposées, imbriquées, enchevêtrées. C'est l'écart entre normes officielles et normes pratiques qui est significatif, et qui crée un espace spécifique pour les stratégies des acteurs. Les normes pratiques sont virtuelles[11].

Le problème est de savoir comment dans une ville à statut particulier comme Parakou, les populations appréhendent les dispositions prises par les diverses autorités à travers le développement d'habitus de résilience ou de conformisme en

10 Olivier de Sardan a utilisé pour la première fois le terme de « normes pratiques » en 2001 (Olivier de Sardan, 2001), qu'il a lui-même rencontré dans des textes de Daniel Ambrosetti, relativement aux arènes internationales. Il a aussi été employé par Patricia Vasseur (2004, 2009) à propos des sages-femmes au Sénégal.

11 A titre illustratif, le code de la route à Hanoï et au Caire est à peu près identique à celui en vigueur à Paris ou à Berlin, et reprend des règles de conduites officielles quasi universelles (hormis la conduite à droite typiquement britannique). Mais les conducteurs, dans ces deux villes, s'en éloignent fortement lorsqu'ils sont au volant. Ils ne suivent pas les normes officielles, ou fort peu. D'ailleurs, si d'aventure un étranger voulait conduire à Hanoï ou au Caire en respectant le code de la route, il ne ferait pas 10 minutes sans avoir un grave accident. Par contre, les habitants de Hanoï et du Caire ne font pas pour autant n'importe quoi, sinon les carambolages seraient quasi permanents. Leurs façons de conduire suivent des règles tacites et partagées. *Jean Pierre  Olivier de Sardan*, « Du «  problème des écarts » aux « normes pratiques ». Les régulations informelles au sein des bureaucraties publiques (en Afrique et au-delà), 15 p ; Jean-Pierre Olivier de Sardan, Mahaman Tahirou Ali Bako et Abdoutan Harouna « Les normes pratiques en vigueur dans les secteurs de l'éducation et la santé au Niger Une base pour des réformes ancrées dans les réalités ? », in *Etudes et Travaux*, n°127, 2018, 139 p.





situation de crise sanitaire ? Il est utile de préciser que dans le cadre de cette recherche, on a choisi particulièrement d'observer le comportement de la population de Parakou dans les grands lieux de brassage public notamment, les marchés publics, les

centres hospitaliers, les maquis et bars restaurant. L'étude de ces environnements sociaux à travers l'enquête qualitative permet de scruter cumulativement les mesures d'action nationale et locale car en réalité, les décisions publiques ne présentent pas, en effet, des caractéristiques identiques dans toutes les sociétés politiques. Chaque régime, chaque ordre institutionnel national ou local a son style d'action publique spécifique[12].

## I- Les normes formelles de riposte contre le COVID-19

Aujourd'hui si l'Afrique est nettement moins frappée par le Covid-19 que les autres continents, c'est sans nul doute que les réactions officielles face à l'avancée du Covid-19 ont été plus rapides que dans les pays du Nord, et apparemment rigoureuses. Les autorités ont fermé les frontières et les aéroports, déclaré l'état d'urgence et le couvre-feu, imposé des formes variées (selon les pays) de confinement, d'isolement, de quarantaine, d'interdiction de rassemblements, de port du masque etc. Le Bénin à l'instar d'autres pays africains a pris toute une série de politiques réglementaires pour limiter d'une part et lutter contre d'autre part l'escalade du terrible virus. Ces politiques sont classifiées en normes publiques nationales et locales.

### A- Décisions nationales de riposte

Les décisions publiques ou l'action publique du gouvernement béninois en riposte au coronavirus correspondent à l'ensemble des mesures prises, dont les effets sont consécutifs aux interactions entre les institutions interdépendantes, entre les agents qui font vivre ces institutions et une multitude d'acteurs sociaux concernés. Etudiées davantage par leurs actes que par les discours normatifs, leurs fonctions formelles ou leurs structures apparentes – même si ce sont des variables qui ne perdent pas tout

12 Jacque Lagroye, François Bastien et *al, Sociologie politique,* (Chapitre : L'action publique), Paris, Presses de Sciences-Po et Dalloz, 2002, p. 527.

leur intérêt – ces décisions sont porteuses de sens et de logique selon les objectifs visés. Il convient, en effet, de ne pas oublier que l'adoption de règles générales voire particulières et les délibérations politiques restent par exemple des facteurs importants pour l'action[13]. Quelle est alors la teneur de ces décisions ?

- C'est le Conseil des ministres extraordinaire du mardi 17 mars 2020 exclusivement consacré à la crise sanitaire du COVID-19 qui a annoncé les premières mesures à prendre en vue d'éviter la propagation de la pandémie au Bénin[14]. Onze décisions ressortent de ce Conseil des ministres, et sont valables pour une période de deux semaines pour compter du jeudi 19 mars à 00h. Il s'agit concrètement :

- de la limitation à l'extrême nécessité des entrées et sorties aux frontières terrestres du Bénin. Par conséquent, seules les traversées indispensables seront autorisées en liaison avec les autorités des pays voisins. Ainsi, des mesures de renforcement du contrôle seront appliquées pour la mise en quarantaine systématique de toute personne suspecte ou qui tenterait de le contourner ;

- restriction de la délivrance des visas d'entrée au Bénin ;

- mise en quarantaine systématique et obligatoire de toute personne venant au Bénin par voie aérienne ;

- suspension de toutes les missions à l'extérieur du pays pour les membres du gouvernement et pour les cadres de l'administration publique, sauf en cas d'urgence absolue ;

13 Jean-Gustave Padioleau, *L'Etat au concret*, Paris, Puf, 1982 ; Bruno Jobert, Pierre Muller, *L'Etat en action*, Paris, Puf, 1982, Participation in American Politics : the dynamics of Agenda Buldind, 1975 ; Yves Mény , Jean-Claude Thoeing, *Les politiques publiques*, Paris, Puf, 1989 ; Yves Surel, « Idées, intérets, institutions dans l'analyse des politiques publiques», Pouvoirs, n°87, 1998, pp. 161-178 ; Pierre Muller , Yves Surel, *L'analyse des politiques*, Paris, Montchrestien, 1998.

14 Cf. Communiqué du gouvernement du lundi 23 mars 2020.

- la suspension de toutes les manifestations et tous autres évènements non essentiels à caractère sportif, culturel, religieux, politiques et festifs ;

- suspension des préparatifs du pèlerinage à la Mecque en cohérence avec les dispositions prises par les autorités saoudiennes ;

- obligations pour les transporteurs en commun de doter leurs employés ainsi que les passagers en masques, en bavettes appropriées, et de respecter les distances de sécurité sanitaires entre occupants ;

- recommandation aux personnes éplorées de limiter au strict minimum (10 personnes) les obsèques de leurs défunts et de différer les manifestations subséquentes ;

- recommandation aux responsables religieux de faire respecter, lors des cultes, la distance de sécurité sanitaire d'au moins un mètre entre fidèles, d'éviter les poignées de mains, les accolades et tous autres gestes contaminants ;

- obligation pour les banques, supermarchés, bars, restaurants, entreprises et autres établissement recevant du public, de prévoir des mesures de protection et d'hygiène et de faire observer par les clients et usagers, la distance de sécurité sanitaire entre eux ;

- mise à la disposition par l'Etat au profit des pharmacies, supermarchés et autres structures de stocks de masques de protection dont les prix seront encadrés pour rester accessibles à l'ensemble de nos concitoyens.

A l'instar du Conseil des Ministres extraordinaire du 17 mars 2020[15], on a aussi le communiqué gouvernemental du 23 mars 2020, issu du Conseil au cours duquel les données factuelles de l'évolution de la pandémie au plan mondial,

15 Cf. Compte rendu du Conseil des Ministres du mardi 17 mars 2020.

régional, et national ont été analysées par le comité gouvernemental de suivi de la pandémie du coronavirus. Ainsi, de nouvelles mesures ont été prises dont la fixation de la période des congés de Pâques pour les écoles et universités publiques et privées du Bénin dont la date est du 30 mars au 13 avril inclus. Cette période sera prorogée par la suite jusqu'au 10 mai 2020. Le gouvernement a également pris une mesure d'établissement à compter du lundi 30 mars 2020 à 00h au dimanche 12 avril 2020 d'un cordon sanitaire ; puis prorogée par la suite jusqu'au 10 mai 2020 autour des communes les plus exposées à la pandémie que sont : Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Tori, Zè, Sèmè-kpodji, Ouidah, Porto-Novo, Akpro-Missereté et Adjarra en vue de les isoler du reste du pays. Par cette même mesure, le gouvernement entendait réduire à l'essentiel strict, la mobilité des personnes à l'intérieur de ces communes. Cette restriction sera renforcée dans sa mise en œuvre par le communiqué du 27 Mars du Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. En conséquence, des dispositions additives seront prises pour renforcer les mesures précédentes en ce qui concerne le cordon sanitaire qui a pris effet à compter du lundi 30 mars 2020 à 00h au dimanche 12 avril 2020 à minuit. Décision qui sera par la suite prorogée jusqu'au 10 mai 2020. Il s'agit en réalité, de l'interdiction d'entrée et de sortie de l'espace du cordon sanitaire, sauf dérogation du préfet ; l'interdiction de regroupement de plus de dix (10) personnes en tous lieux à l'exception des espaces marchands, avec obligation de respecter une distance d'un mètre (01) minimum entre personnes ; l'interdiction de circulation des bus et minibus de transport en commun ; l'interdiction aux taxis-motos de transporter plus d'une personne à la fois ; la fermeture des bars, discothèques et autres lieux de réjouissances ; l'obligation de respecter une distance d'un mètre au minimum entre usagers de restaurants et maquis.

Signalons pour finir avec ces mesures gouvernementales, que les réunions du Conseil des ministres des 06 et 08 avril 2020[16] ont décidé d'une part de rendre obligatoire dans les douze communes du cordon sanitaire citées plus haut, et pour compter du mercredi 08 avril 2020 à 00h, le port de masque de protection en tous lieux, dans l'administration publique comme privée, dans les réunions, les rencontres, dans les marchés, les magasins, les boutiques etc., quel que soit le nombre de personnes présentes, et d'autre part, en ce qui concerne les régions du pays en dehors du cordon sanitaire, qu'il est vivement recommandé d'avoir également recours aux masques. Des mesures préventives qui restent fortement conseillées sur toute l'étendue du territoire national, même dans les lieux privés, dès lors que l'on est en compagnie de quelqu'un d'autre. Par ailleurs, le gouvernement rappelle aux populations que le port de masques de protection ne dispense nullement de l'application des autres mesures de prévention, notamment le lavage des mains à l'eau et au savon. Enfin, la mesure du 08 avril par laquelle, le Conseil des Ministres a procédé au réaménagement du calendrier scolaire et décidé par la même occasion de la prorogation des congés du deuxième trimestre qui reste en cours jusqu'au dimanche 10 mai 2020.

Au-delà de ces mesures nationales, les collectivités territoriales à leur tour se sont appropriées ces mesures pour les adapter à leur territoire.

### B- Mesures locales

Etant entendu, que les mesures locales s'inspirent des décisions de l'Etat central, elles s'intègrent donc à elles et se déploient sur le local. A ce titre, les normes locales prévoient plusieurs dispositions. Ces dernières ne sont rien d'autres que les séries de décisions contre la propagation ou la contamination

16 Cf. Compte rendu du Conseil des Ministres 08 avril 2020 ; Communiqué du gouvernement du lundi 06 avril 202O et le communiqué du Ministre de la santé du 1er avril 2020.

du coronavirus dans la ville de Parakou. Aux nombres de ces dispositions, nous pouvons citer :

- le communiqué radiophonique du maire, en date du 25 mars 2020[17] qui porte à l'attention de la population de Parakou, la fermeture des buvettes, bars et restaurants à partir de 21h du 26 mars au 05 avril 2020. Il faut préciser que c'est une décision qui vient en renfort aux toutes premières initiatives engagées par le gouvernement.
- le communiqué radiophonique de l'autorité communale en date du 09 avril 2020 qui informe toute la population de Parakou de l'enclenchement d'une opération de contrôle de port de cache-nez, du respect des mesures de transport et celui des feux tricolores ;
- le communiqué en date du 09 avril dans lequel le maire porte à la connaissance de ses administrés qu'il a pu obtenir de l'association des tailleurs de la commune de Parakou la vente au prix promotionnelle de deux cent (200) francs CFA, des cache-nez fabriqués localement. Lesdits cache-nez autorisés par les spécialistes du secteur de la santé, sont réutilisables. Toutefois, ils devront chaque soir être lavés au savon et à l'eau de javel.
- Le même communiqué, porte à la connaissance de la population parakoise que le port de cache-nez est désormais obligatoire sur toute l'étendue du territoire de la commune de Parakou.

Il faut le reconnaître, la mobilité de survie au quotidien sape totalement les bases d'une efficacité de l'action gouvernementale et locale, qui souffre d'un manque de suivi rigoureux des mesures déployées pour riposter contre le Covid -19.

17 Cf. Communiqué radio, Parakou, n°50, 25 mars, 2020.

## II- Les normes pratiques hors cordon sanitaire

Le rôle central des acteurs (population), de leurs perceptions et de leurs stratégies, toujours éloignées des attentes des dirigeants, introduit la plupart du temps deux écarts : les écarts dans la mise en œuvre des décisions d'interventions (souvent documentés sous le nom de *implementation gap* et les écarts normatifs[18]. L'*implementation gap* est un processus inévitable : aussi « bien préparées » que soient les politiques publiques, elles connaissent inévitablement au cours de leur mise en œuvre des écarts entre ce qui a été prévu et ce qui se passe effectivement sur le terrain[19]. En clair, on appelle normes pratiques le décalage entre règles et procédures incorporées et la pratique au quotidien développée par les populations destinataires de décisions. La mise en œuvre des décisions exposées plus haut en période de crise sanitaire, n'est pas sans impact sur la population cible.

### A- Action des confessions religieuses, des écoles et universités publiques et privées

Hors du cordon sanitaire, en ce qui concerne les écoles et universités publiques et privées, le respect des mesures gouvernementales est quasi systématique. Depuis, la mesure déterminant les congés de Pâques et la prorogation de cette mesure à travers les congés du deuxième trimestre, il faut dire qu'à l'observation sur le terrain, ces lieux d'instruction et de culte sont restés rigoureusement fermés.

Toutefois, une certaine particularité s'observe au niveau de certaines confessions religieuses ou plus exactement dans la conception de certains pratiquants. Ainsi, dans la zone du

18 Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Les modèles voyageurs à l'épreuve des contextes et des normes pratiques : le cas de la santé maternelle. », *Etudes et travaux du Lasedel*, 2017, p. 11. Souley Issoufou M. S., « Ecarts aux normes officielles dans deux maternités du Niger », *Etudes et travaux du LASDEL*, p. 115.
19 *Ibid.*

marché Azèkè, plus précisément au niveau de la mosquée centrale de Parakou, au quartier « Goromossoh », certains croyants de la communauté musulmane continuent d'effectuer les prières en communauté au niveau de la mosquée centrale. Ceux-ci, prétextant de la non fermeture du marché qui est un grand lieu de brassage public, pensent plutôt que cette interdiction de regroupement pour prier est une atteinte à leur liberté de culte. Ainsi, même si toutes les mosquées des alentours sont fermées comme ce fut le cas dans le quartier Banikanni aux premières heures de la mise en pratique des fermetures des lieux de culte, certaines personnes du quartier « Goromossoh », en raison de la promiscuité des maisons dans le quartier autour de la mosquée centrale, passent par des chemins détournés à travers les maisons pour se retrouver dans l'enceinte de la mosquée centrale pour faire la prière en communauté. Même si officiellement, toutes les portes et fenêtres de la mosquée sont fermées sans susciter le moindre doute de présence à l'intérieur. Ces pratiques démontrent bien que ces croyants ont développé des normes pratiques pour contourner le respect des mesures de barrières sanitaires mises en place dans la commune. Ceci dit, si le virus devrait se répandre dans la commune, le risque de contamination à la chaîne est très élevé.

### B- Normes pratiques dans les grands lieux de rassemblement public

Les normes pratiques mises en exergue ici sont en confrontation avec les normes formelles. Il s'agit ici de voir si les normes formelles qui constituent des injonctions, produisent des effets sur la pratique sociale des populations hors du cordon sanitaire. A cet effet, les données recueillies sur le terrain offrent une meilleure compréhension des pratiques sociales.

Dans la municipalité de Parakou, les grands lieux de rassemblement et de brassage public sont le marché Azèkè, réputé

comme un marché international, le marché de dépôt, le marché de Tchakitiban dont la caractéristique est qu'il est un lieu de fréquentation pour la population dans un but de désaltération. Par ailleurs, il y a le Centre hospitalier universitaire départemental (CHUD) très fréquenté en raison de son statut de milieu hospitalier, les établissements financiers (les banques) et le transport en commun. Dans l'ensemble de ces milieux suscités, les normes pratiques se recoupent par endroits.

D'abord, en commençant par les marchés d'Azèké, de dépôt et de Tchakitiban, à l'annonce des mesures sanitaires pour lutter contre le Covid-19, les usagers ont manifesté la crainte que les marchés soient fermés. Cette crainte se justifie par l'activité quotidienne des usagers qui constitue leurs moyens de subsistance. Finalement, les marchés n'ont pas été fermés à ses usagers. Néanmoins, les gestes barrières largement recommandés sont loin d'entrer effectivement dans la pratique des usagers de ces marchés. Ainsi, il n'existe aucun dispositif de lavage des mains aux entrées des marchés à part celui de dépôt où on peut dénombrer deux dispositifs de lavage des mains vers l'entrée nord du marché. Les vendeurs dans leur majorité ne respectent aucune mesure de distanciation sociale ; le port de masque reste largement ignoré par ces derniers. Pour ceux qui viennent faire leurs emplettes dans le marché, les bonnes pratiques relèvent de l'exception. La distanciation sociale n'est pas effective, le port de masque non plus ; à ceci, il faut ajouter des discussions entre vendeurs et acheteurs, tous exposés aux salives qui sortent de leurs bouches dont l'impact de la portée est non négligeable.

En dehors de cette catégorie de personnes, il faut reconnaître qu'il y a une autre catégorie d'usagers du marché qui est soucieuse du respect des mesures barrières mises en place. Ainsi, dans cette catégorie, d'aucuns portent les masques de protection et observent la distanciation sociale exigée. A écouter cette catégorie, on note une préoccupation liée à leur état de santé et

un souci d'éviter d'être un vecteur de propagation du virus. Il vaut mieux, selon eux, dans ces conditions observer les mesures barrières.

En revanche, un détour par le Centre hospitalier universitaire du département du Borgou révèle un contraste avec les normes pratiques observées dans les marchés. En effet, en raison de son statut d'hôpital, déjà à l'entrée, des affiches de sensibilisation sont placardées et elles attirent l'attention ; un dispositif de désinfection des mains est mis en place. Le port de masque est obligatoire et est contrôlé systématiquement à l'entrée. On observe une distanciation sociale entre les usagers qui sont dans un rang dont les écarts d'un mètre (1m) sont respectés. Tout ceci est sous la surveillance d'un agent de sécurité. Le non-respect de ces mesures prive les usagers d'entrer dans l'hôpital. Les garde-malades sont aussi réduits au chevet des patients. Toutefois, un tel dispositif n'est pas sans impact sur la mobilité des garde-malades qui doivent aller se procurer les produits pharmaceutiques de toute urgence hors du centre. Le seul portail qui sert de filtre d'entrée est aussi celui par lequel les garde-malades doivent sortir. Ce qui fait que le temps d'attente est très long dans le rang ; ce qui expose les malades à un retard de traitement qui sans nul doute peut causer des pertes en vie humaine. Dans cette file d'attente, on a pu remarquer que la tension monte assez souvent dans le rang des garde-malades.

Par ailleurs, une attention aux établissements financiers laisse voir que celles-ci ne transigent pas avec les mesures barrières. A l'entrée, les affiches de sensibilisation sont remarquables ; un dispositif de lavage des mains est en place obligeant tous les usagers à se laver les mains. Ces établissements ont aussi le dispositif de contrôle de température appelé le tensiomètre électronique par lequel les usagers doivent passer afin de vérifier leur température. Au sein même de ces établissements, dans le but de respecter la distanciation sociale, une réduction des

effectifs du personnel a été opérationnelle de sorte que le personnel est rotatif par quinzaine.

En dehors de ces lieux, il faut aussi relever que dans les transports en commun, les pratiques sociales n'ont pas évolué. Si les taxis voyagent dans la journée en respectant les mesures mises en place, il faut mettre en exergue le fait que dans le but de rentabiliser les pertes enregistrées dans la journée, les chauffeurs taxi font maintenant assez de voyages nocturnes avec des effectifs hors du commun à bord de leur voiture. Au fait, en raison de l'absence d'un point de contrôle fixe par les forces de l'ordre sur l'axe Parakou - Savè, les chauffeurs de taxi empruntent la voie nuitamment avec des passagers acquis pour la cause pour faire ces voyages sans respecter les mesures barrières.

Au terme de ce court détour, il urge d'affirmer que les réactions officielles face à l'avancée du Covid-19 ont été plus rapides que dans les pays du Nord, et apparemment rigoureuses[20]. Même si les autorités béninoises ont fermé les frontières et imposé des formes variées de confinement, d'isolement, de quarantaine, d'interdiction de rassemblements, de port du masque, force est de constater que le vécu quotidien est éloigné de cette image d'efficacité des pouvoirs. Mieux, l'immersion dans un tel environnement sur une période de deux semaines (du 18 au 25 avril) aux heures de grande animation révèle comment les populations dans ces milieux de brassage public vivent la crise sanitaire hors du cordon délimité, et font montre de l'existence d'un contraste entre normes formelles et normes pratiques dans un environnement, il faut le reconnaitre, où la survie au quotidien requiert la mobilité des populations.

20 Jean-Pierre Olivier de Sardan, Aïssa Diarra-Sylvain Landry Birane Faye, « Si l'Afrique veut être plus efficace face aux épidémies futures, elle doit tirer les leçons de ses insuffisances », lemonde.fr/afrique/article/2020/05/31/si-l-afrique-veut-etre-plus-efficace-face-aux-epidemies-futures-elle-doit-tirer-les-lecons-de-ses-insuffisances_6041339_3212.html, Publié le 31 mai 2020 à 17h00,

## BIBLIOGRAPHIE


- **Ouvrages généraux**

Emile Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, Puf, 2010, 244 p.

Emile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Puf, 2007, 149 p.

- **Ouvrages spécifiques**

Bruno Jobert, Pierre Muller, *L'Etat en action*, Paris, Puf, 1982, 242p.

Jack P. Gibbs, *Justice et compromis. Elément de sociologie morale et politique,* Liège, Editions de l'Université de liège, 1965, 280 p.

Jacque Lagroye, François Bastien et *al*, *Sociologie politique*, (Chapitre : L'action publique), Paris, Presses de Sciences-Po et Dalloz, 2002, 527 p.

Jean-Gustave Padioleau, *L'Etat au concret*, Paris, Puf, 1982, 222p.

Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, 289p.

Pierre Muller , Yves Surel, *L'analyse des politiques*, Paris, Mont-chrestien, 1998, 156p.

Yves Mény , Jean-Claude Thoeing, *Les politiques publiques*, Paris, Puf, 1989, 392p.

- **Articles**

Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Du « problème des écarts » aux « normes pratiques ». Les régulations informelles au sein des bureaucraties publiques (en Afrique et au-delà) », in *Etudes et Travaux du Lasdel*, n°128, 2019, 15 p.

Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Les modèles voyageurs à l'épreuve des contextes et des normes pratiques : le cas de la santé maternelle. », *in Etudes et travaux du Lasedel*, 2017, 11p.

Jean-Pierre Olivier de Sardan, Mahaman Tahirou Ali Bako et Abdoutan Harouna « Les normes pratiques en vigueur dans les secteurs de l'éducation et la santé au Niger Une base pour des réformes ancrées dans les réalités ? », *in Etudes et Travaux*, n°127, 2018, 139 p.

Souley Issoufou M. S., « Ecarts aux normes officielles dans deux maternités du Niger », *Etudes et travaux du Lasedel,* 115, 2017.

William De Vijlder, « Covid-19 : l'impact sur l'économie mondiale », https://group.bnpparibas/actualite/covid-19-impact-economie-mondiale, 09.04.2020

Yves Surel, « Idées, intérêts, institutions dans l'analyse des politiques publiques», *Pouvoirs,* n°87, 1998, 161-178 pp.

Yusuph Seleman Kitenge, « Mondialisation et Covid-19 : Quel est l'impact sur l'économie africaine », https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/mondialisation-et-covid-19-quel-est-limpact-sur-l%C3%A9conomie-africaine. 15 Avril 2020.

- **Webographie**

https://www.financialafrik.com/2020/05/23/bilan-du-coronavirus-en-afrique-en-7-jours-le-nombre-de-cas-a-augmente-de-34/.

https://www.gouv.bj/coronavirus/#documents.

# DEUXIÈME PARTIE

## CONTROVERSES

# Vers un renouveau du multilatéralisme post-Covid-19 en Afrique[1]

**Pierre Adimi**

Après la crise pandémique du Covid-19, le monde ne sera plus comme avant. L'amplitude et l'onde de choc planétaires du Covid-19 dont les répliques ébranlent encore l'ordre mondial confortablement établi, annoncent irrémédiablement une ère nouvelle. Cette crise a en effet mis en lumière les fragilités du monde ; les fragilités de la gouvernance mondiale. Fragilités aussi des systèmes de santé des pays occidentaux qui pensaient être définitivement à l'abri des épidémies, mais également leur fragile dépendance en matière de besoins stratégiques[2].

S'il est donc certain que le monde est d'ores et déjà à l'orée de profondes mutations et d'un temps nouveau, le « temps covidien[3] », il parait cependant difficile de prédire avec certitude, le visage et les contours du nouveau monde qui sera façonné par ses acteurs. L'histoire de la marche globale du monde est ainsi faite. En effet, les grandes crises internationales ont été pour la société internationale une opportunité de se réinventer et se

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 8 octobre 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/covid-19/vers-un-renouveau-du-multilateralisme-post-covid-19-en-afrique/.**

2 Axelle Degans, « Synthèse de l'actualité internationale de mai 2020 », URL : https://www.diploweb.com/Synthese-de-l-actualite-internationale-de-mai-2020.html, consulté le 8 juin 2020.

3 Cf. Expédit Ologou, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes-provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 26 juin 2020.

donner de nouvelles impulsions quelle que soit la nature de la crise : militaire (conflits armés), économique, financière, etc…

Déjà au XVII$^{ème}$ siècle, portés par la recherche de la paix après des décennies de conflits et d'instabilités en Europe[4], les Européens au moyen des traités de paix de Westphalie ont indéniablement posé les jalons du multilatéralisme dans le cadre des relations internationales. Cette même tendance de multilatéralisme a été observée après les deux guerres mondiales de 1914-1918 et 1939-1945, ainsi que lors des crises économiques et financières majeures, comme celles provoquées par le choc pétrolier des années 1970.

Sur le continent africain, après des décennies de joug colonial, suivies des vagues de décolonisations du début des années 1960, le besoin de tourner la sombre page coloniale s'est manifesté. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) créée en mai 1963 dans le sillage des indépendances africaines, témoigne de cet élan multilatéral à l'échelle continentale.

Si, sur le plan sanitaire, le continent africain a été relativement moins touché comparativement aux autres continents (Europe, Asie, Amérique), les conséquences économiques et sociales en revanche s'annoncent d'ores et déjà très difficiles. Pour l'Afrique, encore très largement dépendant des aides internationales multiformes ainsi que des importations, cette crise apparait comme une occurrence pour le continent de prendre en main sa destinée en se réorganisant. Le continent a donc pour impérieux enjeu, le renouveau de son multilatéralisme.

Nous entendons ici par multilatéralisme, les dynamiques internationales de coopération entre Etats dans le but de réaliser des aspirations communes, sur les plans économique, social, diplomatique, etc…

4 Guido Braun, « Les conceptions protestantes de la paix au congrès de Westphalie (1643–1649) », URL : https://books.openedition.org/septentrion/38309?lang=fr, consulté le 28 mai 2020.

Quels sont donc les enjeux du multilatéralisme, notamment en temps de crise ? Quelles sont les valeurs et principes du multilatéralisme nécessaires à l'Afrique post-Covid-19 ? Comment le renouveau du multilatéralisme sur le continent africain peut-il concrètement se traduire ? Quels pourront être les acteurs de ce renouveau ? Finalement, quels peuvent être ses potentielles menaces ?

L'idée originale que nous proposons dans cette réflexion est la nécessité de création d'un G8 Afrique (qui sera composé des principales puissances économiques et diplomatiques du continent) comme instrument moteur du renouveau du multilatéralisme sur le continent, mais aussi comme son étendard et porte-voix dans la gouvernance mondiale post-Covid-19. Sur le plan mondial, ce mode de gouvernance informel est incarné par exemple par le G7 et le G20.

Soixante ans après les indépendances en Afrique, il serait temps que le continent fasse front convenablement aux problématiques de pauvreté, de sous-développement économique, social, institutionnel, d'instabilités politiques ainsi qu'à l'hydre terroriste qui s'y enracine.

La perspective de cette analyse n'est donc pas de faire une étude théorique sur le multilatéralisme, mais mettre en évidence quelques principes qui le gouvernent qui seront nécessaires aux relations de coopération africaine post-Covid-19.

### A- Les crises internationales et l'élan du multilatéralisme.

Si l'histoire des relations internationales est ponctuée par des épisodes de guerres et crises diverses, les efforts de paix ont su prendre le dessus pour ainsi éviter des tragédies encore plus importantes. En effet, avec les traités de Westphalie en octobre 1648, les Etats européens s'engageaient dans une dynamique

multilatérale alors que le continent était en proie à des guerres et crises politiques majeures. Ces traités ont été d'une importance capitale pour le continent européen, et plus tard pour les relations internationales. Ainsi, « les puissances contractantes considérèrent les stipulations des traités de Westphalie comme un fondement inébranlable et comme une base solide de l'ordre politique européen et de la tranquillité publique. Le nouvel ordre international qui devait alors être établi et dans lequel l'Empire et tous ses États devaient être intégrés avait pour finalité la réalisation de visées primordiales : le contrôle et le maintien du statu quo en Europe, ainsi que, par voie de conséquence, la paix en Europe[5] ». Plus tard, le vingtième siècle sera également marqué par deux faits majeurs en termes de multilatéralisme. D'abord, en 1919, dans le cadre du règlement de la Première Guerre Mondiale, la Société Des Nations (SDN), une organisation internationale, a été créée, montrant ainsi la volonté des acteurs de ce conflit de coopérer[6]. En plus du maintien de la paix et de la sécurité internationale qui étaient les objectifs majeurs de la SDN, d'autres problématiques importantes qui sont encore d'actualité un siècle plus tard, avaient été envisagées par cette organisation dans un cadre multilatéral. Il s'agit notamment des problématiques liées aux conditions de travail équitable dans le monde, les droits de l'Homme et les libertés individuelles, les trafics d'opium et de drogue, le transport et le commerce internationaux, les épidémies[7]. La SDN n'a toutefois pas pu empêcher une deuxième guerre mondiale malgré le mérite

5 Klaus Malettke, « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », *in Dix-septième siècle* 2001/1 (n° 210), pages 113 à 144, URL : https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2001-1-page-113.htm, consulté le 6 juin 2020.

6 Déjà dans son préambule, le texte fondateur de la SDN (Pacte de la Société des Nations), révèle les ambitions des Etats membres en matière de multilatéralisme et coopération internationale : « Considérant que, pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sûreté, il importe d›accepter certaines obligations de ne pas recourir à la guerre, d›entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l›honneur, d›observer rigoureusement les prescriptions du droit international, reconnues désormais comme règle de conduite effective des gouvernements, de faire régner la justice et de respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés ».

7 Voir les articles 23 et 24 du Pacte de la SDN.

qu'on peut lui reconnaitre de faire face aux défis globaux d'alors dans un cadre multilatéral.

Ensuite, la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945 après la Seconde Guerre Mondiale constitue une étape importante dans les relations internationales contemporaines avec le développement du multilatéralisme institutionnalisé et la coopération internationale. En plus des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, l'ONU fera également des questions se rapportant au développement économique et social des objectifs majeurs dans le cadre de la coopération internationale[8].

Si les créations de la SDN et de l'ONU s'inscrivent dans un contexte post-conflit et du besoin de paix et de sécurité internationales dans un cadre multilatéral, la recherche de solutions à d'autres formes de crises internationales va voir l'émergence d'une autre forme de multilatéralisme : un multilatéralisme non institutionnel. Cette forme d'actions internationales ne résulte pas nécessairement de crises ou conflits armés (guerres). En effet, après le premier choc pétrolier au début des années 1970[9], les démocraties occidentales libérales ont créé un groupe informel (le G5-6-7-8 puis 7) pour faire face à cette crise. Dans un premier temps, le G5 composé des Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Royaume-Uni, la France, et l'Allemagne de l'Ouest a été créé en 1974. Ensuite, ce G5 est devenu G6 avec l'entrée de l'Italie en 1975, puis G7 en 1976 avec le Canada qui s'y est ajouté. Enfin, avec l'adhésion de la Russie, le G7 est devenu G8 en 1997. Par ailleurs, en 2014 le G8 est redevenu G7 à la suite de l'exclusion de la Russie lors de la crise de Crimée.

8 Voir à ce propos les Chapitres IX et X de Charte de l'ONU.
9 Céline Antonin, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », *Revue internationale et stratégique*, 2013/3 (n° 91), pages 139 à 149, URL : https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-3-page-139.htm, consulté le 30 mai 2020.

La création du G20 est intervenue également après la succession des crises financières des années 1990 et avait pour objectif la gestion de ces crises dans ce cadre multilatéral informel.

### B- Principes du multilatéralisme nécessaires à une ère nouvelle en Afrique post Covid-19.

La volonté des Etats depuis plusieurs siècles a toujours été la recherche de solutions communes dans un cadre multilatéral, en temps de crise notamment. Cette volonté est encore plus nécessaire pour l'Afrique après le Covid-19. En effet, « les problématiques des sociétés contemporaines ont atteint des dimensions qui dépassent largement l'Etat et appellent à des solutions au niveau international, solutions qui, paradoxalement, doivent être trouvées par les représentants des Etats[10] ».

La mutualisation des forces (économiques, militaires, politiques, diplomatiques etc…) ainsi que la solidarité sont donc des principes essentiels sur lesquels le continent doit s'appuyer pour construire ce multilatéralisme nouveau.

Le G7 par exemple, un groupe informel mais partageant des valeurs et principes communs (démocratie, économie de marché…) a activement participé à la gouvernance mondiale grâce à cette vision commune. Ce multilatéralisme informel n'a ni charte, ni secrétariat commun, ni dispositif de vote comme c'est le cas dans les organisations internationales. Cependant, il est considéré comme un « laboratoire de la gouvernance mondiale[11] ». La prise de décisions dans le cadre des sommets du G7 est facilitée par le principe de consensus entre les Etats membres du groupe.

10 Sabine Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 38.
11 Philippe Moreau Defarges, « G7-G8 et gouvernance économique mondiale », URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FD001192.pdf, consulté le 31 mai 2020.

Ces décisions ont abouti à des réalisations importantes au-delà des objectifs originels immédiats. C'est le cas par exemple du sommet du G7 de 2019 en France (à Biarritz) qui s'est engagé en faveur de la promotion de l'entreprenariat féminin en Afrique[12].

Par ailleurs, « Composé des principaux bailleurs bilatéraux de la planète, le G7 est un espace incontournable en matière d'aide au développement. Ensemble, les sept pays représentent les trois-quarts de l'aide publique au développement (APD) mondiale. C'est donc un lieu primordial pour traiter des politiques de développement et appeler les États membres à s'engager toujours plus dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales. Ainsi, les pays du G7 ont mobilisé en 2018 près de 115 milliards de dollars en aide publique au développement, sur un total de 153 milliards pour les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques[13] ».

Au lendemain de la crise pandémique du Covid-19 qui ressemble bien à « une guerre », au regard de ses conséquences d'abord humaines, économiques et sociales, le continent africain peut s'inspirer de cette forme de multilatéralisme pour non seulement assurer la coordination des actions de riposte à long terme sur le continent mais aussi dans le long terme être, un catalyseur du processus d'intégration régionale et continentale mais également une force diplomatique africaine dans la gouvernance mondiale (voir infra le développement du point « C »).

12 Cf. document officiel G7 2019 de la Présidence française, « Promouvoir l'entreprenariat féminin en Afrique », URL : https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/05/db0caf71fd539dbfbb38b3de914a508e600585e5.pdfconsulté le 2 juin 2020.

13 Cf. Note d'analyse n°13, Focus 2030, « Le G7 et les politiques de développement, juillet 2019, URL : https://focus2030.org/IMG/pdf/note_d_analyse_g7_focus_2030_vf-2.pdf, consulté le 31 mai 2020.

Alexandra Novosseloff fait la distinction entre multilatéralisme institutionnel et non institutionnel (informel)[14]. Ainsi, le multilatéralisme formel est incarné par les institutions intergouvernementales, alors que le multilatéralisme informel se manifeste à travers des cadres non institutionnels tels que le G7-G8.

En ce qui concerne le multilatéralisme institutionnel en Afrique, la paralysie des différents systèmes institutionnels multilatéraux du continent est un défi crucial auquel le continent doit faire face au regard des mutations qui s'annoncent dans les relations internationales globales post-Covid-19. De plus, la défiance des acteurs étatiques vis-à-vis des institutions supranationales et le non-respect des engagements et mécanismes internationaux sont contraires aux principes et à l'essence même du multilatéralisme qui se veut être un cadre de réalisations d'objectifs communs.

En principe, le multilatéralisme formel exige « la formation d'institutions permanentes destinées non seulement à encadrer la coopération interétatique mais encore à la soumettre à des instances et procédures collectives. L'action individuelle des Etats est alors canalisée par les procédures communes dans des instances collégiales, et doit se plier aux buts, principes et compétences de l'organisation (…) et évaluer la conduite des Etats membres[15] ».

Un fait illustre bien la défiance des Etats africains à l'égard des organisations multilatérales ces dernières années. Il s'agit

14 (Alexandra Novosseloff), Docteur en Sciences politiques et Relations internationales de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), *Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales*. Chargée de mission au sein de la Délégation aux Affaires stratégiques du ministère de la Défense, in « L'essor du multilatéralisme : principes, institutions et actions communes », URL : https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/novo2002.pdf, consulté le 25 mai 2020.

15 Serge Sur, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, Lextenso éditions, 5e édition p. 290.

en effet du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Rwanda et de la Tanzanie qui ont retiré leur Déclaration au Protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)[16]. Ces retraits non seulement condamnent de fait les individus et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), ressortissants de ces pays, à l'impossibilité de saisir directement cette Cour, mais aussi fragilisent les dynamiques d'intégration sur le continent. Le consentement au multilatéralisme quelle que soit sa forme, exige la prise en compte de la supranationalité des textes et mécanismes qui le fondent. En effet, l'application des textes internationaux à géométrie variable, le fait de privilégier l'intérêt individuel au détriment des intérêts collectifs rendent inefficaces et paralysent les actions communes.

Au niveau du multilatéralisme non institutionnel, même si le cadre est moins formel, il n'en demeure pas moins que ses actions sont utiles dans les relations internationales. En effet, « le multilatéralisme informel a bien lieu au sein du multilatéralisme institutionnel ; il y prend même une part croissante[17] ».

Le renouveau du multilatéralisme sur le continent africain doit donc s'inscrire dans les deux dynamiques pour donner une impulsion nouvelle aux organisations internationales africaines de coopération et d'intégration. Le continent africain dispose en effet d'un nombre important d'organisations intergouvernementales qui pouvaient réaliser les véritables aspirations (développement économique, social, etc…) des peuples africains. Ces aspirations depuis les indépendances demeurent des vœux pieux au regard même de l'attitude nocive des Etats africains vis-à-vis de ces organisations qui ont pour vocation leur matérialisation.

16 Voir RFI, « La Côte d'Ivoire prend ses distances avec la Cour africaine des droits de l'homme », URL : http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200429-cote-ivoire-retrait-declaration-reconnaissance-competence-cour-africaine-droits-hom, consulté le 4 juin 2020.
17 Alexandra Novosseloff, Op.cit.

### C- Un G8 Afrique pour le renouveau multilatéral du continent ?

L'idée d'un G8 Afrique est originale mais cruciale pour l'avenir du continent, marginalisé dans la gouvernance mondiale. Le G8 Afrique peut s'articuler autour des principales puissances économiques, démographiques et diplomatiques du continent. Il s'agit des pays suivants selon leur appellation anglaise : Morocco, Algeria, Rwanda, South Africa, Egypt, Nigeria, Ethiopia, Kenya (MARSENEK). L'une des forces de ce G8 est qu'il représente le continent du nord au sud et de l'est à l'ouest en passant par le centre[18].

Le renouveau du multilatéralisme sur le continent africain a nécessairement besoin de s'incarner sous une dimension informelle de ce type. Ainsi, le G8 Afrique peut être pour le continent un point d'ancrage non seulement pour le recentrage du continent vers ses défis originels, mais aussi une force incontournable pour faire face aux mutations et incertitudes qui entourent la gouvernance mondiale au lendemain de la pandémie du Covid-19.

Le poids économique, démographique et diplomatique qui préside le choix de ces huit pays est indéniable. En effet, sur le plan économique, ce G8 Afrique représente 63,55% du PIB du continent. A titre illustratif, le G7 (USA, Royaume-Uni, Japon, France, Italie, Allemagne et Canada) qui est un acteur du multilatéralisme informel et de la gouvernance mondiale ne

18 Le Professeur Houdaigui Rachid (Faculté de droit de Tanger et Policy Center for the New South) propose quant à lui un G6 qui serait composé des cinq premières puissances économiques de l'Afrique plus le Rwanda. (13e E-conférence sur « L'Afrique au temps des incertitudes de l'après Covid-19, 3 juin 2020 »).

représente « que » 45% du PIB mondial et 10% de la population du monde[19].

Sur le plan démographique, le G8 Afrique correspond à 46,94% de la population du continent africain. Le tableau ci-après renseigne sur la part de chacun de ces pays sur le plan économique et démographique.

19 Voir, les données du FMI évoquées par Le Monde, « Pourquoi le G7 ne réunit plus les 7 pays les plus riches du monde », URL : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/08/21/pourquoi-le-g7-ne-reunit-plus-les-sept-pays-les-plus-riches-du-monde_5501335_4355770.html, consulté le 31 mai 2020.

| Pays | Populations (en 2020) | PIB (en 2018, U$D) | PIB (% Afrique, en 2018) | Sous-continent |
|---|---|---|---|---|
| **Nigéria** | 205 799 679 | 397 269 616 080,91 | 16,94 | Afrique de l'Ouest |
| **Afrique du Sud** | 59 259 443 | 368 288 939 768,32 | 15,71 | Afrique australe |
| **Egypte** | 102 207 144 | 250 894 760 351,23 | 10,70 | Afrique du Nord |
| **Algérie** | 43 799 978 | 173 757 952 824,25 | 7,41 | Afrique du Nord |
| **Maroc** | 36 881 815 | 117 921 394 402,36 | 5,03 | Afrique du Nord |
| **Kenya** | 53 692 247 | 87 908 262 519,92 | 3,75 | Afrique de l'Est |
| **Ethiopie** | 114 774 629 | 84 355 604 752,53 | 3,60 | Afrique de l'Est |
| **Rwanda** | 12 931 218 | 9 508 715 596,44 | 0,41 | Afrique centrale |
| **Total G8 Afrique** | 629 346 153 | 1 489 905 246 295,96 | 63,55 | |
| **Afrique** | 1 340 598 147 | 2 344 505 686 326,92 | 100 | |

*Source :* Tableau réalisé par l'auteur à partir des données de Word Population Review (WPR)[20] et de la Banque Mondiale (Word Development Indicators, WDI)[21]

20 Voir Word Population Review, URL : https://worldpopulationreview.com/, consulté le 31 mai 2020.
21 Voir Word Development Indicators, URL : https://databank.worldbank.org/home.aspx, consulté le 31 mai 2020.

En Afrique de l'Est, la présence du Kenya et de l'Ethiopie dans ce groupe, (les deux principales puissances émergentes de l'Est) est nécessaire pour représenter cette région de l'Afrique[22]. Le Nigéria est la puissance principale (économique et militaire) et la principale locomotive de l'Afrique de l'Ouest. L'Algérie joue un rôle important dans les dynamiques géopolitiques et sécuritaires dans le Sahel, alors que le Maroc par exemple est un acteur économique important (premier investisseur africain de la zone CEDEAO) dans cette région.

En Afrique centrale et australe, l'Afrique du Sud et le Rwanda, qui n'ont pas le poids économique et démographique de l'Angola[23] , jouent déjà un rôle important dans les dynamiques régionales et continentales. Le Président rwandais Paul Kagamé a manifesté ces dernières années, sa volonté en faveur de la libre circulation des personnes et des biens en Afrique et de l'intégration du continent. Le Bénin et le Rwanda sont en effet les seuls pays du continent à supprimer les visas d'entrée sur leur territoire pour les ressortissants africains, conformément à l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)[24].

Pour l'Afrique en manque d'une véritable locomotive et d'un leadership, incarnés, soit par un Etat, ou par une organisation internationale africaine dont la voix peut compter pour porter les projets et la vision d'unité clamée par les premiers leaders du continent au lendemain des indépendances, ce G8 peut être d'une importance capitale ; un premier intérêt à souligner.

22 Voir Elsje Fourie, « L'Éthiopie et le Kenya face au « modèle chinois » de développement. Une nouvelle carte pour l'Afrique ? », *Afrique contemporaine*, 2015/1 (n° 253), pages 87 à 103, URL : https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2015-1-page-87.htm, consulté le 14 juin 2020.

23 Le leadership de l'Angola dans les dynamiques régionales et continentales reste encore à confirmer.

24 Voir le point 4 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, URL : https://au.int/fr/agenda2063/projets-phares, consulté le 13 juin 2020.

Malgré les intérêts parfois contradictoires et divergents des pays du G7, des réalisations importantes sont à mettre à l'actif de ce groupe informel de trois continents différents (Asie, Europe et Amérique). Si les pays d'Afrique partagent un destin commun, la nécessité de s'organiser pour œuvrer à l'avènement du développement économique et social tant souhaité est d'autant plus crucial.

En Europe, la vision ainsi que les causes européennes sont régulièrement portées par le « duo » France et Allemagne, baptisés « couple franco-allemand » dont l'action commune a été déterminante et charnière par exemple lors de la crise financière de 2008, mais surtout plus globalement « pour établir les compromis entre les deux zones aux trajectoires divergentes de l'Union Européenne »[25]. Avec la pandémie du Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales sur l'Europe, le leadership de « ce couple » (les deux premières puissances économiques et démographiques de l'UE à 27) est aussi déterminant pour faire face aux conséquences multidimensionnelles de la pandémie. L'Elysée, dans un communiqué, à l'issue d'un sommet France-Allemagne en mai 2020 a annoncé que la « France et [l'] Allemagne sont unies pour une relance européenne[26] » après pandémie. Face aux enjeux et défis importants pour le devenir de l'UE, l'Allemagne a dû concéder de compromis, notamment la mutualisation de la dette des pays européens[27]. Un compromis capital pour l'UE.

Si en Europe, depuis plusieurs décennies, l'entente du « couple franco-allemand » a été déterminant pour le projet européen, le continent africain à travers ce G8 peut aussi s'inspirer de ce

25 Pierre-Emmanuel Thomann, *Le couple franco-allemand et le projet européen, représentations géopolitiques, unité et rivalités*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 221.
26 Voir communiqué de la Présidence française, « initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du Coronavirus », URL : https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/05/18/initiative-franco-allemande-pour-la-relance-europeenne-face-a-la-crise-du-coronavirus, consulté le 31 mai 2020.
27 Voir Communiqué de la Présidence française, *Op. cit.*

modèle pour faire progresser le projet d'intégration africaine et être également à l'avant-garde de la résolution des différentes crises du continent laissée aux puissances extracontinentales. Deux exemples illustrent bien cette absence du continent dans la recherche de solutions africaines face à ses propres défis. La crise libyenne est un exemple évocateur de l'impuissance et de l'incapacité du continent africain à y trouver une solution depuis une décennie, laissant ainsi des puissances étrangères s'emparer progressivement de cette question. En effet, en janvier 2020, la Chancelière allemande Angela Merkel a organisé à Berlin, capitale allemande, une conférence internationale pour la paix en Libye. Le Conseil de Sécurité de l'ONU a d'ailleurs entériné les conclusions de cette conférence[28]. Cependant, si l'Afrique était représentée à cette conférence par le Congo dont le Président Denis Sassou Nguesso qui assure la présidence du Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, l'Egypte, pays frontalier de la Libye et l'Algérie, la voix de l'Afrique est restée marginale lors de cette conférence dominée par les puissances traditionnelles du monde[29]. Ainsi, pour Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères du Congo, présent à Berlin, « il y a une injustice, qu'on peut qualifier d'historique, à réparer. La Libye est bel est bien un État africain, c'est même l'un des pays fondateurs de l'Union africaine. Mais malheureusement, depuis 2011, l'Afrique a été marginalisée dans les tentatives du règlement du conflit libyen. Son point de vue a souvent été sous-estimé. Or, on ne voit pas comment régler le problème libyen sans impliquer les Africains [30]».

28 Voir communiqué du Conseil de Sécurité de l'ONU du 12 février 2020. URL : https://www.un.org/press/fr/2020/cs14108.doc.htm, consulté le 2 juin 2020.

29 Voir liste des participant à la conférence de Berlin pour la paix en Libye, Agence Anadolu (agence de presse gouvernementale turc), URL : https://www.aa.com.tr/fr/monde/d%C3%A9marrage-de-la-conf%C3%A9rence-de-berlin-sur-la-paix-en-libye-/1707549: consulté le 2 juin 2020.

30 Propos rapportés par Jeune Afrique, URL : https://www.jeuneafrique.com/883350/politique/libye-jean-claude-gakosso-lafrique-doit-parler-dune-seule-voix/, consulté le 2 juin 2020.

La présence de l'armée turque en Libye en tant que partie prenante de ce conflit témoigne de l'intérêt stratégique que représente cette Nation africaine pour le pays de Mustafa Kemal Atatürk[31] et de son besoin d'approvisionnement en ressources énergétiques[32].

Si l'hydre terroriste est un défi mondial, et que la lutte contre ce fléau en Afrique, et en particulier au Sahel, requiert également une coopération au-delà du continent africain, comment comprendre que depuis janvier 2013, après l'intervention éclair de l'armée française pour empêcher que le Mali devienne « un Emirat islamiste », les pays africains ne parviennent pas à assurer la sécurité au Sahel et pacifier cette région, paix sans laquelle il est impossible d'aller vers le développement durable ? Aussi, l'incapacité du Nigéria à lutter contre le groupe terroriste Boko Haram dont les tentacules s'étendent vers les pays frontaliers (Niger, Cameroun, Tchad) est-il un autre signe de l'impuissance continentale face au défi du terrorisme.

En face donc d'intérêts aussi opposés que polymorphes d'acteurs internationaux, le réveil du contient et la prise en main de ses affaires deviennent une urgence capitale.

Le second intérêt capital pour l'Afrique avec un G8 est d'ordre diplomatique ; son action peut s'exprimer au-delà du continent. En effet, au-delà des questions purement africaines, la voix de l'Afrique est inaudible voire inexistante

31 Pour le journal français Le monde, « Le gaz (est) au centre de l'engagement militaire turc en Libye », URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/05/le-gaz-au-centre-de-l-engagement-militaire-turc-en-libye_6041879_3212.html, consulté le 2 juin 2020.

32 Pour Jalel Harchaoui, spécialiste des questions politiques et militaires libyennes, à propos de l'intervention turque, « Le gouvernement libyen est le seul qui est pro-Turquie avec le petit État du nord de Chypre qui n'est pas reconnu internationalement. La Turquie est très isolée sur la Méditerranée et a besoin de la survie de ce gouvernement. Et ça représente une menace pour les régimes du Golfe et de l'Égypte ». Voir interview à Radio France Internationale (RFI), URL : http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191227-envoi-troupes-turques-syrie-raisons-intervention-ankara, consulté le 2 juin 2020.

dans la gouvernance mondiale. De ce fait, le continent subit les décisions issues de cette gouvernance. En outre, l'Afrique est le seul continent majeur de par sa population (comparable à celle de la Chine, mais trois fois celle de l'UE et quatre fois celle des USA[33]) à ne pas disposer un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU qui a joué d'importants rôles dans les relations internationales contemporaines, en particulier sur le continent africain. Le G8 Afrique peut donc être une voix légitime du continent dans la gouvernance mondiale, notamment celle en gestation, et ainsi porter la vision continentale.

Il est clair donc que la gouvernance mondiale, dominée par la vision occidentale, connaitra une mutation peu ou prou significative après la pandémie du Covid-19 (nationalisme, protectionnisme économique, émergence de nouveaux acteurs etc…). Cette pandémie a en effet révélé la fragilité et l'essoufflement de l'Occident pris de court face à son ampleur et incapable de coordonner une riposte rapide et ferme au plan international. Le Covid-19 sonne irrémédiablement le glas du déclin de l'Occident, (bailleur de fonds important de l'Afrique), dans la gouvernance mondiale. Face à ce qui apparait désormais comme une évidence, « l'Occident n'est plus maître du monde ; cette période est révolue. Et ce déclin de l'Occident laisse la société internationale sans véritable gouvernail[34] ». La Chine, rigoureuse et ferme dans sa gestion apparait déjà comme un acteur incontournable dans la gouvernance mondiale post Covid-19, une gouvernance dans laquelle le continent africain peut également s'affirmer.

33 La population chinoise en 2020 est d'environ 1 milliard 400 millions, les USA 330 millions, l'UE 446 millions d'habitants. Celle de l'Afrique est estimée à environ 1 milliard 340 millions d'habitants.

34 Thierry S. Bidouzo, « La crise du Covid-19 ou la gestation d'un nouvel ordre mondial ? », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020 URL : https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Thierry_Bidouzo_Covid-19_NOI_CiAAF.pdf, consulté le 2 juin 2020.

### D- Les défis structurels de l'Afrique face aux opportunités du nouveau monde post Covid-19.

Le nouveau monde à venir apparait déjà donc comme une opportunité pour l'Afrique de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de coopération à l'échelle du continent. Certains pays semblent avoir compris ces nouveaux enjeux. C'est le cas par exemple du Maroc, qui au cœur de la pandémie a proposé une initiative aux Chefs d'Etat africains qui consiste à inscrire sur le long terme la gestion des effets économiques et sociaux de la pandémie dans un cadre multilatéral africain[35].

Cependant, l'Afrique doit surmonter ses handicaps et défis structurels qui ont été pendant longtemps rédhibitoires au processus d'intégration du continent. L'un de ces handicaps majeurs sont les rivalités et tensions géopolitiques entre le Maroc et l'Algérie autour notamment de la partie saharienne du Maroc sur laquelle le Royaume exerce sa souveraineté, mais contestée par, entre autres, l'Algérie qui a soutenu la création par le Polisario de la République arabe sahraoui démocratique (RASD) en février 1976. L'Afrique du Sud, autre poids lourd du continent, considère aussi cette partie du territoire marocain, (qui fait certes l'objet d'une recherche de solutions depuis plusieurs décennies par l'ONU en l'occurrence), « comme un territoire colonisé et soutient les indépendantistes dans leur quête de souveraineté légitime[36] ». Il est également à noter que le pays de Nelson Mandela, Prix Nobel de la Paix, s'inscrit dans une dynamique de normalisation de ses relations bilatérales avec le Royaume chérifien[37]. Les conséquences de ces tensions et rivalités sont les principales causes du blocage du processus d'intégration

35 Pierre Adimi, « Gestion marocaine de la crise pandémique du Covid-19 », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Pierre_Adimi_La_gestion_marocaine_de_la_crise_pande%CC%81mique_du_Covid-19_CiAAF.pdf, consulté le 3 juin 2020.

36 Abourabi.Y, Durand de Sanctis J., « L'émergence de puissances africaines de sécurité : étude comparative », *Études de l'IRSEM*, n°44, avril 2016, p. 39.

37 *Ibid.*

régionale de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). En effet, « L'UMA est une coquille vide du fait des relations tendues entre l'Algérie et le Maroc. Elle traduit la paralysie de la construction maghrébine et la question du Sahara occidental ne fait que cristalliser ces antagonismes. Elle est également un prétexte qui n'a pas empêché la création de l'UMA en 1989 et une réouverture momentanée des frontières. On peut espérer que sa solution favorise la fin des blocages dont le coût est considérable pour le Maroc comme pour l'Algérie. Le Maroc reste le pays le plus intégré au sein de l'UMA[38] ».

Au-delà du périmètre maghrébin, ces rivalités et tensions maroco-algériennes ont secoué l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) lorsque le Maroc, l'un des artisans de la création de l'organisation panafricaine a décidé de la quitter à la suite de l'adhésion en son sein de la RASD en 1984. Même si le Royaume a fait son retour au sein de l'UA en janvier 2017, les conséquences de ces tensions pour l'Afrique sont incalculables. Ni l'intégration régionale au sein de l'UMA, ni celle au plan continental portée par l'UA, ni davantage un G8 Afrique ne peuvent se concrétiser si ces deux pays ne pacifient leurs relations et que les problématiques liées à cette question saharienne ne soient durablement résolues.

Le Nigéria, première puissance économique et démographique du continent et acteur attendu du G8 Afrique est également pris dans ses contradictions. Deux réalités illustrent bien ses contradictions.

D'abord sur le plan économique, le pays dépend très largement des hydrocarbures qui représentent 91% du PIB réel

38 Philippe Hugon, « Le retour du Maroc au sein de l'Union africaine et son adhésion à la CEDEAO : quelles conséquences pour les ensembles régionaux ? », URL : https://www.iris-france.org/96440-le-retour-du-maroc-au-sein-de-lunion-africaine-et-son-adhesion-a-la-cedeao-quelles-consequences-pour-les-ensembles-regionaux/, juin 2017, consulté le 3 juin 2020.

du pays en 2019[39] et 76% des recettes d'exportation[40]. Il s'agit donc d'un véritable défi de diversification du tissu économique du Nigéria. Cette dépendance le rend ainsi vulnérable aux chocs récurrents des prix mondiaux des matières premières.

Le groupe terroriste Boko Haram est l'autre défi majeur du Nigéria. En effet, sa partie nord-est constitue la base arrière de la secte islamiste et échappe au contrôle de l'Etat central avec des conséquences préjudiciables pour le pays. En effet, le Nigéria est le 3e pays au monde avec le plus de victimes de terrorisme islamiste alors que quatre autres pays africains (Somalie, Algérie, Egypte et Libye) font partie des 12 pays au monde avec le plus de victimes de ce fléau[41].

En plus des pertes en vies humaines, « le montant des pertes économiques dues au conflit dans le Nord-Est du Nigéria a atteint 8,3 milliards de dollars entre 2011 et 2015[42] », alors que « 72% de la population du nord vit en deçà du seuil de pauvreté contre 27% au sud[43] ». Ainsi, ce sont les « limites institutionnelles et organisationnelles du Nigéria qui affectent

39 BNP Paribas, « Conjoncture », juillet 2019, URL : https://economic-research.bnpparibas.com/Views/DisplayPublication.aspx?type=document&IdPdf=34203, , consulté le 3 juin 2020.

40 Rim Berahab, « Les pays pétroliers africains sous la menace du Covid-19 : enjeux économiques et pistes pour sortir de l'impasse », *Policy Center for the New South*, avril 2020 URL : https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB_20-39_Berahab%20%282%29.pdf, consulté le 5 juin 2020.

41 Cf. Fondation pour l'Innovation Politique, « Les attentats islamistes dans le monde 1979-2019 », URL : http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/11/ENQUETE-TERRORISME-2019-11-08_w.pdf, consulté le 14 juin 2020.

42 Voir note d'information du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), sur le renforcement de la résilience pour assurer le développement durable dans le bassin du lac Tchad, URL : https://www.undp.org/content/dam/rba/docs/undp-rba-resilience-lakechadbasin-fr-aug2018.pdf. Consulté le 3 juin 2020.

43 Pascal Boniface, *La géopolitique*, Paris, Eyrolles, quatrième édition, 2017, p. 109.

l'affirmation véritable de son leadership au regard de ses immenses potentialités[44] ».

L'Afrique du Sud, deuxième puissance économique du continent présente également des fragilités multidimensionnelles. Sur le plan économique, depuis quelques années, le pays connait un déclassement. En effet, selon la Banque Africaine de Développement (BAD), le pays « a nettement chuté dans les classements mondiaux de compétitivité, passant du 47ème rang sur 140 pays en 2016 au 67ème en 2018. Cette baisse est principalement due à la pénurie de compétences, aux difficultés du secteur de la santé, à la faible concurrence parmi les produits sud-africains et à l'adoption limitée des technologies de l'information et des communications. Les maillons de la chaîne de valeur entre l'exploitation minière et la fabrication sont faibles, car l'Afrique du Sud exporte la majeure partie de ses ressources minérales sous forme brute[45] ». Au plan social, « le chômage est passé à 27,1 % à la fin 2018, contre 26,5 % à la fin 2016. Le chômage des jeunes est passé à 54,7 % à la fin 2018, contre 51 % à la fin 2016[46] », avec pour corollaires la pauvreté et la précarité de masse.

Enfin sur le plan politico-institutionnel, les poursuites judiciaires pour corruption contre l'ancien président Jacob Zuma obligé de rendre son tablier présidentiel en 2018, tout comme son prédécesseur Thabo Mbeki contraint lui aussi (pour des raisons de collusion avec la justice) de démissionner de la présidence de la République en 2008 sont révélatrices des difficultés de la Nation arc-en-ciel.

44 Kourouma Oumar, « Mutualisation des puissances et sécurité en Afrique : pour une approche neopragmatiste du rôle du Droit », *Paix et Sécurité Internationales*, n° 7, 2019, pp. 85-116, (spéc., p. 97).
45 Voir « Perspectives économiques en Afrique du Sud » 2019, URL : https://www.afdb.org/fr/countries/southern-africa/south-africa/south-africa-economic-outlook, consulté le 3 juin 2020.
46 *Ibid.*

Ces défis en Afrique du Sud et au Nigéria, faut-il le rappeler, sont également partagés par les autres membres de ce G8 Afrique dans des proportions certes différentes, mais aussi par le reste des pays du continent africain.

La pandémie du Covid-19 a révélé que la gouvernance mondiale est en panne ; en crise. Elle a aussi été révélatrice du manque d'une véritable solidarité et coopération indispensables en temps de crise. D'autres crises majeures arriveront certainement dans le futur. Mais le visage du monde post-Covid-19 ressemble tristement déjà au chauvinisme, au protectionnisme, au souverainisme et au repli nationaliste, menaçant ainsi la coopération internationale. Ces marqueurs constituent ainsi des obstacles supplémentaires rendant encore plus complexes les défis que rencontre notre monde et touchant directement de ce fait la vie des plus pauvres, en particulier dans les pays en développement à l'image de ceux du continent africain.

Faute de coopération intergouvernementale, de progrès et d'une redéfinition de vision et d'objectifs clairs, le continent africain succombera non seulement à la pandémie du Covid-19, mais aussi à d'autres formes de virus que sont la pauvreté, le déclassement et le sous-développement.

Paradoxalement, le multilatéralisme peut émerger et se révéler réellement déterminant en temps de crise ; mais il peut également dans les mêmes circonstances, être remis en cause. C'est l'un des enseignements majeurs à retenir de la pandémie du Covid-19.

Comment l'Afrique va-t-elle rebondir après la pandémie du Covid-19 ? Sera-t-elle en mesure de tirer les enseignements nécessaires de ses expériences et échecs du passé ? Et si le 21e siècle était le siècle de l'Afrique ; celui de son réveil ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **Ouvrages**

Boniface Pascal, *La géopolitique*, Paris, Eyrolles, quatrième édition, 2017, 191 p.

Saurugger Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 483 p.

Sur Serge, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien Lextenso éditions, 5e édition, 592 p.

Thomann Pierre-Emmanuel, *Le couple franco-allemand et le projet européen, représentations géopolitiques, unité et rivalités,* Paris, L'Harmattan, 2015.

- **Articles et communications**

Abourabi.Y, Durand de Sanctis, « L'émergence de puissances africaines de sécurité : étude comparative », *Études de l'IRSEM*, avril 2016, n°44.

Kourouma Oumar, « Mutualisation des puissances et sécurité en Afrique : pour une approche néo-pragmatiste du rôle du Droit », *Paix et Sécurité Internationales*, n° 7, 2019, pp. 85-116.

- **Webographie**

Antonin Céline, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », dans *Revue internationale et stratégique*, 2013/3 (n° 91), pages 139 à 149. URL : https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-3-page-139.htm, consulté le 30 mai 2020.

Adimi Pierre, « Gestion marocaine de la crise pandémique du Covid-19 », Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Pierre_Adimi_La_gestion_marocaine_de_la_crise_pande%CC%81mique_du_Covid-19_CiAAF.pdf, consulté le 3 juin 2020.

Berahab Rim, « Les pays pétroliers africains sous la menace du Covid-19 : enjeux économiques et pistes pour sortir de l'impasse », URL : https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB_20-39_Berahab%20%282%29.pdf, consulté le 5 juin 2020.

Bidouzo S. Thierry, « La crise du Covid-19 ou la gestation d'un nouvel ordre mondial ? », Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/storage/2020/05/Thierry_Bidouzo_Covid-19_NOI_CiAAF.pdf, consulté le 2 juin 2020.

Braun *Guido*, « Les conceptions protestantes de la paix au congrès de Westphalie (1643–1649) », URL : https://books.openedition.org/septentrion/38309?lang=fr, consulté le 28 mai 2020.

Degans Axelle, « Synthèse de l'actualité internationale de mai 2020 », https://www.diploweb.com/Synthese-de-l-actualite-internationale-de-mai-2020.html, consulté le 8 juin 2020.

Fourie Elsje, « L'Éthiopie et le Kenya face au « modèle chinois » de développement

Une nouvelle carte pour l'Afrique ? », *Afrique contemporaine 2015/1 (n° 253), pages 87 à 103, URL :* https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2015-1-page-87.htm, consulté le 14 juin 2020.

Hugon Philippe, « Le retour du Maroc au sein de l'Union africaine et son adhésion à la CEDEAO : quelles conséquences pour les ensembles régionaux ? », URL : https://www.iris-france.org/96440-le-retour-du-maroc-au-sein-de-lunion-africaine-et-son-adhesion-a-la-cedeao-quelles-consequences-pour-les-ensembles-regionaux/, juin 2017, consulté le 3 juin 2020.

Jalel Harchaoui, *RFI,* URL : http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191227-envoi-troupes-turques-syrie-raisons-intervention-ankara, consulté le 2 juin 2020.

Malettke Klaus , « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », *Dix-septième siècle,* **2**001/1 (n° 210), pages 113 à 144, URL :https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2001-1-page-113.htm, consulté le 6 juin 2020.

Moreau Defarges Philippe, « G7-G8 et gouvernance économique mondiale », URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FD001192.pdf, consulté le 31 mai 2020.

Novosseloff Alexandra, « L'essor du multilatéralisme : principes, institutions et actions communes », URL : https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/novo2002.pdf, consulté le 25 mai 2020.

Ologou Expédit, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes--provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 26 juin 2020.

Site de l'ONU, (Communiqué du Conseil de Sécurité), URL : https://www.un.org/press/fr/2020/cs14108.doc.htm, consulté le 2 juin 2020.

Site du Word Population Review, URL : https://worldpopulationreview.com/, consulté le 31 mai 2020.

Site du Word Development Indicators, URL : https://databank.worldbank.org/home.aspx, consulté le 31 mai 2020.

Site du PNUD, « Renforcement de la résilience pour assurer le développement durable dans le bassin du lac Tchad », URL : https://www.undp.org/content/dam/rba/docs/undp-rba-resilience-lakechadbasin-fr-aug2018.pdf. Consulté le 3 juin 2020.

Site de l'Union Africaine, URL : https://au.int/fr/agenda2063/projets-phares, consulté le 13 juin 2020.

Site de la Banque Africaine de Développement, « Perspectives économiques en Afrique du Sud » 2019, URL : https://www.afdb.org/fr/countries/southern-africa/south-africa/south-africa-economic-outlook, consulté le 3 juin 2020.

Site de la Présidence française, « Promouvoir l'entrepreneriat féminin en Afrique », URL : https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/05/db0caf71fd539dbfbb38b3de914a508e600585e5.pdfconsulté, le 2 juin 2020.

Site de la Présidence française, « initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du Coronavirus », URL : https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/05/18/initiative-franco-allemande-pour-la-relance-europeenne-face-a-la-crise-du-coronavirus, consulté le 31 mai 2020.

Site de la Fondation pour l'innovation politique, « Les attentats islamistes dans le monde 1979-2019 », URL : http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/11/ENQUETE-TERRORISME-2019-11-08_w.pdf, consulté le 14 juin 2020.

Site du Focus 2030, note d'analyse N°13, « Le G7 et les politiques de développement », juillet 2019, URL : https://focus2030.org/IMG/pdf/note_d_analyse_g7_focus_2030_vf-2.pdf, consulté le 31 mai 2020.

Site de BNP Paribas, « Conjoncture », N°6 de Juillet 2019, URL : https://economic-research.bnpparibas.com/Views/DisplayPublication.aspx?type=document&IdPdf=34203, consulté le 3 juin 2020.

Agence Anadolu, « Démarrage de la conférence de Berlin sur la paix en Libye », URL : https://www.aa.com.tr/fr/monde/d%C3%A9marrage-de-la-conf%C3%A9rence-de-berlin-sur-la-paix-en-libye-/1707549: consulté le 2 juin 2020.

Jeune Afrique, URL : https://www.jeuneafrique.com/883350/politique/

libye-jean-claude-gakosso-lafrique-doit-parler-dune-seule-voix/, consulté le 2 juin 2020.

*Le Monde,* « Pourquoi le G7 ne réunit plus les 7 pays les plus riches du monde », URL : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/08/21/pourquoi-le-g7-ne-reunit-plus-les-sept-pays-les-plus-riches-du-monde_5501335_4355770.html, consulté le 31 mai 2020.

*Le Monde*, « Le gaz au centre de l'engagement militaire turc en Libye », URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/05/le-gaz-au-centre-de-l-engagement-militaire-turc-en-libye_6041879_3212.html, consulté le 2 juin 2020.

*Radio France Internationale*, « La Côte d'Ivoire prend ses distances avec la Cour africaine des droits de l'homme », URL : http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200429-cote-ivoire-retrait-declaration-reconnaissance-competence-cour-africaine-droits-hom, consulté le 4 juin 2020.

# Une lecture critique du multilatéralisme post-covidien de Pierre Adimi[1]

**Emmanuel Odilon Koukoubou**

Une précision s'impose à l'entame de cette réflexion : elle n'est porteuse d'aucune prétention de vérité absolue. Elle n'est qu'une humble et libre réflexion de son auteur sur une réflexion toute aussi libre d'un autre auteur. Et je l'affirme d'emblée : elle s'est voulue critique ; elle est critique. Et en tant que critique, elle est ouverte et prédisposée à la contre-critique. Car, de la controverse, jaillira peut-être un début de vérité. Il ne faut surtout pas s'y tromper : la critique d'une œuvre n'est pas le déni de la qualité de l'œuvre. Bien au contraire ! La beauté d'une œuvre résidant aussi dans ses imperfections. Et pour avoir dit, avec Thierry Bidouzo, que les propositions apparemment loufoques de Donald Trump[2] sur le traitement du Covid-19 auraient dû être prises au sérieux et servir à une mise en science[3], je suis bien placé pour ne pas tomber dans un piège plus grave : celui de dénier à un savant, la pertinence de ses idées. Mais la science, c'est aussi la diversité des idées,

**1 La première version de cette contribution a été publiée le 14 octobre 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/covid-19/une-lecture-critique-du-multilateralisme-post-covidien-de-pierre-adimi/**.

2 Le Monde, « Les élucubrations du « Docteur » Trump », 24/04/2020, URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/24/rayons-uv-et-desinfectant-injecte-dans-les-poumons-leselucubrations-du-docteur-trump-contre-le-covid-19_6037652_3210.html, consulté le 21 juin 2020.

3 Emmanuel Odilon Koukoubou et Thierry S. Bidouzo, « Polémiques autour des remèdes au Covid-19. Réflexion sur la recherche en temps d'urgence sanitaire », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org.

les controverses et les contradictions. La science, c'est aussi les polémiques. Les polémiques sont salvatrices tant qu'elles ne sont ni futiles, ni inutiles, ni meurtrières[4].

L'article du Docteur Pierre Adimi, objet de ce papier, est publié par le CiAAF[5]. Il porte une idée que l'auteur lui-même qualifie d'originale[6]. Et je suis d'accord avec lui sur l'originalité de sa trouvaille. Dans un papier qui explore les possibilités de renaissance en Afrique du multilatéralisme en temps post-covidien, l'auteur constate les errements des processus d'intégration africaine, la quasi invisibilité du continent sur les grands enjeux du monde. Et pour y remédier, il propose la mise en place d'un G8 Afrique[7]. Un groupe de huit Etats africains sélectionnés par lui sur des critères « objectifs » ; à qui il confie la mission de coordonner la riposte à long terme contre le Covid-19, de booster l'intégration africaine et de porter haut et loin la parole du continent africain[8]. L'idée a tout d'intéressant. Elle participe du « devoir de sorcellerie » qu'Expédit Ologou suggère à tout Africain – qui plus est un chercheur – en ce temps covidien[9]. Pierre Adimi a pensé « à coups de marteau »[10]. Et c'est l'un des mérites qui resteront éternellement attachés à son œuvre. Partant de lui, et prenant exemple sur lui, je me permets de marcher dans ses pas pour penser « à coups de marteau ». Son œuvre sera la cible de mon marteau. Car, si intéressante que paraît le

4 *Ibid.* Dans cet article, j'ai qualifié, avec Thierry S. Bidouzo, de futiles, inutiles et meurtrières, les polémiques observées autour des propositions de remèdes/médicaments au Covid-19.

5 Pierre Adimi, « Vers un renouveau post-covidien du multilatéralisme en Afrique ? », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org.

6 *Ibid.*

7 *Ibid.*

8 *Ibid.*

9 Expédit Ologou, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde,* Dossier du CiAAF N°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes-provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 2 juin 2020.

10 L'expression est de Friedrich Nietzsche, *Crépuscule des idoles ou Comment philosopher à coups de marteau*, Paris, Gallimard, 2014, 151 p. ; cité par Expédit Ologou, *Op. cit.*

multilatéralisme adimien[11], il suscite quelques débats, quelques interrogations, quelques réserves, quelques résistances, quelques appréhensions… qu'il convient de relever. Par ce papier, je fais donc l'option d'entrer en dialogue avec l'auteur et d'être respectueusement en désaccord avec lui. Sur son idée et sur l'opérationnalité de son invention.

Je discuterai la théorie et la pratique, c'est-à-dire d'une part l'idée, le principe même du G8 Afrique (I). Je lui dénierai l'essentiel des vertus que lui trouve mon aîné. Et je proposerai une voie alternative. D'autre part, je discuterai le contenu et la forme que Pierre Adimi donne à son G8 Afrique. J'en montrerai les limites et les travers pour conclure à son inopérationnalité (II).

## I- La fragilité du multilatéralisme adimien

Ma réflexion ici est orientée par la mission que Pierre Adimi confie au G8 Afrique. Je comprends l'ambition de l'auteur et le diagnostic qu'il établit. Mais je discute la solution qu'il propose. Elle me semble à l'antipode des objectifs (A). En lieu et place, je proposerai une alternative (B).

### A- Un projet antithétique

Le Docteur Pierre Adimi confie trois missions essentielles au G8 Afrique qu'il propose : « assurer la coordination des actions de riposte à long terme sur le continent mais aussi dans le long terme, être un catalyseur du processus d'intégration régionale et continentale mais également une force diplomatique africaine dans la gouvernance mondiale »[12]. Il existe pourtant une organisation continentale – l'Union africaine – qui peut valablement jouer ce rôle. Mais selon l'auteur, le multilatéralisme africain est actuellement marqué par une « paralysie des différents systèmes

11 Ce concept sera utilisé pour qualifier la forme de multilatéralisme proposée par l'auteur : le G8 Afrique.
12 Pierre Adimi, *Op. cit.*

institutionnels »[13] et « le non-respect des engagements et mécanismes internationaux »[14]. Je ne discute pas ce diagnostic car j'y adhère en grande partie. Mais l'ordonnance du docteur me paraît inappropriée. Parce qu'elle ne traite pas la maladie. C'est un traitement alternatif. En fait, le multilatéralisme adimien est un contournement du multilatéralisme. Il « concurrence, voire occulte, le multilatéralisme, là où il est essentiel au contraire de le conforter »[15]. L'idée de cette « diplomatie de club »[16], c'est la mise sous boisseau des mécanismes institutionnels existants, ou à tout le moins, leur domination par un groupe minoritaire autoproclamé qui déciderait de tout, pour tous et contre tous. Pourtant, le multilatéralisme est la « diplomatie de tous avec tous et non plus seulement bilatérale »[17]. C'est le sens originel et la vision originale du multilatéralisme ; « cette grande invention du XXe siècle »[18] concrétisée par la mise en place de la Société des Nations en 1919, puis de l'Organisation des Nations Unies en 1945. L'idée, c'est d'associer tous les acteurs à la gouvernance mondiale.

Qu'il soit universel, régional ou sous régional, le multilatéralisme porte donc une vision inclusive. La diplomatie de club est foncièrement exclusive. Si Alexandra Novosseloff définit – au sens strict – le multilatéralisme comme « une méthode de coopération entre plus de deux acteurs »[19], elle a immédiatement ajouté la définition du *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* qui laisse bien entrevoir le caractère inclusif du

13 *Ibid.*
14 *Ibid.*
15 Bertrand Badie, « Les «G» et l'archipel de la gouvernance mondiale », Association Après-demain, Après-demain 2015/3 n° 35, p. 22.
16 *Ibid.*
17 Bertrand Badie et Guillaume Devin, « Avant-propos », in Bertrand Badie et al., *Le multilatéralisme,* La Découverte, « TAP/Relations internationales », 2007, pages 7-9.
18 Bertrand Badie, « Les «G» et l'archipel de la gouvernance mondiale », *Op. cit.*
19 Alexandra Novosseloff, « L'essor du multilatéralisme : principes, institutions et actions communes », URL : https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/novo2002.pdf, consulté le 22 juin 2020.

concept : « le multilatéralisme tend à définir un système mondial de coopération dans lequel chaque Etat cherche à promouvoir ses relations avec tous les autres plutôt que de donner la priorité aux actions unilatérales ou bilatérales jugées dangereuses ou déstabilisantes »[20]. Le multilatéralisme adimien priorise les actions unilatérales de quelques-uns au détriment de (ou imposées à) tous les autres. Il est donc dangereux et déstabilisant.

Le caractère exclusif du G8 Afrique tient du fait qu'il est une sélection de quelques Etats sur des critères profondément réalistes (le pouvoir financier et démographique) pour mener une « gouvernance oligarchique »[21]. Son caractère concurrentiel vient du rôle que son géniteur lui attribue : un rôle de coordonnateur des politiques régionales en lieu et place de la Commission de l'Union africaine et des institutions régionales spécialisées ; un rôle de dynamiseur de l'intégration africaine en lieu et place de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ; un rôle de porte-parole du continent en lieu et place du président en exercice de l'organisation continentale. De ses deux caractères, découle un troisième : l'illégitimité. Je peux reprendre ici les mêmes questions que Bertrand Badie : « quelle est la capacité représentative d'un État par un autre État dans le jeu international ? Comment une auto sélection ou une cooptation peuvent-elles dissiper la frustration de ceux qui en sont exclus ? Comment peut-on décider à la place de l'autre qui se trouve dans le feu de l'action et de la souffrance ? Suffit-il, comme on le fait, de l'inviter à « prendre le café » à tel ou tel sommet où l'on traite de ses problèmes ? »[22]. Autrement dit, de quel droit et en vertu de quelle légitimité, un regroupement de quelques Etats pourrait se substituer à l'ensemble du continent pour décider en son nom ? Ils n'auront reçu ni mandat ni approbation des autres qu'ils auraient exclus parce que ces derniers ne

20 Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 1998, Paris, A. Colin, p. 174.
21 Bertrand Badie, « Les «G» et l'archipel de la gouvernance mondiale », *Op. cit*.
22 *Ibid.*

seraient pas assez riches ou assez peuplés. Ils ne pourront donc valablement ni parler ni agir en leur nom.

En clair, le G8 Afrique produira le même effet que toutes les situations d'exclusion : la méfiance et la défiance des petits, des lésés, des exclus, des méprisés, des humiliés, des laissés pour compte. Le bon vœu de l'auteur – le renouveau du multilatéralisme africain – se trouvera ainsi travesti par sa propre invention ; le mal qu'il voulait conjurer se trouvera aggravé par son propre remède. Car le G8 Afrique participera à fragmenter davantage l'Afrique. L'ambition est noble ; celle d'unir l'Afrique, de lui faire une meilleure place sur la scène internationale. Mais l'union ne peut se produire dans l'exclusion, dans la concurrence et dans l'illégitimité.

### B- Un possible alternatif

La lecture du Docteur Adimi renseigne bien sur son projet pour l'Afrique post-covidienne : une Afrique résiliente, intégrée et puissante ; une Afrique dont la voix compte enfin dans le concert des nations. Pour y parvenir, il propose un multilatéralisme restreint qui contourne le multilatéralisme large qui a montré ses limites jusque-là. *A contrario*, je pense qu'il faut plutôt consolider le multilatéralisme large et rester attentif au mouvement du multilatéralisme transnational en construction.

Renforcer le multilatéralisme large, c'est poursuivre le train de réformes de l'Union africaine déjà engagé sous l'égide du président rwandais Paul Kagamé. Lesdites réformes doivent permettre de réduire la dépendance de l'organisation continentale à l'égard des partenaires étrangers[23], rendre l'Afrique capable de faire indépendamment face à ses défis sécuritaires,

23 Voir Maïmouna Dia, « L'Union africaine poursuit sa quête d'indépendance financière », 12/02/2019, URL : https://www.afrique.latribune.fr/politique/integration-regionale/2019-02-12/l-union-africaine-poursuit-sa-quete-d-independance-financiere-80704.html, consulté le 26 juin 2020.

politiques, économiques, sociaux… Là, se trouve la condition préalable à la construction d'une Afrique qui compte. Mais cela ne suffira pas. La réforme de l'Union africaine devra aussi faire une meilleure place aux acteurs non étatiques. Elle devra « se prêter à un exercice d'adaptation qui rendra [sa] structure et [ses] processus assez souples pour survivre aux vagues du changement »[24]. Cette vague du changement, c'est celle portée par des acteurs non étatiques, transétatiques, infraétatiques… qui prennent de plus en plus d'ampleur sur le continent. Ces acteurs sont multiples, multiformes, multi-centrés. Ils portent des combats et idéaux divers et diversifiés. Leurs modes d'action sont protéiformes, infinis, parfois imprévisibles.

De plus en plus, ces acteurs de la société civile « rejettent les dispositions institutionnelles et juridiques existant à tous les niveaux, y compris les accords multilatéraux. Ils semblent aussi rejeter, à tout le moins implicitement, la conception dualiste, chère aux théories traditionnelles des relations internationales, des sphères publique/privée, nationale/étrangère, intérieure/extérieure. Il semble que la société civile ne considère plus les gouvernements comme les seuls mandataires habilités à agir en son nom. Partout, les citoyens semblent réclamer une représentation plus directe dans la prise de décisions politiques qui les affectent »[25]. Ces organisations et mouvements transnationaux prennent de plus en plus d'importance. Leur ressource de puissance leur vient de la faveur dont elles bénéficient dans l'opinion publique. Elles sont devenues de véritables lobbys désormais incontournables dans la gouvernance mondiale. Sur le continent africain, comme ailleurs, ces acteurs s'interconnectent selon leurs centres d'intérêt afin d'agir et d'interagir pour contraindre les Etats et organisations internationales. Il s'agit donc d'un « acteur international caméléon, qui prend ici

24 Andrew W. Knight, « Multilatéralisme ascendant ou descendant : deux voies dans la quête d'une gouverne globale », *Études internationales*, 26 (4), 1995, p. 710.
25 *Ibid*, p. 706.

une forme religieuse, là une forme communautaire ou familiale, ici une forme économique »[26]. De véritables unions africaines des acteurs réels – en référence aux « nations unies des acteurs réels » de Bertrand Badie[27] – qu'on ne peut plus ignorer dans la gouvernance du continent.

En réalité, je pense que l'essor de l'Afrique post-covidienne dépendra essentiellement de la convergence de ce « multilatéralisme ascendant »[28], celui des acteurs non étatiques avec « le multilatéralisme descendant »[29], celui des acteurs étatiques. Lorsque le multilatéralisme descendant est coincé dans ses compromissions et soumissions avec l'étranger, il faut le multilatéralisme ascendant pour le contraindre à l'action et à l'affirmation. La renaissance post-covidienne de l'Afrique peut donc passer par la rencontre entre ces deux types de multilatéralisme. Les dernières réformes du franc CFA devant provoquer un changement de nom – du FCFA à l'Eco – et une rupture d'avec le trésor public français sont le fait essentiellement d'un mouvement transnational réclamant depuis quelques années l'abandon de cette monnaie héritée de la colonisation au profit d'une monnaie africaine. C'est ainsi que d'autres mouvements portent d'autres thématiques avec plus ou moins de succès en se constituant en instrument de pression pour forcer la main aux gouvernements. Le temps post-covidien pourrait être le temps de l'accélération de ce type de multilatéralisme transnational. Ces mouvements portés par des citoyens me paraissent plus à même de forcer la dynamisation de l'intégration africaine et par ricochet une meilleure affirmation du continent sur la scène internationale.

26 Bertrand Badie, « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°68-69, 1993. *Etats modernes, nationalismes et islamismes*. p. 69.
27 *Ibid.*
28 Andrew W. Knight, *Op. cit.*
29 *Ibid.*

## II- L'inopérationnalité du multilatéralisme adimien

Je doute de la faisabilité du multilatéralisme adimien. Il est exposé à tellement d'averses qui brouillent fortement les horizons de son opérationnalité. Car, la représentativité que lui trouve son auteur est discutable (A) et son influence réelle est douteuse (B).

### A- Le défaut de représentativité

Le Docteur Pierre Adimi organise le G8 Afrique autour des Etats suivants : Maroc, Algérie, Rwanda, Afrique du Sud, Egypte, Nigeria, Ethiopie et Kenya (MARSENEK). L'une des forces qu'il trouve à cette monture, c'est qu'elle « représente le continent du nord au sud et de l'est à l'ouest en passant par le centre »[30]. Cette représentativité est problématique en ce sens qu'il ne suffit pas de relever d'un espace géographique pour en être le représentant. Les Etats désignés par l'auteur ne sont et ne seront jamais mandatés par les organisations sous régionales dont ils relèvent. Mieux, ce G8 ne semble pas véritablement représenter l'Afrique dans son ensemble. La typologie des Afriques réalisée par Luc Sindjoun nous sert de guide à ce niveau. L'Afrique est multiple et plurielle[31].

*Primo*, l'Afrique multiple, « c'est l'Afrique institutionnalisée de manière différentielle par les Etats à travers des cadres de regroupement sur la base géographique ou encore de la solidarité par intérêt »[32]. On retrouve ici la part de l'Afrique que représente chaque organisation sous régionale : Union du Maghreb arabe (UMA), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Communauté économique

30 Pierre Adimi, *Op. cit.*
31 Luc Sindjoun, S*ociologie des relations internationales africaines,* Paris, Karthala, 2002, pp. 10-16.
32 *Ibid.*

des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC) etc. C'est dans cette Afrique que s'inscrit la « représentativité » du multilatéralisme adimien. L'auteur démontre que chacun des cinq espaces géographiques reconnus à l'Union africaine est représentée par au moins un Etat. Soit ! Mais de ce point de vue, le G8 Afrique qu'il propose est très déséquilibré. L'Afrique du nord qui se trouve être l'espace où il existe le moins d'Etats se retrouve dans le G8 Afrique avec trois Etats : l'Algérie, l'Egypte et le Maroc. Pendant ce temps, la CEDEAO avec ses quinze Etats membres n'y est « représentée » que par le Nigeria. Cette répartition déséquilibrée de ce club est le premier élément de son explosion/implosion.

*Deuxio*, l'Afrique plurielle, « c'est l'Afrique divisée par la colonisation et héritée par les Etats postcoloniaux. L'invention coloniale de l'Afrique contribue à déterminer son hétérogénéité sur la base de critères linguistiques »[33]. L'Afrique est francophone, anglophone, arabophone, hispanophone et lusophone. Le G8 Afrique est arabo-anglophone. Il exclut les parties francophone et lusophone. Pourtant, « le critère linguistique est un déterminant des identités culturelles multiples et des relations internationales africaines »[34]. J'ajoute au déterminant linguistique que les rapports historiques entre ex. colonisateurs et ex. colonies structurent la politique étrangère de la plupart des Etats africains. Ils priment même parfois sur les relations interafricaines. Comme exemple, je peux citer l'échec du Comité d'Etat-major opérationnel conjoint (CEMOC), abandonné par le Mali, le Niger et la Mauritanie – ex. colonies françaises – au profit de la coopération française dans la lutte contre l'insécurité au Sahel[35].

33 *Ibid.*
34 *Ibid.*
35 Voir Nicolas Desgrais, sous la direction de Sada Hugo, « Cinq ans après, une radioscopie du G5/Sahel. Des réformes nécessaires de l'architecture et du processus décisionnel », *Fondation pour la recherche stratégique*, mars 2019, p. 8, URL : https://www.frstrategie.org/web/documents/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-dusahel/publications/201913.pdf, consulté le 22 juin 2020.

L'exemple le plus récent concerne le projet de monnaie unique ouest-africaine portée par la CEDEAO. Un projet sérieusement compromis par les Etats de la zone CFA qui, contrairement aux délibérations de la CEDEAO, hésitent toujours à couper leur cordon ombilical avec Paris. La conclusion à tirer de ces exemples, c'est qu'il n'y a que très peu de chance que des résolutions prises dans le cadre du G8 Afrique soit avalisées par ces Etats qui sont plus « soumis » à Paris qu'à Abuja. Il en est de même pour l'Afrique centrale majoritairement francophone mais « représentée » dans le G8 Afrique par un Etat qui a volontairement tourné dos à la langue française pour adopter l'Anglais.

*Tertio*, l'Afrique plurielle « renvoie à la distance entre l'Afrique continentale et l'Afrique insulaire que constitue les pays tels que Maurice, Seychelles, Comores, Madagascar qui sont situés dans l'aire des échanges culturels et humains de l'océan indien »[36]. Ils sont même membres de l'Indian Ocean Rim au même titre que l'Inde, l'Australie, l'Indonésie et la Malaisie[37]. Ces Etats peuvent aussi se demander en quoi leurs intérêts sont représentés au sein du G8 Afrique.

### B- Le défaut d'influence réelle

Au regard des trois éléments ci-dessus évoqués, le critère de la représentativité tient difficilement. Mais la proposition du Dr Adimi s'étant essentiellement inspirée du modèle du G7[38], on peut valablement supposer que la représentativité soit secondaire pour lui, l'essentiel étant de réunir les Etats ayant les meilleures capacités « économiques, démographiques et diplomatiques »[39]. Ce sont les trois critères qui ont gouverné sa sélection. Ils n'ont pourtant rien à voir avec le modèle dont il s'est

36 Luc Sindjoun, *Op. cit.*
37 *Ibid.*
38 Pierre Adimi, *op. cit.*
39 *Ibid.*

inspiré. La Chine et l'Inde, Etats les plus peuplés au monde, ne font pas partie du G7[40]. Et le rayonnement diplomatique ne fait pas partie des critères de sélection du G7. D'ailleurs ce critère est si subjectif que l'auteur lui-même n'a pu l'évaluer comme il l'a fait dans un tableau pour les critères démographique et économique. Seul reste finalement le critère économique, même s'il faut encore le relativiser étant entendu que la Chine, deuxième puissance économique mondiale, n'en fait pas partie. Au fond, le G7 n'est rien d'autre qu'un club de puissants, ayant des intérêts plus ou moins convergents, qui se retrouvent pour harmoniser leurs positions afin de mieux les imposer aux autres dans les cadres institutionnels formels. Et ils ont les moyens de leur politique. Car, aux Nations unies, les Etats du G7 font partie des plus gros contributeurs. Les Etats-Unis seuls contribuent à 22% du budget de l'organisation[41]. Ils détiennent donc des leviers importants pour peser sur les décisions.

Le G8 Afrique de Pierre Adimi regroupe les cinq plus gros contributeurs de l'Union africaine à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et le Nigeria. Ces Etats versent « un peu plus 36,7 millions de dollars chacun par an, selon les chiffres officiels publiés en janvier »[42] 2018. Le Rwanda, l'Ethiopie et le Kenya viennent gonfler les rangs. Mais ce G8 Afrique peut-il exercer la « gouvernance oligarchique »[43] du G7 en contexte africain ? Je ne le pense pas. Car, à la différence du G7, les gros contributeurs africains n'ont qu'une influence relative sur les décisions. En effet, le budget de l'Union africaine n'est financé

40 Le G7 est composé de : Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Royaume-Uni.
41 *Le Figaro*, « Qui finance l'ONU ? », 09/10/2020, URL : https://www.lefigaro.fr/international/qui-finance-l-onu-20191990, consulté le 25 juin 2020.
42 Joan Tilouine et Ghalia Kadiri, « Longtemps sous perfusion, l'Union africaine est en quête d'autonomie financière », 07/02/2018, URL : https://www.lemonde.fr/article/2018/02/07/longtemps-sous-perfusion-l-union-africaine-cherche-a-recouvrer-sa-dignite-economique_5253264_3212.html, consulté le 26 juin 2020.
43 Bertrand Badie, Bertrand Badie, « Les « G » et l'archipel de la gouvernance mondiale », *Op. cit.*

par les Africains que de façon marginale. Jusqu'en 2017, 70% du budget de l'organisation continentale étaient financés par des bailleurs extérieurs notamment l'Union européenne et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)[44]. Les réformes portées par le président rwandais Paul Kagamé ont permis de légèrement réduire le financement extérieur à 58%[45]. Quant à ses enjeux sécuritaires, le continent dépend entièrement de l'extérieur[46]. La réforme de prélèvement de 0,2% sur les exportations extérieures est censée atténuer cette situation[47]. L'Union africaine est donc fortement dépendante de l'aide extérieure. Même son siège est un don de la Chine. Aussi fort que sera le G8 Afrique, il ne peut donc rien influencer s'il ne réussit pas d'abord à inverser cette tendance en finançant davantage l'organisation continentale. Tant que l'UA dépendra aussi vitalement des capitaux extérieurs, le vœu du Dr Adimi ne restera que pieu. Le G8 Afrique ne peut représenter aucune force diplomatique dans la gouvernance mondiale ; car pour cela, il faut au préalable être indépendant. L'intégration africaine ne sera dynamisée que par et selon les intérêts des bailleurs. Le G8 Afrique ne peut coordonner aucune politique de riposte à long terme contre le Covid-19 ; car une fois encore, ladite politique sera pensée et financée par les bailleurs étrangers.

De l'intérieur, ces huit Etats sont également traversés par quelques rivalités qui pourraient également compromettre la mise en œuvre du projet. L'un des mérites du papier du Dr Adimi, c'est qu'il en est conscient et les évoque en terme de défis. Je les qualifierai de neutralisants. Et le plus grand neutralisant, c'est l'inimitié historique entre l'Algérie et le Maroc. Ces deux puissances régionales n'ont jamais pu rien construire ensemble depuis qu'elles se chamaillent autour du statut de la République arabe Sahraoui démocratique (RASD). Leurs

44 Joan Tilouine et Ghalia Kadiri, *Op. cit.*
45 *Ibid.*
46 *Ibid.*
47 *Ibid.*

rivalités ont fait de l'Union du Maghreb arabe, une coquille vide. Et partout, elles s'évitent ou se pourchassent pour se neutraliser. Je doute donc fortement qu'elles soient en mesure en l'état actuel des choses, de porter ensemble un projet africain sans en faire un énième ring de leur éternel combat. Il en est de même – à un degré beaucoup moindre – pour le Nigeria et l'Afrique du Sud qui se querellent sur le statut d'hégémon régional.

En clair, les dynamiques inter et intra des relations internationales africaines ne permettent pas de croire que le multilatéralisme post-covidien d'Adimi pourrait marcher.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **Ouvrages**

Hermet Guy, Badie Bertrand, Birnbaum Pierre et Braud Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 1998, Paris, A. Colin, 320 p.

Nietzsche Friedrich, *Crépuscule des idoles ou Comment philosopher à coups de marteau*, Paris, Gallimard, 2014, 151 p.

Sindjoun Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002, 243 p.

- **Articles scientifiques**

Adimi Pierre, « Vers un renouveau post-covidien du multilatéralisme en Afrique ? », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org.

Badie Bertrand, « Les «G» et l'archipel de la gouvernance mondiale », *Association Après-demain*, Après-demain 2015/3 n° 35, pp. 20-22.

Badie Bertrand, « Ruptures et innovations dans l'approche sociologique des relations internationales », *Revue du monde*

*musulman et de la Méditerranée*, n°68-69, 1993. Etats modernes, nationalismes et islamismes. pp. 65-74.

Badie Bertrand et Guillaume Devin, « Avant-propos », in Bertrand Badie et al., *Le multilatéralisme*, La Découverte, « TAP/Relations internationales », 2007, pp. 7-9

Desgrais Nicolas, sous la direction de Sada Hugo, « Cinq ans après, une radioscopie du G5/Sahel. Des réformes nécessaires de l'architecture et du processus décisionnel », Fondation pour la recherche stratégique, mars 2019, p. 8, URL : https://www.frstrategie.org/web/documents/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-du-sahel/publications/201913.pdf, consulté le 22 juin 2020.

Knight Andrew W., « Multilatéralisme ascendant ou descendant : deux voies dans la quête d'une gouverne globale », **Études internationales**, 26 (4), 1995.

Koukoubou Emmanuel Odilon et Bidouzo Thierry S., « Polémiques autour des remèdes au Covid-19. Réflexion sur la recherche en temps d'urgence sanitaire », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org.

Novosseloff Alexandra, « L'essor du multilatéralisme : principes, institutions et actions communes », URL : https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/novo2002.pdf, consulté le 22 juin 2020.

Ologou Expédit, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes--provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 2 juin 2020.

- **Articles de presse**

Dia Maïmouna, « L'Union africaine poursuit sa quête d'indépendance financière », 12/02/2019, URL: https://www.afrique.latribune.fr/politique/integration-regionale/2019-02-12/l-union-africaine-poursuit-sa-quete-d-independance-financiere-80704.html, consulté le 26 juin 2020.

Joan Tilouine et Ghalia Kadiri, « Longtemps sous perfusion, l'Union africaine est en quête d'autonomie financière », 07/02/2018, URL : https://www.lemonde.fr/article/2018/02/07/longtemps-sous-perfusion-l-union-africaine-cherche-a-recouvrer-sa-dignite-economique_5253264_3212.html, consulté le 26 juin 2020.

*Le Figaro*, « Qui finance l'ONU ? », 09/10/2020, URL : https://www.lefigaro.fr/international/qui-finance-l-onu-20191990, consulté le 25 juin 2020.

*Le Monde,* « Les élucubrations du « Docteur» Trump », 24/04/2020, URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/24/rayons-uv-et-desinfectant-injecte-dans-les-poumons-leselucubrations-du-docteur-trump-contre-le-covid-19_6037652_3210.html, consulté le 21 juin 2020.

# Contre-lecture critique de la critique d'Odilon Koukoubou sur le G8 Afrique

**Pierre Adimi**

Notre dernière publication que nous avons intitulée « Vers un renouveau du multilatéralisme post-Covid-19 en Afrique ?[1] » a fait l'objet d'une lecture critique par Odilon Koukoubou, qu'il a titrée « Une lecture critique du multilatéralisme post-covidien de Pierre Adimi[2] ». Nous considérons bonne son intention. Sa démarche est scientifique. La recherche scientifique charrie en effet son lot de controverses, de critiques et de débats. C'est d'ailleurs l'une des réalités du monde scientifique médical à l'occasion de la pandémie du Covid-19.

Dans notre publication, nous avons proposé une idée nouvelle qui consiste à mettre en place un G8 Afrique qui réunirait les principales puissances économiques, démographiques et diplomatiques du continent. Ses missions seraient principalement, de coordonner sur le long terme les effets de la pandémie du Covid-19, stimuler les processus d'intégration en Afrique sur le plan régional et continental, par son rôle de locomotive et peser également dans la gouvernance mondiale.

Dans sa critique, Odilon Koukoubou, considère que ce G8 Afrique serait « inopérant », « illégitime », « exclusif », non

1 Pierre Adimi, « Vers un renouveau du multilatéralisme post-Covid-19 en Afrique ».
2 Emmanuel Odilon Koukoubou, « Une lecture critique du multilatéralisme post-covidien de Pierre Adimi ».

« représentatif », « unilatéral », « dangereux, déstabilisant » etc… Enfin, l'auteur considère que « le G8 Afrique ne peut représenter aucune force diplomatique dans la gouvernance mondiale » et « ne peut coordonner aucune politique de riposte à long terme contre le Covid-19 ».

Sa lecture critique suscite de notre part une contre-lecture critique. Dans cette contre-lecture critique qui se veut aussi constructive que la lecture critique d'Odilon Koukoubou et sans prétendre que l'idée du G8 Afrique résoudrait définitivement tous les problèmes de l'Afrique, nous allons monter que l'auteur dans sa critique fonde certaines de ses conclusions sur une exégèse erronée de notre article, mais aussi que les contres propositions qu'il suggère ne seront pas à la hauteur des enjeux du monde nouveau qui s'annonce. Car en effet, le continent a besoin d'une thérapie de choc au regard des incertitudes du monde post-Covid-19 et des défis multiples auxquels l'Afrique doit faire face.

## 1- Une exégèse erronée du multilatéralisme « adimien[3] »

L'exégèse erronée qu'Odilon Koukoubou a faite de notre article sur laquelle il s'est appuyée pour construire sa lecture critique peut être résumée en deux principaux points. D'abord, l'auteur conclut au terme de l'une de ses démonstrations que ce G8 Afrique revêtirait un caractère d'« illégitimité ». En effet pour lui, ce cadre multilatéral informel africain éclipserait, concurrencerait les organisations internationales africaines et n'aura pas reçu le « mandat » pour agir en leurs noms. Mais ce que l'auteur semble ne pas avoir suffisamment pris en compte dans son analyse est que, d'une part dans notre article, nous n'avons pas ignoré le multilatéralisme formel (incarné par les

3 Ce terme est utilisé par Odilon Koukoubou dans sa lecture critique pour qualifier notre idée du renouveau du multilatéralisme africain incarné par le G8 Afrique.

institutions internationales). En plus du multilatéralisme formel, nous avons notamment évoqué le multilatéralisme informel (G7, G20, etc…) qui joue des rôles importants dans les dynamiques diverses des relations internationales, que nous avons particulièrement mis en valeur. Ce sont d'ailleurs les vertus de ces cadres informels que nous avons voulu mettre en lumière à travers le projet du G8 Afrique. D'autre part, le multilatéralisme informel peut être complémentaire du multilatéralisme formel. C'est l'idée que nous soutenons.

Si donc le G8 Afrique est illégitime selon Odilon Koukoubou, devons-nous aussi conclure que le G7, le G20, etc… sont illégitimes ? Et s'ils sont illégitimes, cela revient-il à conclure que toutes les décisions qui en sont issues sont aussi illégitimes ? Devons-nous également conclure que la conférence de Berlin pour la paix en Lybie initiée et organisée par la Chancelière allemande Angela Merkel en janvier 2020, sans le mandat d'aucune organisation internationale, mais avec la participation de plusieurs acteurs internationaux (Russie, France, Turquie, USA, ONU, UE, Ligue Arabe etc…) et des acteurs africains (UA, Algérie, Egypte etc…) est illégitime ? Les conclusions de cette conférence, entérinées par l'ONU sont-elles illégitimes ? Le « couple franco-allemand » (certes un cadre bilatéral), que nous avons pris pour exemple dans notre article, qui œuvre pour l'intégration européenne et sans mandat de l'UE est illégitime ? Puisque le G8 Afrique, inspiré de ces cadres multilatéraux informels est illégitime, alors, ces derniers seraient aussi illégitimes. C'est la conclusion que nous tirons de la lecture critique de l'auteur à propos de la légitimité. Nous la respectons. Mais nous ne la partageons pas. Évidemment non ! En effet, elle est même contraire aux réalités observables des relations internationales faites de sommets, conférences, etc… dans des cadres informels et sans aucun mandat d'une organisation internationale dont relèvent les acteurs de ces rencontres. En outre, ces rencontres internationales informelles (parfois plus pragmatiques que les

institutions internationales caractérisées par des lourdeurs et lenteurs diverses) sont des cadres de recherches de solutions aux défis globaux et structurants de la vie internationale (terrorisme, réchauffement climatique, pauvreté, économie et finance internationales etc…) quoique ces défis soient également des objectifs des organisations internationales. D'ailleurs, ces cadres informels connaissent de plus en plus la participation de plusieurs acteurs non étatiques. A ce titre, et pour ne pas multiplier des exemples, nous citerons seulement le sommet du G7 de 2019 auquel plusieurs acteurs du continent africains ont volontairement pris part. Ce sont des acteurs étatiques (Afrique du Sud, Egypte, Rwanda (membres du G8 Afrique), Burkina-Faso et Sénégal)[4] et des acteurs non étatiques (Banque Africaine de Développement (BAD), Angélique Kidjo –ambassadeure de l'initiative africaine AFAWA[5]- etc…)[6]. Ces acteurs africains n'ont pas considéré illégitime le G7 et en particulier ce sommet où des problématiques africaines ont bénéficié de soutiens et d'appuis divers.

Dans sa lecture critique, Odilon Koukoubou conclut ensuite que le G8 Afrique est « exclusif », et non « représentatif ». L'auteur construit l'argumentaire ayant abouti à cette conclusion à partir d'un des atouts que nous avons attribués à ce G8. Nous avons en effet considéré qu'il « représente le continent du nord au sud et de l'est à l'ouest en passant par le centre[7] ». L'auteur en déduit donc que, les Etats-membres du G8 sont des représentants « de chaque organisation sous

4 Voir *L'Express*, URL : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/ces-huit-etats-non-membres-du-g7-invites-du-sommet-a-biarritz_2095312.html, consulté le 30 juin 2020.

5 Action positive pour le financement en faveur des femmes en Afrique. Elle a pour objectif le financement pour l'autonomisation économique des femmes. Elle est l'œuvre de l'Union africaine en janvier 2015 et dont la mise en œuvre est assignée à la Banque africaine de développement.

6 Cf. Banque africaine de développement, URL : https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/sommet-du-g7-le-president-macron-et-les-chefs-detat-du-g7-apportent-251-millions-de-dollars-linitiative-afawa-de-la-banque-africaine-de-developpement-29370, consulté le 30 juin 2020.

7 Pierre Adimi, op. cit.

régionale : Union du Maghreb arabe (UMA), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC) etc… [8]». Cette déduction est aussi erronée. Notre « représentativité » se trouve ailleurs. De plus, dans notre article, nous n'avons nulle part évoqué ces ensembles régionaux comme étant représentés dans le G8 Afrique.

Pour nous, l'Afrique du nord, du sud, de l'est, de l'ouest et du centre sont d'abord des espaces géographiques. Ensuite, ils sont des espaces institutionnalisés. Enfin, ce sont des espaces qui s'inscrivent dans des dynamiques géopolitiques diverses avec des acteurs africains et non africains. Nous faisons donc le distinguo entre ces trois dimensions. Dans notre article, nous nous sommes inscrits dans les dynamiques et perspectives géopolitiques de ces différentes parties du continent évoquées dans le choix de ce G8. A cet égard, nous avons évoqué par exemple l'Algérie qui joue un rôle important dans les dynamiques sécuritaires dans la région du Sahel, l'Afrique du sud et le Rwanda en Afrique australe et centrale. Ces dynamiques géopolitiques constituent un facteur déterminant à prendre en considérations.

Pour nous par ailleurs, et contrairement à l' « Afrique plurielle » évoquée par Odilon Koukoubou dans sa lecture critique pour conclure que le G8 Afrique est non représentatif du continent, il est clair que ce groupe informel n'est pas, par définition, une institution internationale pour prétendre ainsi réunir tous les Etats africains. Ce G8 Afrique regroupe incontestablement les principaux Etats puissants de l'Afrique ; ses principales forces vives : économiquement, diplomatiquement et démographiquement que le continent doit valoriser. La scène internationale est aussi constituée d'Etats puissants (notamment sur le plan économique) qui ont créé de groupes

8 Odilon Koukoubou, *op. cit.*

informels tels que le G7, et le G20 et qui participent aux dynamiques des relations internationales. La création de ces cadres multilatéraux informels ne sont pas le résultat de savants calculs pour savoir si tel ou tel pays, telle ou telle partie, ou encore telle ou telle autre langue du monde etc… y sont représentés. Les objectifs recherchés sont donc ailleurs.

Si ces cadres informels existent au niveau planétaire, l'Afrique peut également s'inscrire dans cette dynamique.

Enfin, Odilon Koukoubou souligne que l'absence d'un Etat francophone dans le G8 Afrique et la non prise en considération des «  rapports historiques entre ex. colonisateurs et ex. colonies (qui) structurent la politique étrangère de la plupart des Etats africains [9]» constitue une preuve supplémentaire du défaut de représentativité qu'il relève dans ce cadre informel et de son « inopérationnalité ». Pour l'auteur, ces rapports « priment même parfois sur les relations interafricaines[10] ». Pour lui, les Etats africains de la zone CFA « hésitent encore à couper le cordon ombilical avec Paris » et qu'ils sont plus « soumis à Paris qu'à Abuja »[11] dans les dynamiques régionales.

Nous partageons avec l'auteur le constat des rapports existant entre la France et ses anciennes colonies africaines. Pour nous, ces rapports ne doivent plus « primer » dans les choix et politiques étrangères de ces Etats africains. Nous pensons qu'il faut plutôt vite se défaire de ce paternalisme et de cette tutelle de la France sur ses anciennes colonies de l'Afrique subsaharienne en particulier.  Qualifiées notamment de « France-Afrique », ces relations depuis plusieurs décennies sont porteuses davantage de douleurs et souffrances aux peuples africains que de réels bénéfices. Faut-il ici rappeler par exemple que le Maroc et l'Algérie (deux Etats du G8 Afrique) se sont très tôt défaits

9 *Ibid*
10 *Ibid*
11 *Ibid*

du Franc CFA dès leur indépendance et se sont progressivement affranchis des rapports tutélaires avec la France ? Malgré les relations bilatérales importantes que ces pays entretiennent avec l'ancienne puissance coloniale, c'est en toute indépendance qu'ils définissent leurs politiques extérieures. Pourquoi les autres pays francophones de l'Afrique n'auront-ils pas droit à cette indépendance ?

Pour nous, le G8 Afrique peut être un facteur accélérateur de la fin de ces rapports entre la France et ses anciennes colonies africaines. En effet, si ce G8 se concrétise, cela supposerait donc que les Etats de ce groupe informel auraient une vision et des objectifs partagés pour une Afrique intégrée et solidaire. Ainsi, les relations comme la « France-Afrique » laisseront rapidement place à des relations plus assainies et porteuses d'espérance tant attendue par les peuples africains. Si le continent africain définit et s'unit autour d'une vision d'intégration ferme et rigoureuse, la France comme d'autres puissances étrangères n'auront plus affaire à des Etats divisés et isolés pour mieux les « soumettre », dominer et exploiter. En effet, comment comprendre que les anciennes colonies françaises africaines qui utilisent encore le franc CFA, (montrant d'ailleurs de plus en plus leur rejet à l'égard de cette monnaie et ses mécanismes, à l'image des Présidents Idriss Deby du Tchad et Patrice Talon du Bénin[12]), soient divisés en deux zones monétaires différentes avec des mécanismes différents (Afrique centrale et Afrique occidentale) ? C'est un constat que nous faisons. Pourquoi la zone Euro n'est pas divisée en deux zones monétaires différentes ? Bien au contraire, les Européens ont concentré leurs énergies pour préserver l'unité de cette zone lors des successives crises économiques et financières de ces dernières années.

12 Voir *L.frii*, « Franc CFA : Idriss Deby réitère la nécessité de couper le cordon ombilical avec le Trésor Français », URL : https://l-frii.com/franc-cfa-idriss-deby-reitere-la-necessite-de-couper-le-cordon-avec-le-tresor-francais/, consulté le 30 juin 2020.

Odilon Koukoubou dans sa lecture critique a été particulièrement pointilleux et rigoureux sur le caractère pluriel de l'Afrique (institutionnel, insulaire, et linguistique) que nous avons ignoré dans le choix des pays-membres du G8 Afrique. A propos de ce caractère pluriel du continent sur le plan linguistique, l'auteur considère que « l'Afrique est francophone, anglophone, arabophone et lusophone [13]». Malgré la bonne volonté et la fermeté de l'auteur sur cette pluralité linguistique du continent, comment-a-t-il pu par exemple oublier que l'Afrique est également hispanophone ? De plus, l'auteur affirme que « Le G8 Afrique est arabo-anglophone[14] ». Au Maroc et en Algérie par exemples (deux membres de ce G8), les réalités linguistiques sont bien plus complexes. Au Maroc par exemple, l'enseignement supérieur du public et du privé est principalement en Français. Bref, pour nous, ces considérations linguistiques sont secondaires par rapport au projet de ce G8 Afrique.

## 2- Les limites des contre-propositions de Odilon Koukoubou.

Dans sa lecture critique, Odilon Koukoubou suggère qu'à la place du G8 Afrique, « il faut plutôt consolider le multilatéralisme large et rester attentif au mouvement du multilatéralisme transnational en construction ». Nous partageons avec lui l'idée de consolider le multilatéralisme institutionnel et d'accorder plus de place aux acteurs non étatiques. Bien évidemment ! Cependant, ces acteurs non étatiques ne remplaceront pas pour autant les Etats dans le concert des nations. Et même s'ils ont des rôles importants à jouer, ils ne seront pas davantage les interlocuteurs de premiers plan devant Vladimir Poutine, Donald Trump, Recep Tayyip Erdogan, Xi Jinping, respectivement chefs Etats de la Russie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Turquie et de la Chine. Ces emblématiques chefs d'Etat, à la tête de pays forts, seront parmi les principaux acteurs qui façonneront le monde

13 Odilon Koukoubou, *op. cit.*
14 *Ibid.*

post-Covid-19. Face à ces acteurs, le recentrement de l'Afrique porté par le G8 peut être capital pour le continent.

Nous considérons aussi que les tendres réformes évoquées par Odilon Koukoubou qui consistent à rendre indépendante l'institution panafricaine des bailleurs de fonds extérieurs quoique nécessaires (certainement), ne seront pas à la hauteur des véritables enjeux du monde de l'après Covid-19, tout comme les grandes réformes ayant abouti en 2002 à l'ensevelissement de l'OUA pour laisser place à l'UA n'ont rien apporté de substantiel aux peuples africains. L'auteur évoque le siège de l'UA qui est un don de la Chine comme symbole la dépendance du continent. Nous partageons avec lui cette analyse à propos de la dépendance de l'Afrique. C'est évident ! Cependant, si le continent est à ce niveau de dépendance, c'est plutôt le résultat de ses divisions internes, du manque de solidarité réelle et de véritables objectifs communs, auxquels il faut ajouter les défauts de payement des cotisations de certains Etats membres vis-à-vis de l'organisation[15].

Sinon, comment comprendre que l'Afrique soit incapable de se construire son propre siège qui n'a couté « que » 154 millions d'euros[16] ? Aussi vrai que l'Afrique est un continent pauvre, il est néanmoins difficilement compréhensible que plus de 50 Etats membres de l'UA ne soient pas en mesure (pendant les trois ans de la durée de construction du bâtiment) de cotiser 154 millions d'euros qui tout juste représentent « seulement » deux fois le budget 2020[17] de la municipalité de la ville marocaine de Tanger

15 Voir *La nouvelle Tribune Afrique*, URL : https://afrique.latribune.fr/politique/integration-regionale/2018-11-19/cotisations-a-l-ua-sanctions-contre-les-mauvais-payeurs-797891.html, consulté le 20 juin 2020.
16 Voir *Jeune Afrique*, URL : https://www.jeuneafrique.com/depeches/59575/politique/la-chine-offre-un-nouveau-siege-a-lunion-africaine-pour-cimenter-ses-amities-africaines/, consulté le 30 juin 2020.
17 Le budget 2020 de la ville de Tanger est de 770 millions de dirhams marocains. 1 dirham est égal à environ 10 euros. 770 millions de dirhams multipliés par 2 font 154 millions d'euros.

(1 200 000 habitants)[18] ! La solidarité interafricaine est donc nécessaire pour la construction d'une Afrique unie et résiliente. En vertu de cette solidarité, le G8 Afrique, 64% environ du PIB du continent, peut par exemple bien prendre ses responsabilités et financer ce siège de l'UA sans attendre ce don extérieur. Pour nous donc, la solidarité est une valeur cardinale sans laquelle le continent ne peut construire son indépendance et s'affranchir de l'assistanat extérieur.

Enfin, Odilon Koukoubou conclut sa lecture critique en martelant qu'« aussi fort que sera le G8 Afrique, il ne peut donc rien influencer s'il ne réussit pas d'abord à inverser cette tendance en finançant davantage l'organisation continentale ». Pour arriver à cette conclusion, l'auteur rappelle que le G8 « regroupe les cinq plus gros contributeurs de l'Union africaine à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et le Nigeria[19] » et que 70% du budget de l'UA est financé par des partenaires extérieurs. Faut-il en conclure que le facteur qui détermine l'influence d'un Etat au sein d'une organisation internationale c'est la consistance et le poids des contributions financières qu'il y apporte ?

Le facteur financier est important. Mais pour nous, il est loin d'être le seul déterminant dans la diplomatie d'influence des Etats non seulement au sein des organisations intergouvernementales, mais aussi plus globalement sur la scène internationale. Exercer une influence sur la scène internationale, c'est d'abord un choix, une volonté et un besoin stratégique pour certains Etats. Le Japon par exemple est l'un des importants contributeurs dans les organisations internationales planétaires (ONU, OMS…). Cependant, sa diplomatie n'est pas une diplomatie d'influence sur la scène internationale telle que la Turquie par exemple qui contribue

18 Voir *Médias 24*, URL : https://www.medias24.com/baisse-du-budget-des-communes-situation-delicate-a-tanger-10187.html, consulté le 30 juin 2020.
19 Odilon Koukoubou, op. cit.

moins que lui dans ces organisations internationales mais qui clairement est dans plusieurs rapports de force divers et variés dans le monde. C'est le cas en Afrique (notamment en Libye), au Moyen Orient (en Syrie et Irak), en Europe sur des questions migratoires ainsi que la diaspora turque qui est un levier que le Président Edogan ne manque pas d'activer quand il s'agit de ses rapports avec les Européens. Aussi, on peut moins contribuer dans une organisation internationale mais y avoir une véritable influence. C'est le cas notamment de la Chine qui a moins contribué par exemple que l'Australie et la Norvège dans le budget 2016-2017 de l'OMS[20]. Cependant, l'influence de la Chine est réelle au sein de cette organisation. En effet, si les USA, premiers contributeurs par ailleurs de l'OMS ont décidé cette année d'y suspendre leur contribution, c'est entre autre, en raison de la très grande influence de la Chine au sein de l'organisation et la gestion de la pandémie du Covid-19. Faut-il aussi rappeler que le Rwanda, malgré ses capacités financières limitées, son influence en Afrique centrale et sur la scène continentale est pourtant visible. Cette influence et son poids diplomatique entre autres, n'ont pas échappé au G7 qui l'a invité au sommet de 2019 en France.

Nous relevons enfin dans la critique d'Odilon Koukoubou une analyse qui nous semble contradictoire. L'auteur en effet considère au départ que l'idée de ce G8 Afrique, « c'est la mise sous boisseau des mécanismes institutionnels existants, ou à tout le moins, leur domination par un groupe minoritaire autoproclamé qui déciderait de tout, pour tous et contre tous[21] ». Par-là, nous comprenons qu'il entrevoit donc la possible concrétisation de ce cadre multilatéral informel qui sera en résumé selon lui, un instrument de « domination ». Nous prendrions en compte cette analyse de l'auteur s'il

20 Cf. OMS, URL : https://www.who.int/images/default-source/infographics/budget/top-20-contributors-fr.jpg, consulté le 30 juin 2020.
21 Odilon Koukoubou, *op. cit.*

n'évoquait pas par la suite « l'inopérationnalité » de cette idée qui « implosera/explosera », parce que les difficultés et les défis de l'Afrique sont trop importants et la « neutraliseront ». Soit le G8 Afrique sera un instrument de « domination » des forts sur les faibles, soit il sera « inopérant ». Nous n'avons pas en effet compris comment ce cadre « inopérationnel » et faible peut en même temps être un instrument pour dominer.

Nous n'avons pas la prétention qu'avec le G8 Afrique, tous les problèmes du continent seront résolus et que ce serait la félicité pour tous les peuples africains. Cependant, ce cadre informel peut être une force pour le continent en quête de développement.

Pour nous enfin, le développement de l'Afrique passe aussi par l'affirmation de nouvelles idées qui devront émerger du continent. L'Afrique doit être aussi indépendante de l'Occident notamment en ce qui concerne les idées, théories, concepts et recherches (en sciences sociales en particulier). Cette dépendance est en effet rédhibitoire à l'affirmation de la recherche scientifique africaine sur la scène internationale. Des idées nouvelles susceptibles de s'imposer dans les débats au plan international doivent émerger du contient. De ce point de vue, le réveil de l'Afrique passera également par les idées engendrées par les africains eux-mêmes. Nous croyons évidemment à la mondialisation et à l'universalité des idées, des connaissances, des intelligences et savoirs. Il n'y a donc aucune raison que les idées venues d'Afrique soient donc en marge de la bibliothèque universelle.

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (**WEBOGRAPHIE**)**

Adimi Pierre, « Vers un renouveau du multilatéralisme post-Covid-19 en Afrique ? », …

Koukoubou Emmanuel Odilon, « Une lecture critique du multilatéralisme post-covidien de Pierre Adimi », …

Site de l'OMS, URL : https://www.who.int/images/default-source/infographics/budget/top-20-contributors-fr.jpg, consulté le 30 juin 2020.

Site de la Banque africaine de développement, URL : https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/sommet-du-g7-le-president-macron-et-les-chefs-detat-du-g7-apportent-251-millions-de-dollars-linitiative-afawa-de-la-banque-africaine-de-developpement-29370, consulté le 30 juin 2020.

*Jeune Afrique,* URL : https://www.jeuneafrique.com/depeches/59575/politique/la-chine-offre-un-nouveau-siege-a-lunion-africaine-pour-cimenter-ses-amities-africaines/, consulté le 30 juin 2020.

*Médias 24,* URL : https://www.medias24.com/baisse-du-budget-des-communes-situation-delicate-a-tanger-10187.html, consulté le 30 juin 2020.

*L.frii*, « Franc CFA : Idriss Deby réitère la nécessité de couper le cordon ombilical avec le Trésor Français », URL : https://l-frii.com/franc-cfa-idriss-deby-reitere-la-necessite-de-couper-le-cordon-avec-le-tresor-francais/, consulté le 30 juin 2020.

*La nouvelle Tribune Afrique*, URL : https://afrique.latribune.fr/politique/integration-regionale/2018-11-19/cotisations-a-l-ua-sanctions-contre-les-mauvais-payeurs-797891.html, consulté le 20 juin 2020.

*L'Express*, URL : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/ces-huit-etats-non-membres-du-g7-invites-du-sommet-a-biarritz_2095312.html, consulté le 30 juin 2020.

# TROISIÈME PARTIE

## LES TERGIVERSATIONS

## Trois occurrences en temps de Covid-19: la peur, la crise du Progrès et la régression historique[1]

**Serge Winner Abbecy**

Avec le virus SARS-CoV-2, qui a comme le bacille Yersinia pestis (XIVe siècle), la bactérie Treponema pallidum (XIXe siècle) ou la bactérie Vibrio cholerae (XIXe) profité de l'ouverture globale du monde pour se répandre aux quatre coins de la planète, nous nous découvrons tout d'un coup nu comme des vers de terre, transis de peur face au « monstre sans visage ». De grandes puissances occidentales sont frappées par une sidération intellectuelle, tétanisées par le décompte macabre, accablées, désorganisées, incapables de produire et de fournir à leur population en temps, en heure et en quantité, de simples masques, des tests, des ventilateurs, des blouses, des lits de réanimation.... C'est la nouvelle de la décennie ! Qu'est-ce qu'une nouvelle? C'est l'inverse d'une probabilité. De nombreux États sur tous les continents, dans une démarche aporitique, ont multiplié des « confinements », des couvre-feux plus ou moins stricts, et ont ruiné pour longtemps leur économie. Volontairement ! Il vrai que la perte de lucidité est la loi du genre. On aurait pu regarder plus attentivement à travers le monde, les stratégies de lutte à Taiwan (7 morts sur 23 millions d'habitants), à Singapour (29 morts sur 5 millions d'habitants), en Corée du Sud (587 morts sur 51 millions d'habitants), au Vietnam (35 morts sur 95 millions d'habitants) ou même en

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 7 mai 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/derniers-articles/le-covid-19-comme-la-peste-de-la-regression-historique-en-europe/.**

Chine (4634 morts pour 1,2 milliard d'habitants. Officiellement !)… La République Populaire de Chine n'a ainsi presque pas connu la crise induite par la Covid-19. Elle n'a confiné que quelques villes, parfois des régions, et est déjà dans une phase « post-épidémie », alors que l'Occident n'en voit toujours pas le bout. L'Empire du milieu a eu un atout de taille: masques, blouses et tests sont fabriqués en quasi totalité dans le pays. Boostée par cette reprise éclaire, l'économie chinoise doit connaître une croissance positive en 2020: 1,9%, alors que le PIB américain devrait reculer de 4,3 points, celui de la zone euro de 8,3% et celui mondiale de 4,9%[2].

Je relève la disproportion entre la réalité de la pandémie de la Covid-19 et la terreur qu'elle produit dans de très nombreux endroits du monde. Je n'ai pas dit que la Covid-19, ce n'est rien. Mais, j'interpelle simplement sur le même ton que F. D. Roosevelt pendant sa campagne de 1932 : « S'il y a une chose dont nous devons avoir peur, c'est de la peur elle-même ». La panique obsessionnelle vécue depuis janvier 2020[3] est sans commune mesure avec la probabilité d'occurence. Je fais observer que le SARS-CoV-2 a une létalité très faible, voire infime (entre 0,3 et 1% des personnes touchées), et un indice de contagiosité minuscule (1,5 à 3,5)[4]. Rien n'à voir avec Ébola, qui tue entre 50 et 70% des malades. Rien n'à voir non plus avec l'épidémie de tuberculose qui avait fait, rien qu'en France en 1880, 100 mille morts, et celle de choléra en 1832 qui a fait 200 mille morts (elle avait même tué le Premier ministre Casimir Perrier), les grippes espagnole en 1918-1919 (entre 20 et 50 millions de morts), asiatique en 1956-1957 (deux millions de morts) et de Hong-Kong en 1969 (un million de morts). Rien n'à voir avec le SRAS, le

2 FMI, « Une crise sans précédent, une reprise incertaine », *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2020, (en ligne), www.imf.org. Consulté le 25/12/2020.
3 C'est le 30 janvier 2020 que l'Organisation Mondiale de la Santé a prononcé l'état d'urgence de santé publique de portée internationale face à la multiplication de foyers de contagion à la SARS-CoV-2.
4 Élise Moyou, « Le coronavirus (COVID-19. Faits et chiffres », *Statista*, 18/12/2020, (en ligne), fr.statista.com. Consulté le 20/12/2020.

MERS ou avec la létalité prêtée au Marburg, au Machupo, à Hendra ou au Nipah[5]…

Nos sociétés, se fondant de manière croissante sur la toute-puissance du numérique, de l'astronomie, du nucléaire, les promesses de l'intelligence artificielle, du transhumanisme…, ont cru en la fin des épidémies, comme en la « fin de l'histoire »… Elles ont en effet, tout fait pour bannir la mort de leurs horizons. Et voilà que nous avons le retour du tragique, et de l'histoire. Et voilà que le SARS-CoV-2 nous réduit brutalement à la loi universelle de l'entropie, à notre animalité fondamentale, au socle biologique de notre humanité. Et voilà que nous autres post-modernes, découvrons maintenant que la nature peut-être dangereuse, hostile. Elle le peut. Même si, elle n'est ni bonne ni mauvaise par définition. Dans la nature, on tue, on meurt, on disparaît… La nature est par delà le bien et le mal. Il faut arrêter de croire que tout ce qui est naturel renvoie à une espèce de paradis originel. Elle est elle même, contredisant le vieux mythe rousseauïste d'une nature bonne. Celui-ci vient refermer l'ère chrétienne. Dans l'ère chrétienne, on avait remplacé la nature par l'histoire. L'homme doit obtenir son salut dans le temps, c'est-à-dire qu'il y aura plus demain qu'il n'y avait hier. Il y a eu la chute, et il y aura la résurrection, la parousie, le retour de Jésus, la rédemption. Une Histoire ! De nos jours, il n'y a plus d'histoire. Il y a la nature, le paganisme, le culte de la nature. On revient à ce que nous étions avant. C'est frappant de voir combien nos contemporains n'ont plus de conscience historique. Ils retrouvent le face-à-face avec la nature, comme fut aussi le face-à-face de Lucrèce, de Virgile… Nous redevenons avec le tout-à-l'écologie, des païens certainement pas pour le meilleur. Qu'importe les emportements idéologiques de l'époque, nous restons des homo sapiens appartenant au monde animal, attaquables par des maladies, des microbes, des bactéries, des bacilles, des

5 Jean-François Saluzzo, Pierre Vidal et Jean-Paul Gonzalez (dir.), *Les virus émergents*, Marseille, IRD Éditions, 2004.

mycoplasmes et des virus… Pour survivre, notre espèce a dû combattre pied à pied une nature grosse de calamités. Mais cela nous l'avions oublié, et le redécouvrons soudainement. Ce dénuement cognitif peut expliquer la psychose collective qui sévit (A). Une chose est certaine. De tout temps, les épidémies ont été des centrifuges, des accélérateurs, des révélateurs du réel, jetant une lumière crue sur les tares, les atavismes, les fêlures des sociétés, transformant en charogne ce qui était malade comme l'idée de Progrès (B), et qui fatalement deviendra squelette, cendres et poussière, et peut-être renaîtra à travers la révolution des temps, la régression historique (C).

### A- La peur et le rapport au risque face à la Covid-19

Pour se faire une idée claire des éléments du droit naturel, il est important de connaître la nature de l'homme[6]. L'un des traits que la Covid-19 vient souligner à suffisance, est la peur. Même si on notait déjà depuis quelques décennies, une prolifération des peurs. On a peur du tabac, de l'alcool, du sexe, du noir, des souris, du gluten, des OGM, des insectes, des algues au fond l'eau, de l'ascenseur qui tombe en panne, des ondes, de la nanotechnologie, de la mort, du changement climatique… S'il y a de plus en plus des personnes particulièrement frileuses face au risque, il reste en face, d'autres particulièrement à l'aise avec le risque (1). En vérité, la peur est un invariant ontologique de l'individu. L'homme a toujours eu peur. Seulement de nos jours, la peur est présentée plus que jamais comme un facteur de sagesse et de prudence. Elle a davantage une valeur heuristique, alors qu'elle fut une passion honteuse. La nouveauté que vient souligner la Covid-19, c'est la déculpabilisation de la peur (2).

6 Thomas Hobbes *De la nature humaine*, Trad. Du Baron de Holbac, 3e éd., Paris, éd. J. Vrin, 1991, p. 1.

## 1- Les « risquephiles » et les « risquephobes »

Notre monde semble toujours plus risqué. On a la multiplication des risques naturels, écologiques, sanitaires, industriels, sociaux… Tout événement est aujourd'hui pensé, ressenti comme un risque potentiel, comme une menace qui réclame protection, et parfois réparation. A cette prolifération des risques répond le développement de systèmes qui vont protéger toujours un peu plus les individus. La France a ainsi inséré à la faveur de la révision constitutionnelle du 1er mars 2005 dans le préambule de la Constitution de la Ve République, le « principe de précaution », en même temps que la Charte de l'environnement. L'article 5 de cette Charte précise: « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage »[7]. On peut y voir les effets ravageurs de l'affaire du sang contaminé dans les années 1980. On peut aussi voir dans le black out décrété à travers le monde pour essayer de juguler la pandémie de la Covid-19, peut-être considéré comme le triomphe absolu du principe de précaution. Ce principe est en tout cas, la sacralisation de l'impératif « in dubio pro malo » (« en cas de doute, envisage le pire » ou « dans le doute, abstiens-toi »). Et partout à travers le monde, l'idéologie de la précaution qui renvoie théoriquement à une « risquephobie » positive, et même à une éthique de la responsabilité à travers le précautionisme[8], est de plus en plus proéminent. L'écologie politique incarne à elle toute seule, une victoire de l'heuristique

7 Alain Laquièze, « L'introduction du principe de précaution dans la Constitution: sens ou non sens? », *Revue de Métaphysique et de morale*, 2012/4 (Numéro 76), p. 549.
8 Hans Jonas, *Le principe responsabilité*, Paris, Cerf, 1990.

de la catastrophe. Il s'agit de faire renoncer à la raison par la peur. Car c'est en faisant peur aux gens qu'on peut espérer les conduire à adopter des comportements raisonnables. Il est très à la mode de célébrer la peur. Je voudrais à cette étape, souligner trois choses : la mort fait partie de la vie, il n'y a pas de risque sanitaire zéro et notre demande d'État depuis quelques décennies, est proprement déraisonnable et confine à une infantilisation de nos sociétés[9].

Le risque fait plus que jamais peur aussi, parce que l'angoisse est amplifiée par les chaînes d'information en continue, et les réseaux sociaux. L'angoisse n'est pas l'inquiétude, car on peut être inquiet sans être angoissé. L'inquiétude est très voisine du doute et ne s'en distingue guère que par certaines résonnances affectives. Si parfois une inquiétude est proche de l'angoisse, c'est celle que l'on qualifie d'inquiétude sourde, faite d'une inexplicable impression d'insécurité. Pourtant, même alors, l'inquiétude est moins profonde que l'angoisse : elle vous harcèle mais elle n'est pas poignante[10]. La perception du risque semble aussi grandit avec la hausse de l'incertitude. On peut en effet, se demander si l'exacerbation paranoïaque de l'époque ne s'explique pas par la force de l'incertitude et de l'imprévisibilité. Or, la Covid-19 était totalement inconnue, il y a peu. De plus, elle est soudainement devenue planétaire, est subie, invasive, malicieuse, insaisissable… C'est alors que la peur a triomphé haut les mains !

D'un point de vue managériale, la peur peut-être considérée comme une passion qui paralyse l'individu, provoquant une fuite en avant. Elle conduit à la mise en place de systèmes de protection, qui à leur tour, conduisent à une déresponsabilisation de l'individu, transformé petit à petit en assisté (Denis Kesler). C'est contre cela notamment que se théorise la « risquephilie »,

9 Michel Schneider, *Big mother : psychopathologie de la France politique*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002.
10 Paul Foulquié, *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, PUF, 1991, p. 365.

cette tendance à réhabiliter le risque. Hegel écrivait que: « C'est au risque de sa vie, que l'individu acquiert sa liberté ». La prise de risque permet donc de transcender l'être en soi et fait de l'être humain, un sujet. Il est au fondement du capitalisme en qu'elle est source d'innovation et de progrès avec l'émergence de la figure héroïque du manager, capable de prendre des risques, et d'en tirer un juste profit. D'où la volonté de certains de réintroduire le risque dans le corps social avec une remise en cause de l'État-providence, dont l'une des raisons d'être est de permettre une solidarité par la mutualisation du risque.

La réhabilitation du risque obéit aussi à une vision de l'individu qui non seulement doit savoir se prendre en charge, mais doit même être entrepreneur du risque. Il y a même des risques qui sont et qui font des soins. C'est du domaine du pari pascalien, un choix éthique régulateur des Lumières. On en arrive à une conception éthique du risque qui n'est toutefois pas une interdiction de toute crainte. Contrairement à la peur, la crainte a toujours été parfaitement comprise et acceptée par le sens commun. Elle est par excellence, une passion raisonnable, conséquence elle-même, aussi bien que cause des travaux de la raison. L'homme qui regarde loin devant lui par souci de l'avenir, a le cœur rongé tout le jour par la crainte de la mort, de la pauvreté ou de quelque autre malheur et son anxiété ne connaît ni apaisement ni trêve, si ce n'est dans le sommeil[11]. Il éprouve la crainte parce qu'il est capable d'imaginer l'avenir et les effets possibles de causes actuelles. Bref, il ne craint que parce qu'il raisonne, et raisonne parce qu'il craint[12]. Dans le passé, la peur, elle, était suspecte. Son anoblissement par l'époque contemporaine, a d'irréfragables ressorts. Est-ce que cette peur très à la mode ne s'explique pas par une lente dissolution du lien social, qui fait craindre à une « guerre civile moléculaire » (Bernard

11 *Idem,* p. 105.
12 Raymond Polin, *Politique et philosophie chez Thomas Hobbes,* Paris, éd. Vrin,, 1977, p. 35.

Wicht) ? C'est-à-dire à une situation d'avant le contrat social, avec en plus, l'idée d'une asymétrie des conditions et des individus. On peut penser aux travaux de M. Foucault sur la construction de soi et sur les techniques d'individualisation du sujet. On peut voir là le risque d'une résurgence de l'état de nature, d'une détérioration de la qualité du lien social. C'est pourquoi avant de réhabiliter le risque, peut-être faut-il examiner les causes de la peur ambiante. On a au quotidien, la perspective angoissante d'une vulnérabilité grandissante des individus, condamnés à l'échec, à se faire distancer, à décrocher. Ce qui se traduit par la multiplication des cas de fatigue d'être soi. La question de la peur renvoie au statut de sujet hantée par la précarité dans la société. L'individu est de plus en plus instable, de plus en plus angoissé, de plus en plus fragmenté, destructuré comme une particule élémentaire. Dans un monde atomisé et menacé d'anomie, ne faut-il pas fait du risque une vertu en soi? Le monde pouvait-il vivre avec le SARS-CoV-2 ? Il n'aurait certainement pas dû perdre le sens de la mesure.

D'évidence, la parole des politiques était en panne pendant cette crise sanitaire, inaudible, en même temps que celle médicale. Des médecins se faisant fort d'attirer à eux la lumière, ont dit parfois tout et n'importe quoi. De ce marécage d'insignifiance, se détachent certains d'encore plus marécageux, d'encore plus insignifiants que tous les autres. Des « rassuristes » et des « alarmistes » excités, se sont à longueur de journée, étripés sur fond de borborygmes. De fait, il y a ceux qui niaient frénétiquement jusqu'à l'évidence de la dangerosité du virus, et ceux qui ont complaisamment prédit l'apocalypse. Les seconds l'ont emporté dans de nombreux pays à travers la planète, de toute évidence.

## 2- Les boursoufflures de la peur

Depuis la traumatisante épisode du SRAS (2002-2003), des centres de recherche, des gouvernements ont échafaudé de grandiloquents plans de riposte à d'éventuels périls eschatologiques. Sans trop y croire visiblement. Il existe toujours une dissonance cognitive entre l'événement longtemps redouté et celui qui survient finalement. *Le Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* de la France publié en 2008 relevait déjà qu'au-delà des guerres, les risques sanitaires majeurs constituent un des principaux facteurs de déstabilisation massive pour la population et les pouvoirs publics[13]. Le risque était donc connu, théorisé. Mais il a suffi d'un nouveau coronavirus[14] venu cette fois-ci encore de la République Populaire de Chine, pour que notre planète prenne peur, en tremble au point de se pisser dessus, sous nos yeux effarés.

Il est vrai que la peur fait partie de notre être. Hobbes écrivait que l'homme est un être fondamentalement marqué par la peur, une peur primordiale puisque dans l'état de nature, il n'a qu'incertitude, imprévisibilité, absence de garantie, de réciprocité et d'impossibilité de faire confiance. La peur va conduire au pacte social et à la naissance de l'État. La réalité humaine est souffrante dans son être, parce qu'elle surgit à l'être comme perpétuellement hantée par une totalité qu'elle est sans l'être, puisque justement elle ne pourrait atteindre l'en-soi sans se perdre comme pour-soi. Elle est donc par nature, conscience malheureuse, sans dépassement possible de l'état de malheur[15].

13 Jean-Claude Mallet, *Défense et Sécurité nationale. Le Livre Blanc*, Paris, Odile Jacob/Documentation française, 2008, p. 55.

14 Les coronavirus sont une famille regroupant différents virus, qui touchent de nombreuses espèces de mammifères comme les chiens, les chats, les porcs, les camélidés, les chauves-souris et des oiseaux, et certains peuvent atteindre l'homme ou même lui être spécifique. Les coronavirus les plus célèbres sont le SRAS, le MERS ou le SARS-CoV2.

15 Sartre Jean.-Paul, cité par Roger Garaudy, *Le Testament philosophique*, Paris, Tougui, 1985, p. 100.

Depuis le XXe siècle en particulier, le monde a appris à vivre en intelligence avec des maladies infectieuses et d'autres chroniques, qui font chaque année, des dizaines de millions de morts, sans psychodrame. La pandémie de la Covid-19 a mis fin à cette accoutumance de la maladie. La Covid-19 est vécue comme le retour du grand fléau, quasiment comme une maladie honteuse. Pendant des mois, les hommes se sont évité, mis à distance, toisé, calfeutré, les lieux de vie désertés, les rapports humains profondément révolutionnés, les rues vidées, l'économie sabotée, des États condamnés à la faillite… On fait de moins en moins société. D'horribles formules: « gestes barrières, distanciation sociale… » ont hélas fait florès. Et peut-être survivront-elles à la Covid-19. Même si je ne le crois pas, je l'appréhende. Pourquoi la pandémie de la Covid-19 a-t-elle pu être si disruptive? La gestion de la crise sanitaire par les autorités, les sketchs offerts par les médecins, et son traitement par les médias ont produit la peur, l'ont alimenté. À moins que ce soit l'affolement des peuples qui ait poussé les gouvernements à cette fuite en avant. C'est l'histoire de la poule et de l'oeuf. Quel est l'oeuf? Quelle est la poule? La psychose collective face à la Covid-19 est absurde. Son coût est déraisonnable. La preuve que la peur, aux antipodes de la sagesse, nous rend bête et égocentrique. La peur, c'est l'instinct, et ce qu'il y a de primitif en nous. La peur égare le jugement, et est à mettre sur le compte des passions tristes de Spinoza.

La rumeur populaire a sa part dans la montée de la peur. On peut observer à travers la puissance des rumeurs, la rencontre entre la fièvre éruptive si caractéristique de notre post-modernité et un fait de longue durée, comme dirait Fernand Braudel. Par ces temps de Covid-19, il y a ceux qui ont peur de tout, de big pharma, des masques, des tests, des vaccins, ceux en Afrique, qui ont fantasmé, se sont indignés, ont déblatéré pendant des semaines sur un prétendu complot international eugéniste sous couvert de recherche contre la

Covid-19. Il est vrai qu'il y en a qui pense encore que la terre est plate, que Michael Jackson est toujours vivant, que les tours jumelles ont été dynamitées, le 11 septembre 2001, par le gouvernement de George W. Bush… Une folie névrotique, au sens psychiatrique, s'est plus que jamais emparée de notre monde ! L'air pestilentiel des complots permanents viralisés par internet bien sûr, s'est répandu sur la planète. La caisse de résonance des réseaux sociaux donnent un redoutable écho aux porteurs de peur. Ils produisent un discours marqué par un scepticisme général, et une radicalité d'ordre politique. L'Unité de Bruit Médiatique (UBM) des anti-vaccins va compliquer la campagne de vaccination contre la Covid-19. Leurs caprices d'enfants gâtés sont à mettre sur le compte d'un individualisme forcené et d'une crise de l'idée du Progrès.

### B- La crise du Progrès

René Descartes inaugura la civilisation humaniste. Il écrira que grâce à la science, nous serons maîtres et possesseurs du monde. Il s'agit de dominer la nature pour rendre les êtres humains plus libres et plus heureux, de se libérer de la tyrannie de la nature (1). Désormais, l'idée du Progrès est en crise, noyauté par une logique capitaliste, par une compétition disséminée, un darwinisme social. Si nous ne progressons pas, nous disparaîtrons. Mais personne ne sait où va le Progrès, qui le contrôle, et surtout qui l'évalue. Il est fort possible qu'il prenne les formes d'une religion désincarnée dont l'expression la plus caricaturale est le transhumanisme (2). La Covid-19 pourra être l'occasion de réenchanter le Progrès. Le virus disparaîtra-t-il tout seul ou sera-t-il vaincu par nos capacités techniques et organisationnelles ? Je répondrai avec l'habilité d'André Malraux que les questions sont aussi importantes que les réponses et chaque réponse devient une nouvelle question.

## 1- Les progrès, le Progrès et la crise du Progrès

Le progrès peut s'écrire de deux manières: il peut s'écrire avec un petit « p » ou avec un grand « P ». Le progrès avec un petit « p », c'est l'ensemble des progrès scientifiques et techniques, qui n'ont pas cessé. Est-ce que le progrès technique a cessé ou a ralenti, en particulier depuis le XIXe siècle? Non. Il s'est même accéléré. Est-ce que le progrès dans l'accumulation des richesses a cessé ou a ralenti? Non. Il s'est même accéléré, y compris en ces temps de Covid-19. Le Progrès avec un grand « P », c'est le sentiment consubstantiel à l'humanité, qui se renforça au XVIIIe siècle, et qui consiste en la mobilisation des idées des Lumières (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, démocratie, liberté, égalité…), des connaissances scientifiques et techniques dans le but d'un mieux être humain. C'est le mot hugolien: « Ce siècle a été grand (le XIXe siècle), le XXe siècle sera heureux ». L'idée du Progrès est liée à celle d'humanisme, qui affirme sa foi en l'être humain, placé au coeur de tout. Reprenant en cela, l'idée de Protagoras: « l'homme est la mesure de toute chose ». Le Progrès constitue une promesse tendancieusement continue vers l'amélioration des conditions d'épanouissement, vers le bonheur et les savoirs partagés. C'est cela, le progressisme. En somme, les lendemains seront meilleurs que la veille. Ce que Victor Hugo appelle: « le pas collectif du genre humain vers un monde meilleur ».

On peut toutefois relever que plus grand monde n'utilise le mot « Progrès ». Ce mot qui a structuré la modernité pendant quatre siècles a été liquidé, banni par le post-modernisme et remplacé par le mot « innovation », qui n'en n'est sûrement pas un synonyme. Le Progrès est un concept clé de la philosophie de l'histoire. C'est l'idée que le temps est constructeur et qu'il va faire advenir un futur meilleur, attractif et crédible. Ce n'est pas une utopie. Kant expliquait que le progrès est une idée doublement consolante. L'idée que le futur sera meilleur nous aide

à supporter le présent. Il donne en même temps, un sens aux sacrifices que cela impose. Croire au progrès, c'est accepté de sacrifier du présent personnel au nom d'un futur collectif.

La crise du Progrès que nous vivons, est venu de ce que le XXe siècle est à la fois, une illustration du Progrès et une négation du Progrès. Il fut le siècle du triomphe de la médecine, de l'hygiène, de la réduction drastique de la mortalité infantile, de l'extrême pauvreté, de l'augmentation de l'espérance de vie, de la conquête de la lune, de mars, du génome, de la globalisation, du mariage d'amour, de la révolution transhumaniste… C'est-à-dire des choses extraordinaires, grandioses. Mais il fut aussi le siècle de trois génocides: le génocide arménien, des juifs et celui des Tutsi, de deux guerres mondiales d'intensité inédites (28 millions de morts pour la première et 57 millions pour la seconde), des camps de concentration nazis et communistes, des bombes atomiques, de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl… De quoi illustré le bel apophtegme de François Rabelais, « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ».

On note une discordance entre la persistance de l'augmentation des connaissances d'une part, et le sentiment que tout cela doit suffire pour le bonheur de l'homme. La crise du progrès est celle du Progrès avec un grand « P ». La réalité anthropologique, c'est un monde qui en sait de plus en plus, qui en peut de plus en plus et dont la sagesse n'a pas augmenté. La sagesse, c'est l'ordre du mal, du bon, du beau, de la justice, de la haine, de l'amour… Les idéologues du progrès ont élaboré différentes hypothèses pour expliquer pourquoi les progrès des connaissances et des techniques devraient implacablement abouties à un mieux être pour l'homme. Mais pour que l'homme, de plus en plus puissant, soit capable d'utiliser cette puissance au profit de ses semblables, il faudrait qu'il y ait un accroissement de la sagesse au prorata de l'accroissement de la science. Mais ce qu'a dit Paul Ricoeur ou Emmanuel Levinas est extrêmement intéressant,

mais pas plus que ce que disaient Kant, Hume, Aristote, Platon, pas plus que ce qu'on attribua à Socrate ou ce qu'ont écrit les pré-socratiques… L'interrogation sur la manière dont on peut utiliser les nouvelles possibilités au bénéfice de l'humanité sera une ascèse permanente. Il n'est ainsi pas superflu de s'interroger sur la pertinence de certains progrès scientifiques et technologiques, qui proviennent parfois d'une immense naïveté et parfois d'un spectaculaire contre-sens.

La Procréation Médicalement Assistée (PMA) ou la Grossesse Pour Autrui (GPA) partent de bonnes intentions comme la solidarité, l'égalité, la générosité… On nous explique qu'ils constituent des avancées pour satisfaire des demandes sociales, des aspirations légitimes. Mais dans la réalité, elles relèvent du bon plaisir, du bon vouloir individuel et sont de juteux marchés où on introduit la fonction procréatrice des femmes dans un circuit commercial, avec des clauses particulièrement choquantes. Si les techniques qui permettent ces opérations relèvent de progrès techniques, je ne crois pas que le fait que le privilège de donner la vie soit transformé en un simple produit commercial, soit un progrès pour l'humanité des femmes.

On peut aussi en cette période marquée par la Covid-19, relever la démultiplication de l'effet Dunning-Kruger, consubstantiel aux réseaux sociaux et au web. Ce biais cognitif (illusion intuitive) selon lequel des gens qui ne connaissent rien à un sujet croient tout savoir[16], sera le tombeau de notre civilisation. Des incompétents se présentent comme experts, le cruel comme pitoyable, le pêcheur comme dévot, l'usurier comme bienfaiteur, l'arrogant comme humble, le vulgaire comme distingué et l'abruti comme intellectuel[17]… Des personnes non qualifiées,

16 Justin Kruger et David Dunning, "Unskilled and Unaware of it : How difficulties in Recognizing One's Own Incompetence Lead to Inflated Self-Assessments", *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 77, n° 6, December 1999, p. 1121-1134, (en ligne), URL: https://www.apa.org/journal-of-personality-and--social-psychology-0022-3514. Consulté le 17/04/2020.
17 Carlos Ruiz Zafón, *Le jeu de l'ange*, Paris, Robert Lafont, 2008.

ignorant leurs capacités réelles, tendent à surestimer leur niveau de compétence sur fond de crise épistémique. Ils ont une difficulté à reconnaître leur incompétence, dénient la compétence de ceux qui sont compétents. Mais en fait, peut-être que tout simplement, les personnes incompétentes n'ont pas les compétences nécessaires pour réaliser qu'elles le sont vraiment. Cette absence de prise de conscience de l'incompétence est attribuée à un déficit en compétences méta-cognitives. L'ignorance engendre davantage la confiance en soi que ne peut le faire le savoir[18]. C'est alors que la vraisemblance peut-être déclarée plus vrai que ce qui est vrai. Des hordes d'azimutés, portées par des pulsions ressentimistes (Cynthia Fleury), font profession de désinformation et alimentent une défiance de principe face à tout discours officiel. Il serait fastidieux ne ce reste qu'évoquer les contre-vérités que charrient les réseaux sociaux, en particulier en ces temps de Covid-19. La formule semble être: « Je braille donc je suis » (Xavier Couture). En fait, cette contestation rituelle de toute vérité traduit le règne très contemporain du relativisme. Tout serait relatif. Le débat devient impossible. On confond les faits et les interprétations. Pour qu'il y ait débat, il faut que les interlocuteurs aient la volonté de trouver ensemble la vérité. Or, désormais chacun a sa « vérité » que l'autre est prestement prié de respecter. Le summum du nec plus ultra, étant désormais de respecter la « vérité » en face. S'il n'y a plus de vérités qui font consensus, alors on sombre dans la dictature du relativisme. Tout se vaut. Toutes les paroles se valent. Je ne suis pas sûr que la « démocratie des crédules »[19] à laquelle nous assistons, ou parfois participons, soit un progrès d'humanité. Albert Einstein disait que: « Deux choses sont infinies; l'univers et la bêtise humaine. Mais en ce qui concerne l'univers, je n'en n'ai pas encore acquis la certitude absolue ».

18 Charles Darwin, *La descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, Paris, Edmond Barbier, 1891, « Introduction », p. XXV, (en ligne), URL: https://www..gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k201302b/f23.item.r=ignorance. Consulté le 10/12/2020.

19 Gérald Bronner, *La démocratie des crédules,* Paris, PUF, 2013.

## 2- La religion du Progrès désincarné dont témoigne le transhumanisme

Le XIXe siècle connut l'articulation du scientisme, qui est une idéologie selon laquelle la connaissance scientifique doit permettre le progrès dans tous les domaines. Cette foi absolue dans les principes de la science s'est doublée au XIXe-XXIe siècles d'une « religion du progrès », qui se fixe pour seul objet; le bon plaisir individuel, la toute-puissance de l'humain, la prédominance des droits-créances sur les droits-libertés, la destruction des normes « arbitraires »: la famille classique, les frontières, la nation, l'État, l'identité, le corps… La probabilité que le progrès scientifique rentre en contradiction avec la morale, est alors décuplée. Et s'il n'y avait qu'une espièglerie progressiste à retenir du XXe siècle, ce serait la « Révolution transhumaniste »[20], portée par les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), les NATU (Netflix, Airbnb, Tesla et Uber) et les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xaomi). Elle constitue une rupture éthique fondamentale, et semble relevé de l'orgueil, de caprices de privilégiés, d'hubris… Elle pose de nombreuses questions fondamentales: ça veut dire quoi être soi ou être un autre? A quoi un monde post-humaniste ressemblera-t-il ? Est-ce que nos femmes pourront procréer à tout âge ? Est-ce que nous pourrons pratiquer l'ectogenèse, c'est-à-dire l'incubation du foetus hors du corps de la mère? Est-ce que nous parviendrons grâce au transhumanisme à éradiquer toutes les maladies? Est-ce que nous vivrons si longtemps que nous finirons par demander à mourir, sans le pouvoir même à la fin? Gunther Anders expliquait qu'on n'évalue pas une idéologie aux réponses qu'elle apporte, mais aux questions qu'elle évacue.

L'individualisation croissante du sens depuis les années 1980-1990, notre rapport aux autres, au monde, posent de façon névrotique la question du corps, à la fois réhabilitée et niée.

20 Luc Ferry, *La révolution transhumante*, Paris, Place des éditeurs, 2016.

Nous sommes devenus de plus en plus des individus au sens sociologique du terme, pas simplement au sens de l'« individualisme altruiste » de Albert Camus. Un bel oxymore où l'individualisme renvoie à des formes de chacun face à soi comme dans un naufrage. Dans *L'homme révolté*, Camus traduit le solipsisme, c'est-à-dire le fait qu'on soit seul est la seule vérité; seul à souffrir sa souffrance, à jouir sa jouissance, seul à vivre sa vie. On est enfermé dans soi-même. C'est la vérité existentielle de tout un chacun. Donc l'individualisme pour lui, ce n'est pas tout à fait l'égoïsme Un égoïste ramène tout à lui. Un individualiste pense qu'il y a des individus. Nous sommes dans un groupe, une somme d'individus et la somme d'individus ne transcende jamais les particularités qui la composent. L'individualisme en sociologie, c'est le fait que chacun de nous décide de ses significations, de ses valeurs, de son mode de vie, de la dissolution de toute culture de classe, de la mise en avant de l'individu. Le corps est alors mis en avant. Emile Durkheim évoque le corps comme facteur d'individuation. C'est le lieu qui nous singularise désormais. Le souci du corps ne peut apparaître que dans une société d'individus. L'individualisation va aussi de pair avec la liberté. L'invention du corps en Occident remonte à la fin du Moyen Âge. Marguerite Yourcenar dans *l'Oeuvre au noir*[21] raconte l'histoire de trois humanistes qui parcoururent l'Europe au XVIe siècle. Il y avait là un père, son fils et leur ami commun. Dans la nuit, le fils mourut. Alors l'auteur explique que les deux hommes se penchèrent sur le corps du défunt, qui n'était plus ni le fils ni l'ami, mais un bel exemplaire de la machine humaine. Avec l'anatomie, on fait la différence entre le corps et la personne. Avec l'individualisme, le corps devient une sorte de brouillon, une sorte de proposition provisoire. Il n'y a pas si longtemps, la chirurgie esthétique, le tatouage, le culturisme étaient mal vus. Désormais, on a la valorisation de soi par l'apparence. D'où l'importance du transsexualisme, du transgenre, avec même la catégorie « sexe indécidable »,

21 Marguerite Yourcenar, *L'Oeuvre au noir*, Paris, Éditions Gallimard, 1968.

« troisième sexe », ni homme ni femme. Mais c'est aussi avec l'individualisme, qu'on a l'obsolescence du corps, l'évanescence de notre identité, la haine du corps. Ce rapport détaché avec le corps se manifesta d'abord par l'apparition de l'extropianisme (post-biologique, post-darwinisme, contraire de l'entropie) dans les années 1980. Pour ses concepteurs, le corps est dépassé et il faut s'en débarrasser au plus vite. Cette idéologie rappelle la mouvance gnostique dans l'Empire romain au IIe et IIIe siècles. Les gnostiques pensaient que tout le malheur du monde venait de ce que Dieu avait été surpassé par un démiurge, qui a inventé un « faux monde », un « monde simulacre » pervertissant ainsi la genèse. Selon eux, Dieu, omnipotent et omniscient, ne peut avoir créé quelque chose d'aussi dérisoire que le corps, voué à la maladie, au vieillissement, à la mort. Le corps est une objection fondamentale à ce que ce soit Dieu qui ait pu créer le monde. La haine du corps renvoie aussi à l'ultra-puritanisme américain avec son obsession du contrôle absolu du corps. Le transhumanisme est la version post-moderne de cet éloge du désincarné. On a l'idée d'une « cyborgisation » de l'humain, c'est-à-dire que tous nos organes défaillants pourront être remplacés, et celle d'un possible téléchargement de l'esprit comme dans le film *Avatar* de James Cameron. Ces tendances conduisent à nier le corps. En supprimant le corps, on supprimerait la mort[22].

Le transhumanisme est un courant de pensée selon lequel les capacités physiques et intellectuelles de l'être humain pourraient être accrues à l'infini grâce aux progrès scientifiques et techniques. Communément, le transhumanisme est une idéologie démiurgique qui renvoie aux objets connectés, à la reconnaissance virtuelle, aux big data (données massives) et à l'intelligence artificielle. Mais il est bien davantage. Il englobe différentes innovations comme les NBIC (Nanotechnologies, Biotechnologies, Informatiques et Sciences Cognitives), l'imprimante 3D, l'hybridation des machines, la recherche sur les cellules souches,

22 David Le Breton, *L'adieu au corps*, Paris, Métaillé, 1999.

la robotique, l'intelligence artificielle, les sciences du cerveau. Pour l'heure, le transhumanisme est un fourre-tout qui prend surtout les dehors de la bio-médecine, de la génétique, de l'eugénisme, du diagnostic pré-natale, du *deep learning*, du projet de modifier, de réparer, d'augmenter l'espèce humaine.

Les promoteurs du transhumanisme soutiennent que la vaccination, la chirurgie esthétique, les traitements anti-âge, les drogues ou le Viagra en sont des prémices passées dans la concrétude. Ils estiment que l'idéal de l'homme augmenté a toujours existé dans toutes les civilisations, puisque les magiciens, les sorciers sortent de la condition humaine, accèdent à la réalité augmentée. Ils ont ou se voient attribuer des pouvoirs surhumains. Avec le projet transhumaniste, il s'agit de nous rendre plus intelligents, plus forts, plus résistants, d'augmenter la longévité humaine. Car à ce jour, si on a considérablement augmenté l'espérance de vie[23] grâce à la pénicilline, la vaccination, les règles d'hygiène ou les anti-inflammatoires, on meurt toujours autour de cent ans. Les transhumanistes nous annoncent la mort des limites, l'utilisation de la totalité des pouvoirs technologiques, l'avènement d'un homme nouveau, quasi-immortel. Ce que Laurent Alexandre présente comme la mise à « mort de la mort »[24], et auquel travaillerait Calico, une filiale de Google.

La promesse du transhumanisme, c'est le post-humanisme. Selon les transhumanistes, à l'horizon 2045, le post-humain sera immortel. Et d'ailleurs, ceux qui naissent aujourd'hui n'auront pas à connaître la mort… Alors même que tout ce qui naît, mérite de mourir (Hegel). Il est donc permis de douter. des promesses transhumanistes. Mais que signifie ce besoin humain de tuer la mort ? La mort ne fait-elle pas partie de la vie ? N'est-elle

23 Par exemple, l'espérance de vie des français était de 45 ans en 1900, et est passée à 63 ans en 1950, et est de 82 ans aujourd'hui. Mais on meurt toujours à 100 ans environ au maximum.

24 Laurent Alexandre, *La mort de la mort,* Paris, JC Lattès, 2011.

pas un passage obligé dans toute vie, que l'on soit croyant, athée ou agnostique ? C'est à se demander si le post-humain (l'homme qui ne mourra pas), sera encore un humain ? Il y a une autre question en amont: est-ce que nous désirons vraiment tout cela ?

Les transhumanistes qui sont à la fois matérialistes et monistes, pensent que nous sommes des machines. L'homme est selon eux, une suite de processus mécaniques, de pièces numériques qu'on peut composer, recomposer. En somme, un homme-machine (« interface ») réduit à une série de fonctionnements, parfaitement analysables, séquençables, programmables, réparables ! Les maladies et la mort n'étant que des pannes, elles pourront être évitées. Cette conception est d'essence cartésianiste. En effet, René Descartes réduisait déjà les animaux à des montres, à de vulgaires machines…

Le transhumanisme est un paradigme qui s'affranchit de toutes nos impossibilités comme l'illustrent la naissance du premier bébé à trois parents (deux mamans et un papa) en Grande-Bretagne en 2016, le « plan Facebook » pour éradiquer la totalité des maladies humaines d'ici 2099, le plan Microsoft qui veut éradiquer le cancer d'ici 2035, le plan Google pour euthanasier la mort, le plan Musk pour envoyer l'homme sur la planète Mars d'ici 2023, et un million d'êtres humains pour coloniser la planète rouge d'ici 2080… L'homme veut se faire Dieu ! C'est la tentation de l'homme à s'auto-créer. Et voilà que la Covid-19 nous ramène à ce que nous sommes. C'est-à-dire rien.

Le transhumanisme effraie, y compris les transhumanistes. Ces plus fervents promoteurs tablent, pour l'heure, sur l'« intelligence artificielle molle » et mettent eux-mêmes en garde comme de la peste contre les dangers à la Frankenstein de l'« intelligence artificielle forte » (Hans Moravec). Ainsi, Elon Musk, Bill Gates et Steven Hawking ont signé en janvier 2015, avec un millier

de chercheurs, une tribune sous le titre: « Priorité de recherche pour une intelligence artificielle solide et bénéfique », contre les dangers de l'« intelligence artificielle forte » (la singularité). C'est-à-dire quand la machine, parfaitement autonome, sera dotée de conscience de soi, d'émotions, d'intentions propres, de volonté.

En définitive, le transhumanisme est une utopie, une fantaisie, une idéologie fumeuse qui ne doit cependant pas justifier une « technophobie ». La technique n'est rien en tant que tel. Cela dépend de ce qu'on en fait. Je suis pour une pensée de la technique qui serait biophile et pas une pensée thanatophile (qui a une fascination, une attirance pour la mort). Le transhumanisme doit être porté par l'éthique, le sens du bien commun et non pas une logique de capitalisme de masse ou d'apprentis sorciers. Dans sa trajectoire actuelle, il pourrait bien être la plus grande menace totalitaire de tous les temps, avec son rapport nouveau à la liberté, à la vérité, à une absence de limites. Selon Hannah Arendt, l'affirmation totalitaire selon laquelle tout peut être changé n'a jusqu'ici démontré qu'une seule chose; c'est ce que tout peut être détruit. Mais parfois quand on croit que tout est fini, c'est là où tout recommence.

### C- Régression historique

Les moyens de lutte contre la Covid-19 sont rustiques, moyenâgeux, au regard des avancées supposées ou réelles de la médecine et des technologies de toutes sortes ; quarantaine, confinement sans médicament, sans vaccin, fermeture de frontières, en particulier intérieures, le grand retour des fosses communes (…) comme du temps de la peste. En outre, on nous demande de nous laver systématiquement les mains comme pour éviter le choléra (« maladie des mains sales »), d'éternuer dans le coude comme le tuberculeux est incité à expectorer dans un crachoir. Du déjà vu ! (1). En effet, le temps de la Covid-19 est-il si différent de ce qui s'est passé à différents moments dans la Grèce et la Rome antiques ou au Moyen Âge ? (2).

## 1- Le concept de régression historique

L'histoire est faite de l'enchevêtrement et de la succession de différentes phases, parfois de retours en arrière, de va-et-vient. La régression historique est un concept hautement politique parce qu'elle vient souligner l'idée que l'on se fait du passé et des droits que le présent prétend avoir sur lui. Nous devons le concept à la tentative de réconciliation de l'eschatologie et de la genèse du monde nègre par Cheikh Anta Diop, qui en détournant une sentence biblique (« (…). Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers »), fait accroire que « les premiers redeviendront premiers »[25]. La prise en compte de la régression comme fait historique exige une relecture, puis une réécriture de l'histoire. C'est la notion même d'histoire universelle qui est interpellée. L'histoire de l'humanité sera confuse aussi longtemps que l'on ne distinguera pas deux berceaux primitifs où la nature a façonné les instincts, le tempérament, les habitudes et les conceptions morales et les fait alterner[26].

Cheikh Anta Diop, considéré comme « l'auteur africain ayant le plus influencé la pensée du XXe siècle »[27], a révolutionné la science historique et la philosophie de l'histoire. Il institue un projet théorique, qui au-delà de l'Afrique, prône une relecture de l'histoire, une redéfinition des termes et concepts de celle-ci. Une question sert de soubassement au concept: « Si ce sont les Nègres (se fondant sur le caractère nègre de la civilisation égyptienne) qui ont créé toutes ces merveilles, qui ont inventé tant de formules mathématiques, physiques etc ; comment expliquer l'état d'arriération chronique dans lequel se trouvent les Nègres et l'Afrique ? »[28].

25 Cheikh Anta Diop, *Civilisation ou barbarie*, Paris, Présence Africaine, 1981.
26 Anta Diop C., 1971, *Nation Nègre et culture*, Tome II, Paris, Présence africaine, pp. 94-95.
27 Théophile Obenga., « Méthode et conceptions historiques de Cheikh Anta Diop », *Présence africaine,* n° 74, Paris, 1970, p. 22.
28 Cheikh Anta Diop, *Antériorité des civilisations nègres: mythe ou vérité historique ?* Présence africaine, Paris, 1967.

Si en statistiques, la régression désigne un ensemble de méthodes utilisées pour analyser la relation d'une variable par rapport à une ou plusieurs autres, la notion qui rend globalement compte de la régression, est le recul. Le concept de régression historique n'est toutefois pas la chronique d'un recul, d'un déclassement, mais un retour à un état ante. Vous devenez ce que vous avez déjà été. En somme, un aller-retour de l'histoire. Héraclite expliquait qu'on « on ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve », Cratyle renchérit qu'il est même impossible de se baigner une seule fois dans le même fleuve, mais l'histoire elle, a une fâcheuse tendance à bégayer. François Henri Désérable formule ainsi l'idée : « L'Histoire bégaie, se répète, c'est une vieille rombière qui radote sans cesse ». En somme, rien ne peut advenir qu'à condition d'avoir été. Si on n'avait pas la Rome antique, on n'aurait pas Saint Juste et Robespierre. Si on n'avait pas Jules César, on n'aurait pas Napoléon. Sans la Commune de Paris, pas de Lénine… Il n'y a jamais de nouveau, il n'y a que du renouveau.

L'en-soi parvenu au pour-soi par l'expérience de l'autre n'est pas exempt de toute possibilité de rechute, de retour à l'en-soi. Chaque phénomène qui succède à un autre constitue un pas en avant vers le premier dans une marche de l'esprit. Cet irrésistible mouvement qui nous arrache perpétuellement à nous-mêmes et dissout nos œuvres, est vécu par l'homme comme une épreuve, et parfois comme une absurdité, un tissu de folie et de déraison, une vallée de larmes selon Karl Marx. C'est la méconnaissance de la régression comme processus historique « normal » qui alimente ce mythe théologique de l'apocalypse[29].

29 Georg Wilhelm Friedrich. Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire,* Paris, Vrin, 1987, p. 51.

## 2- De la théorie des cycles. Des modèles analogues de la Grèce, de la Rome antiques et du Moyen Âge face à la Peste

La Grèce antique avec son extraordinaire développement scientifique, son économie florissante, fut après l'Égypte et la Mésopotamie, l'une des civilisations les plus brillantes. Elle prit une forme d'éternité à travers la littérature. Sans Térence, pas de Molière, sans Sophocle, Euripide, Eschyle, pas de Racine…

L'époque archaïque (VIIIe-VIe siècles av. J.-C.) constitue une période faste marquée par la naissance de plusieurs centaines de cités-métropoles (Athènes, Corinthe, Sparte, Thèbes, Macédoine, Mégare…), dotées de constitutions, de codes juridiques (Dracon, vers 621 av. J.-C.), d'institutions tyranniques, oligarchiques ou démocratiques, de monnaies et de citoyenneté propre. La Grèce prit des couleurs avec les réformes de Clisthène (508 av. J.-C.), et de Périclès. Ce fut aussi l'époque d'une vague de colonisations lancée par les cités grecques en Méditerranée, et d'un extraordinaire rayonnement culturel, avec la publication d'œuvres majeures par Hérodote, Thucydide, de Xénophon, le développement de la rhétorique, de la philosophie de Platon et d'Aristote, de la sculpture de Phidias, de l'invention de la monnaie (fin du VIIe siècle av. J-C.), de l'alphabet (vers le milieu du VIIIe siècle av. J.-C), de la fondation des premiers jeux Olympiques (776 av. J.-C.), de la construction du Théâtre de Sophocle et d'Eschyle, de la création en architecture des ordres doriques et ioniques, de la construction des colonnes corinthiennes, du développement des cultes héroïques et de la construction des grands sanctuaires comme Delphes ou Délos[30]… C'est alors que survînt une grande épidémie de Peste qui tua en plusieurs vagues le tiers de la population entre 430 et 426 av. J-C. Bientôt, les principales cités grecques, fragilisées, doivent faire face aux guerres médiques (490-470 av.

30 *Idem,* p. 40.

J.-C), à la montée en puissance de la Macédoine de Philippe II (IVe siècle av. J.-C.) et d'Alexandre Le Grand. La pandémie vînt refermer le brillant « Siècle de Périclès »[31], fit éclater la Grèce en plusieurs royaumes comme la Macédoine (gouvernée par les Antigonides), la Syrie (dynastie ionienne des Séleucides) et l'Égypte (dynastie des Ptoléméens ou Lagides). La disparition de cette brillante civilisation correspond aux « Siècles obscurs » (1200-800 av. J.-C) marqués par une série de catastrophes. Les deux épopées attribuées à Homère, l'Iliade et l'Odyssée (consignées vers 800 av. J.-C.) font la transition entre ces « Siècles obscurs » et le haut archaïsme, dressant un tableau d'une Grèce entre mythes et histoire[32]. Les conquêtes de l'empire romain en Méditerranée (*« Mare nostrum »*), surtout la prise d'Égypte (principal grenier à blé de la Grèce) en 31 av. J-C. avec la bataille d'Actium et la victoire d'Octave (le futur empereur Auguste), finissent d'achever la Grèce. Sur le même schéma, c'est la peste antonine qui provoquera la chute de Rome.

Rome, ce fut dix siècles d'histoire entre la République, la monarchie et l'empire**.** La République fut la plus connue. La « Res publica » romaine fut fondée en 753 av. J.-C. grâce à la fusion des douze cités bâties par des marins venus du pays des Tusci (Tuscia), et en opposition au modèle monarchique des Étrusques. Rome intégra « outre l'Étrusque au nord, l'Hellène au sud, dans cette « Grande Grèce » qui piquetait ses cités de Naples à Brindisi et en Sicile »[33]. La civilisation gréco-romaine exprima en latin une vision du monde grecque, et l'empire du latin, en tant que langue liturgique, mais aussi en tant que langage du pouvoir, est tout ce qui restait de l'Empire gréco-romain, du fait des origines romaines d'un christianisme occidental qui se développa d'abord comme la religion de l'Empire. Ce monde est aujourd'hui

31 Jacqueline de Romilly (Trad.), *Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Paris, Robert Laffont, 1990, p. 266.
32 Sonia Darthou, « Le berceau de l'Occident », *Le Monde & La Vie*, *L'Atlas des civilisations*, Paris, 2012, p. 37.
33 Jean.-Pierre Clerc, « Rome de l'Europe », *Le Monde & La Vie, L'Atlas des civilisations*, Paris, 2012, p. 43.

englouti[34]. La Peste antonine (fin de la dynastie antonine) durant les règnes de Marc-Aurèle, de Lucius Vinus et de Commode entre 165 et 190 contribua grandement au déclin de l'Empire romain d'Occident. Rome sortira exsangue d'une longue phase d'instabilité politique (vingt-cinq empereurs se succèdent de la fin des Sévères (en 235) jusqu'à l'avènement de Dioclétien)[35], d'une période d'anarchie militaire marquée par des combats entre les généraux Marius, Sylla, Pompée, César, Antoine et Octave. Rome ne parvenait plus ni à nourrir ses citoyens ni à entretenir son administration, les barbares frappaient à ses portes et le Haut Moyen Âge s'annonçait. L'héritage du monde hellénique disparut peu à peu. Elle fit ensuite les frais de la lutte entre la plèbe et le patriciat. Les tentatives d'Aurélien pour sauver l'Empire furent vaines. La politique expansionniste de l'Empire, avec les conquêtes de la Grèce en 146 av. J.-C., de Carthage (Afrique du Nord), de l'Espagne, de la Provence (première province romaine de Gaule), de la *«* Narbonnaise »*,* de la Gaule (entre 58 et 51 av. J.-C.), de l'Angleterre (46) et de la Roumanie (101), ne suffiront pas à sauver l'Empire romain. Les invasions des Vandales, des Wisigoths, des Barbares, des Alains et des Goths vers 430 précipitèrent donc Rome dans le déclin. La pensée immanente de Virgile, de Cicéron, des philosophes stoïciens, épicuriens, la géométrie d'Euclide, l'arithmétique de Nicomaque étaient contestées, et la construction de grandes cathédrales gothiques ne suffit pas à compenser cette course vers les abîmes. On ne savait plus construire des colonnes votives, des arcs commémoratifs, l'art du verre très développé en Rhénanie disparut, le natron aussi… L'effondrement de l'Empire romain ouvre la voie à l'avènement de la civilisation judéo-chrétienne, qui sera fortement éprouvée au Moyen Âge par la « la Peste noire ».

Des vagues épidémiques (la syphilis, la dysenterie, la rougeole, le scorbut, le typhus…) qui ont émaillé tout le Moyen

34 Patrick Boucheron, « Les civilisations se rêvent intemporelles », *Le Monde & La Vie, L'Atlas des civilisations*, Paris, p. 26.
35 Jean-Pierre Clerc, « Rome de l'Europe », *Op. Cit.*, p. 45.

Âge, le plus célèbre fut la peste (du latin « pestis », le fléau) ou assimilées[36]. La grande épidémie de « Peste noire » partit des contrées lointaines de l'est de la Chine en suivant la route de la soie. Elle terrifia, et décima l'Asie Mineure, les Indes, l'Arabie, l'Afrique, la Grèce, l'Italie, la France, l'Espagne, l'Angleterre ou même la Norvège… Souvent bubonique, parfois pulmonaire ou septicémique, elle tua entre 1346 et 1353, plusieurs dizaines de millions de personnes (entre 50 et 80 millions)[37]. Le plus dur, c'est qu'on ne savait ni la soigner ni s'en protéger. Près de trois cent traités ont bien sûr essayé de résoudre la question, dont le Compendium de epidemia (octobre 1948). Mais sans succès[38]. Les ordonnances d'hygiène, qui retrouvent une cruelle actualité, étaient multipliées. Les origines, les causes et les conseils pour se prémunir de la peste étaient spéculatifs, irrationnels, convoquant pêle-mêle l'idée d'une colère divine, l'effet des astres, des prédispositions naturelles... Les médecins pensaient vaguement que la maladie se diffusait par l'air corrompu qu'exhalent les malades. Et pourtant ce n'est pas faute d'avoir essayé comme en témoigne cette profession de foi : « Je suis médecin passager, qui vais de ville en ville, de province en province, de royaume en royaume pour chercher d'illustres matières à ma capacité, pour trouver des malades dignes de m'occuper (…). Je veux des maladies d'importance: de bonnes fièvres continues avec des transports au cerveau, de bonnes fièvres pourprées, de bonnes pestes (…). C'est là que je me plais, c'est là que je triomphe » Molière, *Le Malade imaginaire*, scène X). Il a fallu attendre 1894 pour que Alexandre Yersin et Kitasato isolent l'agent infectieux (« bacille de Yersin »), qui existe à l'état naturel chez de nombreux rongeurs d'Asie et qui peut être transmis par l'intermédiaire des puces à des rats, et des rats à l'homme. Au Moyen Âge aussi, la fuite, le confinement, la création de lieux de quarantaine

36 Jean Vitaux., *Histoire de la peste,* Paris, PUF, 2010, p. 33.
37 William Naphy et Andrew Spicer, *La peste noire*, Paris, Editions Autrement, 2003, p. 19.
38 Eugénie Bastié., « Quand la peste noire bouleversait l'Occident », *Figaro vox*, (en ligne), URL : https:// www.lefigaro.fr/vix/histoire/quand-la-peste-noire-bouleversait-l-occident-20200323. Consulté le 18/04/2020.

pour éviter la propagation de la maladie semblaient l'horizon indépassable[39].

Dans la foulée de la peste, le Moyen Âge fut l'âge obscur. On croit pouvoir en induire des conditions plus primitives pour l'Antiquité. Tout au contraire, l'Antiquité était de beaucoup plus avancée que le Moyen Âge en proie à la Peste noire. Ne pas séparer l'objectal du mental, c'est une exigence qui me paraît essentielle pour la compréhension de la civilisation médiévale[40].

## Conclusion

En quelques mois, notre monde a changé. Ou peut-être qu'il ne changera pas tant que ça. Peut-être qu'il n'y aura pas un avant et un après. Le piège serait peut-être d'imaginer un monde post-Covid-19 outrageusement différent. Certains avaient aussi prédit dans les années 1980 un regain de puritanisme avec le Sida, en particulier un reflux de l'homosexualité, de la toxicomanie… Mal leur en a pris. Bien sûr, le préservatif s'est peu ou prou imposé. Mais c'est si peu face au traumatisme que provoqua la pandémie dans les années 1980-1990. À moins que nous soyons plus portés à minimiser ce qui est extrêmement dramatique et à surréagir à l'insignifiant. En fait, on ne connaît encore rien du monde post-Covid-19.

On constate cependant et d'ores et déjà qu'avec la Covid-19, beaucoup de choses qui étaient inconcevables la veille sont devenues possible le lendemain. Qui pouvait prévoir tout ça ? Surtout pas moi. Tant la valeur prédictive, prospective des sciences sociales est équivalente à zéro. On ne sait pas quand cela va se terminer, mais on peut subodorer que des conséquences économiques, sociales, anthropologiques, politiques et morales pourraient être durables. Et pourtant, dans l'échelle des quatre cavaliers de l'apocalypse (les effondrements de civilisation, les

39 Stéphane Barry et Marie Fauré, « La peste noire, le pouvoir et la recherche de « coupables », *SUD OUEST*, (en ligne), URL : https://www.sudouest.fr/2020/04/09/la peste-noire-le-pouvoir-et-la-recherche-de-coupables-7399981-10275.php. Consulté le 18/04/2020.
40 *Ibidem.*

guerres mondiales, le Nazisme et la Révolution Bolchévique), la crise de la Covid-19 est a priori peu de chose. Mais, je suis tout de même fasciné par la dimension tragique, et l'épaisseur des temps que nous vivons. « Abstrahere mentem a sensibus » disait René Descartes.

Face à la Covid-19, l'Europe est en rade. De toute évidence, il y a manifestement une crise du vieux continent. Après une longue période de prédominance, qui semblait aux contemporains devoir durer toujours, le Vieux Monde se voit reléguer[41]. Certains y voient pour se réjouir, l'image d'une ruine anthume. Alors qu'il n'y a aucune raison de s'en réjouir, de protester, de rire comme Démocrite ou de pleurer comme Héraclite. Quelle que soit l'époque, l'histoire de l'Europe fut celle d'un va-et-vient. Déjà entre le 4 septembre 476 (considéré comme la fin de l'Empire romain d'Occident) et l'an 800 (le couronnement de Charlemagne), il y eut un véritable déclin de l'Europe. Pendant ce temps, l'Orient prospérait et montait en régime. L'esprit universel avait déménagé pour la Byzance et le monde arabe. La Renaissance carolingienne agissant comme un simple pansement, il a fallu attendre le XVe siècle pour que l'Europe retrouve la dynamique du progrès. Dans *Les Animaux malades de la peste*, Jean de La Fontaine écrivait: « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés »[42]. Dans la tragédie du moment, l'Asie semble plutôt tirer son épingle du jeu. L'Afrique, elle aussi a bien résisté. Quelques dizaines de milliers de morts sur un continent de plus d'un milliard d'habitants (17% de la population mondiale pour 4% des morts de la Covid-19 enregistrés). Si différents experts s'écharpent encore sur le pourquoi du comment, la Covid-19 est d'ores et déjà l'occasion d'une petite revanche pour le continent « maudit » et « mal parti »…

41 André Siegfried, *La crise de l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1935, p. 2620.
42 Jean de La Fontaine, *Les Animaux de la Peste ou la comédie politique. Dessins de Ph. Zysset*, Paris, Sauser, La Chaux-de-Fonds, 1922.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Ouvrages généraux**

Bertrand Badie, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Paris, Odile Jacob, 2014.

Cheikh Anta Diop, *Civilisation ou barbarie*, Paris, Présence Africaine, 1981.

Idem, *Nation Nègre et culture*, Tome II, Paris, Présence africaine, 1971.

Jean de La Fontaine, *Les Animaux de la Peste ou la comédie politique. Dessins de Ph. Zysset*, Paris, Sauser, La Chaux-de-Fonds, 1922.

Paul Foulquié, *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, PUF, 1991.

Roger Garaudy, *Le Testament philosophique*, Paris, Tougui, 1985.

Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Paris, Vrin, 1987.

Thomas Hobbes *De la nature humaine*, Trad. Du Baron de Holbac, 3e éd., Paris, éd. J. Vrin, 1991.

Hans Jonas, *Le principe responsabilité*, Paris, Cerf, 1990.

Raymond Polin, *Politique et philosophie chez Thomas Hobbes*, Paris, éd. Vrin,, 1977.

Michel Onfray, *Décadence*, Paris, Flammarion, 2017.

Jean-François Saluzzo, Pierre Vidal et Jean-Paul Gonzalez (dir.), *Les virus émergents*, Marseille, IRD Éditions, 2004.

Michel Schneider, *Big mother : psychopathologie de la France politique*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002.

Marguerite Yourcenar, *L'Oeuvre au noir,* Paris, Éditions Gallimard, 1968.

Carlos Ruiz Zafón, *Le jeu de l'ange*, Paris, Robert Lafont, 2008.

- **Ouvrages spécifiques**

Laurent Alexandre, *La mort de la mort*, Paris, JC Lattès, 2011.

David Le Breton, *L'adieu au corps*, Paris, Métaillé, 1999.

Cheikh Anta Diop, *Antériorité des civilisations nègres: mythe ou vérité historique?* Présence africaine, Paris, 1967.

Gérald Bronner, *La démocratie des crédules*, Paris, PUF, 2013.

Luc Ferry, *La révolution transhumante*, Paris, Place des éditeurs, 2016.

Vito Fumagalli, *Paysages de la peur : L'homme et la nature au Moyen Âge*, Université de Bruxelles, 2009.

Ferdinand Lot, *La fin du monde antique et le début du Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 1968.

William Naphy et Andrew Spicer, *La peste noire*, Paris, Éditions Autrement, 2003.

Jacqueline de Romilly (Trad.), *Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Paris, Robert Laffont, 1990.

André Siegfried, *La crise de l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1935.

Jean Vitaux, *Histoire de la peste*, Paris, PUF, 2010.

- **Revues**

Patrick Boucheron, « Les civilisations se rêvent intemporelles », *Le Monde & La Vie, L'Atlas des civilisations*, Paris, 2012, pp. 21-36.

Jean.-Pierre Clerc, « Rome de l'Europe », *Le Monde & La Vie*, *L'Atlas des civilisations*, Paris, 2012, pp. 39-49.

Sonia Darthou, « Le berceau de l'Occident »*, Le Monde & La Vie, L'Atlas des civilisations*, Paris, pp. 36-41.

Alain Laquièze, « L'introduction du principe de précaution dans la Constitution: sens ou non sens? », *Revue de Métaphysique et de morale*, 2012/4 (Numéro 76), pp. 549-562.

Florence Maruéjol, « Une royauté pharaonique », *Le Monde & La Vie, L'Atlas des civilisations*, Paris, 2012, pp. 23-37.

Théophile Obenga., « Méthode et conceptions historiques de Cheikh Anta Diop », *Présence africaine*, n° 74, Paris, 1970.

- **Rapport officiel**

Jean-Claude Mallet, *Défense et Sécurité nationale. Le Livre Blanc*, Paris, Odile Jacob/Documentation française, 2008.

- **Webographie**

Eugénie Bastié*,* « Quand la peste noire bouleversait l'Occident »*, Figaro vox*, (en ligne), URL: https://www.lefigaro.fr/vix/histoire/quand-la-peste-noire-bouleversait-l-occident-20200323. Consulté le 18/04/2020.

Charles Darwin, *La descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, Paris, Edmond Barbier, 1891, « Introduction », p. XXV, (en ligne), URL: https://www..gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k201302b/f23.item.r=ignorance. Consulté le 10/12/2020.

Justin Kruger et David Dunning, « Unskilled and Unaware of it: How difficulties in Recognizing One's Own Incompetence Lead to Inflated Self-Assessments", *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 77, n° 6, December 1999, p. 1121-1134, (en ligne), URL: https://www.apa.org/journal-of-personality-and--social-psychology-0022-3514. Consulté le 17/04/2020.

Stéphane Barry et Marie Fauré, « La peste noire, le pouvoir et la recherche de « coupables », *SUD OUEST*, (en ligne), URL :

https://www.sudouest.fr/2020/04/09/la-peste-noire-le-pouvoir-et-la-recherche-de-coupables-7399981-10275.php. Consulté le 18/04/2020.

FMI, « Une crise sans précédent, une reprise incertaine », *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2020, (en ligne), www.imf.org. Consulté le 25/12/2020.

Élise Moyou, « Le coronavirus (COVID-19. Faits et chiffres », *Statista*, 18/12/2020, (en ligne), fr.statista.com. Consulté le 20/12/2020.

# Polémiques autour des remèdes au Covid-19. Réflexion sur la recherche en temps d'urgence sanitaire[1]

**Emmanuel Odilon Koukoubou**

**Thierry S. Bidouzo**

Pour les puristes de la science tout court et de la science médicale en particulier, cette réflexion est une prise de position dangereuse. Mais assumée. Elle promeut l'idée d'une « recherche de plein air »[2] dans un domaine médical où la tradition a toujours été celle de la « recherche confinée »[3]. Elle pose l'hypothèse d'une recherche participative[4] plus admise en sciences sociales, dans une science médicale aux traditions de recherche plus introverties. En bref, ce que propose ce papier, c'est une recherche inclusive et flexible, une recherche en mouvement ; surtout en temps d'urgence sanitaire.

En effet, l'expression « urgence sanitaire » met en combinaison deux concepts des plus compliqués à définir : santé et temps. La santé « peine à se distinguer de la vie et à se définir autrement

**1 La première version de cette contribution a été publiée le 2 juillet 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/covid-19/polemiques-autour-des-remedes-au-covid-19-reflexion-sur-la-recherche-en-temps-durgence-sanitaire/.**

2 Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, pp. 150, 154-162.

3 *Ibid.*

4 Audrey Cosson, « Recherche participative et réflexitivé: synthèse du séminaire et perspectives », *Séminaire Recherche participative: pratiques et réfléxivité*, Novembre 2012, Mirabel, France, 5 p.

que par opposition à ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire la maladie, qui se laisse mieux caractériser »[5]. Quant au temps, même le grand Saint Augustin a éprouvé des difficultés à le définir : « Qu'est-ce donc que le temps ? Si personne ne me le demande, je le sais, mais si on me le demande et que je veuille l'expliquer, je ne sais plus »[6]. A défaut de le définir, nous pouvons le saisir par le concept central de cette réflexion : l'urgence, définie par Didier Houssin comme « une nécessité vécue sous l'emprise du temps et réclamant une réaction vive. L'urgence est en effet une manière d'être qui se distingue de celle de la vie dans l'habitude. La survenue d'un événement, qui tranche et pose ses exigences, est la caractéristique de départ de l'enchaînement qui marque le phénomène de l'urgence »[7]. C'est ce type d'événement que vit le monde depuis décembre 2019. Un problème de santé publique qui soumet l'humanité à son diktat, force la curiosité des chercheurs et leur impose de travailler à son rythme ; le rythme des millions de contaminations qu'il cause et qu'il faut freiner ; le rythme de l'urgence sanitaire.

Or, paradoxalement, le temps de la recherche en science de la santé est un temps long. Un temps de la prudence et des multiples vérifications. Un temps des remises en cause et de la quête d'un traitement ou d'un vaccin qui ne porte pas de risque pour le bien-être de l'humanité. Le temps de l'urgence est un temps court, un temps limité, un temps limite. La recherche scientifique en temps ordinaire a le temps de son temps. En temps d'urgence, elle n'a pas le temps. Au contraire, elle est tenue par le temps. Le temps de la science, temps de prudence, et le temps de l'urgence paraissent donc inconciliables. Pourtant, le temps de l'urgence sanitaire est un temps d'urgence vitale. La santé, c'est la vie. Une pandémie virale relève de l'urgence vitale. Elle appelle des réponses rapides. Mais malgré la bonne volonté, le zèle et la

5 Didier Houssin, « L'urgence », *Les Tribunes de la santé*, 2006/4, n° 13, p. 34.
6 Saint Augustin, *Confessions, Garnier Frères*, Paris, 1964, p. 264.
7 Didier Houssin, *Op. cit.*

sagacité du chercheur, il peut ne pas tenir dans le temps de l'urgence. D'ailleurs, combien de temps prend la recherche d'un remède ou d'un vaccin à une maladie ? Des mois. Des années. Des siècles. Et en maladie virale, peut-être une éternité. Il a fallu plus d'un siècle pour que Alexandre Yersin isole l'agent du virus de la Peste[8]. C'est vrai qu'on n'en est pas là pour le Covid-19 dont le virus – le Sars-CoV-2 – est connu, mais dont toutefois les scientifiques ont jusque-là, la modestie de clamer qu'ils n'en maîtrisent pas encore tous les contours. Et plusieurs siècles après les épidémies de la Peste, nous n'avons toujours contre elle aucun vaccin homologué[9]. Elle resurgirait aujourd'hui sous forme épidémique ou pandémique[10] qu'elle soumettrait une fois encore le monde à une nouvelle régression historique[11], pire que ce à quoi le soumet le Covid-19. De ces constats, ressort la question centrale de cette réflexion : comment concilier temps de la recherche scientifique et temps de l'urgence sanitaire ? Autrement dit, le temps de l'urgence est-il le temps des polémiques doctrinales, procédurales ou protocolaires ? Doit-il correspondre au temps des tergiversations ?

8 Gabriel Vital-Durand, « 20 juin 1894. Alexandre Yersin isole le bacille de la peste », 27/02/2020, URL : https://www.herodote.net/20_juin_1894-evenement-18940620.php, consulté le 28 juin 2020.

9 Plusieurs vaccins contre la Peste ont été mis au point. Mais ils comportent tous des effets secondaires graves, voire mortels et sont inefficaces contre la Peste pulmonaire, la forme la plus grave de la maladie. Ces vaccins n'ont donc pas reçu l'approbation des autorités compétentes pour être administrés.

10 Entendre ici la forme épidémique ou pandémique de la Peste. Car la Peste a toujours existé. Près de 50 000 cas humains ont été déclarés par l'Organisation mondiale de la Santé entre 1990 et 2015 dans 26 pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Voir Unité de recherche Yersinia, « Peste : informations et traitements », https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/peste, consulté le 1er juin 2020.

11 Winner Abbécy, « Le Covid-19 comme la Peste ! De la régression historique en Europe », *Les fragilités du monde,* Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/le-covid-19-comme-la-peste-de-la-regression-historique-en-europe/, consulté le 2 juin 2020.

La réponse est portée par le temps covidien lui-même, un temps de « la fragilité universelle »[12]. Expédit Ologou en dégage, parmi de nombreuses, deux significations particulièrement édifiantes. D'une part, « l'égalité universelle en temps de fragilité universelle », c'est-à-dire « un moment charnière où le plus fort et le plus faible sont pris dans les fers de l'égalité dans la fragilité ». D'autre part, « la fragilité épistémique des gouvernants en temps de fragilité universelle »[13]. C'est-à-dire un temps où le savant est appelé à la rescousse du politique là où ce dernier avoue ses ignorances. Ces significations du temps covidien appellent quelques observations à l'épreuve des faits.

L'égalité universelle évoquée n'est pas censée se limiter qu'au ressenti des fragilités. Elle est une égalité totale. Face aux fragilités ressenties, tous les peuples ont réagi à leurs manières, avec leurs moyens, avec leurs méthodes, avec leurs connaissances. De potentiels remèdes au Covid-19 ont été évoqués ci et là. Mais l'élan de l'égalité est freiné à ce niveau par ce que Expédit Ologou lui-même appelle « la géopolitique de l'épistémique »[14], les propositions des uns recevant plus de privilège et d'intérêt que celles des autres dans le débat. Aussi, faut-il préciser que l'image de la « figure par excellence du politique ignorant »[15] n'est apparue que parce que le savant, appelé à la rescousse du politique, peine et tergiverse encore à faire preuve d'efficacité et/ou d'efficience. Et en situation de crise, le temps du savoir n'est pas toujours équivalent au temps du politique. Quand le savant prend le temps des résultats de ses essais cliniques, le politique, lui, compte les morts et pense au temps de sa réélection. Et peut-être que la meilleure attitude n'aurait pas été de

12 Voir la conceptualisation du « temps covidien » dans le papier introductif de ce dossier : Expédit Ologou, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF n°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes--provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 2 juin 2020.
13 Expédit Ologou, *Op. cit.*
14 *Ibid.*
15 *Ibid.*

simplement ricaner des propositions apparemment loufoques de Donald Trump[16]. Car, ces « choses inouïes »[17] proférées par « le politique ignorant »[18], auraient pu servir à une « mise en science »[19] et constituer le point de départ d'une recherche aux résultats peut-être prometteurs. D'ailleurs, ne sommes-nous pas au temps de l'égalité universelle ? Elle vaut aussi entre savant et politique. Il n'y a pas que le politique qui peut être ignorant. Il existe aussi la figure du « chercheur ignorant »[20], qui peut se nourrir du savoir et du savoir-faire du profane. Et le profane n'est pas toujours que profane ; ses « savoirs minoritaires »[21] peuvent aider le savant. Car, « les chercheurs croient qu'un mouton est un mouton ; les éleveurs savent bien qu'une telle tautologie est une grossière erreur »[22].

Il faut donc une humilité du savant, de la science mais aussi des laboratoires les plus huppés des pays développés pour entrer en dialogue fécond avec l'ignorant, les savoirs endogènes mais aussi les laboratoires les plus rudimentaires des pays pauvres – des laboratoires de plein air et en plein air, serait-on tenté de dire ! Là, se trouvent le sens et l'essence de la « recherche de plein air » que nous préconisons. Cette ouverture s'impose aussi entre les disciplines scientifiques. Car, « aucune discipline scientifique à elle seule ne peut expliquer "l'événement-monstre[23]" covidien et le temps dans lequel il nous insère »[24]. Ce papier s'est donc plié à cette injonction d'ouverture en ratissant large,

16 Le Monde, « Les élucubrations du «Docteur» Trump », 24/04/2020, URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/24/rayons-uv-et-desinfectant-injecte-dans-les-poumons-leselucubrations-du-docteur-trump-contre-le-covid-19_6037652_3210.html, consulté le 1er juin 2020.
17 Expédit Ologou, *Op. cit.*
18 *Ibid.*
19 Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Op. cit.*, p. 119.
20 Les chercheurs ignorants, *Les recherches-actions collaboratives,* Presses de l'EHESP, « Politiques et interventions sociales », 2015, 288 p.
21 Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Op. cit.,* p. 135.
22 *Ibid.*
23 Pierre Nora, « L'évènement monstre », *Communications*, n° 18, 1972, pp. 162-172.
24 Expédit Ologou, *Op. cit.*

faisant violence aux frontières souvent assez étanches des disciplines scientifiques pour se positionner dans le *no man's land* de la philosophie des sciences, de l'anthropologie médicale, de la sociologie interactionniste, de la géopolitique internationale, des politiques publiques de la santé et du droit médical.

Car, à dire vrai, le monde n'a pas encore totalement intégré les significations du temps covidien. Face à l'urgence sanitaire, entre positions et oppositions, il nous a offert des polémiques futiles, inutiles et meurtrières (I). Polémiques sur les procédures. Polémiques sur l'efficacité des remèdes proposés. Polémiques, voire des préjugés sur la nature ou l'origine desdits remèdes. Seulement, si le temps de l'urgence n'offre pas un puits sans fond de possibilités, il y a des voies de contournement, des voies d'adaptation observées ; d'autres sont à prospecter (II).

## I- Les pourritures meurtrières en temps d'urgence sanitaire

Le temps d'urgence sanitaire est un temps (extra)ordinaire qui tolère difficilement les tergiversations. Ce temps a besoin d'être dépourvu de toute souillure, susceptible de pourrir la vie des malades. Les polémiques procédurales sont alors inutiles ; les préjugés, futiles.

### A- Les polémiques procédurales inutiles

Devant la mort, aucune procédure ne compte et ne peut tenir. Les accélérations ravageuses des épidémies-pandémies imposent de ne point s'enfermer dans les longues, interminables et pénibles procédures qui entourent les essais cliniques. D'ailleurs, le cadre des interventions expérimentales en urgence, en dehors des frontières d'essais cliniques est bien défini et précisé dans les lignes directrices pour la gestion des questions éthiques lors des flambées de maladies infectieuses. Un certain

nombre de conditions doivent être réunies : l'inexistence de traitement efficace éprouvé, l'impossibilité d'entreprendre des études cliniques dans l'immédiat, la disponibilité de données préliminaires en faveur de l'efficacité et de la sécurité de l'intervention, l'approbation du recours à cette intervention par les autorités compétentes du pays ainsi qu'un comité d'éthique dûment qualifié, la disponibilité des ressources adéquates en vue de la réduction des risques, l'obtention du consentement éclairé des patients, la surveillance de l'intervention en situation d'urgence et la transparence dans la diffusion des résultats[25]. Il s'agit de ce que l'OMS appelle « Utilisation surveillée d'interventions non homologuées et expérimentales en situation d'urgence » ou encore « dispositif MEURI »[26]. Ce dispositif est justifié par « le principe éthique du respect de l'autonomie du patient, c'est-à-dire le droit des individus de faire leurs propres évaluations avantages-risques à la lumière de leurs valeurs personnelles, de leurs objectifs et de leur état de santé. Il est également appuyé par le principe de bienfaisance – fournir aux patients, des options disponibles et raisonnables pour améliorer leur état de santé, notamment des mesures qui peuvent vraisemblablement atténuer les souffrances extrêmes et améliorer la survie »[27].

Face à une pandémie comme le Covid-19 qui tue, sans distinction de race, de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, etc., le but premier doit être de sauver des vies et non de surfer sur des vues d'écoles partisanes. Il est clair que le virus semble insaisissable, même pour les virologistes. Et il n'y a pas encore de vaccin, alors même que la mort

25 Voir, Organisation mondiale de la santé (OMS), *Lignes directrices pour la gestion des questions éthiques lors des flambées de maladies infectieuses,* Genève, OMS, 2018, 68 p. (spéc., pp. 40-41).

26 World Health Organization (WHO), Report of the Ethics Working Group meeting, Geneva, 20-21 october 2014, in http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/137509/1/WHO_HIS_KER_GHE_14.2_eng.pdf, consulté le 10 juin 2020.

27 Organisation mondiale de la santé (OMS), *Lignes directrices pour la gestion des questions éthiques lors des flambées de maladies infectieuses*, Genève, OMS, 2018, p. 41.

frappe. Dans l'impuissance thérapeutique, pourquoi ne pas essayer tout ce qui est susceptible d'apporter soulagement aux malades. Autrement, ce ne sera plus le virus qui tue, mais les polémiques procédurales. En effet, la polémique autour des procédures, des règles de validation des essais cliniques et même de formalités de mise sur le marché (cas de l'Apivirine au Burkina-Faso) était inutile et n'a pour autre conséquence que de provoquer davantage de morts. Dans l'urgence et face à l'urgence, les enjeux et les jeux d'acteurs doivent s'éclipser, au risque de devenir meurtriers.

Les épisodes du feuilleton pandémique du Covid-19 ne doivent pas être ceux des guerres d'écoles, comme celle des écoles marseillaise et parisienne sur l'efficacité de la l'hydroxychloroquine. Alors que le Professeur Didier Raoult et son équipe de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) de Marseille clament l'efficacité du traitement à l'hydroxychloroquine et l'antibiotique azithromycine contre le Covid-19, l'école de Paris appelle à la prudence, voire, dénonce les effets négatifs et dangereux que pourrait avoir ce traitement sur les patients. Cette bataille n'est pas seulement une guerre d'école malvenue ; en filigrane, on peut y voir une volonté de combattre le traitement suggéré par l'IHU de Marseille. Elle masque difficilement les intérêts des lobbies pharmaceutiques pour lesquelles la course au vaccin représente d'énormes enjeux économiques. On n'est donc plus sur le terrain sanitaire. Au fond, les polémiques et logiques procédurales en elles-mêmes étaient déjà inopportunes et inappropriées ; mais encore, elles sont instrumentalisées par des réseaux pharmaceutiques. Et la main des Etats n'est pas invisible[28].

28 En référence à la théorie de « la main invisible de l'Etat » d'Adam Smith. Voir, Adam Smith, *La richesse des nations,* Paris, Flammarion, 1999, 531 p.

Dans cette configuration, l'OMS semble n'être plus qu'un jouet. Elle constitue une donnée figée[29], une simple « arène de pouvoir »[30], caractérisée par sa faiblesse d'ensemble, les limites de ses compétences, de ses pouvoirs et de ses moyens[31]. Devant la mort, et au mépris du fondement éthique du dispositif MEURI[32], contenu dans les lignes directrices pour la gestion des questions éthiques lors des flambées de maladies infectieuses[33], elle a, à son habitude, montré un conservatisme à perdre le monde. Face à l'urgence, n'était-il plutôt pas utile de tout prendre au sérieux dès lors qu'il existe une once de crédibilité ? Ne faut-il pas sortir des préjugés ?

### B- Les préjugés futiles

Pourquoi le Covid-Organics n'a reçu aucun accueil enthousiaste dans le monde ? Est-ce parce qu'il vient d'Afrique comme le prétend le président malgache Andry Rajoelina[34] ? Pourquoi Apivirine n'a reçu aucun écho dans le monde ? Est-ce la faute à un « complot contre l'Afrique » comme le pressent son inventeur

29 Thierry Bidouzo, *Les Organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique*, Aix-en-Provence, Confluence des droits, 2019, p. 55.
30 Lire, David Ambrosetti et Yves Buchet de Neuilly, « Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d'acteurs », in *Cultures et Conflits*, Paris, L'Harmattan, 2009, vol. 75, n° 3, pp. 7-14.
31 Voir, Serge Sur, *Relations internationales*, Paris, LGDJ, 2004, p. 283.
32 World Health Organization (WHO), *Report of the Ethics Working Group meeting,* Geneva, *Op. cit.*
33 Organisation mondiale de la santé (OMS), *Lignes directrices pour la gestion des questions éthiques lors des flambées de maladies infectieuses, Op. cit.*
34 *Radio France Internationale*, « Covid-Organics : « Le problème, c'est que ça vient d'Afrique », dit Andry Rajoelina sur RFI », 11/05/2020, URL : http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200511-madagascar-andry-rajoelina-rfi-grande-ile-artemisia-coronavirus-covid-organics, consulté le 02 juin 2020 ; Ibrahima Jr Dia, « Andry Rajoelina : « l'OMS et le lobbying pharmaceutique veulent freiner le Covid-Organic, mais ils n'y arriveront pas », 11/05/2020, URL : https://www.finacialafrik.com/2020/05/11/andry-rajoelina-loms-et-le-lobbying-pharmaceutique-veulent-freiner-le-covid-organic-mais-ils-ny-arriveront-pas/, consulté le 03 juin 2020.

béninois, Valentin Agon[35] ? Pourquoi le traitement à la Chloroquine a irrité autant de chercheurs ? Est-ce parce qu'il ne comporte aucun avantage financier pour les lobbys pharmaceutiques[36] ou parce qu'il est porté par un professeur iconoclaste – Didier Raoult – de la périphérie marseillaise comme l'ont proféré certains commentateurs[37] ? Le dénominateur commun de ces trois préoccupations, c'est la subjectivité qui caractérise les réponses qui leur sont données. Et nous ne pouvons y répondre sans participer à la construction de ces subjectivités, de ces (in) exactitudes, de ces vraies-faussetés ou fausses-vérités… bref, de ces préjugés.

Contrairement à l'injonction d'ouverture faite par le temps covidien, l'on assiste à une série de controverses qui étanchent davantage les passerelles de la discussion. Le temps covidien s'est transformé en temps des préjugés. Préjugés entre Blancs et Noirs, entre Africains et Occidentaux, entre Chinois et Occidentaux, entre médecines moderne et traditionnelle, entre scientifiques et profanes… Le temps covidien s'est transformé en temps d'affrontements entre complexe de supériorité et complexe d'infériorité ; entre condescendances et frustrations ; entre projection de puissance et résistance à la puissance ; entre centres et périphéries. Les uns pensent que les autres ne sont que d'une utilité marginale. Ces derniers tiennent à affirmer toute leur importance en proposant des solutions ; lesquelles sont

35 Top Visages, « Coronavirus : L'Apivirine interdit au Faso, Valentin Agon crie au complot contre l'Afrique », 09/04/2020, URL : https://www.topvoyages.net/coronavirus-le-beninois-valentin-agon-crie-au-complot-contre-lafrique/, consulté le 03 juin 2020.

36 Thomas Lemahieu, « Le business du Coronavirus : comment l'industrie pharmaceutique veut dicter leur conduite aux politiques », 31/03/2020, URL : https://www.humanite.fr/le-business-du-coronavirus-comment-lindustrie-pharmaceutique-veut-dicter-leur-conduite-aux-politiques/, consulté le 02 juin 2020.

37 Didier Raoult déclarait : « Ce n'est parce qu'on n'habite pas à l'intérieur du périphérique parisien qu'on ne fait de la science » ; cité par Ivan Raoufol, « Covid-19 : Marseille défie l'Etat jacobin », 23/03/2020, URL : https://www.blog.lefigaro.fr/rioufol/2020/03/covid-19-marseille-defie-letat.html, consulté le 02 juin 2020.

discréditées et rejetées par les premiers. C'est ainsi qu'émerge en Afrique le sentiment ou l'envie de compter pour une fois dans la quête de solution aux problèmes mondiaux. Les propos messianiques d'Andry Rajoelina et de Valentin Agon qualifiant leurs remèdes/médicaments de solutions venues d'Afrique qui devraient servir à « sauver l'humanité »[38], prouvent assez bien cette envie de l'Afrique d'exister, de compter dans un monde où elle se sent marginalisée. La guerre autour de la chloroquine entre le centre parisien et la périphérie marseillaise cache mal l'envie des chercheurs des périphéries d'exister, de compter dans un monde où ils semblent subir le pouvoir et la condescendance du centre[39]. Et les propos starisants[40] de Didier Raoult tentent bien de montrer que des stars de la science peuvent se trouver dans les périphéries. Souvent marginalisée par les chercheurs et praticiens de la médecine dite moderne, la médecine dite traditionnelle a également voulu prendre sa revanche en proposant des solutions là où les premiers peinent encore.

Comme on peut donc s'en rendre compte, les interactions historiques entre ces différents acteurs ont produit des préjugés qui orientent aujourd'hui les interprétations et les actions de chacun. Qu'ils soient vrais ou faux, fondés ou infondés, exacts ou inexacts, ces préjugés existent et ne sont rien d'autre que ce que Erving Goffman appelle les « cadres de l'expérience »[41]. Il leur identifie « une double fonction : d'une part, ils orientent les perceptions, les représentations de l'individu et d'autre part, ils

38 Laurent Kossouho, « Coronavirus : Valentin Agon propose l'Apivirine pour sauver l'humanité contre le virus », 30/03/2020, URL : https://www.news.acotonou.com/h/125428.html, consulté le 03 juin 2020.

39 Etienne Campion, « Didier Raoult et le milieu médical parisien : histoire d'une détestation réciproque », 26/03/2020, URL : https://www.marianne.net/politique/didier-raoult-et-le-milieu-medical-parisien-histoire-d-une-detestation-reciproque, consulté le 1er juin 2020.

40 *BFMTV*, « Pr Didier Raoult : « Je suis une star des maladie infectueuses », 02/06/2020, URL : https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/pr-didier-raoult-je-suis-une-star-des-maladies-infectueuses-1252139.html, consulté le 02 juin 2020.

41 Erving Goffman, *Frame Analysis : An Essay on the Organization of Experience*, Harper and Row, New York, 1974.

influencent [l'] engagement et [les] conduites »[42]. C'est dire qu'il n'y a pas besoin de chercher la réalité de ces préjugés ailleurs que dans l'esprit des acteurs. Ils y croient, agissent et interagissent selon ces perceptions. La célèbre formule que Robert Merton qualifie de « Théorème de Thomas »[43] exprime davantage mieux cette idée. En effet, pour les époux William et Dorothy Thomas, « si les hommes définissent une situation comme réelle, elle le sera dans ses conséquences »[44]. Autrement dit, même si les préjugés étaient fondés sur de fausses perceptions, ils produisent des effets qui sont ceux de leur réalité. Car les acteurs interagissent selon ces perceptions. Ce postulat est conforté par les trois axiomes de bases de l'interactionnisme symbolique élaborés par Herbert Blumer, l'une des figures classiques les plus emblématiques de ce paradigme de recherche qui a fait la réputation de ce que Jean-Michel Chapoulie appelle la « tradition sociologique de Chicago »[45] **:** *primo*, « les êtres humains agissent envers les choses sur la base du sens qu'elles ont pour eux »[46] **;** *deuxio*, « la signification de ces choses dérive et émerge de l'interaction avec autrui »[47]*; tertio*, « le sens est traité et modifié par un processus d'interprétation auquel a recours la personne qui a affaire à celles-ci »[48].

Les deux premiers axiomes de l'interactionnisme symbolique sont à l'œuvre. Mais le temps covidien doit être le temps du troisième. Les signaux que lance le temps covidien sont ceux des bousculements et basculements des préjugés. Le

42 Jean Nizet et Natalie Rigaux, *La sociologie de Erving Goffman*, La Découverte, Paris, 2014, p. 73.
43 Robert Merton, "The Thomas theorem and The Matthew effect", *Social Forces.* 74, 1995, pp. 379-424.
44 William Isaac Thomas et Dorothy Swaine Thomas, *The Child in America, Knopf*, New York, 1928, p. 584.
45 Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago*, 1892-1967, Seuil, Paris, 2001, 550 p.
46 Herbert Blumer, *Symbolic Interaction: perspective, and method,* Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1969, p. 2.
47 *Ibid.*
48 *Ibid.*

temps covidien doit être celui d'une « rupture de cadres »[49], c'est-à-dire un moment où l'acteur « se rend compte qu'il a perçu la situation de manière erronée et qu'il s'y est engagé de façon inadéquate »[50]. Cette rupture de cadres fera tomber les préjugés pour faire place à une collaboration plus franche des acteurs, quelles que soient leurs origines géographiques, professionnelles, idéologiques… Elle permettra la mutualisation des forces du centre et des périphéries, le partage des savoirs des médecines traditionnelle et moderne, la mise en science des intuitions et savoirs minoritaires des profanes par les scientifiques, la brisure des barrières raciales, géographiques et de tous ordres. Là, se trouve le sens du temps covidien. Là, se trouve le sens de la recherche de plein air. En attendant que se réalise cette rupture de cadres, nous assistons à des modes de contournement des polémiques.

## II- Les nourritures salvatrices du temps d'urgence sanitaire

Le temps d'urgence sanitaire doit se nourrir d'adaptation, d'invention et de réinvention. S'abreuvant à ces sources, il peut être maitrisé et bien géré. L'urgence impose ainsi l'ouverture des frontières, la suppression des cloisons. Le but, est de mettre la science ou le droit médicaux en mouvement. Pour parvenir à des procédures d'exception. En attendant, l'urgence vitale commande d'être rebelle et d'affirmer sa souveraineté.

### A- L'affirmation de la souveraineté

Le Covid-19 a mis la santé de l'humanité en danger ; les polémiques ont englué le monde dans une incertitude totale. L'absence de consensus sur les remèdes a créé un effet de sauve-qui-peut. La gouvernance sanitaire mondiale a échappé à l'OMS, tant cette dernière empile des communiquées et

49 Erving Goffman, *Op. cit.*
50 Jean Nizet et Natalie Rigaux, *Op. cit.*

directives improductifs, parfois des tergiversations et contradictions comme dans le cas de l'usage des masques. Ou carrément, elle est prise au piège des querelles géopoliticiennes entre Chinois et Américains. La gouvernance mondiale de la santé s'est donc progressivement déconcentrée pour retourner dans les sphères domestiques des Etats. Dans ce contexte de crise, sans directives crédibles de l'Organisation mondiale de la Santé, chacun cherche désormais à sauver sa tête. Mais la marche de la déconcentration ne s'est pas arrêtée au niveau étatique. Là où l'Etat a tergiversé, là où les polémiques internes ont été les plus vives, le centre de décision s'est déplacé jusqu'à l'étape des professionnels de santé, ou même des individus.

Pour contourner les polémiques, il a fallu donc faire recours à la souveraineté : souveraineté de l'individu, souveraineté du médecin, souveraineté de l'Etat. Souveraineté de l'individu sur son corps. Souveraineté du médecin sur son ordonnance. Souveraineté de l'Etat sur son territoire.

Les images de centaines de Français positionnés devant l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée-Infection de Marseille pour se faire dépister et éventuellement traiter à la Chloroquine sont l'exemple le plus symptomatique de la rencontre des deux premiers types de souveraineté : celle de l'individu et celle du médecin. Pendant que l'Etat français tergiversait sur le traitement et refusait encore les dépistages de masse, Didier Raoult appliquait sa propre politique de riposte faite de dépistage systématique et de traitement à base d'hydroxychloroquine et d'azithromycine.

La souveraineté de l'individu, c'est la possibilité qu'il a de choisir lui-même, envers et contre toutes directives contraires, le lieu où il se soigne, le spécialiste qui le soigne et le traitement auquel il se soumet. Le consentement du patient au soin qu'il

reçoit est même érigé en liberté fondamentale[51] par le Conseil d'Etat français dans sa décision du 16 août 2002[52]. S'il est difficile encore aujourd'hui de savoir si des patients ont pu imposer aux médecins le traitement qu'ils devaient recevoir dans la lutte contre le Covid-19, il est tout de même possible d'observer que les patients ayant choisi de se faire dépister et soigner dans des hôpitaux où un tel traitement est administré, ont fait le choix souverain de se soumettre à ce traitement. La souveraineté de l'individu s'est également observée à travers les nombreuses recettes de grand-mère diffusées sur les réseaux sociaux et adoptées par de nombreux citoyens dans le but de se prémunir contre le Covid-19 malgré les communiqués et communications officiels qui remettent en cause leur efficacité. La souveraineté de l'individu, c'est aussi l'option faite par les patients qui se sont traités à l'Apivirine au Burkina Faso[53].

La souveraineté du médecin, c'est la possibilité qu'il a de choisir lui-même, envers et contre toutes directives contraires, le traitement qui lui semble le mieux convenir aux symptômes qu'il détecte. En droit médical, on parle de « liberté de prescription »[54] reconnue au médecin hospitalier. Le Conseil d'Etat français l'a d'ailleurs rappelé dans son Ordonnance du 28 mars

51 Delphine Provence, « Covid-19 et Chloroquine : le patient infecté peut-il choisir son traitement ? », 26/03/2020, URL : https://www.village-justice.com/articles/covid-chloroquine-patient-infecte-peut-choisir-son-traitement,34334.html, consulté le 02 juin 2020.

52 Conseil d'Etat, Juge des Référés, Cts Feuillatey, req. n°2 249552.

53 L'existence de ces patients est annoncée dans un communiqué de presse du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation du Faso le jeudi 26 mars 2020. L'intégralité de ce communiqué est disponible sur https://www.lefaso.net/spip.php?article95748, consulté le 1er juin 2020.

54 François Jacquot, « Crise sanitaire : un médecin hospitalier peut-il prescrire un médicament qui n'a pas fait l'objet d'essais cliniques ? », 30/03/2020, URL : https://www.village-justice.com/articles/crise-sanitaire-medecin-hospitalier-peut-prescrire-medicament-contre,34256.html, consulté le 03 juin 2020 ; Roger Philippe, « L'atteinte à la liberté de prescription des médecins par l'Etat d'urgence sanitaire lié au Covid-19 : le cas de l'hydroxychloroquine », 11/05/2020, URL : https://www.eurojuris.fr/categories/coronavirus-13013/articles/covid-19-et-prescription-hydroxychloroquine-39597.htm, consulté le 03 juin 2020.

2020, en précisant que tout patient du Covid-19 a le droit de recevoir « sous réserve de son consentement libre et éclairé, les traitements et les soins appropriés à son état de santé, tels qu'appréciés par le médecin »[55]. Le droit de liberté de prescription est encadré par trois critères à respecter : i) les données acquises de la science ; ii) la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins ; iii) l'évaluation du bénéfice/risque[56]. Et dans un contexte d'urgence sanitaire, la conclusion de Maître François Jacquot va même plus loin : « il semble que dans une situation de crise sanitaire de l'ampleur de celle que cause le Coronavirus, des médecins hospitaliers particulièrement qualifiés sont en droit de proposer à leurs patients un traitement qui n'a pas, à proprement parler, fait l'objet d'essais cliniques en bonne et due forme, et ce quelle que soit la controverse scientifique »[57]. C'est cette souveraineté qui a permis à de nombreux médecins de prescrire le traitement à l'hydroxychloroquine pendant que l'Etat français y était réticent. Si ce dernier a fini par prendre des décrets autorisant sous conditions l'administration de ce traitement, il les a encore rapportés après une publication de la revue britannique *The Lancet* qui remet en cause l'efficacité du traitement[58]. De nombreux médecins ont continué néanmoins de le prescrire en vertu de leur liberté de prescription[59]. Et l'IHU de Marseille a affirmé qu'il continuerait de traiter

55 Conseil d'Etat, Juge des Référés, Smaer et autres, n° 439726.
56 Roger Philippe, *Op. cit.*
57 François Jacquot, *Op. cit.*
58 Suite à une controverse sur la crédibilité des données que la revue prétendait avoir recueilli, elle rapportera sa publication quelques jours plus tard. L'OMS qui avait suspendu ses essais cliniques à base de la chloroquine au lendemain de ladite publication les a relancés. Mais l'Etat français n'est plus revenu sur l'abrogation des décrets autorisant la prescription de la chloroquine.
59 Marion Lecas, « Chloroquine : interdite mais toujours prescrite », 29/05/2020, URL : https://www.lacroix.com/amp/1201096585, consulté le 03 juin 2020.

ses patients « avec les traitements que nous estimons les plus adaptés en l'état actuel de la science et des connaissances »[60].

La souveraineté de l'Etat, c'est la possibilité qu'il a de choisir lui-même, envers et contre toutes directives contraires, la politique sanitaire qui va s'appliquer sur son territoire. C'est en vertu de cette souveraineté que malgré les controverses autour de l'hydroxychloroquine, elle est pourtant le traitement adopté par la plupart des Etats africains pour traiter le Covid-19. C'est au nom de cette souveraineté que le Bénin va même plus loin en prescrivant le traitement de Didier Raoult par prophylaxie[61], c'est-à-dire en prévention de la maladie. C'est aussi cette souveraineté qui permet à Madagascar de soumettre sa population à la consommation du Covid-Organics. Et malgré les réticences de l'OMS, ce remède est offert à plusieurs Etats africains. Seulement, il faut aller bien plus loin.

### B- La définition d'un droit médical d'exception

La pandémie du Covid-19 n'est pas une exception dans l'histoire. Loin de là[62]. Les épidémies ou les pandémies ont en effet traversé l'histoire[63]. Mais le droit médical semble hermétique. Il demeure constant en dépit du temps d'urgence qu'ouvrent

60 Le Point, « Hydroxychloroquine : l'IHU du Pr Raoult continuera les traitements les plus adaptés », 27/05/2020, URL : https://www.lepoint.fr/sante/l-hydroxychoroquine-n-est-plus-autorisee-en-france-pour-traiter-le-coronavirus-27-05-2020-2377138_40_php, consulté le 03 juin 2020.

61 Falilatou Titi, « Coronavirus au Bénin : Patrice Talon explique un autre usage de la Chloroquine », 27/04/2020, URL : https://www.banouto.info/article/bien-etre/20200427-coronavirus-la-chloroquine-n-est-pas-pour-ceux-qui-respectent-les-mesures-patrice-talon/, consulté le 03 juin 2020.

62 Alexandre Duporte, Simon Kaiser, « Pandémies : le Coronavirus, loin d'être une exception dans l'histoire », 12 juin 2020, URL : https://www.taurillon.org/pandemies-le-coronavirus-loin-d-etre-une-exception-dans-l-histoire, consulté le 29 juin 2020.

63 Lire, Winner Abbécy, « Le Covid-19 comme la Peste ! De la régression historique en Europe », *Op. cit*. Lire également, Florence Bretelle-Establet et Frédéric Keck, « Les épidémies entre « Occident » et « Orient » », *Extrême-Orient Extrême-Occident*, n° 37, 2014, ((01 septembre 2014), URL : http://journals.openedition.org/extremeorient/327, consulté le 29 juin 2020.

les pandémies et dans lequel elles plongent les sociétés. Tout au plus, les dérogations peuvent se rapporter à la violation du secret médical[64]. Par ailleurs, confrontés aux pandémies, et sur la base de l'état d'urgence sanitaire, les Etats peuvent adopter des lois d'exception. Notamment pour instaurer des mesures en vue de redéfinir l'espace sur lequel le pouvoir pourra s'exercer avec légitimité[65]. Mais, il faut nécessairement aller plus loin et établir une relation entre les épidémies-pandémies et le droit médical.

En effet, le temps de crise est un temps extra-ordinaire, qui nous plonge dans une zone de non droit. Le temps d'urgence et la situation exceptionnelle entrainent en effet, une crise du droit qui exige un droit de crise. En effet, on parle de crise parce que l'on sort des configurations symétriques ou des situations régulières. Sous ce rapport, les solutions immédiates et urgentes se retrouveront difficilement dans les règles générales et régulières. Dès lors, il faut des exceptions à ces règles et au droit, ou bien, créer un nouveau droit, un droit d'exception. Ceci est déjà vrai en temps de crises politiques ou sécuritaires où le droit ordinaire, la Constitution sont suspendus et remplacés par un droit d'un type nouveau, créé dans l'urgence et pour régler l'urgence. Des « chartes constitutionnelles » aux « petites constitutions », « constitutions de crise », « constitution de transition » ou « constitution en transition », le plus important, c'est de régler la crise, atténuer les tensions, et non les formes juridiques et procédurales pour y arriver. C'est bien pourquoi, parfois,

64 Lire, Ramdane Ghennai, « Vie privée et violation du secret médical en temps de pandémie », 07 mai 2020, URL : https://www.village-justice.com/articles/vie-privee-violation-secret-medical-temps-pandemie,35174.html, consulté le 29 juin 2020. Jonathan Koné, « La protection du secret médical en Droit ivoirien à l'aune du Covid-19 », 08 mai 2020, URL : https://www.village-justice.com/articles/protection-secret-medical-droit-ivoirien-aune-covid,35211.html, consulté le 29 juin 2020. Charles Fombad, « La crise du secret médical dans le cadre de la lutte contre la pandémie de vih/sida au Botswana », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 170, 2001, pp. 703-717.

65 Lire, Marie-Eve Couture Ménard, David Pavot, « Les pandémies et le droit : vers une plus grande solidarité ? », *Revue de droit. Université de Sherbrooke (RDUS)*, 2016, volume 46, n° 2, pp. 251-290. Vinc Okila, « Conseil de sécurité et renforcement de la lutte contre les pandémies en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies », *Revue de droit. Université de Sherbrooke (RDUS)*, 2016, volume 46, n° 2, pp. 291-324.

les accords politiques, sans réelle valeur juridique, peuvent servir de constitution, le temps d'une crise, et conduire à sa résolution.

En temps de crise sanitaire comme celle à laquelle nous soumet le Covid-19, la seule préoccupation doit être de soulager les malades et de combattre la mort. En effet, face à l'urgence vitale, les procédures ordinaires doivent s'éclipser pour laisser place à plus de flexibilité pour sauver des vies. Il faut donc urgemment sortir des barrières hermétiques, ouvrir les fenêtres et les portes, déconstruire les procédures relatives aux essais cliniques, alléger les règles de mise sur le marché des produits pharmaceutiques. En clair, en temps d'urgence sanitaire, déconfiner la recherche médicale et la débarrasser de ses oripeaux sont une nécessité. Car, « penser en temps covidien, c'est proscrire le confinement de la pensée ; c'est instituer, valoriser, sanctifier le déconfinement de la pensée ; c'est ouvrir le champ et le temps à la pensée. Alors que le temps covidien impose des cloisons, des périmètres, des espaces et du temps à ne pas franchir, sommés que nous sommes de rester à distance, penser en temps covidien exige de s'affranchir, de transgresser et d'embrasser tout ou presque, de tout décloisonner, de tout mettre à plat »[66]. Les procédures aussi. D'ailleurs, dans ce temps covidien, rien n'est plus normal ; tout a changé ; tout s'adapte. Le droit médical aussi devrait s'inscrire dans cette dynamique et marcher avec l'urgence. Car, l'urgence médicale n'attend pas ; elle impose d'agir vite et sans délai et de se soustraire des frontières procédurales délimitées par et pour les essais cliniques. Entre les normes établies et les situations hors norme, il y a un vide qu'il faut combler. Au moyen des exceptions au droit. Entre les dimensions *Chronos* et *Kairos*, il faut tendre vers la seconde. *Chronos* renvoie en effet à « un cadre préalable standardisé et s'impose à l'activité humaine comme temps unique, un temps de référence »[67]. Il s'agit des prescriptions collectives préexistantes. Par contre, *Kairos* ne s'enferme pas dans les règles et

66 Expédit Ologou, *Op. cit.*
67 Valérie Wolff, « Le sens de l'urgence à l'hôpital », in *BioéthiqueOnline*, 5/37, 2016, p. 12, http://bioethiqueonline.ca/5/37.

relève du pragmatisme. *Kairos* permet « l'appréciation d'une situation dans toutes ses dimensions et ouvre la voie aux possibilités d'adaptation »[68]. *Chronos et Kairos* sont en effet comparables aux figures du juriste *Jupiter* et *Athena* ; le premier étant la figure robot ou robotisée, qui refuse de s'ouvrir, le second, la figure pragmatique, qui n'hésite pas à sortir de son confort pour aller chercher les solutions où qu'elles se trouvent. Le droit médical doit se réinventer et être à l'image de *Kairos* ou *Athena*. Les régimes de vérité médicaux du temps de paix diffèrent fondamentalement en temps de guerre, temps d'urgence, temps d'incertitudes comme le temps covidien. On n'est plus dans le temps long et interminable des conjectures théoriques, mais dans la prison des questions cruciales aux contours incertains auxquelles nous soumet la pandémie. C'est le temps du péril. Cette exceptionnalité, bouleversant les normes établies, exige un droit d'un autre type. L'enjeu, c'est la vie.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Ouvrages**

Bidouzo Thierry, *Les Organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique*, Aix-en-Provence, Confluence des droits, 2019, 496 p.

Blumer Herbert, *Symbolic Interaction: perspective, and method*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1969, 208 p.

Callon Michel, Lascoumes Pierre, Barthe Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, 440 p.

Chapoulie Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago*, Paris, Seuil, 2001, 496 p.

Goffman Erving, *Frame Analysis : An Essay on the Organization of Experience*, Harper and Row, New York, 1974, 600 p.

68 Valérie Wolff, « Le sens de l'urgence à l'hôpital », *Op. cit.*

Les chercheurs ignorants, *Les recherches-actions collaboratives*, Presses de l'EHESP, « Politiques et interventions sociales », 2015, 288 p.

Nizet Jean et Rigaux Natalie, *La sociologie de Erving Goffman*, La Découverte, Paris, 2014, 128 p.

Saint Augustin, *Confessions*, Garnier Frères, Paris, 1964, 380 p.

Smith Adam, *La richesse des nations*, Paris, Flammarion, 1999, 531 p.

Sur Serge, *Relations internationales*, Paris, LGDJ, 2004, 598 p.

Thomas William Isaac et Thomas Dorothy Swaine, *The Child in America*, Knopf, New York, 1928, 630 p.

- **Articles scientifiques et Chapitres d'ouvrages**

Abbécy Winner, « Le Covid-19 comme la Peste ! De la régression historique en Europe », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF N°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/le-covid-19-comme-la-peste-de-la-regression-historique-en-europe/, consulté le 2 juin 2020.

Ambrosetti David et Buchet de Neuilly Yves, « Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d'acteurs », in *Cultures et Conflits*, Paris, L'Harmattan, 2009, vol. 75, n° 3, pp. 7-14.

Bretelle-Establet Florence et Keck Frédéric, « Les épidémies entre « Occident » et « Orient » », *Extrême-Orient Extrême-Occident*, n° 37, 2014, ((01 septembre 2014), URL : http://journals.openedition.org/extremeorient/327, consulté le 29 juin 2020.

Couture Ménard Marie-Eve, Pavot David, « Les pandémies et le droit : vers une plus grande solidarité ? », *Revue de droit. Université de Sherbrooke (RDUS),* 2016, volume 46, n° 2, pp. 251-290.

Cosson Audrey, « Recherche participative et réflexitivé: synthèse du séminaire et perspectives », Séminaire Recherche participative: pratiques et réfléxivité, Novembre 2012, Mirabel, France, 5 p.

Duporte Alexandre, Kaiser Simon, « Pandémies : le Coronavirus, loin d'être une exception dans l'histoire », 12 juin 2020, URL : https://www.taurillon.org/pandemies-le-coronavirus-loin-d-etre-une-exception-dans-l-histoire, consulté le 29 juin 2020.

Fombad Charles, « La crise du secret médical dans le cadre de la lutte contre la pandémie de vih/sida au Botswana », *Revue internationale des sciences sociales,* n° 170, 2001, pp. 703-717.

Ghennai Ramdane, « Vie privée et violation du secret médical en temps de pandémie », 07 mai 2020, URL : https://www.village-justice.com/articles/vie-privee-violation-secret-medical-temps-pandemie,35174.html, consulté le 29 juin 2020.

Houssin Didier, « L'urgence », *Presses de Sciences Po*, « Les Tribunes de la santé », 2006/4 N° 13, pp. 33-38.

Jacquot François, « Crise sanitaire : un médecin hospitalier peut-il prescrire un médicament qui n'a pas fait l'objet d'essais cliniques ? », 30/03/2020, URL : https://www.village-justice.com/articles/crise-sanitaire-medecin-hospitalier-peut-prescrire-medicament-contre,34256.html, consulté le 03 juin 2020.

Koné Jonathan, « La protection du secret médical en Droit ivoirien à l'aune du Covid-19 », 08 mai 2020, URL : https://www.village-justice.com/articles/protection-secret-medical-droit-ivoirien-aune-covid,35211.html, consulté le 29 juin 2020.

Merton Robert, « The Thomas theorem and The Matthew effect », Social Forces. 74, 1995, pp. 379-424.

Nora Pierre, « L'évènement monstre », *Communications,* n° 18, 1972, pp. 162-172.

Okila Vinc, « Conseil de sécurité et renforcement de la lutte contre les pandémies en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies », *Revue de droit. Université de Sherbrooke (RDUS),* 2016, volume 46, n° 2, pp. 291-324.

Ologou Expédit, « Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien », *Les fragilités du monde*, Dossier du CiAAF N°2, mai-juin 2020, URL : https://www.ciaaf.org/covid-19/penser-la-fragilite-universelle-notes--provisoires-sur-le-temps-covidien/, consulté le 2 juin 2020.

Philippe Roger, « L'atteinte à la liberté de prescription des médecins par l'Etat d'urgence sanitaire lié au Covid-19 : le cas de l'hydroxychloroquine », 11/05/2020, URL : https://www.eurojuris.fr/categories/coronavirus-13013/articles/covid-19-et-prescription-hydroxychloroquine-39597.htm, consulté le 03 juin 2020.

Provence Delphine, « Covid-19 et Chloroquine : le patient infecté peut-il choisir son traitement ? », 26/03/2020, URL : https://www.village-justice.com/articles/covid-chloroquine-patient-infecte-peut-choisir-son-traitement,34334.html, consulté le 02 juin 2020.

Unité de recherche Yersinia, « Peste : informations et traitements », URL : https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/peste, consulté le 1er juin 2020.

Vital-Durand Gabriel, « 20 juin 1894. Alexandre Yersin isole le bacille de la peste », 27/02/2020, URL : https://www.herodote.net/20_juin_1894-evenement-18940620.php, consulté le 28 juin 2020.

Wolff Valérie, « Le sens de l'urgence à l'hôpital », in *BioéthiqueOnline*, 5/37, 2016, http://bioethiqueonline.ca/5/37.

- **Rapports et Autres travaux**

Organisation mondiale de la santé (OMS), *Lignes directrices pour la gestion des questions éthiques lors des flambées de maladies infectieuses*, Genève, OMS, 2018, 68 p.

World Health Organization (WHO), *Report of the Ethics Working Group meeting*, Geneva, 20-21 october2014,in,http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/137509/1/WHO_HIS_KER_GHE_14.2_eng.pdf, consulté le 10 juin 2020.

- **Sources officielles et judiciaires**

Communiqué de presse du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation du Faso le jeudi 26 mars 2020, URL : https://www.lefaso.net/spip.php?article95748, consulté le 1er juin 2020.

Conseil d'Etat, Juge des Référés, Cts Feuillatey, req. n°2 249552.

Conseil d'Etat, Juge des Référés, Smaer et autres, n° 439726.

- **Articles de presse**

BFMTV, « Pr Didier Raoult : «Je suis une star des maladies infectueuses» », 02/06/2020, URL : https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/pr-didier-raoult-je-suis-une-star-des-maladies-infectueuses-1252139.html, consulté le 02 juin 2020.

Campion Etienne, « Didier Raoult et le milieu médical parisien : histoire d'une détestation réciproque », 26/03/2020, URL : https://www.marianne.net/politique/didier-raoult-et-le-milieu-medical-parisien-histoire-d-une-detestation-reciproque, consulté le 1er juin 2020.

Dia Ibrahima Jr, « Andry Rajoelina : «l'OMS et le lobbying pharmaceutique veulent freiner le Covid-Organic, mais ils n'y arriveront pas », 11/05/2020, URL : https://www.

finacialafrik.com/2020/05/11/andry-rajoelina-loms-et-le-lobbying-pharmaceutique-veulent-freiner-le-covid-organic-mais-ils-ny-arriveront-pas/, consulté le 03 juin 2020.

Kossouho Laurent, « Coronavirus : Valentin Agon propose l'Apivirine pour sauver l'humanité contre le virus », 30/03/2020, URL : https://www.news.acotonou.com/h/125428.html, consulté le 03 juin 2020.

Lecas Marion, « Chloroquine : interdite mais toujours prescrite », 29/05/2020, URL : https://www.lacroix.com/amp/1201096585, consulté le 03 juin 2020.

Lemahieu Thomas, « Le business du Coronavirus : comment l'industrie pharmaceutique veut dicter leur conduite aux politiques », 31/03/2020, URL : https://www.humanite.fr/le-business-du-coronavirus-comment-lindustrie-pharmaceutique-veut-dicter-leur-conduite-aux-politiques/, consulté le 02 juin 2020.

Le Monde, « Les élucubrations du «Docteur» Trump », 24/04/2020, URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/24/rayons-uv-et-desinfectant-injecte-dans-les-poumons-leselucubrations-du-docteur-trump-contre-le-covid-19_6037652_3210.html, consulté le 1er juin 2020.

*Le Point*, « Hydroxychloroquine : l'IHU du Pr Raoult continuera les traitements les plus adaptés », 27/05/2020, URL : https://www.lepoint.fr/sante/l-hydroxychoroquine-n-est-plus-autorisee-en-france-pour-traiter-le-coronavirus-27-05-2020-2377138_40_php, consulté le 03 juin 2020.

*Radio France Internationale*, « Covid-Organics : « Le problème, c'est que ça vient d'Afrique », dit Andry Rajoelina sur RFI », 11/05/2020, URL : http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200511-madagascar-andry-rajoelina-rfi-grande-ile-artemisia-coronavirus-covid-organics, consulté le 02 juin 2020.

Raoufol Ivan, « Covid-19 : Marseille défie l'Etat jacobin », 23/03/2020, URL : https://www.blog.lefigaro.fr/rioufol/2020/03/covid-19-marseille-defie-letat.html, consulté le 02 juin 2020.

Titi Falilatou, « Coronavirus au Bénin : Patrice Talon explique un autre usage de la Chloroquine », 27/04/2020, URL : https://www.banouto.info/article/bien-etre/20200427-coronavirus-la-chloroquine-n-est-pas-pour-ceux-qui-respectent-les-mesures-patrice-talon/, consulté le 03 juin 2020.

Top Visages, « Coronavirus : L'Apivirine interdit au Faso, Valentin Agon crie au complot contre l'Afrique », 09/04/2020, URL : https://www.topvoyages.net/coronavirus-le-beninois-valentin-agon-crie-au-complot-contre-lafrique/, consulté le 03 juin 2020.

# Afrique, médicaments et vaccins : ce que révèle la Covid-19[1]

**Adanvo Isaac Houngnigbé**

Les grandes crises sanitaires, au-delà de leur caractère lugubre, ont souvent le mérite de provoquer de profonds bouleversements dans les orientations politiques des États. La grippe espagnole de 1918, qui a fait entre 20 et 100 millions de morts, a fait prendre conscience de la nature internationale de la menace des épidémies et maladies, des impératifs de l'hygiène et d'un réseau de surveillance pour y faire face. Le Comité d'hygiène de la Société des Nations (SDN), ancêtre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a été créé à la suite de cette épidémie[2]. La Covid-19, fidèle à ce théorème des catastrophes sanitaires, va sans doute impulser des changements dans "la façon de penser" des États et dans la hiérarchisation de leurs priorités. Cette pandémie met en lumière des sujets qui, il y a quelques mois, ne feraient pas l'objet de préoccupation majeure et de débat dans l'espace public, lesquels sujets, habituellement très secondaires, sont subitement révélés et amplifiés.

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 10 juin 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/covid-19/afrique-et-medicaments-ce-que-revele-la-covid-19/.**

2 Lajarge Éric, Debiève Hélène, Nicollet Zhour, « Une approche nationale et des normes internationales : le rôle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) », dans, Lajarge Éric, Debiève Hélène, Nicollet Zhour (dir.), *Santé publique. En 12 notions*, Paris, Dunod, « Aide-Mémoire », 2013, pp. 77-82.

Le médicament contre la Covid-19 pourrait-il venir de l'Afrique ? L'Afrique peut-elle concevoir et produire un vaccin contre la maladie ? Des solutions africaines se révèleraient-t-elles crédibles ? Le remède contre la Covid-19 doit-il obligatoirement émaner des centres de recherches occidentaux pour être accepté ? Le 21 avril 2020, le président malgache Andry Rajoelina a annoncé le lancement d'un remède traditionnel amélioré, à la fois préventif et curatif, le « Covid-Organics » suite aux travaux des chercheurs de l'Institut Malgache de Recherche Appliquée (IMRA)[3]. Il est composé d'Artemisia et de plantes médicinales malgaches. Cette annonce, portée par le chef de l'Etat malgache en personne, a eu un écho retentissant dans le monde entier et particulièrement sur le continent africain, entrainant presque immédiatement des critiques sur l'efficacité du remède. Le 10 mai 2020, dans un entretien accordé à Radio France Internationale et France 24, le président malgache a dénoncé cette vision d'une Afrique incapable en ces termes : « Si c'était un pays européen qui avait découvert ce remède, est-ce qu'il y aurait autant de doutes ? Je ne pense pas […] Le problème, c'est que cela vient d'Afrique. Et on ne peut pas accepter qu'un pays comme Madagascar, qui est le 163*ème* pays le plus pauvre du monde, ait mis en place cette formule pour sauver le monde »[4].

L'Afrique apparaît encore très en retrait du marché mondial du médicament. Le continent africain ne représente que 3 % de la production mondiale du médicament, et 95 % des

3 Kpèhoun Judicaël, « Coronavirus : Covid-Organics, remède local vanté par Andry Rajoelina, le Président malgache », , 21 avril 2020, Disponible sur: https://www.banouto.info/article/bien-etre/20200421-coronavirus-covid-organics-remde-local-vant-par-andry-rajoelina-le-prsident-malgache/, consulté 6 juin 2020.

4 Boisbouvier Christophe, Perelman Marc, « A. Rajoelina sur France 24 :"Le problème du remède Covid-Organic, c'est qu'il vient d'Afrique" », 11 mai 2020, Disponible sur: https://www.france24.com/fr/afrique/20200511-a-rajoelina-sur-france-24-le-probl%C3%A8me-du-rem%C3%A8de-covid-organic-c-est-qu-il-vient-d-afrique, consulté le 6 juin 2020.

médicaments consommés en Afrique sont importés[5]. L'indépendance du continent africain par rapport au médicament est un défi essentiel. Le médicament touche directement à la santé et à la vie. C'est une question de souveraineté. Et qui dit souveraineté dit "capacité". La souveraineté n'est pas un vain mot, elle est surtout dans l'action. Que représente le médicament ? Quelle est la capacité de l'Afrique à produire ses propres médicaments ? Qu'est ce qui explique le doute presque systématique vis-à-vis des remèdes élaborés en Afrique ? Comment gommer ce doute ? Faut-il aller dans le sens d'une vision souverainiste, afrocentriste qui défend une recherche africaine basée sur une méthode adaptée à ses réalités ou s'accorder avec une vision mondialiste qui soutient la conformité de la recherche de médicament en Afrique aux normes occidentales ? Sans prétention d'exhaustivité, ce document se propose d'analyser quelques-unes de ces questions, sporadiquement abordées dans l'espace public, mais cette fois, fort exacerbées par la Covid-19. L'objectif est de faire du médicament voire du vaccin, non plus un sujet rare et intermittent mais une préoccupation permanente des populations et des pouvoirs publics.

## 1- L'enjeu du médicament est hautement stratégique

Le médicament n'est pas un produit de santé banal. Il permet de lutter contre la mort, de restaurer la santé mais il peut également donner la mort ou provoquer des incapacités lorsqu'il est de mauvaise qualité ou mal administré. Le médicament est un déterminant de base du développement d'un pays. « Il n'y a de richesse que d'hommes », écrivait au XVIe siècle Jean Bodin. Le médicament est un déterminant de la bonne santé de la ressource humaine d'un pays. Lorsqu'une jeune fille de 17 ans meurt d'un paludisme grave faute de moyens financiers pour acheter le médicament, c'est une

5 Proparco, Groupe Agence Française de Développement, « Le médicament en Afrique : répondre aux enjeux d'accessibilité et de qualité », *Revue secteur privé et développement*, n° 28, 2017, pp. 1-40.

énorme perte. De la même façon, quand un adulte de 40 ans développe une insuffisance rénale chronique suite à la prise régulière de faux médicaments et doit sa survie à la dialyse, il s'agit d'un important manque à gagner pour l'économie (augmentation des dépenses de santé, baisse de la productivité). Si les personnes vivant avec le VIH-SIDA ne peuvent plus suivre leur traitement à cause d'une rupture de stock des antirétroviraux (ARV), il s'agira d'une catastrophe. En contrôlant ce que la population consomme comme médicament, on ne contrôle pas uniquement quelques milligrammes de substance, mais on contrôle la vie de la population et au-delà, le développement d'un pays.

Le médicament apparait alors comme un élément essentiel de souveraineté dont il faut avoir le contrôle. Il peut rapidement devenir un outil de négociation dans les relations internationales. Il peut se transformer en un moyen de pression, de chantage, de sanction mettant à mal la vie d'un pays. La pandémie de la Covid-19 a montré à suffisance combien certains produits de santé notamment les médicaments peuvent rapidement se raréfier générant des comportements surréalistes au mépris des règles diplomatiques. Fin mars, les Américains ont détourné des commandes de masques passées par la France à Pékin en les rachetant, beaucoup plus cher, sur le tarmac d'un aéroport chinois[6]. Début avril, du matériel médical acquis par Israël a été bloqué en Turquie[7]. Ankara a exigé que le même type de matériel soit transféré aux Palestiniens. Il n'est, par conséquent, pas excessif d'envisager la possibilité d'une "guerre du médicament" dans des circonstances où la rareté sera extrême, ne laissant aux États d'autres choix que

6 Lasserre Isabelle, « Coronavirus: la guerre des masques fait rage au pied des avions chinois », 2 avril 2020, Disponible sur: https://www.lefigaro.fr/international/coronavirus-l-amerique-relance-la-guerre-des-masques-20200402 , consulté le 3 juin 2020.

7 *RFI*, « Coronavirus: du matériel médical pour Israël bloqué en Turquie ». 12 avril 2020. Disponible sur: http://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20200412-matériel-médical-israël-bloqué-en-turquie, consulté le 3 juin 2020.

l'affrontement pour soigner leurs populations. La géopolitique du médicament peut devenir une notion d'importance. Comme l'eau, le médicament peut être un ''catalyseur des tensions'' entre les États[8]. La capacité des États pauvres à produire eux-mêmes leurs médicaments et remèdes est essentielle pour se prémunir des conséquences de situations qui empêcheraient toute possibilité d'importation.

Aussi, le médicament est-il un enjeu éminemment économique. En 2016, le chiffre d'affaires du marché pharmaceutique mondial s'élevait à plus de 1105 milliards de dollars et devrait atteindre plus de 1400 milliards d'ici 2021[4], notamment grâce à l'expansion des « pharmerging »[9]. Le continent africain ne compte que pour 0,7 % de ce marché (dix pays d'Afrique[10] représentent à eux seuls 70 % du marché du continent)[4]. Il s'agit d'un pourcentage très faible qui traduit l'importance de l'écart à combler. La bonne nouvelle est qu'il existe sur le continent une certaine expertise en matière de médicament, même si elle est concentrée dans une minorité de pays. Ces derniers peuvent être des moteurs pour permettre à l'Afrique de gagner en importance sur le marché. Les pays africains, encore très pauvres, peuvent s'appuyer sur le médicament pour construire des économies fortes, créer des emplois et améliorer le niveau de vie de leurs populations. Le chemin pour y arriver nécessite des efforts. Ces derniers doivent dans un premier temps, se consacrer prioritairement à la recherche.

8 Lasserre Frédéric, « Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », Revue internationale et stratégique, vol. 66, no. 2, 2007, pp. 105-118.

9 Chine, Brésil, Russie, Inde, Algérie, Argentine, Colombie, Bangladesh, Indonésie, Mexique, Nigeria, Pakistan, Pologne, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Philippines, Turquie, Roumanie, Chili, Kazakhstan, Vietnam.

10 Algérie, Égypte, Kenya, Côte d'Ivoire, Libye, Maroc, Nigeria, Afrique du Sud, Soudan, Tunisie.

## 2- Le cas spécifique des vaccins

La course à la recherche du vaccin contre la Covid-19 a été folle. En moins d'un an, le monde a réussi à concevoir et à produire plusieurs types de vaccins efficaces. En fait, ce n'est pas le monde qui a trouvé le vaccin, mais un petit nombre de pays avec leurs chercheurs, leurs startups et entreprises dédiés à relever le défi. Au-delà de sauver des vies humaines, il s'agissait d'un enjeu de puissance et de souveraineté. En effet, en dehors de la France, les pays, membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies ont pu proposer au moins un vaccin, une façon de montrer qu'ils sont bien les maitres du monde et ce, sur tous les plans. Citons les États-Unis avec les vaccins Pfizer et Moderna, la Chine avec les vaccins Sinopharm et Sinovac, le Royaume Uni avec le vaccin AstraZeneca/Oxford et la Russie avec le vaccin Sputnik V. Le pays de Louis Pasteur, a d'ailleurs considéré son absence dans les pays "découvreurs du vaccin" comme une claque et un recul de la recherche française[11]. Que dire de l'Afrique dans ce débat de souveraineté sur le vaccin ? Pas grand-chose. Des 54 États du continent, aucun n'est encore parvenu a proposer un vaccin pour combattre la pandémie. En effet, comme pour les médicaments, l'Afrique a une capacité de production endogène quasi-inexistante.

En 2017, il y avait huit fabricants de vaccin en Afrique, dont seulement deux exécutaient tous les aspects du processus de fabrication des vaccins, de la production des ingrédients actifs à l'emballage[12]. Il y a une nécessité de partir des initiatives existantes pour la mise en place de projets plus ambitieux.

11 Vincent Bordenave, « Covid-19: la crise révèle les faiblesses de la recherche française », 2 février 2021, Disponible sur: https://www.lefigaro.fr/sciences/la-crise-revele-les-faiblesses-de-la-recherche-francaise-20210202, consulté le 7 mars 2021.

12 United Nations Industrial Development Organization, African Vaccine Manufacturing Initiative, World Health Organization, *Vaccine manufacturing and procurement in Africa :An analytical assessment of vaccine manufacturing capacity and procurement mechanisms for establishing sustainable vaccine manufacturing capacity in Africa,* Cape Town, AVMI, 2017, 65 p.

Tableau : Capacité actuelle de production de vaccin en Afrique, 2017

***Table 10 Current vaccine production capacities***

| GROUP 1: Companies with locally produced and marketed products: **3** | GROUP 2: Companies at late stage of industrial development and manufacturing (no vaccines currently produced): **1** | GROUP 3: Companies at very preliminary planning of vaccine development (no vaccines currently produced): **4** |
|---|---|---|
| **Pasteur Institute in Dakar**, Senegal* | **Biovac**, South Africa | **Pasteur Institute**, Algeria |
| **Pasteur Institute Tunis**, Tunisia** | | **Pasteur Institute**, Morocco |
| **Egyvac-Vacsera**, Egypt** | | **EPHI**, Ethiopia |
| | | **Biovaccines**, Nigeria |

* Vaccines: Yellow Fever

** Vaccines: BCG

*** Vaccines: Tetanus toxoid, Cholera Typhoid, Cholera/typhoid, DT, DTP, DTP-Hib, Meningitis AC (polysaccharide)
Other products: Insulin, various antisera

### 3- La recherche africaine sur les médicaments est inaudible

Au cœur d'une querelle internationale d'experts sur l'efficacité et l'innocuité de la chloroquine contre la Covid-19, la voix des chercheurs africains n'est pas audible. Les travaux des scientifiques africains sont rarement cités (dans les médias) pour aller en faveur ou en défaveur du traitement promu par le Professeur français Didier Raoult. Le 2 mai 2020, le Professeur Moussa Seydi, infectiologue sénégalais, a rendu public les premiers résultats préliminaires d'une étude à propos de l'utilisation de l'hydroxychloroquine pour traiter les patients atteints de la Covid-19 au Sénégal. Il faut constater que ces résultats préliminaires au Sénégal ne sont pas souvent pris en considération dans le débat public sur la chloroquine. Les travaux des scientifiques africains n'ont pas souvent un écho significatif. Ils influencent difficilement les décisions politiques qui prennent très souvent comme référence les centres de recherche des pays riches. Il y a comme un doute systématique de certains pouvoirs publics, voire des populations, sur la qualité des travaux des scientifiques africains. Est-ce un complexe d'infériorité ? Une chose est sûre, les médias occidentaux ont une certaine influence en Afrique, contribuant sans doute à une plus grande visibilité des travaux des centres de recherche des pays riches. Le FACA®[13], médicament fabriqué depuis 2010 au Burkina Faso n'est pas très connu du public. Et pourtant, selon ses auteurs, il permet le traitement de la drépanocytose, maladie génétique la plus répandue au monde. Faisons le constat du manque d'intérêt de la plupart des médias africains pour ce traitement qui suscite de l'espoir. Les médias africains ont évidemment un rôle essentiel à jouer dans la vulgarisation des travaux des chercheurs africains, en faisant de ces derniers les vraies "stars" de la vie publique.

13 Africa 24, « Burkina Faso, FACA soigne la drépanocytose », 4 février 2015, Disponible sur: https://www.youtube.com/watch?v=lIRtSCzBtMk, consulté le 3 juin 2020.

Une indépendance de l'Afrique en médicament est impossible sans une recherche de qualité. Une recherche centrée sur les défis du continent ne peut se faire sans un financement endogène. Malheureusement, la recherche sur le continent dépend essentiellement de financements issus d'organisations européennes, américaines et chinoises[14]. Le financement interne tant public que privé est quasi inexistant. L'un des indicateurs de recherche-développement (R-D) le plus commun et le plus cité est le montant de la somme qu'un pays alloue à la R-D en terme de pourcentage de son PIB. Cet indicateur est la dépense intérieure brute consacrée à la recherche-développement (DIRD). Les pays africains se sont fixés comme objectif de consacrer 1% de leur PIB à la recherche développement. Mais selon l'Agence de Coordination et de Planification du NEPAD, aucun pays n'a atteint cet objectif[15]. Les DIRD de l'Afrique en 2013 ont représenté 0,45% du PIB[16]. Cela correspondait à 1,3% des dépenses mondiales de recherche-développement alors que la part de l'Asie était de 42% la même année. La dépendance vis-à-vis des financements étrangers ne favorise pas une recherche de développement, les chercheurs étant souvent obligés de s'aligner sur les priorités de l'organisme qui finance.

Une autre problématique est le nombre insuffisant des chercheurs. En 2013, l'Afrique comptait 187 500 chercheurs, ce qui représente 2,4% de l'effectif mondial[123]. De 2007 à 2013, cet effectif a augmenté d'environ 26%. Malgré ce renforcement des capacités scientifiques et techniques, la recherche et l'innovation sont à la traîne en termes de productions scientifiques et technologiques. Le rapport de l'UNESCO sur la science, indique que le taux de croissance du nombre de publications des chercheurs d'Afrique a été de 60,1 % entre 2008 et 2014 et

14 Beaudry Catherine, Mouton Johann, Prozesky Heidi, *Next Generation of scientists in Africa*, Cape Town, African Minds, 2018, 198 p.
15 AU-NEPAD, *African Innovation Outlook II, UA-NEPAD*, Pretoria, 2014, 208 p.
16 Unesco, *Unesco Science Report, Toward 2030*, Paris, Unesco publishing, 2015, 820 p.

de 51% en Afrique subsaharienne. Mais la part des publications de l'Afrique dans le monde n'était que de 2,6% en 2014 et celle de l'Afrique subsaharienne ne représentait que 1,4% la même année. En matière d'innovations technologiques, l'Union Africaine et les Nations Unies, dans un document de travail publié en 2014[17] relèvent que : « l'Afrique détenait 0,8 % des demandes de brevets déposées dans le monde en 2012 et les trois quarts des demandes déposées étaient le fait de non-résidents ; les exportations de produits de haute technologie de l'Afrique représentent environ 5% du total de ses exportations de biens dans le monde. Globalement, l'Afrique pèse peu en articles scientifiques, en brevets et en échanges de produits de haute technologie »[18]. Ces faiblesses structurelles de la recherche en Afrique sont liées en grande partie au manque de volonté politique, lequel manque de volonté politique est quant à lui nourri par non seulement une vision limitée de l'impact de la science et une certaine méfiance vis-à-vis des chercheurs locaux.

### 4- Les doutes et les hésitations des pouvoirs publics

En annonçant lui-même la découverte d'un remède traditionnel amélioré contre la Covid-19, le président malgache a voulu assumer les succès et les échecs qui peuvent découler de la promotion de cette tisane. Même s'il était plus indiqué que le Covid-Organics soit défendu par l'Institut Malgache de Recherche Appliquée, le fait pour Andry Rajoelina de porter cette découverte a permis d'y accorder une attention particulière. Madagascar s'est vite distingué comme le pays qui pouvait soulager le monde du virus mortel. D'autres remèdes cités çà

17 Union Africaine, Nations Unies, Conseil Economique et Social, Commission Economique pour l'Afrique, *Innovations et transfert de technologie au service du renforcement de la productivité et de la compétitivité en Afrique*, Document de travail, 2014, 7ème réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, 20 p.

18 Agence Universitaire de la Francophonie, *Guide pour l'organisation de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone*, 2019, 182 p.

et là sur le continent africain sont vite passés aux oubliettes car ils ont été portés, non pas par la volonté politique, mais par des individus[19]. Madagascar a pris la mesure de l'enjeu. Il n'est plus regardé de la même façon. Madagascar apparait même comme le pays qui redonne à l'Afrique une place dans le concert des nations. « J'aimerais vous féliciter monsieur le président (Andry Rajoelina). Vous êtes en train d'imposer la voix africaine dans le monde scientifique. Madagascar met en valeur la pharmacopée africaine en imposant la vertu de nos plantes médicinales et les travaux des chercheurs africains. Quand je parle ainsi, vous comprenez aisément que je m'approprie de l'Afrique, la terre de mes ancêtres »[20], dixit Jovenel Moïse, président de la République d'Haïti.

Ce coup d'éclat du président malgache est singulier. Il cache cependant des hésitations de certains pouvoirs publics africains vis-à-vis de la pharmacopée locale : hésitation à investir dans la recherche dédiée à la pharmacopée locale, hésitation à faire intégrer dans les curricula de formation des professionnels de la santé des thérapeutiques éprouvées de la médecine traditionnelle. Ces hésitations sont le fait, entre autres, des difficultés de collaboration entre la médecine moderne et la médecine traditionnelle liées à une guerre de normes, de méthodes voire d'égo entre les scientifiques et les tradithérapeutes. Le défi est d'une part, la prise de conscience par les gouvernants des potentialités de la médecine traditionnelle et d'autre part la concrétisation d'une synergie d'action entre la médecine moderne et la médecine traditionnelle. Négliger la médecine des plantes, c'est décider d'ignorer la santé d'une grande partie de la population et mettre sous boisseau une mine de connaissances sur les plantes transmises de génération en génération depuis des millénaires.

19 On peut citer l'Apivirine du Béninois Valentin Agon.
20 Andry Rajoelina sur Facebook Watch, 19 mai 2020, Disponible sur: https://web.facebook.com/watch/?v=700858127315905, consulté le 6 juin 2020.

En effet, comme le signale l'ancien directeur général de l'OMS, Dr Margaret Chan, « pour plusieurs millions de personnes, les médicaments à base de plantes, les traitements traditionnels et les praticiens traditionnels constituent la principale, voire l'unique source de soins de santé. Ces soins sont proches des gens et faciles d'accès et financièrement abordables. Ils sont également culturellement acceptables et un grand nombre de personnes leur font confiance. Le caractère financièrement abordable de la plupart des médicaments traditionnels les rend d'autant plus attrayants à l'heure où les frais de santé explosent et où l'austérité est quasiment universelle. Les médecines traditionnelles dont la qualité, la sécurité et l'efficacité sont avérées, participent à la réalisation de l'objectif de donner à tous, un accès aux soins. La médecine traditionnelle apparaît également comme un moyen de faire face à l'inexorable montée de maladies chroniques non transmissibles »[21]. Quels que soient les motifs qui poussent les gens à se tourner vers la médecine traditionnelle, il ne fait aucun doute qu'elle suscite un intérêt grandissant, et cet intérêt continuera probablement à croître partout dans le monde[22]. Les doutes et hésitations des pouvoirs publics africains, doivent se muer en volonté d'investir dans la recherche sur les plantes médicinales et d'en valoriser les résultats.

### 5- L'Afrique doit commencer quelque part

Les pays africains ne doivent pas éternellement compter sur la générosité des puissances extérieures pour soigner leurs populations. En effet, bien que la production mondiale de médicament soit importante et diversifiée, elle est souvent mal adaptée à la réalité africaine. Les traitements sont surtout développés pour les marchés occidentaux solvables et rentables. Peu de dépenses

21 Discours prononcé en anglais par le Directeur général de l'OMS, le Dr Margaret Chan, à l'occasion de la Conférence internationale sur la médecine traditionnelle pour les pays d'Asie du Sud-Est, New Delhi, Inde, 12-14 février 2013.

22 Organisation Mondiale de la Santé, *Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023*, OMS, 2013, p. 75.

de Recherche et Développement sont consacrées aux pathologies endémiques dans les pays africains. En conséquence, l'Afrique souffre d'une carence en matière de disponibilité en amont. Ainsi, selon OXFAM France, entre 1999 et 2004, seules trois nouvelles molécules innovantes ciblant des maladies qui affectent les pays tropicaux ont été mises sur le marché, sur un total de 163 médicaments[112]. Il est donc évident que l'Afrique doit se prendre elle-même en charge pour répondre aux problèmes de santé de sa population. Cependant à l'heure actuelle, plusieurs questions se posent. L'Afrique peut-elle concurrencer les pays riches ? Pourrait-elle gagner sur le terrain des normes élaborées par les pays riches ? Ne devrait-elle pas construire des normes adaptées à ses réalités endogènes pour permettre aux populations de se soigner en toute sécurité ? Une stratégie pour une autosuffisance de l'Afrique en médicament devrait prendre en compte trois éléments :

- **Valoriser la pharmacopée locale**

L'Afrique est riche de sa pharmacopée. Les phytothérapeutes, souvent sans diplôme académique, sont des temples de savoir. Les dépositaires de ces savoirs doivent être recensés, formés et considérés comme des acteurs clés dans le développement d'une industrie pharmaceutique africaine. Industrialiser cette pharmacopée, avec les normes requises, fera de l'Afrique, non seulement le continent du médicament, mais aussi et surtout, le continent de l'innovation par excellence en matière de substances pharmaceutiques.

- **Développer une expertise africaine**

L'industrie du médicament nécessite une ressource humaine de qualité. Toutes les étapes de la fabrication et de la distribution des médicaments requièrent des mains expertes. L'Afrique doit disposer de cette expertise. Il faut former les jeunes africains à l'industrie du médicament. Bien évidemment, il s'agit d'une

source incommensurable d'emplois et de création de richesse. D'une valeur de 19,9 milliards de dollars en 2012, le marché pharmaceutique africain devrait atteindre près de 50 milliards de dollars d'ici 2020**,** porté notamment par la forte croissance de la population sur le continent[112].

- **S'associer pour une intégration des investissements**

Les investissements à effectuer pour une industrie du médicament sont colossaux. Chaque pays, pris isolément, ne dispose pas encore suffisamment de ressources pour y arriver de façon efficiente. Il faut nécessairement une communion des efforts. Des groupes de pays pourront se constituer dans cette perspective. Aussi, les organisations économiques sous régionales peuvent-elles servir de tremplin à cette initiative.

La volonté de la jeunesse africaine d'être réellement indépendante.

Cette volonté est difficilement quantifiable. Mais il y a sans doute comme une détermination des jeunes Africains à prendre leur destin en mains dans tous les domaines, y compris celui de la santé. Une déclaration du Dr Arikana Chihombori-Quao, ancien ambassadeur de l'Union Africaine aux Etats-Unis résume la philosophie actuelle d'une partie de la jeunesse du continent : « Nous n'avons pas besoin d'étrangers pour nous dire quoi faire avec les herbes que nous utilisons depuis des lustres **»**[23]. Cette fougue a besoin d'être orientée vers l'action pour des résultats concrets. Elle s'exprime de plus en plus sur les médias sociaux, loin des débats scientifiques, et doit davantage attirer l'attention des gouvernants dans la définition de leurs priorités. Il faut tout de même mettre un bémol. Bien que l'engagement de la jeunesse africaine et sa volonté de bâtir une Afrique émancipée

23 Amoateng Dentaa, « Propos de Arikana Chihombori-Quao au cours d'une interview» , 14 mai 2020, Disponible sur: https://www.youtube.com/watch?v=GjiBWbwoGrU, consulté le 6 juin 2020.

de la tutelle et de la dépendance sont à saluer, il faut remarquer qu'il y a souvent une certaine légèreté de la part de nombre de jeunes qui s'adonnent facilement à des réflexes dogmatiques de critique envers les organisations internationales telles que l'OMS ou envers un éventuel vaccin ou encore une surestimation ou une ferveur hâtive envers les solutions africaines. Il est important d'être conscients de la marginalisation des chercheurs africains, y compris les praticiens de la médecine traditionnelle, d'où la nécessité d'une meilleure considération par les autorités publiques, le secteur privé, ainsi que les médias mais en même temps, une certaine jeunesse africaine doit également éviter de tomber dans une sorte de rejet systématique de tout ce qui viendrait d'ailleurs et une sorte de fascination passionnelle de ce qui nous est propre.

Il y aura un avant et un après Covid-19, et particulièrement dans les rapports de l'Afrique au médicament. Le médicament est un élément de souveraineté à apprivoiser pour se protéger et protéger le reste de l'humanité.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Rapports**

United Nations Industrial Development Organization, African Vaccine Manufacturing Initiative, World Health Organization, Vaccine manufacturing and procurement in Africa :An analytical assessment of vaccine manufacturing capacity and procurement mechanisms for establishing sustainable vaccine manufacturing capacity in Africa, Cape Town, AVMI, 2017, 65 p.

Beaudry Catherine, Mouton Johann, Prozesky Heidi*, Next Generation of scientists in Africa*, Cape Town, African Minds, 2018, 198 p.

AU-NEPAD**,** *African Innovation Outlook II*, UA-NEPAD, Pretoria, 2014, 208p.

Unesco, *Unesco Science Report, Toward 2030*, Paris, Unesco publishing, 2015, 820 p.

Union Africaine, Nations Unies, Conseil Economique et Social, Commission Economique pour l'Afrique, *Innovations et transfert de technologie au service du renforcement de la productivité et de la compétitivité en Afrique*, Document de travail, 2014, 7ème réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, 20 p.

Agence Universitaire de la Francophonie, *Guide pour l'organisation de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone*, 2019, 182 p.

Organisation Mondiale de la Santé, *Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023*, OMS, 2013,75 p.

- **Revues**

Lajarge Éric, Debiève Hélène, Nicollet Zhour, « Une approche nationale et des normes internationales : le rôle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) », dans Lajarge Éric, Debiève Hélène, Nicollet Zhour (dir.), *Santé publique. En 12 notions*, Paris, Dunod, « Aide-Mémoire », 2013, pp. 77-82.

Proparco, Groupe Agence Française de Développement, « Le médicament en Afrique : répondre aux enjeux d'accessibilité et de qualité », *Revue secteur privé et développement*, N° 28, 2017, pp. 1-40.

Lasserre Frédéric, « Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », *Revue internationale et stratégique*, vol. 66, no. 2, 2007, pp. 105-118.

- **Webographie**

Kpèhoun Judicaël, « Coronavirus : Covid-Organics, remède local vanté par Andry Rajoelina, le Président malgache », , 21 avril 2020, Disponible sur: https://www.banouto.info/article/bien-etre/20200421-coronavirus-covid-organics-remde-local-vant-par-andry-rajoelina-le-prsident-malgache/, consulté 6 juin 2020.

Boisbouvier Christophe, Perelman Marc, « A. Rajoelina sur France 24 :"Le problème du remède Covid-Organic, c'est qu'il vient d'Afrique" », 11 mai 2020, Disponible sur: https://www.france24.com/fr/afrique/20200511-a-rajoelina-sur-france-24-le-probl%C3%A8me-du-rem%C3%A8de-covid-organic-c-est-qu-il-vient-d-afrique, consulté le 6 juin 2020.

Lasserre Isabelle, « Coronavirus: la guerre des masques fait rage au pied des avions chinois », 2 avril 2020, Disponible sur: https://www.lefigaro.fr/international/coronavirus-l-amerique-relance-la-guerre-des-masques-20200402 , consulté le 3 juin 2020.

RFI, « Coronavirus: du matériel médical pour Israël bloqué en Turquie ». 12 avril 2020. Disponible sur: http://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20200412-matériel-médical-israël-bloqué-en-turquie, consulté le 3 juin 2020.

Vincent Bordenave, « Covid-19: la crise révèle les faiblesses de la recherche française », 2 février 2021, Disponible sur: https://www.lefigaro.fr/sciences/la-crise-revele-les-faiblesses-de-la-recherche-francaise-20210202, consulté le 7 mars 2021.

Africa 24, « Burkina Faso, FACA soigne la drépanocytose », 4 février 2015, Disponible sur: https://www.youtube.com/watch?v=lIRtSCzBtMk, consulté le 3 juin 2020.

Andry Rajoelina sur Facebook Watch, 19 mai 2020, Disponible sur: https://web.facebook.com/watch/?v=700858127315905, consulté le 6 juin 2020.

Amoateng Dentaa, « Propos de Arikana Chihombori-Quao au cours d'une interview » , 14 mai 2020, Disponible sur: https://www.youtube.com/watch?v=GjiBWbwoGrU, consulté le 6 juin 2020.

## COVID-19 en Afrique : n'y a-t-il pas plus important ?

**Hashim Hounkpatin**

Deux années que ce qui deviendra une pandémie qui ébranlera les fondements mêmes de nos sociétés prenait ses sources à Wuhan. Même si d'importantes zones d'ombres persistent à ce jour, il est important à cette étape de faire un bilan des ravages et des bouleversements occasionnés par ce virus. Il est encore plus important d'évaluer les stratégies qui ont été opposées à la pandémie afin de renforcer structurellement la gouvernance des systèmes de santé en Afrique. C'est un travail important que cet article ne peut prétendre réaliser. Tout au plus, nous mettrons en lumière les problèmes que la Covid-19 ne pose pas. Mais d'abord les chiffres.

### *Les chiffres*

Sur le plan global, au 5 Janvier 2021, il a été rapporté à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 84.474.195 cas confirmés de COVID-19 pour 1.848.704 décès [1]. Ces données désagrégées par région donnent à cette date 43,73% de cas confirmés en Amérique, 32,30% en Europe, 14,33% en Asie du Sud-Est et **2,36% en Afrique**. Des décès associés à la COVID-19, l'Amérique compte 47,53%, l'Europe 32,27%, l'Asie du Sud-Est 10,02%, **l'Afrique 2,40%.**

Dans le monde une année plus tard, au 6 janvier 2022, 296 496 809 cas confirmés de COVID-19, dont 5 462 631 décès, ont été signalés à l'OMS. Ces données désagrégées par région donnent à cette date 36,37% de cas confirmés en Amérique, 36,05% en Europe, 15,27% en Asie du Sud-Est et **2,52% en Afrique**. Des décès associés à la COVID-19, l'Amérique compte 44,29%, l'Europe 30,89%, l'Asie du Sud-Est 13,40%, **l'Afrique 2,88%.**

Selon le bulletin d'information n° 50 sur la pandémie publié le 29 décembre 2020 par l'*Africa CDC* [2], les régions du Nord et du Sud de l'Afrique cumulent plus des trois quarts des cas de coronavirus en Afrique et plus de 83% des décès associés au coronavirus. Autrement dit, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est enregistrent moins d'un cas sur quatre sur le continent et comptent moins de 20% des décès associés au coronavirus.

## *Profil des personnes qui décèdent de la COVID-19*

La communication médiatique autour de la COVID-19 étiquette les personnes qui meurent après avoir contracté le coronavirus comme "morts de COVID-19". Cette expression qui établit une relation de causalité entre les décès et la maladie à coronavirus est erronée. Il n'est pas juste d'affirmer qu'une personne qui meurt après avoir contracté le coronavirus est morte de coronavirus. Il est plus indiqué de dire qu'il s'agit d'un décès associé au coronavirus car bien que le virus soit présent dans le corps au moment du décès, il ne peut être systématiquement la cause du décès.

De plus, depuis le début de l'épidémie nous savons que les personnes les plus susceptibles de succomber à cette maladie sont les personnes âgées et/ou portant des tares (elles aussi souvent associées à l'âge adulte) comme le diabète ou l'hypertension artérielle.

Une étude réalisée en Afrique du Sud par l'équipe du Dr Mary-Ann Davies du *Western Cape Departement of Health* a présenté une analyse préliminaire des facteurs de risque des morts liés au COVID-19 dans cette province. L›analyse a porté sur 3,5 millions d›adultes recevant des soins de santé du secteur public. Au total, 12 987 cas de COVID-19 ont été diagnostiqués dans le secteur public, dont 435 décès. Davies et al. estiment qu'environ la moitié des décès liés à la COVID-19 était principalement due au diabète, 19% à l'hypertension, 12% au VIH, 9% à une maladie rénale chronique et 2% à la tuberculose actuelle [3].

Nous n'affirmons pas ici que la COVID-19 n'est pas mortelle ou qu'elle serait uniquement mortelle sur certains terrains particuliers. Nous attirons l'attention sur le fait qu'elle n'est pas responsable de tous les décès qui lui sont affectés et que beaucoup de ces décès seraient probablement survenus en dehors du coronavirus, sachant que le virus serait plus létal du fait de ces terrains fragilisés. D'ailleurs d'après les lignes directrices de l'OMS sur la certification et la classification des décès dus à la COVID-19, un décès imputé à la COVID-19 est défini comme le décès résultant d'une maladie cliniquement compatible d'une personne présentant une infection probable ou confirmée par le virus de la COVID-19, à moins qu'une autre cause de décès qui ne peut pas être liée à la COVID-19 (par exemple, un traumatisme) n'ait été clairement établie.

Au Bénin [4], et à la date du 06 janvier 2022, le décompte officiel fait état de 25522 cas confirmés, 24823 cas guéris et 161 décès. Même en considérant que les systèmes d'information en Afrique ne sont pas aussi efficaces pour répertorier systématiquement tous les cas et les décès, force est de constater plusieurs mois après le début de la pandémie que l'apocalypse annoncé pour l'Afrique n'est pas là. «Sans une mobilisation gigantesque…il y aura nécessairement des millions de morts», avertissait Antonio Guterres le 27 mars à propos des

conséquences du COVID-19 sur le continent non sans insister sur l'importance de faire « de l'Afrique une priorité » [5]. Le Secrétaire Général de l'ONU, à l'instar de beaucoup d'experts, alertait sur un scénario catastrophique de la pandémie sur le sol africain. Le Directeur de l'OMS invitait aussi les pays africains à se « réveiller » et à se préparer au « pire » [6]. Pourtant, les rues africaines ne sont pas jonchées de cadavres, les hôpitaux ne donnent pas l'impression de ployer sous la charge extrêmement plus importante des malades.

## *COVID-19, un problème pour l'Afrique et le Bénin ?*

Depuis son avènement, la COVID-19 a reçu beaucoup d'attention et de ressources. Cependant, un recul est important pour mesurer l'ampleur réelle de ce virus en Afrique. Ne sommes-nous pas en train de tuer une mouche avec un marteau, alors qu'au-dessus de nos têtes le toit est en train de céder parce que les clous n'arrivent plus à réconcilier les tôles et la bâtisse ?

Le taux de mortalité au Bénin est d'environ 7,7 pour 1000 habitants [7]. Pour les près de 12 millions que constitue la population béninoise selon les projections de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique [8], cela signifie que chaque année, 92.400 personnes meurent.

En se basant sur ces chiffres, 13.167 meurent de paludisme, 8.990 d'infections respiratoires, 2.605 de tuberculose. Plus de 1500 femmes meurent en voulant donner la vie, la plupart du temps de mort évitable [9]. En ce qui concerne quelques maladies non transmissibles, 4.786 meurent d'Accident Vasculaire Cérébral (AVC), 4.404 de crises cardiaques, 1524 de diabète, 730 d'asthme, 498 de cancers de la prostate, 434 de cancer du sein, 268 d'effets secondaires de médicaments. De plus, les accidents de la voie publique tuent chaque année 1921 béninois et 739 se suicident [10]. La COVID-19 a tué en une

année moins de 50 personnes (nous ne sous-estimons pas leurs vies) !

La figure ci-dessous renseigne sur les principales causes de mortalité dans les pays à revenu faible. En examinant ce graphique, posons-nous les questions suivantes : quels sont nos réels problèmes de santé ? La COVD-19 en fait-elle partie ?




*Global Health Estimates 2016: Deaths by cause, age, sex, by country and by region, 2000-2016, Geneva, World Health Organization, 2018*

Avons-nous jamais été en crise sanitaire en Afrique sub-saharienne ?

Si la pandémie et surtout les réponses qui y ont été opposées ont ébranlé les fondations de notre vie sociale, ce qui n'était peut-être même pas une crise sanitaire pour nous, est devenu une crise systémique : économique, de mobilité, de travail, de droits humains…

La COVID-19 et les mesures que les gouvernements ont prises jusqu'ici ont bousculé beaucoup d'habitudes. Nos sociétés africaines sont connues pour l'échange important de chaleurs et d'interactions physiques, que ce soient à l'occasion des célébrations de mariage, de décès ou d'anniversaire chaque week-end, ou lors des échanges commerciaux au marché ou entre collègues. Avec la pandémie, il faut s'éloigner de tout le monde, y compris des personnes qui nous sont les plus proches. Cependant, lorsque nous portons un regard autour de nous, il est aisé de constater que par exemple, la plupart des personnes mettent le masque pour éviter le harcèlement des forces de l'ordre dans la circulation. Et même là, ce qui importe aux forces de l'ordre est que les populations aient leurs masques, qu'elles le portent de la bonne manière importe moins.

De fait, dans la circulation en ville, comme lors des manifestations sociales derrières les portes closes ou devant, les populations ont continué par avoir leurs interactions comme auparavant, les masques couvrent au mieux la bouche sinon le menton ou même la nuque, s'ils sont portés. Ils sont portés pendant plusieurs heures, pendant plusieurs jours sans être remplacés, devenant de fait des milieux de cultures de microbes différents.

Si dès les premiers instants la plupart des citoyens ont compris l'importance du lavage des mains, cette pratique a très tôt été délaissée.

Si malgré le non-respect de toutes ces mesures qui sont censées faire reculer la pandémie, nous avons le bilan que nous avons actuellement, il peut être utile de nous arrêter pour comprendre la pertinence de ces mesures dans notre contexte africain et béninois. D'autant plus que le port du masque qui semble être le porte-étendard des mesures barrières proposées par les

autorités aurait des conséquences sur les ressources financières de la population et l'environnement.

Si au début de la pandémie, il y avait peu de données disponibles pour faire autrement que ce que ceux qui l'ont vécu avant nous faisaient, il est important qu'aujourd'hui avec les données actuelles, nous réajustons notre positionnement et nos positions. Il est également important de travailler à produire des connaissances locales pour prendre des décisions appropriées aux défis que nous avons.

Bien que nous n'arrivions pas encore à comprendre ce qui explique la faible nuisance du coronavirus en Afrique subsaharienne, il est important de tirer les bonnes leçons.

La plupart du temps, les maladies ayant un potentiel épidémique (Ebola, fièvre Lassa, fièvre jaune, …) trouvent leurs sources dans les pays en développement. Le coronavirus est une exception à cette règle. Il reste un problème sanitaire majeur dans les pays développés. Cependant, est-il un véritable problème sanitaire pour les pays d'Afrique sub-saharienne nécessitant toutes les attentions et les ressources dont il bénéficie (au détriment de tous les autres problèmes de santé publique)? En faisant un contraste avec le paludisme qui est endémique en Afrique et qui y constitue l'une des principales causes de décès, il est un problème de santé pour cette région et moins pour les autres parties du monde.

La maladie à coronavirus reste un défi de santé dans toutes les régions du monde. L'évolution de la pandémie avec l'apparition de variants aux comportements imprévisibles confirme sa capacité de nuisance. Bien que dans le contexte africain, elle soit moins sévère qu'ailleurs, l'attention nécessaire pour la contenir est indispensable. Cependant, l'emploi de ressources surdimensionnées par rapport à l'ampleur réelle de la pandémie est un

danger qui risque de ralentir les progrès de santé et de développement de nos pays. C'est le signal que veut ce papier se propose de lancer.

A l'heure où la guerre aux vaccins est lancée, il serait sage pour les africains de se poser les bonnes questions. Le vaccin est-il pertinent pour la situation épidémique actuelle dans la zone ? Les ressources utilisées pour le coronavirus n'auraient-elles pas pu servir à empêcher que les femmes meurent en voulant donner la vie par exemple ? Est-ce utile de dépenser des ressources - argent, énergie et temps - pour acquérir des vaccins au vu de toutes les autres urgences sanitaires (car dans nos contextes à ressources limitées, des ressources injectées dans un secteur le sont souvent au détriment d'autres ; il est donc important de prendre le temps de bien définir puis prioriser nos problèmes avant d'essayer des solutions) ? Devons-nous accepter les vaccins même si on nous les offrait gratuitement ?

## RÉFÉRENCES

1. WHO. WHO Coronavirus Disease (COVID-19) Dashboard | WHO Coronavirus Disease (COVID-19) Dashboard. 2021.Available from:https://covid19.who.int/ accessed6 Jan 2022

2. Africa CDC. Outbreak Brief 50: Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Pandemic – Africa CDC. 2020.Available from:https://africacdc.org/download/outbreak-brief-50-coronavirus-disease-2019-covid-19-pandemic/accessed6 Jan 2021

3. Boulle A, Davies M-A, Hussey H, Ismail M, Morden E, Vundle Z, *et al.* Risk factors for COVID-19 death in a population cohort study from the Western Cape Province, South Africa. *Clin Infect Dis* 2020;**14**:16.

4. Gouvernement de la République du Bénin. Lancement phase pilote du volet assurance maladie du projet Assurance

pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) |. 2019.Available from:https://www.gouv.bj/actualite/307/ accessed30 Nov 2020

5. Seydina Alioune Djigo. Coronavirus en Afrique: la catastrophe annoncée était-elle justifiée ? - BBC News Afrique. bbc. 2020.Available from:https://www.bbc.com/afrique/region-54931552accessed11 Jan 2021

6. Jeune Afrique. Coronavirus : « L'Afrique doit se préparer au pire », prévient l'OMS – Jeune Afrique. Jeune Afrique. 2020.Available from:https://www.jeuneafrique.com/912876/societe/coronavirus-lafrique-doit-se-preparer-au-pire-previent-loms/accessed11 Jan 2021

7. Index Mundi. Bénin Taux de mortalité - Population. CIA World Factb. 2019.Available from:https://www.indexmundi.com/fr/benin/taux_de_mortalite.htmlaccessed11 Jan 2021

8 INSAE. Fiche de données sur la population (2019). INSAE. 2019.Available from:https://insae.bj/statistiques/indicateurs-recents/43-populationaccessed11 Jan 2021

9. De M, Sante La. Republique du Bénin Mars 2018 Plan opérationnel de reduction de la mortalité maternelle et néonatale au Bénin.

10. IHME. GBD Compare | IHME Viz Hub. 2018.

11. Gilles van Kote. « La course au vaccin contre le Covid-19 : enjeux sanitaires, économiques et géopolitiques » | Vidéoconférence. Le Monde. 2020.Available from:https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/10/07/videoconference-la-course-au-vaccin-contre-le-covid-19-enjeux-sanitaires-economiques-et-geopolitiques_6055161_3244.htmlaccessed10 Jan 2021

# QUATRIÈME PARTIE

## LES STRATEGIES DE RESILIENCE

# Les effets de la crise du Covid-19 sur l'agriculture familiale : quelles solutions innovantes ?[1]

**Marietta G. B. Gonroudobou**

La Covid-19 est une pandémie générée par une maladie infectieuse émergente, appelée le coronavirus SARS-CoV-2. Elle est apparue le 17 novembre 2019 dans la province de Hubei (en Chine centrale), plus précisément dans la ville de Wuhan, et se propage dans le monde entier depuis lors. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a alerté dans un premier temps la République populaire de Chine et ses autres États membres, puis a prononcé l'état d'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020[2].

La pandémie de la Covid-19 menace à la fois les vies et les moyens de subsistance des populations. Elle se répand rapidement et n'est plus une question régionale mais un problème mondial qui demande une réponse mondiale.

Au début de cette crise sanitaire, le Benin, à l'instar des autres pays du monde, a pris des dispositions pour limiter la propagation du virus. Il s'agit, entre autres, de l'instauration d'un cordon

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 24 juin 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/covid-19/les-effets-de-la-crise-du-covid-19-sur-lagriculture-familiale-quelles-solutions-innovantes/.**

2 Institut Pasteur, « Maladie Covid-19 (nouveau coronavirus) » URL : https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches maladies/maladie-covid-19-nouveau-coronavirus.

sanitaire, de la sensibilisation dans diverses langues locales sur les gestes barrières pour éviter cet ennemi invisible[3]. Mais force est de constater que la maladie est en constante progression et gagne même du terrain de jour en jour.

Si jusque-là les personnes affectées par la Covid-19 vivent majoritairement dans les grandes villes et s'avèrent être des malades asymptomatiques, la levée du cordon sanitaire le 11 mai dernier pourrait conduire à une apparition des cas malades dans les milieux ruraux, du fait de la réinstauration de la mobilité inter-régions et particulièrement de la tenue des élections communales et municipales du 17 mai 2020, qui ont ouvert la voie à des brassages de personnes.

En effet, le Bénin passe de 96 cas confirmés le 3 mai à 807 cas confirmés dont 13 décès à la date du 21 juin[4]. Eu égard à l'inexistence de centres de santé adéquats et au mode de vie en milieu rural, une explosion des cas est à craindre.

À l'heure où le virus se propage et où les cas augmentent, et alors que de nouvelles mesures sont prises pour endiguer sa diffusion, le système alimentaire mondial va subir un bouleversement et une mise à l'épreuve dans les prochains semaines et mois. Les pays en développement notamment le Benin, sont particulièrement menacés parce que la maladie peut entraîner une réduction de la force de travail et porter préjudice à l'agriculture, qui reste jusqu'à nos jours très peu mécanisée et nécessiteuse d'une main d'œuvre importante.

Dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement, l'agriculture familiale est la principale forme d'agriculture dans le secteur de la production alimentaire. Elle

3 Gouvernement du Benin, « Mesures de riposte Covid-19 », URL : https://www.gouv.bj/coronavirus/#mesures.
4 Gouvernement du Benin, « Mesures de riposte Covid-19 », URL : https://www.gouv.bj/coronavirus/#mesures.

assure environ 80% de la production alimentaire mondiale et contribue dans une large mesure à la sécurité alimentaire[5]. En Afrique, elle est majoritairement pratiquée en milieu rural.

La présente étude vise à analyser l'impact de la Covid-19 sur l'agriculture familiale, les mesures à prendre pour protéger les petits agriculteurs d'une part, et ensuite mettre un accent sur la nécessité de migrer vers de nouvelles pratiques agricoles après la crise de la Covid-19, en vue d'éviter une insécurité alimentaire.

## I- Notion d'agriculture familiale

L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes. Les exploitations familiales assurent environ 80% de la production alimentaire mondiale. Grâce à leurs productions diversifiées, les petits exploitants contribuent aussi dans une large mesure à la sécurité alimentaire. En Afrique, au Sud du Sahara, elle demeure l'activité de base qui mobilise la grande partie de la main d'œuvre rurale et de la force de production[6].

Au Bénin, l'agriculture familiale est dominatrice et emploie 70 % de la population active soit 2,989 millions de personnes. Elle est caractérisée par la polyculture et souvent associée au petit élevage de volailles, petits ruminants, porcins, etc. La superficie moyenne des exploitations est estimée à 1,7 hectare dans le sud et 10 hectares dans la région Nord. 34 % des exploitations

5 Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), « L'agriculture familiale : Nourrir le monde, préserver la planète », URL : http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/, mai 2014.
6 Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), « L'agriculture familiale : Nourrir le monde, préserver la planète », URL : http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/, Mai 2014.

couvrent moins d'un (1) hectare. Malgré la petitesse de ces exploitations, le secteur agricole représente 75 % des recettes d'exportation de produits locaux et participe à hauteur de 36 % au Produit Intérieur Brut[7]. Il est donc logique, la Covid-19 n'épargnant aucun domaine d'activité, que l'on s'interroge quant à ses effets sur l'agriculture familiale.

## II- Impact de la crise de la Covid-19 sur l'agriculture familiale

L'augmentation des cas et le risque d'une seconde phase de pic de l'infection pourraient conduire à prendre des mesures plus drastiques pour contenir la propagation du virus. Tel est déjà le cas en Chine où Pékin a annoncé une série de mesures fortes de reconfinement après l'apparition de quelques dizaines de cas de coronavirus dans la capitale ces derniers jours.

Comme cela avait été le cas à Wuhan, à l'origine de la pandémie, cette résurgence du virus est suspectée d'être issue d'un marché alimentaire, faisant craindre une répétition du scénario et poindre l'hypothèse d'une deuxième vague sur le pays[8].

Les petits agriculteurs pourraient ainsi se voir interdire d'accéder aux marchés pour vendre leurs produits, acheter des semences ou d'autres biens de base et, par conséquent, affaiblir leur capacité de production. L'agriculture familiale étant majoritairement pratiquée en milieu rural, et vu l'impact de la Covid-19 sur celle-ci, l'offre va connaître une baisse parce que la maladie va affecter la vie et le bien-être des personnes mais aussi parce que les efforts pour l'enrayer vont réduire la mobilité

7 Programme alimentaire mondial (PAM), « Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) », Résumé, janvier 2014, 7 p.
8 Le Parisen, « Coronavirus : cinq questions sur le reconfinement de Pékin », URL : https://www.leparisien.fr/societe/coronavirus-cinq-questions-sur-le-reconfinement-de-pekin-15-06-2020-8335749.php, juin 2020.

et provoquer une augmentation des coûts des échanges commerciaux[9].

La pénurie de travailleurs peut perturber la production et le traitement des denrées alimentaires, notamment pour les cultures qui nécessitent une main-d'œuvre importante. Les pays en développement et l'Afrique sont particulièrement menacés parce que la maladie peut entraîner une réduction de la force de travail et porter préjudice à l'agriculture qui nécessite une main-d'œuvre nombreuse.

## III- Approches de solutions

Pour limiter la propagation de l'infection à la Covid-19, l'une des solutions peut être la mise en place d'un dispositif visant à limiter le flux humain entre le milieu rural et le milieu urbain, tout en assurant aux petits producteurs l'accès aux intrants agricoles, aux semences et autres biens de base pour assurer la production agricole.

Par ailleurs, il est indispensable de continuer la sensibilisation sur le respect des gestes barrières et la distanciation sociale surtout en milieu rural.

Maximo Torero Cullen, économiste en chef à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), propose des subventions temporelles pour les agriculteurs pauvres ainsi que des subventions pour relancer la production. Il serait également intéressant d'injecter du capital dans le secteur agricole afin d'aider les agro-entreprises de petite et moyenne taille et leur main d'œuvre à se maintenir. Face au coronavirus, l'Afrique mobilise des fonds et du matériel pour organiser sa lutte à l'image de ses

9 FAO Regional office of Africa, « COVID-19 : impact sur l'alimentation et l'agriculture », URL : http://www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/1267974/.

partenaires eux aussi confrontés à la maladie[10]. Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures sociales liées à la pandémie, le gouvernement du Bénin réuni en conseil des ministres le mercredi 10 juin 2020 a entériné la mise en œuvre d'un programme de soutien de 74,12 milliards de FCFA. Mais ces mesures visent essentiellement des entreprises formelles, des artisans et petits métiers de services de l'informel, et des personnes vulnérables que sont les pauvres et extrêmes pauvres[11]. On constate qu'un accent particulier n'est pas mis sur les petits agriculteurs ; qui constituent quand même un maillon très important de la chaine alimentaire.

Pendant cette situation d'urgence, les gouvernements peuvent acheter les produits agricoles auprès des petits agriculteurs afin d'établir des réserves d'urgence stratégiques à des fins humanitaires. Tel est déjà le cas au Japon où certains agriculteurs et quelques industries agro-alimentaires, fournisseurs des cantines scolaires, ont été indemnisés pour donner leurs produits aux banques alimentaires ou les écouler comme fertilisant ou aliment du bétail. Les frais de stockage dans l'attente de nouveaux débouchés ont été pris en charge, de même que des investissements en équipements ou en formations destinés à améliorer la sécurité sanitaire des produits[12].

10 Kahofi Jischvi SUY, « Coronavirus en Afrique : La lutte contre le Covid-19 avec des moyens africains », URL : https://www.bbc.com/afrique/region-52608574.

11 Gouvernement du Bénin, « Mesures sociales liées à la pandémie du Coronavirus au Bénin - Près de 74, 12 milliards prévus », URL : https://www.gouv.bj/actualite/708/mesures-sociales-liees-pandemie-coronavirus-benin---pres-74--12-milliards-prevus/.

12 Service Economique Régional (SER) de Tokyo, « COVID-19 : 4,5 milliards d'euros pour le secteur agricole et agro-alimentaire au Japon », Pôle Agroalimentaire, Publié le 22 avril 2020, URL : https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/04/22/4-5-milliards-d-euros-pour-le-secteur-agricole-et-agro-alimentaire-le-japon-securise-ses-chaines-d-approvisionnement-alimentaire-et-protege-ses-productions-affectees-par-la-crise-du-covid-19.

## IV- Dispositions à long terme pour une production agricole optimale et la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active[13]. Selon la FAO, l'agriculture familiale est un élément de la solution pour éradiquer la faim.

Investir dans les petites exploitations familiales est un moyen important d'accroître la sécurité alimentaire et la nutrition des plus pauvres, ainsi que la production alimentaire pour les marchés locaux et mondiaux[14]. Dès lors, pour assurer la disponibilité des denrées alimentaires pour tous, en dehors des efforts visant à aider les petits agriculteurs à maintenir leur production agricole, il serait pertinent de : (a) promouvoir l'agriculture urbaine, (b) migrer vers l'utilisation de nouvelles technologies comme les cultures sous serres (les cultures hors sols ou hydroponie), et (c) adapter les recherches agricoles aux nouvelles conditions de vie en vue de développer des techniques de production visant à réduire la main d'œuvre et à promouvoir la mécanisation de l'agriculture.

Par exemple, l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) est une forme émergente de pratiques agricoles effectuées en ville. C'est l'une des solutions proposées et recommandées par l'ONU et la FAO en 2006 pour faire face aux besoins de sécurité alimentaire[15]. Elle permet des boucles en « cycle court », diminuant les coûts, les émissions de CO2 et le besoin en énergie et en carbone fossile (les aliments que nous consommons

13 Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale, *S'entendre sur la terminologie, 39e session*, 15-20 octobre 2012, 10 p.
14 United nations, « Sustainable Development Goal, Goal 2 : Zero hunger », URL : https://www.un.org/sustainabledevelopment/hunger/.
15 Rina Ghose et Margaret Pettygrove, « Urban Community Gardens as Spaces of Citizenship », *Antipode*, vol. 46, no 4, 2014, pp. 1092–1112.

parcourant en moyenne plus de 3 000 km[16] ; l'autoproduction pour une partie des besoins (en fruits et légumes par exemple) et le recyclage rapide de certains déchets organiques et des excreta (déjections) après traitement (en veillant à limiter et suivre les risques de pollution).

La serriculture (ou culture sous serre) désigne la pratique qui consiste à cultiver des végétaux (soit en culture maraîchère ou en horticulture ornementale) à l'intérieur d'une serre dans des conditions thermométriques, hygrométriques et photopériodiques adaptées et contrôlées. La culture sous serre offre d'ailleurs de nombreux avantages comme la production de fruits et légumes hors saison. Elle permet aussi d'en accélérer la croissance tout en améliorant la production[17].

Grâce à sa production dans les serres et la culture hydroponique, le Japon a pu développer sa production de fruits et légumes. La société du groupe Mirai[18] est un pionnier dans la production de nourriture verticale et actuellement récolte autour de 10.000 laitues par jour. La productivité est cent fois supérieure à la méthode conventionnelle[19].

Au Togo, des chercheurs de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) ont expérimenté la culture sous serre, pour améliorer le rendement dans la filière tomate. Les résultats ont montré en moyenne, un rendement de 23 tonnes par hectare sous serre contre 15 tonnes par hectare à l'extérieur,

16 Gilles Maréchal, « Agriculture urbaine : pourquoi le monde agricole doit s'y intéresser », agreencity.fr, juin 2016.
17 Julia, « La culture sous serre : Avantages et inconvénients », URL : https://www.leblogjardin.com/la-culture-sous-serre-avantages-et-inconvenients/, Avril 2020.
18 Mirai group, « Corporate profile », URL : http://miraigroup.jp/en/#contact.
19 Fatima Kamata, « Comment le Japon révolutionne l'agriculture sans terre ni travailleurs », URL : https://www.bbc.com/afrique/monde-50102068, octobre 2019.

lorsque toutes les conditions sont réunies, soit une augmentation d'environ 53,3%[20].

En ce qui concerne les recherches, au Japon, en l'absence de main-d'œuvre disponible, les agriculteurs se sont tournés vers la recherche sur les machines et la biotechnologie. De plus en plus de drones sont utilisés dans des tâches telles que la fumigation, effectuant en une demi-heure le travail qui nécessiterait une journée complète pour tout travailleur[21].

La crise sanitaire de la Covid-19 vient mettre au grand jour les problèmes liés à l'agriculture en général et à la sécurité alimentaire en particulier. « Cette crise est avant tout une crise sanitaire qui a contraint les gouvernements à prendre des mesures sans précédent pour protéger la vie des personnes », a déclaré Roberto Azevêdo, Directeur général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)[22]. Selon lui, la baisse inévitable du commerce et de la production aura « des conséquences douloureuses pour les ménages et les entreprises, en plus des souffrances humaines causées par la maladie elle-même »[23]. Il est donc important de renforcer l'agriculture familiale qui couvre 80% de la production alimentaire mondiale[24] d'une part, et de l'autre, adopter de nouvelles innovations ou technologies agricoles pour assurer la sécurité alimentaire.

20 Fo-Koffi Djamessi, « Togo : la science au secours de la filière tomate », URL : https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/agriculture/actualites/togo-tomates-26072019.html, juillet 2019.
21 Fatima Kamata, « Comment le Japon révolutionne l'agriculture sans terre ni travailleurs », URL : https://www.bbc.com/afrique/monde-50102068, octobre 2019.
22 ONU info, « Covid-19 : l'OMC prévoit une chute du commerce mondial entre 13% et 32% en 2020 », URL : https://news.un.org/fr/story/2020/04/1066152, avril 2020.
23 *Ibid.*
24 Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), « L'agriculture familiale : Nourrir le monde, préserver la planète », URL : http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/, mai 2014.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **Ouvrage général**

Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale, *S'entendre sur la terminologie*, 39e session, 15-20 octobre 2012, 17 p.

- **Articles et rapport**

Ghose Rina et Pettygrove Margaret, « Urban Community Gardens as Spaces of Citizenship », *Antipode, vol. 46, no 4, 2014*, pp. 1092–1112.

Maréchal Gilles, « Agriculture urbaine : pourquoi le monde agricole doit s'y intéresser », *agreencity.fr*, juin 2016.

Programme alimentaire mondial (PAM), « Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) », Résumé, Janvier 2014, 7 p.

- **Webographie**

Djamessi Fo-Koffi, « Togo : la science au secours de la filière tomate », URL : https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/agriculture/actualites/togo-tomates-26072019.html, Juillet 2019.

FAO regional office of Africa, « COVID-19 : impact sur l'alimentation et l'agriculture », URL : http://www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/1267974/.

Gouvernement du Bénin, « Mesures sociales liées à la pandémie du Coronavirus au Bénin - Près de 74, 12 milliards prévus », URL : https://www.gouv.bj/actualite/708/mesures-sociales-liees-pandemie-coronavirus-benin---pres-74--12-milliards-prevus/.

Gouvernement du Benin, « Mesures de riposte Covid-19 », URL : https://www.gouv.bj/coronavirus/#mesures.

Kamata Fatima, « Comment le Japon révolutionne l'agriculture sans terre ni travailleurs », URL : https://www.bbc.com/afrique/monde-50102068, Octobre 2019.

Le Parisien, « Coronavirus : cinq questions sur le reconfinement de Pékin », URL : https://www.leparisien.fr/societe/coronavirus-cinq-questions-sur-le-reconfinement-de-pekin-15-06-2020-8335749.php.

Mirai group, « Corporate profile », URL : http://miraigroup.jp/en/#contact.

ONU info, « Covid-19 : l'OMC prévoit une chute du commerce mondial entre 13% et 32% en 2020», URL : https://news.un.org/fr/story/2020/04/1066152, Avril 2020.

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « L'agriculture Familiale : Nourrir le monde, préserver la planète », URL : http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/, Mai 2014.

Service Economique Régional (SER) de Tokyo, « COVID-19 : 4,5 milliards d'euros pour le secteur agricole et agro-alimentaire au Japon », Pôle Agroalimentaire, Publié le 22 avril 2020, URL : https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/04/22/4-5-milliards-d-euros-pour-le-secteur-agricole-et-agro-alimentaire-le-japon-securise-ses-chaines-d-approvisionnement-alimentaire-et-protege-ses-productions-affectees-par-la-crise-du-covid-19.

United nations, « Soustainable Development Goal, Goal 2 : Zero hunger », URL : https://www.un.org/sustainabledevelopment/hunger/.

# Développement économique et Covid-19 : et si l'Afrique choisissait la croissance pro-pauvre ?[1]

**Nestor Odjoumani**

Le monde entier fait face à la crise du Covid-19 depuis novembre 2019. L'Afrique a enregistré son premier cas en février 2020 et depuis, le continent subit cette crise de plein-fouet. Du fait de cette situation, les pays supportent plusieurs chocs externes - notamment épidémiologique et économique - qui s'accentuent mutuellement, occasionnant des effets adverses sur les secteurs vitaux et économiques des pays. Dans la plupart des Etats africains, les systèmes de santé sont mis à rude épreuve spécialement par le manque de personnel médical, les systèmes éducatifs sont à l'arrêt en raison de l'inexistence de dispositifs éducatifs à distance. De plus, des millions de personnes entrent en chômage en raison de la précarité de leurs activités et du taux élevé de l'informel – environ 80% des emplois non agricoles sont exécutés dans les secteurs d'activités non enregistrés –. L'informel contribue en effet à environ 55%[2] du Produit Intérieur Brut (PIB) cumulé de l'Afrique subsaharienne. Le choc économique pourrait avoir beaucoup plus d'impact que le choc sanitaire. Il est important que les pays africains envisagent un modèle de développement pro-pauvre en raison et en fonction de leur vulnérabilité structurelle, afin de se protéger contre de pareilles circonstances à l'avenir.

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 10 juin 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/covid-19/developpement-economique-et-covid-19-et-si-lafrique-choisissait-la-croissance-pro-pauvre/.**

2 Perspectives économiques en Afrique 2014, www.africaneconomicoutlook.org.

## I- Conséquences des chocs épidémiologique et économique

Les chocs liés à la pandémie du Covid-19 suscitent plusieurs interrogations. Le choc épidémiologique est relatif à la propagation du virus dont la disparité est évidente entre les pays. Bien que l'interrogation des spécialistes et responsables sanitaires soit focalisée sur la comparaison des tendances de contamination entre le continent et l'occident, les inquiétudes face aux dispositifs et politiques sanitaires montent mais les avis sont divergents quant aux conséquences de la pandémie. D'un côté, certains tablent sur des conséquences dramatiquement plus élevées que nulle part ailleurs en raison de la vétusté des équipements sanitaires, de la quasi-absence de politiques préventives, de l'accès limité aux traitements et/ou encore de la faible confiance des populations aux consignes des autorités sanitaires et gouvernementales. En Afrique subsaharienne, le nombre de médecins pour 10.000 habitants est par exemple de 11 pour le Rwanda ou de 15 pour l'Ouganda contre 71 et 181 respectivement pour l'Autriche et la Norvège en 2017[3]. Le taux d'accès aux soins de santé de base reste parmi les plus faibles au monde et certains pays ne disposent pas encore de laboratoires biologiques répondant aux standards internationaux. Pourtant, dans la déclaration d'Abuja en 2001, les chefs d'Etats et de Gouvernement se sont engagés à consacrer 15% de leur budget annuel aux financements de la santé[4].

3 Calcul de l'auteur sur la base des statistiques du World Development Indicators (Indicateurs de Développement Mondial : voir https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators).

4 Note d'information de la Réunion du Comité d'Experts sur la 4ème Réunion conjointe Annuelle Conférence de l'UA des Ministres de l'Economie et des Finances et Conférence de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) des Ministres africains des Finances, du Plan et du Développement économique. (https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CoM/cfm2011/com2011_information-note10years-after-theabujacommitment_fr.pdf).

D'un autre côté, d'autres prévoient des effets beaucoup plus atténués en raison de l'immunité générale due à la jeunesse de la population, de la prétendue fragilité du virus à la chaleur, de l'usage de plusieurs molécules – anti paludéen, anti-rougeole, anti-ébola – qui figurent parmi les traitements en expérimentations contre le virus sur d'autres continents. Ce deuxième argument est conforté par les évidences liées aux pathologies récurrentes sur le continent. En effet, comme l'indique le Rapport 2019 sur le paludisme dans le monde, le taux de mortalité due au paludisme est de 94% dans le monde et 67% en Afrique, tandis que les experts indiquent que la mortalité liée au coronavirus est d'environ 2% dans le monde.

Le choc économique quant à lui risque d'être drastique pour la plupart des pays africains. Il sera plus accentué pour ceux d'entre eux qui exportent des matières premières et/ou du pétrole dont les prix se sont sévèrement effondrés par la récession engendrée par la pandémie. Dans les pays à forts investissements directs étrangers (IDE), ceux dépendants des transferts considérables des migrants et/ou encore ceux dépendants du tourisme, plusieurs secteurs seront négativement affectés du fait que les pays d'origine de ces fonds subissent de pleins fouets les ravages provoqués par un arrêt – non anticipé – presque total de l'activité économique.

De plus, le niveau de l'informel étant fortement élevé dans la plupart des pays, – plus de 80% en Afrique subsaharienne –, une frange non négligeable de la population se retrouvera dans une précarité extrême et plusieurs millions d'emplois pourraient disparaître en un temps record. Il s'en suivra dans certains pays importateurs nets de produits de consommation de base, des crises alimentaires provenant d'une baisse des importations conjuguée avec l'arrêt et/ou le ralentissement de la production locale. Dans les pays à très faibles revenus et dans ceux à forte pauvreté monétaire, les effets directs des chocs économiques peuvent aller au-delà de toutes autres

conséquences notamment celles épidémiologiques, avec un taux élevé de mortalité due à la quasi-absence de protection sociale puis à la lutte pour la survie de la plus grande partie de la population spécialement les jeunes et les femmes. La disparition de certaines entreprises, précisément les très petites financées par les établissements de microfinance ; ces établissements financiers dont la majorité des clients exercent une activité du secteur non enregistré – secteur informel – touchés directement par la crise actuelle. Les prévisions économiques pour 2020 ont toutes été revues à la baisse depuis l'ampleur des premiers dégâts socio-économiques dus au covid-19 en février 2020. Le taux de croissance du continent africain qui a atteint 2.4% en 2019 devrait passer la barre de deux pourcents en deçà de zéro, s'établissant entre -2.1 et -5.1% en 2020, score historique qui provoquerait une récession sans précédent depuis plus d'un quart de siècle[5].

Les chocs épidémiologique et économique sont sujets à une interaction mutuelle. En effet, face à l'insuffisance de moyens pour combattre l'épidémie et à la vétusté du système sanitaire des pays africains, il s'en suivra une baisse considérable du niveau de l'activité économique qui va occasionner une récession à court terme et dans certains pays, un ralentissement à moyen voire long terme. Pour les pays à très faibles revenus et les Etats fragiles, l'interaction des deux types de chocs pourrait renforcer la précarité et, dans une certaine mesure favoriser la propagation du virus. Ces conséquences néfastes pourraient aggraver les conditions de vie des populations et accroître les inégalités.

Pour contrer les effets collatéraux, les pays pourraient changer de stratégie de développement en promouvant entre autres, les secteurs à forte croissance et pourvoyeurs d'emplois.

5 https://www.worldbank.org/en/region/afr/.

## II- Réorienter le développement économique : promouvoir la croissance pro-pauvre

La croissance pro-pauvre consiste entre autres, à accroître le revenu national et à le répartir de façon à ce que les pauvres bénéficient significativement de la croissance enregistrée. La plupart des définitions de la croissance pro-pauvre s'accordent sur le fait que, les fruits de la croissance soient massivement investis en faveur des pauvres[6].

La croissance pro-pauvre se présente sous deux approches : relative et absolue. La croissance est qualifiée de pro-pauvre relative lorsqu'elle engendre une réduction de l'inégalité des revenus entre individus pauvres et individus non pauvres et ce, en faveur des pauvres (White et Anderson, 2001 ; Klasen, 2004)[7]. Par exemple, une politique économique pro-pauvre impactera positivement les plus pauvres contrairement à une politique de croissance qui risque d'aboutir à un lissage des revenus des individus[8]. La croissance est dite pro-pauvre « absolue » lorsqu'elle concoure à une réduction significative de l'incidence de la pauvreté (voir Ravallion et Chen, 2003 et Kraay, 2006)[9]. Cette deuxième approche est en ligne avec le premier Objectif du Développement Durable (ODD) « ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici 2030 » adopté par l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015[10]. Les deux approches font objet de critique : la croissance pro-pauvre relative peut être peu efficace du fait qu'une

6 Voir Humberto Lopez, « Pro-Poor Growth: A Review of What We Know (and of What We Don't) », Working paper, Washington, World Bank, 2004.
7 White Howard and Anderson Edward, « Growth versus distribution: does the pattern of growth matter? » *Development Policy Review*, 19(3), 2001, pp. 267–289.
8 Kakwani Nanak and Son Hyun, « Pro-poor growth and poverty reduction: the asian experience », The Poverty Center, Office of Executive Secretary, ESCAP, Bangkok, 2002.
9 Ravallion Martin, Chen Shaohua, « Measuring pro-poor growth » *Economics letters*, Volume 78, Issue 1, January 2003, pp. 93-99.
10 https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

politique visant la réduction des inégalités de revenus risque d'être sous-optimale ; la croissance pro-pauvre absolue quant à elle, peut être victime des stratégies d'interventions de l'Etat du fait que, l'Etat pourrait privilégier la réduction de la pauvreté au détriment de la croissance économique[11]. L'application de façon indépendante des deux types d'approches fragilisent dans certains contextes, les effets de la croissance pro-pauvre. Pour y remédier, Osmani et al. (2005)[12] proposent la fusion des deux approches, favorisant ainsi, de probables interactions entre croissance, inégalité et pauvreté.

Avant de revenir sur la croissance pro-pauvre, il importe de comprendre en bref, les racines des conséquences des chocs précédemment énumérés. Les deux types de chocs liés à la pandémie sont totalement exogènes aux économies africaines. Leurs conséquences sont inévitables à ces pays ; pourtant ils n'en sont ni de près ni de loin responsables. Toutefois, il est possible que l'Afrique réponde efficacement à ces types de chocs en réadaptant son modèle de développement sous certaines conditions. L'origine principale de la récession mondiale est la baisse drastique des prix des matières premières dont les pays africains sont les exportateurs nets majeurs. Par exemple, des six principales puissances africaines que sont le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Egypte, l'Algérie, le Maroc et l'Angola, représentant à elles seules environ 65%[13] du PIB du continent, trois – le Nigéria, l'Algérie, l'Angola - se retrouvent en première ligne de l'exportation du pétrole. D'autres Etats importateurs nets de pétrole connaîtront une

11 Dorothée Boccafuso, Caroline Ménard, « La croissance pro-pauvre : un aperçu exhaustif de la boîte à outils », *Cahier de recherche* / Working Paper, CREDI, Université de Sherbrooke, 2009.
12 Osmani Siddiq, « Defining Pro-Poor Growth », Washington, One Pager 9, 2005, International Poverty Center, United Nations Development Program.
13 Calcul de l'auteur sur la base des statistiques du World Development Indicators (Indicateurs de Développement Mondial : https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators) et du World Economic Outlook (https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2020/01/weodata/index.aspx).

forte baisse de leurs exportations bien qu'ayant l'opportunité de s'approvisionner à moindre coût en pétrole. Ceci se produit du fait qu'en dehors du pétrole – moins cher à court terme – la valeur des importations est élevée et la production locale reste faible et non compétitive en raison de la crise ou de la détérioration des termes de l'échange. De plus, la plupart des entreprises, loin d'apporter une «véritable» valeur ajoutée, sont spécialisées dans des importations de produits finis fabriqués hors du continent et des exportations de produits de base vendus hors du marché régional. Certains pays peuvent dans ce cas craindre la dévaluation de leur monnaie.

Répondre efficacement à la crise actuelle nécessite une grande responsabilité et de la croissance pro-pauvre relative, de la part des pays africains. La logique de la croissance pro-pauvre relative veut que les pauvres bénéficient plus du fruit de la croissance. Face aux chocs que traverse l'ensemble des pays, la solidarité et la coordination mise en place doivent inspirer les gouvernants à élaborer des politiques structurelles pour renforcer les secteurs de production, ce qui contraindrait plusieurs activités du secteur non enregistré – secteur informel – à la régularisation et à l'accroissement des recettes fiscales.

Les aides extérieures sont indispensables pour la situation actuelle mais la finalité des annulations envisagées par les pays occidentaux, les membres du G20 et la Chine, bien qu'elles constituent de bonnes nouvelles pour les économies en développement, en particulier celles d'Afrique, restent l'élément majeur des futures politiques économiques. Il serait bénéfique aux pays d'Afrique subsaharienne de bien orienter une partie des fonds issus des annulations des dettes - notamment l'équivalent des ressources consacrées au service de la dette « annulée » - en visant les secteurs qui touchent la grande part de la population. Pour les pays à très faible

revenu, il pourrait être efficace de renforcer les secteurs de microcrédits aux plus pauvres en intégrant beaucoup plus de jeunes et de femmes entrepreneurs avec des enveloppes financières consistantes, en renforçant la capacité des acteurs tout au long des projets ou encore en définissant une garantie de l'Etat pour des prêts auprès des banques et établissements financiers lorsqu'il s'agit des investissements à forts potentiels d'emplois. A moyen et long terme, ces interventions peuvent aller aussi dans le sens de la formation-emplois, ce qui reviendra à renforcer les formations entrepreneuriales. Une autre amélioration des revenus peut se créer en portant un intérêt particulier aux agriculteurs, en les formant, en les finançant et/ou en les suivant pour la production des biens demandés localement et dans la sous-région. L'élaboration, l'exécution et le suivi-évaluation de ces mesures devraient se faire dans un cadre institutionnel impliquant de façon représentative les forces vives de la nation – gouvernement, opposition, société civile, chercheurs, patronat, syndicats, jeunesse, femmes – pour une efficacité effective dans un temps record mais surtout dans une perspective durable. Ces mesures renforceraient la formalisation des activités, l'augmentation des recettes et par conséquent la résilience des Etats.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Articles**

Boccafuso Dorothée, Ménard Caroline, «La croissance pro-pauvre : un aperçu exhaustif de la boîte à outils », *Cahier de recherche / Working Paper,* CREDI, Université de Sherbrooke, 2009.

Boccanfuso Dorothée, Missinhoun Rodolphe, et Savard Luc, « Réformes économiques et croissance pro-pauvre : une application macro-micro aux Philippines » *Recherche économique de*

*Louvain*, De Boeck Université, Volume 76 (3), 2010, pp. 257 – 288.

Kakwani Nanak and Son Hyun, « Pro-poor growth and poverty reduction: the asian experience ». *The Poverty Center,* Office of Executive Secretary*, ESCAP*, 2002, Bangkok.

Klasen Stephane, « In search of the holy grail: how to achieve pro-poor growth? » *Toward pro poor policies-aid,* Institutions, and globalization, 2004, pp. 63–94.

Kraay Aart, « When is growth pro-poor? evidence from a panel of countries ». *Journal of development economics,* 80(1), 2004, pp. 198–227.

Lopez Humberto, « Pro-Poor Growth: A Review of What We Know (and of What We Don't) » *Working paper,* 2004, World Bank, Washington.

Osmani Siddiq, « Defining Pro-Poor Growth », Washington, *One Paper 9*, 2005, International Poverty Center, United Nations Development Program.

Ravallion Martin, Chen Shaohua, « Measuring pro-poor growth » *Economics letters*, Volume 78, Issue 1, January 2003, pp. 93-99.

White Howard and Anderson Edward, « Growth versus distribution: does the pattern of growth matter? » *Development Policy Review*, 19(3), 2001, pp. 267–289.

- **Rapports**

Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2020*, BAD, Abidjan, 2020.

Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2019*, BAD, Abidjan, 2019.

Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2014,* BAD, Abidjan, 2014.

Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2010*, BAD, Abidjan, 2010.

Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2009*, BAD, Abidjan, 2009.

Commission Economique pour l'Afrique - Union Africaine, « Note d'information : 10 ans après « l'engagement d'Abuja » d'allouer 15% des budgets nationaux à la santé, Commission Economique pour l'Afrique et Commission de l'Union Africaine », E/ECA/COE/30/22 AU/CAMEF/EXP/22(V), 11 février 2011.

Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, *Rapport Economique sur l'Afrique 2019: le défi du déficit du financement de l'Afrique. Commission économique pour l'Afrique*, Addis Abeba 2019.

Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, *Rapport Economique sur l'Afrique 2010: Promouvoir une Croissance Forte et Durable pour Réduire le Chômage en Afrique : Vue d'Ensemble*. 2010, Addis Abeba.

Organisation mondiale de la santé, *Rapport sur le paludisme dans le monde 2019*, OMS, Genève, 2019.

- **Webographie**

Site de données statistiques de l'OMS: https://www.who.int/gho/fr/.

Site du world development indicators: https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators

United Nations : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/.

WorldEconomicOutlook:https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2020/01/weodata/index.aspx

## Covid-19 : vers un renforcement des systèmes de protection sociale ?[1]

**Paméla Ariane Agbozo**

La crise liée au Covid-19 que traverse actuellement le monde, impose au premier abord une réponse sanitaire en raison de l'enjeu de santé publique qu'elle représente. Du confinement intégral par endroits en Europe à l'absence de confinement en Ouganda en passant par l'état d'urgence sanitaire au Tchad, le couvre-feu au Sénégal ou le système de cordon sanitaire au Bénin, l'on assiste à une kyrielle de mesures visant à freiner la propagation du virus ou à aboutir à une immunité collective. Les réponses apportées pour limiter la contagion sont diverses et fonction des contextes socio-économiques et politiques des Etats. Ces mesures impactent le tissu économique, compte tenu de la cessation ou de la baisse d'activités dans de nombreux secteurs et par ricochet le tissu social.

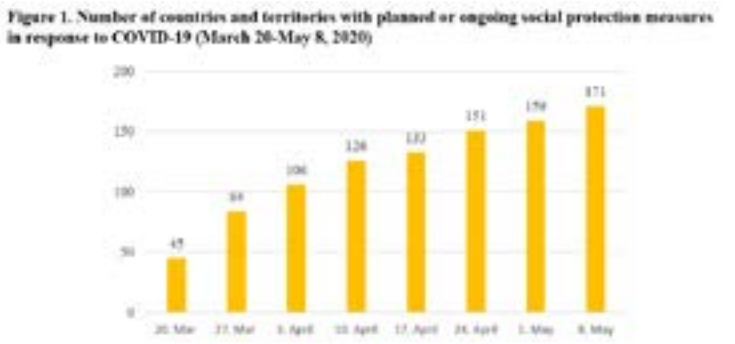
Ces constats exigent des réponses en faveur des travailleurs mais aussi des populations les plus vulnérables. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) rapporte que « les gouvernements, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes devraient considérer la crise du Covid-19 comme une sonnette d'alarme pour renforcer leurs systèmes de protection sociale ». Pour Shahra Razavi, Directrice du département de

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 26 mai 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/derniers-articles/covid-19-vers-un-renforcement-des-systemes-de-protection-sociale/.**

la protection sociale de l'OIT, la pandémie a révélé de graves lacunes dans les systèmes de protection sociale à travers le monde. Les travailleurs, à temps partiel, temporaires et indépendants, surtout ceux de l'économie informelle[2] sont les plus touchés. A cet égard, l'Organisation Internationale du Travail recommande aux pays qui n'ont pas de système de santé et de protection sociale solides d'élaborer des politiques *ad' hoc* et de réaliser des interventions ponctuelles. Quelles sont donc les réponses apportées ?

## I- Les filets sociaux comme réponse mondiale à une accentuation des inégalités sociales

Les mesures sociales du fait du Covid-19 varient d'un pays à un autre et en fonction du système de protection sociale existant dans ledit pays. Selon un rapport conjoint d'experts de la Banque Mondiale et de l'UNICEF, il s'observe une augmentation des mesures sociales apportées par les pays en réponse au Covid-19.




**Source :** Social-Protection-and-Jobs-Responses-to-COVID-19-A-Real-Time-Review-of-Country-Measures-May-8-2020

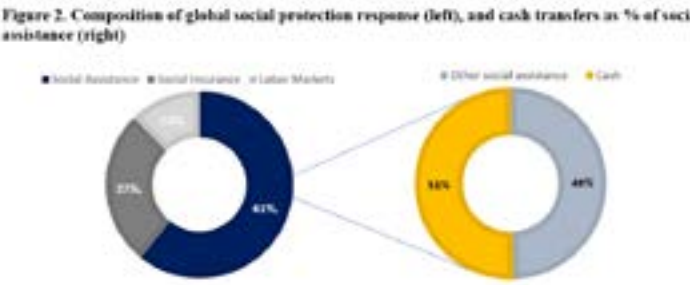
2 https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_742686/lang--fr/index.htm, consulté le 23 avril à 10h 20 mn.

La figure[3] ci-dessus indique que la prise de mesures de protection sociale a évolué de 45 pays au 20 mars à 171 pays au 08 mai 2020, montrant le besoin en matière de protection sociale créé par le Covid-19.

Au nombre de ces mesures de protection sociale – comme le signale la figure ci-dessous –, les mesures d'aide sociale restent la classe d'intervention la plus utilisée (60,7% des réponses mondiales, soit 487 mesures). Elles sont complétées par des mesures liées à l'assurance sociale[4] et au marché du travail. Les programmes de transferts monétaires restent l'intervention la plus utilisée par les gouvernements. Ils représentant un tiers (30,7%) du total des programmes de protection sociale, soit 246 mesures liées au Covid-19, Cette prévalence des mesures de filets sociaux notamment les transferts monétaires s'explique par ses objectifs : corriger les inégalités sociales et réduire d'environ 45% l'écart de pauvreté[5]. Ils sont initialement mis en place par les Etats, pour atténuer l'incapacité chronique à travailler et à obtenir un revenu, et/ou la réduction de cette capacité dans des périodes de chocs économiques, politiques ou environnementaux.

L'accentuation ou le risque d'accentuation des inégalités sociales et de la pauvreté dû au Covid-19 s'explique par les impacts de cette crise sur l'économie mondiale et locale. Les mesures de confinement ou de riposte mettent au chômage des milliers de travailleurs salariés et indépendants avec des répercussions sur les revenus et le pouvoir d'achat.

3 Figure extraite de Social-Protection-and-Jobs-Responses-to-COVID-19-A-Real-Time-Review-of-Country-Measures-May-8-2020.pdf, consulté le 09 mai 2020 à 5 h 22 mn.
4 documents.worldbank.org/curated/en/448321588971503966/pdf/Social-Protection-and-Jobs-Responses-to-COVID-19-A-Real-Time-Review-of-Country-Measures-May-8-2020.pdf., consulté le 09 mai 2020 à 5 h 22 mn.
5 https://www.banquemondiale.org/fr/topic/safetynets, consulté 11 mai 2020 à 11 h 09 mn.




**Source :** Social-Protection-and-Jobs-Responses-to-COVID-19-A-Real-Time-Review-of-Country-Measures-May-8-2020

## II- Les réponses sociales africaines au Covid-19

Si l'Afrique ne subit pas pour l'instant l'hécatombe qu'on lui prédit[6], cette pandémie n'est pas sans conséquences sur la vie économique et sociale des Africains. Selon un récent rapport de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies, les effets de la Covid-19 sur l'emploi sont susceptibles d'être graves dans les zones urbaines entraînant des pertes substantielles d'emplois productifs. Aussi, les Petites et Moyennes Entreprises représentant 80% des emplois en Afrique sont-elles très vulnérables aux effets du Covid-19[7].

Les Etats africains ne sont pas restés en marge de l'accroissement des mesures de protection sociale observées à l'échelle mondiale. Ainsi, 44 Etats africains[8] figurent sur la liste des 171 pays ayant mis en place ou renforcé les mesures de protection sociale dans le cadre du Covid-19. En réalité, les systèmes de protection sociale de l'Afrique n'échappent

6 https://www.jeuneafrique.com/912876/societe/coronavirus-lafrique-doit-se-preparer-au-pire-previent-loms/, consulté le 10 mai 2020 à 16 h 12mn.
7 COVID-19: Lockdown exit strategies for Africa (en ligne), consulté le 11 mai 2020 à 9h 47mn. https://www.uneca.org/publications/covid-19-lockdown-exit-strategies-africa.
8 L'OIT renseigne les réponses politiques nationales apportées par 188 Etats et territoires dans le monde https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/country-responses/lang--fr/index.htm, consulté le 11 mai 2020 à 10 h 12mn.

pas aux recommandations de l'OIT. L'Afrique est le continent ayant une faible couverture en matière de protection sociale, soit 17.8% par rapport à la moyenne mondiale de 45.2%[9].

Les réponses apportées par les Etats répondent à l'urgence et atténuent les impacts de la crise sur le tissu social. Sur le court terme, elles permettent à des catégories d'acteurs ciblés de parer à l'absence ou la baisse de revenu et du pouvoir d'achat occasionnée par la crise. Elles ont aussi pour objectif d'aider les populations cibles des mesures à respecter les consignes de confinement ou d'interdiction d'activités visant à enrayer la propagation du virus. Le choix majoritaire de ce type de mesure s'expliquerait par le fait que la plupart des pays d'Afrique disposent de bases solides en matière de mise en œuvre de mesure des filets sociaux. L'objectif de ceux-ci étant de lutter contre la pauvreté chronique et d'aider les ménages pauvres à diversifier leurs moyens de subsistance et investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants[10].

Au 8 mai 2020 en Afrique subsaharienne, un ensemble considérable de 89 mesures d'aide sociale sont mises en œuvre comparativement au 20 mars 2020 où aucune mesure n'avait été décidée ou planifiée[11]. L'exemple de cinq pays montre une prévalence des mesures d'aide sociale.

9 Rapport Mondial sur la protection sociale 2017-2019, Organisation Internationale du travail, https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_605074/lang--fr/index.htm consulté le 09 mai 2020 à 5 h 10mn.
10 https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/lafrique-et-le-coronavirus-la-place-des-filets-sociaux-dans-lattenuation-des-effets, consulté le 11 mai à 12 h 45mn.
11 https://www.ugogentilini.net/wp-content/uploads/2020/03/global-review-of-social-protection-responses-to-COVID19.pdf, consulté le 09 mai 2020 à 4h 33mn.

Le Togo met en œuvre un programme social dénommé « Nonvissi[12] » et la prise en charge de la tranche sociale des factures d'eau et d'électricité pour les ménages les plus modestes.

L'État sénégalais prend en charge les dépenses des factures d'électricité et d'eau des ménages abonnés de la tranche sociale. Rien que pour les besoins alimentaires, le gouvernement a mobilisé 69 milliards de francs CFA pour l'achat de vivres afin de soulager un million de ménages[13].

Au nombre des mesures sociales, le gouvernement ivoirien prend en charge les factures d'électricité et d'eau des mois d'avril et de mai 2020 des couches défavorisées, soit environ un million de ménages. Il préconise le décalage pour l'ensemble des abonnés des dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau d'avril à juillet 2020 et de mai à août 2020. L'instauration d'un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de francs CFA vise à financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence à travers l'élargissement du champ des filets sociaux[14].

Le gouvernement rwandais a assuré la distribution des biens de première nécessité à environ 20 000 personnes vulnérables vivant dans la capitale Kigali. Des ressources complémentaires

12 Novissi est un programme de transferts monétaires visant à soutenir tout citoyen togolais éligible ayant perdu son revenu en raison de l'adoption des mesures de riposte contre le Coronavirus. Le programme vise à fournir aux personnes et familles les plus vulnérables, des soutiens financiers mensuels, tout au long de l'état d'urgence. Au 11 mai 2020, un montant total de 6 828 607 500 F CFA a été payé à 553 326 bénéficiaires. https://novissi.gouv.tg/, consulté le 11mai 2020.

13 https://www.lepoint.fr/afrique/l-afrique-face-au-covid-19-vous-avez-dit-mesures-sociales-06-04-2020 2370276_3826.php, consulté le 09 mai 2020 à 5h 05 mn.

14 *Idem.*

ont été mobilisées à travers les acteurs publics[15] à l'effet de renforcer les programmes sociaux existants.

Pour ce qui est du Bénin, il a été lancé courant fin avril, le recensement des acteurs de certains corps de métiers dont les activités sont impactées par les mesures de riposte prises par le gouvernement. Au nombre de ceux-ci, les conducteurs de taxi bus, les tenanciers et employés des bars, restaurants et discothèques, les artisans de la branche de soins corporels. L'objectif de cette opération est de faire bénéficier d'un programme d'appui[16] aux acteurs ciblés.

L'analyse des populations cibles des mesures d'aide sociale en exemple montre un ciblage sur les acteurs de l'informel ou ceux à revenus précaires bien que les secteurs et les populations touchés par cette crise soient au-delà. Ce ciblage pose donc le problème du caractère inclusif de ces différentes mesures. Le Covid-19 a également un impact sur les travailleurs du secteur formel qui vivent une absence totale de sécurité et d'avenir du fait de la cessation ou de la baisse des activités de leurs entreprises.

L'une des principales préoccupations est relative à la durabilité de ces mesures dont la durée moyenne est de trois mois[17] alors que les impacts sociaux de cette crise ne s'atténueront pas dès la levée des mesures de confinement ou de riposte. Il faut également noter que les programmes de filets sociaux antérieurs au Covid-19 ont souffert d'une faiblesse d'allocation budgétaire

15 Dans un communiqué le Premier ministre, Édouard Ngirente a informé que tous les membres du gouvernement, les directeurs de cabinet, les chefs d'institutions publiques et d'autres hauts responsables devront renoncer à un mois de salaire (avril). Le gouvernement n'a pas précisé combien exactement de personnalités politiques et administratives étaient concernées par ce reversement de salaire, ni combien d'argent il espérait ainsi collecter.

16 Ce programme a démarré par un recensement des acteurs suscités sur la plateforme https://allogo.social. gouv.bj, jusqu'au 5 mai 2020.

17 Social-Protection-and-Jobs-Responses-to-COVID-19-A-Real-Time-Review-of-Country-Measures-May-8-2020.pdf, consulté le 09 mai 2020 à 6 h 08 mn.

propre des Etats[18]. La gestion efficace et transparente est l'un des principaux défis de la mise en œuvre de ces mesures afin de préserver le tissu social et de renforcer la résilience des populations. Mais les principales crises que les pays Africains ont traversées ont toujours renforcé la mise en place des filets sociaux sans forcément aboutir à de meilleurs systèmes de protection.

## III- Quid de la protection sociale post covidienne ?

La faiblesse de couverture en matière de protection sociale que souligne le rapport mondial 2017-2019 de l'OIT est mise en évidence à travers les millions de personnes plongées dans la misère même dans les pays les plus riches. Si au niveau sanitaire, le virus ne fait pas de discrimination entre ses victimes, son impact socioéconomique crée une discrimination contre les plus pauvres et ceux qui n'ont aucun pouvoir[19]. S'il est difficile d'anticiper la fin du Covid-19, il est nécessaire de penser dès à présent l'après et notamment les mesures de protection sociale qui constituent des droits sociaux[20]. La reconnaissance des « droits économiques et sociaux » constitue un élément de consolidation de la cohésion nationale au service du bien commun. Car, au fondement des droits économiques et sociaux se situent au premier plan le droit à la dignité de la personne humaine et la solidarité[21].

18 En moyenne, les partenaires financent 55 % des dépenses des programmes de filets sociaux (avec des parts plus élevées dans les pays à plus faible revenu, dans les États fragiles ou touchés par un conflit, et dans le contexte de crises humanitaires.

19 https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_743450/lang--fr/index.htm. consulté le 11 mai 2020 à 13 h35mn

20 Cette notion renvoie aux droits économiques et sociaux qui sont selon Diane Roman, citée par Thierry Rambaud, « des droits garantis, dans une perspective de justice sociale, par les textes constitutionnels et internationaux dans le champ social (droits des travailleurs, droits à des prestations, droits aux services publics), afin de réduire les inégalités d'ordre économique ». Rambaud Thierry, « Les droits sociaux comme droits fondamentaux », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 66, n°2, 2014, pp. 605-623.

21 Rambaud Thierry, « Les droits sociaux comme droits fondamentaux », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 66, n°2, 2014, pp. 605-623.

Définie comme une couverture basée sur des droits permettant de protéger les individus et ménages contre les risques sociaux, la protection sociale est décriée au regard de son coût et appréciée pour son apport au capital humain. Sa mise en œuvre dans beaucoup de pays s'inscrit largement dans une approche bismarckienne[22] qui écarte les couches sociales non salariées.

Les impacts du Covid-19 touchant plus les acteurs de l'informel et du secteur privé, les systèmes de protection sociale post Covid-19 devraient davantage s'ouvrir sur un modèle beveridgien[23] caractérisé par l'universalité de la protection sociale faisant appel à la solidarité de la puissance publique. Dans un pareil contexte, la solidarité de la puissance publique s'apparente à un mode d'action publique dans la mesure où elle vise à compenser les inégalités sociales. Elle contribuerait à renforcer les rapports entre les puissances publiques, les individus et les groupes sociaux ; et le bénéfice des droits sociaux[24]. La définition et la mise en place d'un socle de protection sociale reste la démarche à suivre pour un renforcement du système de protection sociale des Etats. Le socle offre des garanties élémentaires de sécurité sociale qu'elle assure au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie[25].

22 Ce système de protection sociale est fondé sur la prise en charge des risques maladie, accidents de travail, vieillesse et invalidité. Mise en œuvre par le chancelier allemand Otto von Bismarck à la fin du XIXe siècle, ce modèle avait pour but de réduire les mouvements syndicaux et socialistes en améliorant les conditions de vie de la classe ouvrière. Il est fondé sur la solidarité interprofessionnelle face aux risques sociaux.

23 Ce modèle découle du rapport de l'économiste britannique, William Beveridge en 1942, recommandant des interventions publiques pour combattre les cinq « grands maux » de l'histoire : la maladie, l'ignorance, le besoin, la misère, l'oisiveté. Il est basé sur le financement de la protection sociale par l'impôt avec pour principes : l'universalité de la protection sociale par la couverture de toute la population et de tous les risques, l'uniformité des prestations, fondée sur les besoins des individus et l'unité de gestion étatique de l'ensemble de la protection sociale.

24 Valérie Löchen, *Comprendre les politiques sociales*, Paris, Dunod, 6e édition, 2018, p. 10.

25 Le socle de protection sociale offre l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu, lesquels garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale

Des expériences réalisées dans divers pays à travers le monde et des études chiffrées menées par diverses agences des Nations Unies montrent qu'un socle de protection sociale de base – souvent jugé inabordable ou insoutenable pour les finances publiques – est globalement abordable, pour tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu à condition que les prestations soient introduites de manière progressive.

Le renforcement des systèmes de protection sociale devrait donc être orienté sur les questions de santé, de l'informel, de chômage, d'indécence de l'emploi et de précarité des revenus qui caractérisent le quotidien de millions de travailleurs dans le monde en :

- garantissant l'accès universel aux soins de santé pour tous et de qualité. Ce qui passe par l'amélioration des systèmes sanitaires afin d'assurer des prises en charge adéquates et une riposte efficace à d'éventuelles crises sanitaires ;
- protégeant les personnes travaillant dans l'économie informelle à travers des politiques innovantes facilitant leur transition vers l'économie formelle ;
- garantissant la protection des revenus et des emplois et en promouvant le travail décent à travers des législations protégeant les droits des travailleurs ;
- garantissant des revenus aux travailleurs au chômage à travers la mise en place de mécanismes d'assurance chômage.

Le renforcement des systèmes de protection bien que dépendant de la volonté politique des gouvernements a pour défi majeur, la mobilisation des ressources au niveau national pour un financement durable.

La solidarité de la puissance publique passe également par des appuis aux entreprises et aux secteurs économiques frappés par le Covid-19, ce qui devrait apporter des réponses aux pertes de revenus et d'emplois observés.

Les constats imposés sur le plan social par la Covid-19 sont le symbole des choix politiques par action ou par omission[26] de nombreux gouvernements. Pour beaucoup de gouvernants, « les droits sociaux sont des droits relatifs dépendant du niveau de développement dans une société donnée[27] », à la différence des droits politiques qui sont des droits inaliénables[28]. La protection sociale découlant des droits sociaux, leur jouissance dépend de l'action de la puissance publique.

Les systèmes de protection sociale majoritairement bismarckiens ont connu depuis des décennies une ouverture vers les populations les plus vulnérables à la faveur des programmes de lutte contre la pauvreté. Mais au regard de la contribution de la protection sociale au développement du capital humain et à la cohésion sociale, les Etats devraient dont définir des politiques et programmes appropriés en la matière. Toutefois, le financement « propre » des Etats reste un impératif pour de nombreux systèmes de protection sociale. Leur renforcement ne saurait donc être durable s'il découle de financements extérieurs dans le contexte post Covid-19.

26 Cette expression est extraite de l'éditorial du Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, « Une nouvelle normalité ? Une meilleure normalité ! », in https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_743450/lang--fr/index.htm, publié le 1er mai 2020.
27 Valérie Löchen, *Comprendre les politiques sociales*, Paris, Dunod, 6e édition, 2018, p. 16.
28 *Idem.*

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **Ouvrage**

Löchen Valérie, *Comprendre les politiques sociales*, Paris, Dunod, 6e édition, 2018.

- **Rapports**

Beegle Kathleen, Coudouel Aline, Monsalve Emma, *Les filets sociaux en Afrique. Comment réaliser pleinement leur potentiel ?,* Africa Development Forum, Washington, DC: World Bank, 2018.

Gentilini Ugo (WB), Almenfi Mohamed (WB), and Dale Pamela (UNICEF), *Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures,* "Living paper" version 8 (May 8, 2020).

International Labour Organization*, Social protection responses to the COVID-19 pandemic in developing countries: Strengthening resilience by building universal social protection*, Social Protection Spotlight, ILO, May 2020.

Monchuk Victoria, *Réduire la pauvreté et investir dans le capital humain : le nouveau rôle des filets sociaux en Afrique. Études de cas dans 22 pays, vue d'ensemble*, Banque Mondiale, 2014.

Organisation Internationale du Travail, *Observatoire de l'OIT, Le COVID-19 et le monde du travail*, troisième édition, Estimations actualisées et analyses, avril 2020.

Organisation Internationale du travail, *Rapport Mondial sur la protection sociale*, 2017-2019.

Organisation Internationale du travail, *Sécurité sociale pour tous : Recommandation sur les socles de protection sociale de l'OIT*, Note d'information sur la sécurité sociale pour tous, juin 2012.

- **Revues**

Merrien François-Xavier, « La protection sociale comme politique de développement : un nouveau programme d'action international », *Revue internationale de politique de développement*, Vol. 4, n° 2, 2013, pp. 69-88

Rambaud Thierry, « Les droits sociaux comme droits fondamentaux », *in Revue internationale de droit comparé*, Vol. 66 n°2, 2014, pp. 605-623.

- **Webographie**

Christian Bodewig, Ugo Gentilini, Zainab Usman, Penny Williams, « L'Afrique et le coronavirus : la place des filets sociaux dans l'atténuation des effets économiques et sociaux de la pandémie », https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/lafrique-et-le-coronavirus-la-place-des-filets-sociaux-dans-lattenuation-des-effets, consulté le 11 mai 2020 à 12 h45mn.

Observatoire de l'OIT, « Le COVID-19 et le monde du travail » 3e édition, Estimations actualisées et analyses,**https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/dgreports/dcomm/documents/briefingnote/wcms_743155.pdf,** consulté le 11 mai 2020 à 13 h 50mn.

Plateforme protection sociale de l'Organisation Internationale du Travail, https://www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=3417, consulté le 14 mai 2020 à 14 h 50 mn.

Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19, https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_605074/lang--fr/index.htm , consulté le 09 mai 2020 à 5 h 10 mn.

Rider Guy, « Une nouvelle normalité? Une meilleure normalité! », https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_743450/lang--fr/index.htm, consulté le 11 mai 2020 à 13 h35mn.

Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures, "Living paper" version 8, https://www.ugogentilini.net/wp-content/uploads/2020/03/global-review-of-social-protection-responses-to-COVID19.pdf, consulté le 09 mai 2020 à 5h22mn.

Social protection responses to the COVID-19 pandemic in developing countries: Strengthening resilience by building universal social protection, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_744612.pdf, consulté le 14 mai 2020 à 14 h 47mn.

# La crise du Covid-19 et le système éducatif béninois : quels impacts pour quels changements ?[1]

**Anselme Coovi Amoussou**

La grippe, la peste noire, la grippe espagnole, et plus récemment le SIDA. Le monde subit depuis toujours les affres de crises sanitaires à différentes périodes de son histoire. Ces dernières années, elles se sont rendues un peu plus répétitives avec la maladie de la vache folle, la grippe aviaire, le SRAS, la fièvre Ebola ou la fièvre Zika etc. Elles viennent, avec violence et force, rappeler la vulnérabilité humaine et les conséquences de notre insouciance. L'actuelle pandémie du Covid-19, dont l'ampleur est sans précédent à notre époque, met en lumière les faiblesses latentes de nos systèmes notamment le système éducatif : manque de moyens infrastructurels, techniques et pédagogiques, fracture numérique profonde, défaut de formation et de préparation adéquate des acteurs du secteur, gage d'une adaptation plus efficace, etc.

Bien qu'aujourd'hui un déconfinement progressif s'opère dans la plupart des pays, et que même dans certains, les écoles ont rouvert leurs portes, il n'est pas exagéré d'affirmer que cette pandémie crée une « catastrophe éducative »[2] en ce qu'elle bou-

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 18 mai 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/derniers-articles/la-crise-du-covid-19-et-le-systeme-educatif-beninois-quels-impacts-pour-quels-changements/.**

2 Jean-Michel Blanquer, Radio France Internationale (RFI), le 24 avril 2019.

leverse le calendrier scolaire et académique, révèle et accentue les faiblesses des systèmes éducatifs partout dans le monde et impose à travers les gestes barrières l'adoption d'un mode de vie difficilement homogénéisable avec la réalité des pratiques en milieu scolaire. Les pays dont les systèmes éducatifs sont présentés comme des modèles de performances sont ébranlés et essaient tant bien que mal de trouver les solutions d'adaptation à cette nouvelle donne sécuritaire dont l'école doit tenir compte désormais.

Dans ces conditions, il est important de se demander à quel point seront affectés des pays comme le Bénin, qui affichent déjà de faibles performances éducatives, une faible capacité de rétention scolaire et de résilience et quelles réponses immédiates les acteurs du système éducatif sont en mesure d'apporter pour assurer la continuité des enseignements pour les élèves. Mais il est encore plus important d'imaginer ou d'explorer les opportunités de mutations qu'offre, au système éducatif national, cette pandémie. Après la crise, trouver les moyens de jeter les bases d'un système éducatif moderne capable de mettre la technologie au profit de l'apprentissage, d'intéresser davantage l'apprenant en repensant le contenu des programmes et en adoptant des démarches pédagogiques, s'adaptant mieux à ses réalités afin d'inséminer en lui la capacité à résoudre les problèmes de vie.

## I- Les impacts de la crise sur le système éducatif béninois

Avant le Covid-19, malgré un taux brut de scolarisation très proche de 100% sur plusieurs années[3], les performances de l'école béninoise affichaient déjà un tableau peu reluisant. Une difficulté de rétention avec un niveau d'accès bas dans les cycles post primaires. Par exemple, le taux d'achèvement au premier cycle du secondaire est de 45%[4] alors qu'il est de 28% pour

3 PSE (Plan Sectoriel de l'Education) post 2015, p. 28.
4 PSE pos, 2015, p. 38.

le second cycle[5]. Plusieurs sources d'informations s'accordent pour constater que le niveau des acquisitions des apprenants béninois est largement en dessous des attentes notamment le rapport d'évaluation 2014 du PASEC/CONFENEM[6] qui classe le Bénin à l'avant dernier rang sur dix systèmes nationaux d'Afrique évalués. Bien que datant de plus de six années, ce rapport reste le dernier que le PASEC a publié et les résultats pour le Bénin ne doivent pas avoir fondamentalement changé à ce jour. D'ailleurs, ces niveaux d'acquisition faibles sont confirmés par les résultats aux examens nationaux caractérisés par un taux d'échec important. En 2019, l'évaluation du personnel enseignant[7] organisée par le gouvernement a révélé d'importants problèmes de niveau académique et pédagogique chez les enseignants. Par ailleurs, on peut évoquer de façon spécifique la déscolarisation des filles, le non achèvement des programmes et bien d'autres faiblesses. Il est évident que l'avènement du Covid-19 amplifiera ces difficultés et entravera les poussives avancées obtenues ces dernières années.

La fermeture des écoles, décidée par le gouvernement, pour empêcher la propagation du virus, a sans doute déjà des répercussions sur l'ensemble du système éducatif national. Ces impacts touchent et toucheront surtout les apprenants, mais également les enseignants et le mode de fonctionnement de l'école. Sur les élèves, l'interruption des apprentissages prive un grand nombre d'entre eux des possibilités de développement et de perfectionnement. Pour ceux qui avaient déjà des difficultés d'apprentissage, cela amplifie les risques de décrochage. Ces mêmes risques de décrochage existent dans les milieux défavorisés ou les jeunes ont moins d'opportunités éducatives en dehors du cadre scolaire. Les

5 PSE post 2015, p. 39.
6 Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs /Conférence des Ministres de l'Education des Etats et Gouvernements de la Francophonie. Le rapport d'évaluation de 2014 reste le tout dernier du PASEC à ce jour.
7 Evaluation des compétences académiques et pédagogiques des contractuels de la promotion 2007, organisée en 2019.

mesures sécuritaires accroissent la vulnérabilité économique des familles et les risques d'une délinquance juvénile pour leurs enfants. Le manque d'interaction sociale que procure l'école est également un élément de perturbation et de vulnérabilité des plus jeunes. La faible acquisition des savoirs, consécutive au non achèvement des programmes pourrait en rajouter au taux d'échec déjà préoccupant. On peut également évoquer la fonction alimentaire pour les enfants qui n'ont la garantie d'un repas sain qu'à travers leur présence à la cantine scolaire. La fermeture des écoles peut donc avoir des risques sur la sécurité alimentaire des enfants.

En revenant sur le rôle de l'école, surtout dans des régions où parfois elle constitue le seul symbole de l'appareil d'Etat, on peut imaginer l'effet d'une fermeture sur une longue période. L'école est un moyen de réduction des inégalités sociales. Et en période de crise, elle peut servir à rassurer les populations si elle reste ouverte. Une fermeture prolongée va certainement accroître les disparités éducatives, déjà prononcées, entre les régions et les classes sociales. Les restrictions imposées par les autorités béninoises pour ralentir la propagation du virus, fragilisent la situation économique de nombre de parents, qui pourraient avoir du mal à assurer la poursuite du paiement des frais de scolarité pour/de leurs enfants. Dans le secteur privé de l'enseignement, des investissements vont s'imposer aux établissements qui se verront dans l'obligation de les répercuter sur les coûts de formation.

De façon générale, la typologie du personnel enseignant est un élément d'évaluation de l'impact de la pandémie sur les enseignants. La faible professionnalisation du personnel enseignant, l'insuffisance du personnel d'encadrement pédagogique, le gel des examens professionnels peuvent conduire à une aggravation des insuffisances révélées par la dernière évaluation des enseignants du public. De plus, les enseignants du secteur privé

paient le prix fort en matière de précarisation de leurs conditions de vie et de travail. En effet, l'arrêt prolongé des cours a déjà conduit à des suppressions de postes et à des mises en chômage technique dans certains établissements privés. Quand on sait que le secteur privé représente plus de 20% de l'offre d'éducation, on imagine l'ampleur de la situation et les effets sur la qualité de l'école béninoise.

## II- Les perspectives pour le système éducatif à moyen et long termes

Les autorités béninoises ont déjà assuré la reprise des cours pour l'essentiel des apprenants depuis le 11 mai 2020. L'équation était de faire effectuer cette reprise dans les conditions optimales de sécurité. L'efficacité du dispositif mis en place pour garantir la santé des usagers sera évaluée plus tard à l'épreuve des faits. Pour les universités, l'activation de la plateforme numérique pour dispenser les cours avec des possibilités d'interaction entre professeurs et étudiants est l'une des innovations majeures qui lèvent un coin de voile sur les opportunités de changement et d'adaptation qu'offre la crise du Covid-19 pour notre système éducatif. De même que l'expérience des cours radiodiffusés et télévisés en cours à l'INFRE[8] pour les classes de la Maternelle et du Primaire. Il n'y a aucun doute que le Covid-19 peut constituer un tournant important dans la modernisation des outils et de l'approche pédagogiques. Mais il nous faut aller plus loin pour espérer explorer toutes les pistes de changements positifs. Le but ici consiste non seulement à trouver les solutions immédiates mais surtout à opérer les réformes profondes nécessaires au renforcement de la capacité de résilience et de réaction de notre système éducatif. Il faudra massivement investir afin de renforcer le système éducatif et le rendre plus résilient. Les changements devront toucher les programmes d'études et leur pertinence, la formation des formateurs, le processus de

8 Institut National pour la Formation et la Recherche en Education.

décision, la relation école/famille, la langue d'enseignement, la place et le rôle des établissements privés, la qualité du dialogue entre acteurs, le temps scolaire etc.

- Recourir aux avantages que peut offrir une collaboration école/famille pour faciliter le suivi et l'encadrement complémentaire des enfants à la maison. La pandémie du Covid-19 a remis à l'ordre du jour la question de l'importance du duo école-famille sur la qualité des performances scolaires des apprenants. La notion de coéducation impliquant l'école et la famille est la plupart du temps assez mal comprise par les familles. Ces dernières n'ont pas les ressources culturelles ou le temps nécessaire à un suivi du travail scolaire des enfants. Ou alors, ils manquent de moyens pour leur offrir l'espace numérique pour une continuité pédagogique. Cette relation est indispensable dans des situations de crise comme celle de la pandémie actuelle pour rassurer les parents et limiter les dégâts sur les acquisitions de savoirs. Elle ne peut être sollicitée de façon efficace que si elle a été construite progressivement et antérieurement. Pour ce qui concerne le Bénin, pour relever ce défi, il faudra redéfinir le rôle et revoir le fonctionnement des associations des parents d'élèves.

- Malgré le retard du Bénin, dans le développement du numérique, il faudra investir pour rendre accessibles pour le système éducatif, les solutions alternatives qu'offrent les TIC. Les solutions d'urgence mises en œuvre dans les universités et à l'INFRE doivent couvrir l'ensemble du secteur éducatif. Bien entendu il faudra, préalablement, s'assurer de la création des plateformes numériques de cours, d'une connexion de qualité et sa disponibilité à moindre coût dans tout le pays ainsi que de l'équipement des établissements d'enseignement. Mais en tenant compte de nos réalités en matière de numérique, il faudra

privilégier les éléments techniques plus basiques comme les communications téléphoniques, la radio et la télévision éducatives.

- La formation initiale et continue des enseignants doit s'ouvrir aux moyens techniques modernes. Des modules de formation sur l'usage des nouvelles technologies dans l'acte pédagogique doivent être conçus et exécutés. Il faudra également préparer le personnel enseignant à une prise en charge ou un accompagnement psychologique des apprenants de même qu'à la gestion de situation de crise telle que celle de la pandémie du Covid-19. Par exemple, savoir identifier l'essentiel sur lequel les enfants doivent se concentrer en période de crise.

- Dans la crise actuellement en cours, le système éducatif national ne semble pas s'être particulièrement distingué par l'apport de solutions significatives face à la pandémie. L'éternel débat sur la qualité de notre système et surtout sa capacité à préparer les apprenants à faire face, mérite d'être fait à nouveau. Revoir les curricula de formation et la démarche pédagogique peut offrir de nouvelles opportunités d'amélioration de notre système éducatif. La crise offre l'occasion d'adopter des contenus de programmes qui préparent les enfants à faire face aux incertitudes, à réagir et à anticiper. La prise d'initiative, la capacité à entreprendre, à innover, à créer sont les signes de performances à viser. Mais aussi procéder à une évaluation du contenu des programmes scolaires et analyser leur pertinence au regard de la finalité de l'école béninoise.

- L'introduction des langues nationales comme vecteur ou objet d'apprentissage peut être envisagée sans tabou. Il est reconnu de nombreux pédagogues que les risques de déscolarisation et d'échec augmentent lorsque la langue utilisée à l'école n'est pas la première langue de l'enfant.

Les études[9] ont montré par contre que l'on obtient les meilleurs résultats au primaire lorsque l'enseignement est fait dans la langue maternelle. L'école serait donc plus à même de fabriquer des produits plus créatifs, plus équilibrés, capables de transformer qualitativement la société. Cela rassurerait également les parents vis-à-vis de l'école et ils auront ainsi plus de facilités à communiquer et à accompagner leurs enfants dans leur cursus. Logiquement donc, le système éducatif béninois, en tranchant, courageusement, le débat de l'usage des langues nationales dans l'enseignement, se donnerait les moyens d'être plus performant et plus résilient face aux chocs externes.

- Comment se construit la politique éducative au Bénin ? Comment est-elle mise en œuvre ? Pourquoi donne-t-elle le sentiment de relever beaucoup plus souvent du tâtonnement conjoncturel que d'un projet cohérent à long terme ? Quelle est la cohérence interne entre les différents sous-secteurs que couvrent les départements ministériels ? Que peut apporter le Conseil National de l'Education (CNE) ? Autant de questions que suscite la situation actuelle et qui doit conduire à mettre en place un processus décisionnel suffisamment décentralisé qui préserve le lien fonctionnel entre le niveau central et les périphéries. Le Bénin s'est doté depuis 2018 de plan sectoriel de l'Education (PSE post 2015) qui est un document qui présente l'ensemble des réformes structurantes et la nouvelle architecture du système éducatif sur les dix (10) prochaines années. Le PSE post 2015 comporte les réponses à un certain nombre de questions cruciales mises en évidence

9 Unesco, Education pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux, Rapport mondial de suivi sur l'EPT (Education pour tous), 2015, 52 p. ; Kimmo Konosen, Educational in local languages : Policy and pratice in Southeast Asia, Bangkok, Unesco, 2005 ; Mart Hovens, "Bilingual education in West Africa : Does it work ?", I*nternational Journal of Bilingual education and Bilingualism*, Vol. 5, 2002, n° 5, pp. 249-266.

par la pandémie du Covid-19. La mise en œuvre d'un tel document offre une occasion aux acteurs, d'expérimenter une nouvelle démarche dans la gouvernance du système éducatif. La suggestion ici, se résume à un appel à mettre enfin en œuvre, un tel document en mettant au cœur de la démarche, la concertation avec les différents acteurs.

- Le temps scolaire, tel qu'il est aujourd'hui n'offre pas assez d'occasions de travail individuel et d'autonomisation aux élèves. Entre les emplois du temps règlementaires et les cours de renforcements et autres travaux dirigés, les élèves sont occupés de 7 à 8h par jour et 6 jours par semaine. La réforme doit dégager du temps pour des activités périscolaires (sport, culture, art etc.). Par exemple, expérimenter des journées de 5 à 6 heures en continu assorties d'un encadrement rigoureux des activités individuelles. Mais la réforme doit également viser le respect rigoureux de la division officielle du temps scolaire par l'ensemble des établissements du privé comme du public. Le débat sur la réforme du temps scolaire doit se faire pendant la pandémie pour un réaménagement des emplois du temps qui accorde du temps individuel de travail à l'apprenant. Il faut planifier les tâches de manière à faire travailler l'enfant à son rythme et en fonction de son champ d'intérêt. Ce serait une façon de préparer les apprenants à des situations exceptionnelles où ils seraient contraints de travailler sans la présence de leurs enseignants.

- Bas du formulaireLes établissements privés d'enseignement au Bénin représentent en effectif plus de 20 % de l'effectif total des apprenants (source PSE post 2015). C'est dire que le poids du privé est important et qu'il faut en tenir compte dans les réformes à opérer pour rendre le système plus performant et plus résilient. En attendant, la précarité, le manque de rigueur dans le suivi, l'absence de l'aide de l'Etat sont les questions qu'il faut trancher pour

> accroître l'apport des établissements privés aux performances du système éducatif. La pandémie du Covid-19 a eu le mérite de montrer la vulnérabilité des établissements privés d'enseignement à travers l'extrême précarité du personnel et le manque de moyens.

Le Covid-19, tout en exacerbant les difficultés du système éducatif du Bénin, a le mérite de nous révéler les faiblesses de notre école et de nous indiquer, par la même occasion, les voies à explorer pour nous aguerrir à mieux résister aux chocs à l'avenir. Les pistes de réflexion que j'indique sont loin d'être exhaustives et ne présentent qu'une infime partie des opportunités de changements structurels que révèle cette expérience douloureuse. Il faut que l'ensemble des acteurs s'y engagent dans la transparence et la concertation afin de mettre en place les réformes nécessaires. Dans cette perspective, il faut encore insister sur la nécessité de donner toute son importance au dialogue social qui ne peut apporter la plus-value attendue que si les acteurs améliorent leur pratique et comportement. La reprise des classes, décidée par le gouvernement, sans aucune concertation, ni avec les parents d'élèves ni avec les représentants des enseignants, est une expérience qu'il faut éviter dans le cadre des réformes à engager pour renforcer le système éducatif national. Par nature, une crise est imprévisible et il n'existe, habituellement, pas de parade infaillible. Celle du Covid-19 est loin d'être terminée. Les solutions d'initiatives gouvernementales sans les autres acteurs sont forcément compromises. Parents et enseignants sont les acteurs qui peuvent traduire les orientations officielles en mesures concrètes pour les apprenants. Les décideurs ont intérêt à l'appréhender avec l'impératif que constitue le dialogue inclusif entre tous les acteurs du monde éducatif.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


- **Article**

Hovens Mart, "Bilingual education in West Africa : Does it work ?", *International Journal of Bilingual education and Bilingualism*, Vol. 5, 2002, n° 5, pp. 249-266.

- **Rapports**

Konosen Kimmo, Educational in local languages : Policy and pratice in Southeast Asia, Bangkok, Unesco, 2005

Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, Plan Sectoriel de l'Education post 2015 (2018-2030), avril 2018.

Ministère de l'Education Nationale, Actes des Etats Généraux de l'Education, 1990.

Unesco, Education pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux, Rapport mondial de suivi sur l'EPT (Education pour tous), 2015, 52 p.

- **Webographie**

Ball Jessica, « Les enfants apprennent mieux dans leur langue maternelle », www.globalpartnership.org, 21 février 2014.

Bouh Messan Daniel, Bi Sehi Antoine Mian, « Enjeux et perspectives des usages des TIC dans la profession d'éducateurs », http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article433, 23 juin 2017.

El Abboud Ghina., « Introduction des TIC dans les pratiques pédagogiques des enseignants de français », *Formation et profession,* 23 (1), pp. 1-10, http://dx.doi.org/10.18162/fp.2015.107, 2015.

# La sécurité alimentaire à l'épreuve de la crise de Covid-19 : comment améliorer la résilience des petits agriculteurs ?[1]

**Jérôme H. Agongnon**

L'année 2020, début d'une nouvelle décennie, aura bousculé l'humanité toute entière tant dans son mode de vie normal, dans ses activités plurielles que dans les aspects liés à sa santé et à son devenir. La crise sanitaire actuelle générée par l'envolée de la pandémie de la Covid-19 défie les certitudes scientifiques, technologiques et médicales établies jusque-là, et remet en cause l'assurance d'un lendemain meilleur qui interroge et continue d'agiter à la fois plus d'un. En dépit des gestes barrières édictés par l'OMS qui renvoient à l'hygiène des mains, à la distanciation sociale d'un mètre, à l'évitement de toucher les yeux, le nez et la bouche, à la pratique de l'hygiène respiratoire, et au recours au plus tôt à l'assistance médicale en cas de fièvre, de toux sèche et de difficultés respiratoires, le virus continue sa propagation dans tous les coins du monde. Le nouveau coronavirus demeure un agent pathogène qui menace et perturbe l'humanité[2]. Outre ces gestes barrières, l'identification rapide et l'isolement des patients suspects, associée à l'usage

1 **La première version de cette contribution a été publiée le 19 juin 2020 sur le site du CiAAF, https://www.ciaaf.org/covid-19/la-securite-alimentaire-a-lepreuve-de-la-crise-de-covid-19-comment-ameliorer-la-resilience-des-petits-agriculteurs/.**

2 Siche Raúl, « What is the impact of COVID-19 disease on agriculture? », *Scientia Agropecuaria*, 2020, vol. 11, n°1, pp. 3-6.

approprié de l'équipement personnel de protection[3], constituent les méthodes les plus fiables adoptées çà et là par les Etats pour riposter contre l'ennemi invisible qu'est le coronavirus. Lesdites mesures réduisent la mobilité humaine, de sorte que les secteurs vitaux de l'économie s'en trouvent durement frappés. A l'instar du système sanitaire, des transports terrestre et aérien, en passant par le commerce, le tourisme, la restauration et l'industrie hôtelière, la sécurité alimentaire est compromise par la Covid-19. A supposer que la production primaire des denrées alimentaires ne puisse pas être sévèrement touchée en raison de ce que les exploitations agricoles sont souvent géographiquement distantes des milieux urbains à forte densité de population, il est envisageable que la pandémie affecte les opérations de récolte, de transport et de distribution des vivres[4]. Or, la campagne agricole commence à peine avec l'installation des premières pluies dans les pays tropicaux où l'agriculture est essentiellement pluviale. En Afrique de l'Ouest particulièrement où l'on enregistre une prépondérance des petites exploitations agricoles familiales et où la faim et la malnutrition demeurent principalement des phénomènes ruraux[5], la question de la résilience des petits producteurs dans ce contexte de choc est centrale. Partant de ces caractéristiques de petites surfaces, d'un outillage peu mécanisé, de la prédominance de la main-d'œuvre familiale et de l'affectation d'une bonne partie de la production

3 Columbus Cristie, Brust Karen, and Arroliga Alejandro, « 2019 novel coronavirus: an emerging global threat », *Baylor University Medical Center Proceedings,* Taylor & Francis, 2020, pp. 209-212.
4 Shahidi Fereidoon, « Does COVID-19 Affect Food Safety and Security? », *Journal of Food Bioactives*, 2020, vol. 9, pp. 1-3.
5 Ecker Olivier, « Agricultural transformation and food and nutrition security in Ghana: Does farm production diversity (still) matter for household dietary diversity? », *Food policy*, 2018, vol. 79, pp. 271-282.

à l'autoconsommation[6], l'exploitation agricole familiale subit déjà et peut-être encore de plein fouets les effets de la crise sanitaire. La situation est d'autant plus préoccupante que ce sont les petits agriculteurs mieux que ceux exerçant l'agriculture intensive, qui représentent l'épine dorsale de la sécurité alimentaire du monde[7]. On se demande ce qui adviendra de cette proportion non négligeable d'agriculteurs à faible revenu si la période de crise s'étalait à l'infini avec l'accès aux facteurs de production limité. Comment améliorer la résilience de ces petits agriculteurs en proie à l'insécurité alimentaire face au choc de la Covid-19 ? Le présent article tente de répondre à ce questionnement qui certainement taraude l'esprit aussi bien des dirigeants, des acteurs concernés que de tout citoyen du monde.

## I- Cadre théorique

Le concept de la résilience a été étudié dans plusieurs domaines par divers auteurs. Le présent cadre théorique permet de rendre compte des travaux de ces auteurs.

6 Andrianantoandro Voahirana Tantely, Jean-François Bélières, « L'agriculture familiale malgache entre survie et développement: organisation des activités, diversification et différenciation des ménages agricoles de la région des Hautes Terres », *Revue Tiers Monde*, 2015, no 1, pp. 69-88 ; Allali Boujemaa, « Les paysans de l'agriculture familiale de l'Altiplano bolivien à l'épreuve des risques climatiques », *Pensée plurielle*, 2015, no 3, pp. 121-132 ; Arsène Mushagalusa Balasha, Junior Momba Ndjembe, Nathan Kasanda Mukendi, Jules Nkulu Mwine Fyama. « Caractéristiques de l'agriculture familiale dans quelques villages de Kipushi: Enjeux et perspectives pour la sécurité alimentaire [Characteristics of family farm in some villages of Kipushi: Stakes and prospects for food safety] », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 2015, vol. 10, no 4, p. 1134.

7 Horlings Lummina, Marsden Terry, « Towards the real green revolution? Exploring the conceptual dimensions of a new ecological modernisation of agriculture that could 'feed the world' », *Global environmental change*, 2011, vol. 21, no 2, pp. 441-452; Chappell Michael Jahi, Liliana LaValle, « Food security and biodiversity: can we have both? An agroecological analysis », *Agriculture and Human Values*, 2011, vol. 28, no 1, pp. 3-26.

## A- Concept de résilience

La notion de « résilience » est à usage multidisciplinaire et a été abondamment appliquée dans les domaines de la physique, de la psychologie, de l'ingénierie, de l'écologie[8], du développement tout court et plus récemment de la sécurité alimentaire.

Analysant les apports potentiels de ce concept dans le domaine de la sécurité alimentaire, Vonthron Simon et ses collègues[9] ont indiqué qu'il permettait de situer des événements plus ou moins brutaux par rapport à des trajectoires longues des individus/ménages qui sont affectés par une multiplicité de perturbations modifiant leur niveau de bien-être ou de vie tant dans le temps que dans leur diversité (inondations, épidémies, crises politiques, etc.). Dans cette perspective, la résilience est mobilisée pour identifier des actions permettant d'apporter des réponses aux perturbations afin de faire évoluer le système vers un état désiré, contrairement à la réduction de la vulnérabilité qui est plutôt employée pour des actions de gestion visant principalement à atténuer l'effet des perturbations négatives. Les auteurs ont souligné que la résilience doit susciter « la montée en puissance des transferts sociaux » qui peuvent être simultanément exploités de façon ponctuelle pour épauler les populations à se remettre d'un choc et de façon pérenne au travers de politiques de protection sociale. On peut en déduire que la résilience correspond à un faisceau de mesures prises pour rétablir la normalité de la vie des individus/ménages face à une crise ou un choc négatif.

8 Barrett Christopher, Mark A. Constas, « Toward a theory of resilience for international development applications », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2014, vol. 111, no 40, pp. 14625-14630.
9 Vonthron Simon, Dury Sandrine, Fallot Abigail, Alpha Arlène, Bousquet François**,** « L'intégration des concepts de résilience dans le domaine de la sécurité alimentaire : regards croisés ». *Cah. Agric.*, n° 25, 2016, p. 64001.

Dans cette même logique, d'Errico Marco et ses collègues[10] pensent que la résilience est la capacité qui garantit que les facteurs de stress et les chocs négatifs n'ont pas de conséquences néfastes durables. Leurs travaux sur la résilience des ménages à l'insécurité alimentaire en Tanzanie et en Ouganda ont débouché sur le fait que la capacité d'adaptation est le facteur le plus pertinent contribuant à la résilience des ménages. Et l'éducation et la proportion de salariés par rapport au total des membres du ménage sont les déterminants les plus pertinents de ce facteur dans les deux pays. De plus, ils ont montré que la résilience des ménages est positivement liée aux résultats futurs de la sécurité alimentaire des ménages, diminuant ainsi la probabilité de subir une future perte de sécurité alimentaire et facilitant la reprise après la survenance d'une perte. Enfin, ils ont précisé que l'indice de capacité de résilience atténue l'impact négatif des chocs. Il apparaît donc que la mesure de la résilience fait appel à plusieurs indices, indicateurs et méthodes.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un nouveau concept, Cutter Susan[11] a rappelé les trois événements interdépendants qui ont fait inscrire la résilience dans les agendas politiques au cours des dernières années. Primo, une série de catastrophes importantes telles les ouragans Katrina et Sandy, de même que les tremblements de terre du Grand Japon oriental, de Christchurch et du Népal mettant en évidence des pertes croissantes (humaines et économiques) associées aux risques naturels et leurs conséquences. Secundo, le financement important après l'ouragan Sandy a stimulé l'intérêt et le soutien pour les initiatives de résilience à l'échelle de la ville. Tertio, il existe des pressions des parties prenantes aussi bien locales que mondiales pour s'engager dans le domaine de la résilience.

10 d'Errico Marco, Battiston Stefano, Peltonen Tuomas, Scheicher Martin, « How does risk flow in the credit default swap market? », *Journal of Financial Stability,* 2018, vol. 35, pp. 53-74.

11 Cutter Susan, « The landscape of disaster resilience indicators in the USA », *Natural hazards*, 2016, vol. 80, no 2, pp. 741-758.

La résilience des petits agriculteurs consiste alors en leur capacité à faire face aux changements bouleversants qui pourraient advenir, induits par la crise de la pandémie en termes de disponibilité et de l'accessibilité alimentaires, de la facilité d'accès aux intrants agricoles et aux facteurs de production, de la perturbation du calendrier agricole, de la difficile mise en marché des produits agricoles.

### B- Stratégies de résilience

Dans une étude conduite par Castel Aurélien et ses collègues[12] sur la résilience et la capacité à se développer des exploitations agricoles familiales dans le périmètre irrigué de Bittit (plaine du Saiss) face aux contraintes majeures que constituent la variabilité des prix des cultures de maraîchage, la difficulté d'accéder aux subventions, la grêle et le gel, et les problèmes phytosanitaires ; les stratégies développées par les agriculteurs se résument à i) ajuster la perte de revenu par la vente d'une partie du cheptel en fonction de l'intensité des pertes ; ii) obtenir un crédit auprès des fournisseurs pour planter la même surface l'année suivante ; iii) travailler comme saisonnier agricole pour financer la campagne suivante, voire, en cas de forte baisse des revenus, iv) vendre une partie de la terre. Ceci indique que les chocs peuvent toucher toutes les composantes du système de production et nécessiter un éventail de mesures à mettre en œuvre.

Allali Boujemaa[13] a lui aussi dévoilé des stratégies de résilience individuelle dans ses travaux sur les paysans de l'agriculture familiale de l'altiplano bolivien à l'épreuve des risques

12 Castel Aurélien, Faysse Nicolas, El Hirch Adil, Rinaudo Jean-Daniel**,** « Vulnérabilité, résilience et capacité à se développer des exploitations agricoles familiales dans le périmètre irrigué de Bittit (plaine du Saiss) », *Alternatives Rurales*, 2014, no 2, pp. 73-84.

13 Allali Boujemaa, « Les paysans de l'agriculture familiale de l'Altiplano bolivien à l'épreuve des risques climatiques », *Pensée plurielle*, 2015, no 3, pp. 121-132.

climatiques. Il s'agit de l'adoption du modèle agricole productiviste, de la formation à l'agro-écologie et à la participation politique, des nouvelles formes d'organisations des paysans, et la diversification des activités économiques. S'agissant du modèle agricole productiviste, les agriculteurs familiaux se sont investis dans les techniques de production intensive avec le recours à des intrants chimiques, à la monoculture, à des semences commerciales impliquant des choix de cultures commerciales dans le but d'augmenter les rendements agricoles et les revenus monétaires. La formation à l'agro-écologie consistait à faire expérimenter par les paysans les techniques agro-écologiques sur de petites parcelles de démonstration qu'ils pouvaient étendre à leur domaine après aboutissement. Quant à la formation politique, elle visait à inciter les paysans à s'organiser, à faire pression sur les autorités politiques pour qu'elles mettent en place des politiques publiques de soutien à l'agriculture familiale. Il en est de même pour les nouvelles formes d'organisations des paysans qui permettent de développer des mécanismes de contrôle social citoyen sur l'État. Les paysans de l'Altiplano ont de plus en plus recours à des activités complémentaires liées aux migrations temporaires de travail vers les villes et l'artisanat en vue de créer d'autres revenus.

### C- Résilience et sécurité alimentaire

Alinovi Luca, Erdgin Mane et Donato Romano établissant le lien entre la résilience et l'insécurité alimentaire par la méthodologie utilisée, ont défini la résilience comme la mesure de la capacité d'un système à supporter les contraintes et les chocs, à persister dans un environnement incertain[14]. Le modèle qui leur a permis d'analyser cette capacité a été décrit suivant

14 Alinovi Luca, Erdgin Mane, Donato Romano, « Measuring household resilience to food insecurity: application to palestinian households », *Working paper, EC-FAO Food Security Programme Linking Information and Decision Making to Improve Food Security*, 2009, 35 p., consultable à travers le lien, http://www.fsnnetwork.org/sites/default/files/measuring_household_resilience_to_food_insecurity.pdf. [Google Scholar]

quatre éléments constitutifs à savoir i) l'accès aux revenus et à la nourriture, ii) les actifs, iii) l'accès aux services publics, et iv) les filets de protection sociale. Deux dimensions supplémentaires que sont la stabilité et la capacité d'adaptation se dégagent comme des conditions qui tiennent compte de la capacité des ménages à réagir et à s'adapter aux chocs. Les auteurs pensent qu'au temps $T_{0,}$ chaque composante estimée séparément va contribuer à générer un indice composite de la résilience du ménage. Ainsi, les différentes composantes de la résilience observée au temps $T_1$ reflètent comment tous ces facteurs produisent un changement dans la résilience du ménage suite à la survenance de chocs endogènes et/ou exogènes. En termes algébriques, l'indice de la résilience pour un ménage *i* peut être exprimé comme suit :

$R_i = f\ (ARN_i, A_i, ASP_i, FPS_i, S_i, CA_i)$[15]. Ce cadre conceptuel traduit que l'amélioration de la résilience d'un ménage face à un choc implique des actions au niveau de chaque composante. Comme l'objectif de ce travail est de développer des mesures qui permettent de renforcer la résilience des petits producteurs dans ce contexte de crise sanitaire, seuls les facteurs liés à l'accès aux revenus et à la nourriture, à l'accès aux services publics ainsi que les filets de protection sociale sont pris en considération.

15 Où R = Résilience ; ARN = Accès aux revenus et à la nourriture ; A = Actifs ; ASP =Accès aux services publics ; FPS = Filets de protection sociale ; S = Stabilité ; et CA = Capacité d'adaptation.

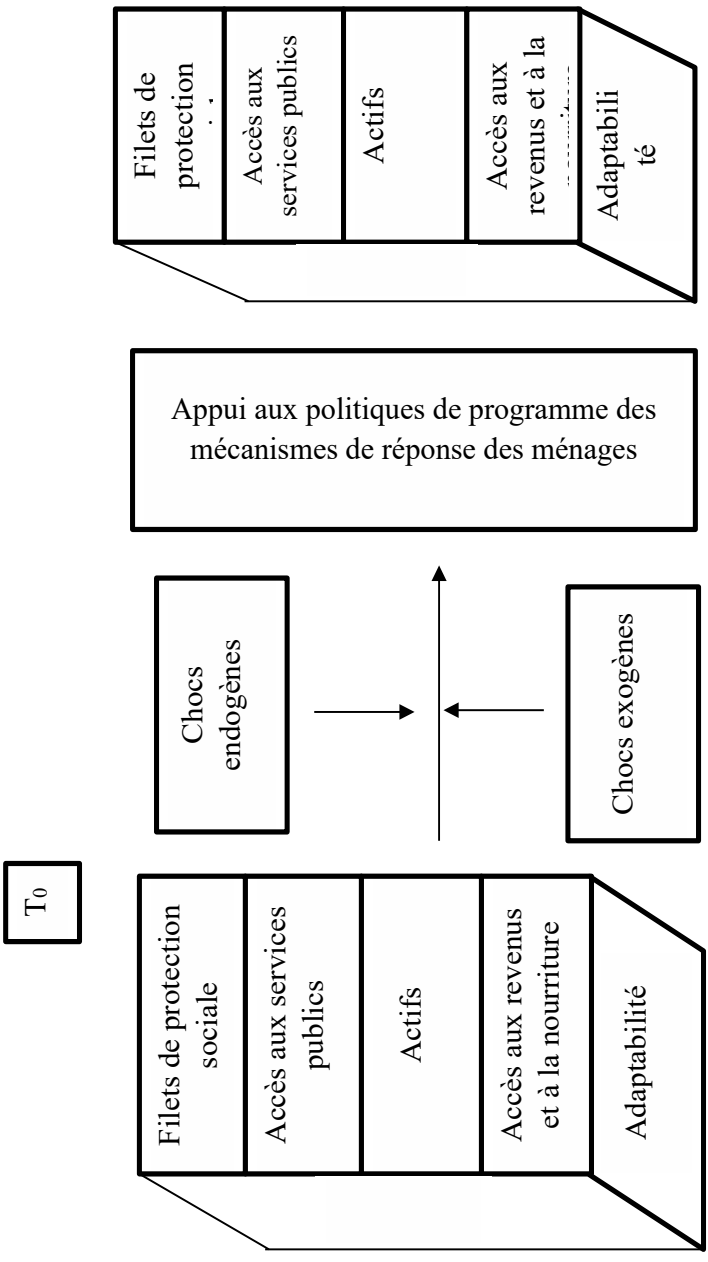



Figure 1 : Cadre conceptuel de la résilience. Source : Alinovi et al. (2009)

## II- Méthodologie

La méthodologie ayant permis de rédiger cet article se décline en deux parties comme suit :

Dans un premier temps, une brève revue de littérature a été faite sur la notion de résilience et le cadre conceptuel de Alinovi Luca, Erdgin Mane, et Donato Romano; a été mobilisé pour définir les mesures urgentes à prendre en vue de soutenir les petits agriculteurs à traverser la crise sanitaire. Les facteurs contribuant à la résilience des ménages et dégagés par ces auteurs sont : l'accès aux revenus et à la nourriture, les actifs, l'accès aux services publics, et les filets de protection sociale.

Ensuite, les données secondaires relatives au Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) ont fait l'objet d'analyse pour établir les effets de la Covid-19 en termes de sécurité alimentaire sur les élèves des ménages ruraux suite à la fermeture des écoles au Bénin. Ces données sont qualitatives et ont été exploitées au moyen du logiciel Excel 2016 ; ce qui a permis de réaliser des courbes et graphiques. Les principales sources d'informations utilisées sont les sites web de la l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

## III- Impact de la crise sanitaire de Covid-19 sur la sécurité alimentaire

Les effets de la Covid-19 commencent à devenir de plus en plus apparents dans nombre de secteurs notamment la sécurité alimentaire. Cela se traduit par des dysfonctionnements qui s'observent au niveau des maillons de la chaine alimentaire en raison de la faible mobilité qui émerge au sein des acteurs.

### A- La chaîne agroalimentaire face à la pandémie

L'offre alimentaire est une chaîne qui lie une série d'acteurs entretenant entre eux des relations fonctionnelles nourries par des liens d'affaires horizontaux et verticaux. Du maillon de la fourniture d'intrants spécifiques, à travers celui de la production, de la transformation, jusqu'aux maillons de la commercialisation et de la consommation, les acteurs travaillent à atteindre le deuxième Objectif du Développement Durable des Nations Unies : « Faim zéro ». En effet, les fournisseurs approvisionnent les exploitations agricoles en équipements (tracteurs, semoirs, batteuses, etc.) et en intrants spécifiques (semences certifiées, engrais chimique, pesticides, etc.) pour leur garantir une bonne campagne. S'agissant des producteurs primaires, ils préparent le sol, installent les cultures (annuelles et/ou pérennes) avant de procéder plus tard aux opérations de récolte, de séchage, de conditionnement et de stockage des vivres. Dès lors, les entreprises agroalimentaires se saisissent des produits, les classifient, les transforment et les emballent à destination du marché. Puis, il appartient à une autre catégorie d'acteurs d'assurer le transport, la distribution et la vente des denrées. Pour achever son trajet et devenir un plat sur la table du consommateur, la denrée alimentaire doit subir la transformation. Bien que l'offre réponde à une demande dont la rencontre détermine le prix, la chaîne alimentaire est rompue dès qu'un maillon s'affaiblit ou connaît de dysfonctionnement. La Covid-19 qui a fait son apparition en décembre 2019 à Wuhan en Chine[16], avec des symptômes non spécifiques, et s'est propagée à la vitesse de la lumière partout dans le monde, a eu pour conséquences immédiates l'affaiblissement des secteurs vitaux de l'économie, la réduction progressive de la disponibilité d'aliments

16 Rezaeetalab Fariba, Mozdourian Mahnaz, Amini Mahnaz, Javidarabshahi Zahra, Akbari Farzaneh, « COVID-19: A New Virus as a Potential Rapidly Spreading in the Worldwide », *Journal of Cardio-Thoracic Medicine*, 2020, vol. 8, no 1, pp. 563-564.

dans les espaces d'échanges commerciaux suite à la fermeture des frontières. A l'analyse, ce sont moins la virulence de ce mal et son traitement qui plombent les activités humaines et par-delà la vitalité de l'économie. La crise sanitaire qui semble se muer progressivement en crise alimentaire au regard du caractère très contagieux du virus et l'inexistence d'un remède approprié pour guérir la maladie qu'il entraîne après une latence d'environ 14 jours, tient au confinement des citoyens, acteurs des chaînes de valeurs agricoles. La limitation des déplacements au strict minimum prescrite par les gouvernements comme l'une des mesures préventives de gestion de la pandémie en cohérence avec les recommandations de l'OMS, ajoutée à la peur distillée par les médias au travers des annonces exclusives de nombres exorbitants de personnes infectées et de personnes décédées, fragilisent l'accessibilité alimentaire. Dans ce contexte, la demande des denrées pour provisions augmente pendant que les stocks vivriers s'amenuisent dans les entrepôts. Comme le prédisaient Pretty Jules N. et ses collègues, la demande alimentaire va croître dans les décennies à venir par suite du boom démographique, de la croissance économique renforçant le pouvoir d'achat des gens, de l'urbanisation grandissante des villes ayant pour corollaire l'adoption de nouveaux régimes alimentaires[17]. Mais ces auteurs n'ont pas envisagé qu'outre les facteurs cités ci-dessus, l'augmentation de la demande de denrées alimentaires pourrait aussi résulter de crises de pandémies émergentes qui imposeraient quasiment l'inertie aux agents économiques. A ce titre, il est très peu ordinaire de voir dans la quasi immobilité observée des acteurs, des entreprises agroalimentaires tourner pour produire et satisfaire convenablement les besoins des consommateurs.

17 Pretty Jules N., Noble Andrew D., Bossio Deborah, Dixon John, Hine Rachel E., Penning de Vries Frits W., Morison James, « Resource-conserving agriculture increases yields in developing countries », *Environmental Sciences and Technology*, 2006, vol. 40, no 4, pp. 1114-1119.

### B- Les catégories d'acteurs sévèrement touchés

Pretty Jules N. et ses co-auteurs ont identifié trois groupes de personnes qui seront sévèrement affectés par cette situation. Le premier groupe de personnes réunit les consommateurs qui affrontent la faim chronique et ne consomment pas assez de calories pour vivre une vie normale. Ils sont estimés à environ 820 millions de personnes[18]. En réalité, les individus appartenant à ce groupe sont si fragiles qu'ils ne peuvent supporter une possible rupture de leurs moyens d'existence ou d'accès à l'alimentation qui pourrait advenir.

Le deuxième groupe de personnes est représenté par les petits agriculteurs, cheville ouvrière de la sécurité alimentaire, en raison de la faiblesse de leurs revenus et de leurs investissements. Ils seront confrontés aux difficultés de disponibilité de la main-d'œuvre et d'accès aux marchés pour écouler leurs produits ou encore d'acquisition des semences et autres intrants agricoles nécessaires à la production à cause de la restriction des mouvements et de la fermeture des frontières. Les effets de la fermeture des voies (installation par exemple du cordon sanitaire au Bénin) pourraient se traduire en termes de rareté de la main-d'œuvre, de la perte de revenus due à la l'accumulation dans les exploitations agricoles de produits périssables, avec un risque d'effets négatifs sur les campagnes agricoles qui vont se succéder.

Le troisième groupe de personnes comprend les enfants des ménages à faible revenu qui sont le plus souvent nourris par l'offre de repas des programmes sociaux. La suspension desdits programmes pour raison de la progression de la pandémie mettrait la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la vie de ces enfants en péril. Au Bénin, la prévalence de la malnutrition chez

18 FAO - Food and Agriculture Organization, "Q & A: COVID-19 pandemic - impact on food and agriculture", URL: http://www.fao.org/2019-ncov/q-and-a/en/ [ Links ], 2020.

les enfants âgés de moins de 5 ans est de 34% tandis que celle de la malnutrition aiguë globale est de 5%. Ces taux de malnutrition sont révélateurs d'une situation d'insécurité alimentaire chronique observée dans la plupart des communes du Bénin[19]. Ceci a pour conséquence un mouvement massif de déscolarisation des enfants surtout des filles. En 2015, le taux brut d'accès au Cours d'Initiation était de 141 %, contre 66 % en 6e soit une déperdition de plus de 50 %[20]. Le relèvement de ce défi a conduit l'État béninois à mettre en œuvre depuis bientôt trois ans le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI), un programme destiné à offrir un repas chaud par jour aux écoliers des zones déshéritées. Axé sur un accord entre lui et le Gouvernement signé le 20 juillet 2017, le PAM, bras opérationnel de ce projet, fournit un panier alimentaire constitué de cinq produits que sont le maïs, le riz, le niébé, l'huile et le sel. Les prélèvements journaliers par denrée pour obtenir la ration équilibrée pour un élève sont de 75g de maïs, 75g de riz, 30g de niébé, 10g d'huile et 3g de sel. Initialement, le projet a prévu impacter plus de 351.109 écoliers dans 3.179 écoles réparties dans 68 communes de 11 départements sur les douze départements que compte le Bénin. Aussi, faut-il préciser que plus de 42.807 tonnes de vivres seront fournies avec un investissement global se chiffrant à FCFA 27,2 milliards.

Au 31 octobre 2019, après la stabilisation des effectifs dans les écoles, on dénombrait pour le compte de la rentrée scolaire 2019-2020, 642.642 écoliers bénéficiaires de repas chauds dont 349.981 garçons et 292.661 filles. Aujourd'hui, suite à la fermeture des écoles, tous ces écoliers se retrouvent sans cet appui

19 Bouko Marius B., Yessoufou Abdou G., Santa Kouessopa Patrice, Yessoufou Abèbi K., Adebo Adégnika A., Soumanou Mohamed M., Sezan Alphonse, "Undernutrition among children under five (5) years in the municipalities of Natitingou, Boukoumbé and Toucountouna (NBT Zone) in the Department of Atacora in North West Benin", *International Journal of Multidisciplinary and Current Research*, 2018.

20 Ministère d'État Chargé du Plan et du Développement du Bénin, *Plan National de Développement* 2018-2025, 2018.

alimentaire. Selon la FAO, environ 1,5 milliard d'enfants, soit plus de la moitié de la population mondiale d'élèves/étudiants sont gardés loin des écoles[21], ceci étant attribuable aux mesures de riposte contre la pandémie de la Covid-19. Cet état de chose crée un impact négatif non seulement sur le droit des enfants à l'éducation, mais aussi sur leur droit à l'alimentation.

La mise à disposition de cantines scolaires au profit des communautés est sujette à des critères essentiellement liés aux formes d'insécurité alimentaires vécues (modérée, sévère et aiguë). Seules les zones en insécurité alimentaire aiguë et classées en « rouge » sont priorisées. En revanche, le nombre d'écoles servies par le programme connaît d'extension chaque année. Durant la rentrée académique 2018-2019 par exemple, 3.179 écoles ont bénéficié des interventions du projet contre 3.852 pour l'année en cours[22]. La pertinence et l'efficacité d'un tel programme réside dans l'intermédiation et la mobilisation sociales qui consacrent l'approche participative comme approche d'intervention. La réalisation des infrastructures telles le magasin d'entreposage des vivres et la cuisine de même que les activités de pérennisation que constituent le jardin et le champ scolaires, sont à la charge des communautés. Celles-ci font aussi des contributions en nature (apport de vivres et actes de donation) et en espèces (cotisation de 25F par élève/jour) pour rendre la cantine fonctionnelle. Au total en 2019, 257.046 enfants contre 385.569 respectivement des tranches d'âge de 5-11 et 12-17 ans ont été bénéficiaires du programme (Figure 2).

21 Food and Agriculture Organization of the United Nations, « Mitigating the effects of the COVID-19 pandemic on food and nutrition of schoolchildren », 2020.

22 Programme Alimentaire Mondial, « Evaluation conjointe à mi-parcours du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) », 2019.

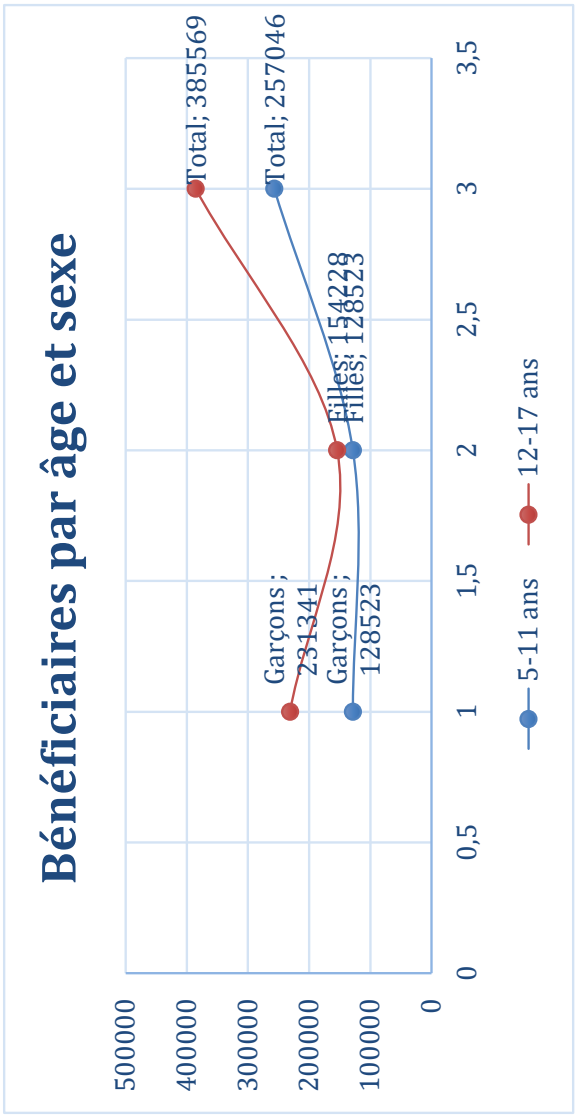



Figure 2 : Bénéficiaires par âge et sexe du PNASI en 2019.

Source : Rapport PAM, 2019.

Par ailleurs, la chaîne d'approvisionnement alimentaire des écoles au Bénin inclut les petits agriculteurs chez qui le maïs, le niébé et le riz sont achetés. Au titre de l'année 2019, un cumul de 2.199 tonnes de maïs, de 2.432 tonnes de riz, de 830 tonnes de niébé, de 324 tonnes d'huile végétale et de 99 tonnes de sel iodé ont été transférées par le PAM dans les écoles (Figure 3).

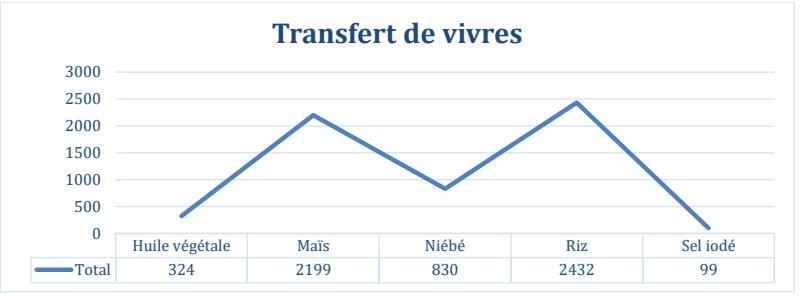



Figure 3 : Transferts de denrées alimentaires en 2019 dans le cadre du PNASI.

Source : Rapport PAM, 2019.

## IV- Quelles mesures pour le renforcement de la résilience de l'agriculture familiale ?

En vue de limiter les dégâts qui se pointent à l'horizon, les gestes barrières doivent être accompagnés de mesures sociales préventives d'une crise de la faim qui ferait plausiblement plus de victimes que celle de la pandémie qui l'aurait engendrée. La constitution des banques alimentaires locales en cas de prolongement du confinement, l'exonération des entreprises agroalimentaires des taxes et impôts, la mise en place d'un fonds public de soutien aux plus vulnérables ; se dégagent comme des conditions de succès de la lutte contre la Covid-19. Car, les petits agriculteurs ruraux ne disposent presque pas d'actifs et sont les plus vulnérables en période de chocs. Une série d'actions allant dans le sens de renforcer leur capacité de résilience s'avère nécessaire dans trois dimensions que sont l'accès aux

revenus et à la nourriture, l'accès aux services publics et les filets de protection sociale.

### A- L'accès aux revenus et à la nourriture

Cet indicateur est lié à l'accès des ménages au repas. En effet, "la sécurité alimentaire existe lorsque toutes les personnes, à tout moment, ont un accès physique et économique à une nourriture suffisante, sûre et nutritive pour répondre à leurs besoins alimentaires et à leurs préférences alimentaires pour une vie active et saine"[23]. L'accessibilité financière étant considérée comme la problématique majeure de l'insécurité alimentaire dans les milieux ruraux, l'Etat doit pouvoir offrir des subventions aux ménages agricoles pour l'achat des denrées alimentaires de première nécessité. Mais par-delà, la mise en place d'institutions de micro-crédits agricoles sera nécessaire en vue de permettre aux agriculteurs de continuer à produire normalement. De surcroît, la constitution des banques alimentaires permettra d'assurer à court terme la disponibilité et l'accessibilité alimentaire à tous les ménages ruraux à faibles revenus en cas de confinement prolongé. D'après Ossipow Laurence et Cuénod Béatrice, le terme de banque alimentaire désigne des « dépôts où sont stockés des surplus issus de l'agriculture locale (ou transnationale, pour l'Europe), des produits que fournissent différents grossistes au lieu de les éliminer et des dons émanant de la société civile »[24]. Ils affirment par ailleurs qu'elles ont pour fonction de nourrir les nombreuses personnes qui vivent dans l'insécurité alimentaire et se sont appauvries en raison de mauvaises conditions de travail, du chômage, de coupes dans l'aide sociale, d'attentes de prestation sociales, d'endettements, de problèmes de santé et de certaines situations familiales. De même, les besoins

23 FAO, « Rome Declaration on World Food Security and World Food Summit Plan of Action », Food and Agriculture Organization of the United Nations, World Food Summit, Rome, 13-17 November 2019.

24 Ossipow Laurence, Cuénod Béatrice, « Banques alimentaires et right to food en Suisse. Entre conformité et points de vue critiques », *Revue des sciences sociales*, 2019, no 61, pp. 36-43.

nutritionnels des écoliers bénéficiaires du programme de cantine scolaire temporairement suspendu, pourront être comblés.

### B- L'accès aux services publics

Selon le Conseil d'État de la Réunion, cité par Daré William's et Queste Jérôme[25], un service public est « une activité d'intérêt général pour laquelle des prérogatives de puissance publique sont mises en œuvre et qui est exercée sous le contrôle de l'administration ». Cela suppose trois grands principes dégagés par Strobel Pierre à savoir : le principe de l'égalité des citoyens devant le service public, le principe de la continuité du service et le principe de la mutabilité (les activités et prestations doivent évoluer et s'adapter aux besoins)[26]. Les services publics bien que n'étant pas du ressort des ménages, contribuent à améliorer leur résilience de par l'efficacité qu'ils offrent à ces ménages à accéder aux actifs. Il s'agit de l'accès à la santé, à l'eau potable, à l'électricité et aux réseaux de télécommunications. Ces services peu fournis dans les milieux ruraux méritent des investissements plus accrus au profit des agriculteurs afin de leur faciliter la gestion de la crise de Covid-19 au cas où elle viendrait à s'aggraver et embraser les milieux ruraux. Par exemple, Haddad Slim, Nougtara Adrien, Ridde Valéry, expliquent qu'en zone rurale au Burkina Faso, les plus pauvres utilisent moins souvent et plus tardivement les services de santé publics, ceci étant largement dû à leur faible capacité financière face au prix des médicaments et des consultations hospitalières jugé beaucoup trop élevé[27]. La mesure d'exonération des entreprises agroalimentaires des taxes et impôts contribuera à alléger les charges financières à celles-ci de sorte qu'elles ne soient pas étouffées par ces temps difficiles

25 Daré William's, Queste Jérôme, « Diversité de choix et inégalités d'accès aux services publics: le paradoxe de l'écologisation de la politique agricole à La Réunion », *Lien social et Politiques*, 2011, no 66, pp. 225-243.
26 Strobel Pierre, « Services publics et cohésion sociale ». *Revue des politiques sociales et familiales*, 1995, vol. 42, no 1, pp. 7-17.
27 Haddad Slim, Nougtara Adrien, Ridde Valéry, « Les inégalités d'accès aux services de santé et leurs déterminants au Burkina Faso », *Santé, société et solidarité*, 2004, vol. 3, no 2, pp. 199-210.

qui courent et en conséquence ne rompent pas la distribution des produits manufacturés.

### C- Les filets de protection sociale

Les filets de protection sociale représentent les différentes aides d'agences internationales, d'organisations caritatives et d'organisations non gouvernementales (ONG), sans exclure celles provenant d'amis et de parents à l'endroit des ménages pour renforcer leur capacité à résister aux chocs. Ces appuis de proximité aux démunis font appel à la solidarité agissante, l'un des principaux gages d'une gestion efficace de la pandémie actuelle. Teto Abdelkader a distingué deux types de transferts au Maroc que sont les transferts formels dispensés par des institutions ou des Marocains résidents à l'étranger essentiellement destinés aux couches sociales les plus favorisées ; et les transferts de type informel encaissés par des ménages pauvres ou quasi pauvres, insuffisants pour garantir un niveau de vie décent et s'inscrivant, dans la majorité des cas, dans le contexte de la solidarité familiale[28]. Quel que soit leur forme, les transferts contribuent à l'atténuation des effets de la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, la mise en place d'un fonds public de soutien aux ménages plus vulnérables sera utile pour épauler les agriculteurs qui verront les rendements décroître suite au difficile accès aux intrants agricoles du fait de la fermeture des frontières ou qui pourraient enregistrer une faible mise en marché de leurs produits. L'impact de ces mesures réside dans ce qu'elles peuvent renforcer le pouvoir d'achat des petits paysans et garantir une sécurité alimentaire pour tous.

28 Teto Abdelkader, « Contribution des transferts a la solid artite sociale et familiale a la consolidation des filets de securites et de protection contre la pauvrete: cas du Maroc », *Economic Research Forum for the Arab Countries*, Iran and Turkey, 2001.

### D- Mesures d'accompagnement aux enfants des ménages à faible revenu

Les enfants des ménages à revenu faible sont les plus exposés aux affres de cette pandémie. Ils doivent, par voie de conséquence, faire l'objet d'interventions promptes des autorités publiques. A cet effet, il est souhaitable que l'Etat, par le truchement du Ministère en charge de la Famille et des Affaires Sociales fasse des actes de donation en denrées alimentaires (produits de première nécessité) au profit desdits ménages. Aussi, une politique de prise en charge sanitaire gratuite des enfants en cas de développement d'infections serait-elle nécessaire pour éviter une autre forme de crise sanitaire due à la recrudescence des maladies traditionnelles comme le paludisme. C'est donc le moment de mettre en œuvre des mesures spécifiques de redistribution de revenus qui passent par des transferts monétaires aux ménages des enfants démunis.

La pandémie de Covid-19 est un coup dur pour tous les acteurs, et particulièrement les petits producteurs agricoles qui assurent la sécurité alimentaire du monde. Il se trouve qu'ils sont très vulnérables au choc que constitue cette pandémie. La nécessité d'accroître durablement la résilience de l'agriculture familiale s'impose. Ceci ne peut être possible que par la mise en place de mécanismes d'accompagnement simplifiés et efficaces. Il s'agit notamment de l'implantation d'institutions de micro-crédits agricoles, la constitution de banques alimentaires locales en cas de confinement prolongé, l'exonération des taxes et impôts aux entreprises agroalimentaires, la mise en place d'un fonds public de soutien aux ménages plus vulnérables, et la facilitation de l'accès aux services de base aux petits agriculteurs pour une sortie de crise. Si ces mesures qui relèvent des compétences de l'Etat sont suivies de la solidarité agissante entre les acteurs, les ménages les plus faibles économiquement, et par ricochet la population entière, seront à l'abri d'une éventuelle crise alimentaire.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Articles**

Allali Boujemaa, « Les paysans de l'agriculture familiale de l'Altiplano bolivien à l'épreuve des risques climatiques », *Pensée plurielle*, 2015, n°3, pp. 121-132.

Andrianantoandro Voahirana Tantely, Jean-François Bélières, « L'agriculture familiale malgache entre survie et développement : organisation des activités, diversification et différenciation des ménages agricoles de la région des Hautes Terres », *Revue Tiers Monde*, 2015, n°1, pp. 69-88.

Balasha Arsène Mushagalusa, Junior Momba Ndjembe, Nathan Kasanda Mukendi, Jules Nkulu Mwine Fyama, « Caractéristiques de bagriculture familiale dans quelques villages de Kipushi : Enjeux et perspectives pour la sécurité alimentaire [Characteristics of family farm in some villages of Kipushi : Stakes and prospects for food safety] », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 2015, vol. 10, n° 4, pp. 1134-1143.

Barrett Christopher B., Mark A. Constas, « Toward a theory of resilience for international development applications », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2014, vol. 111, n° 40, pp. 14625-14630.

Bouko Marius B., Yessoufou Abdou G., Santa Kouessopa Patrice, Yessoufou Abèbi K., Adebo Adégnika A., Soumanou Mohamed M., Sezan Alphonse, "Undernutrition among children under five (5) years in the municipalities of Natitingou, Boukoumbé and Toucountouna (NBT Zone) in the Department of Atacora in North West Benin", *International Journal of Multidisciplinary and Current Research,* 2018, pp. 1386-1389.

Castel Aurélien, Faysse Nicolas, El Hirch Adil, Rinaudo Jean-Daniel, « Vulnérabilité, résilience et capacité à se

développer des exploitations agricoles familiales dans le périmètre irrigué de Bittit (plaine du Saiss) », *Alternatives Rurales*, 2014, no 2, pp. 73-84.

Chappell Michael Jahi, Liliana A. LaValle, « Food security and biodiversity: can we have both? An agroecological analysis », *Agriculture and Human Values*, 2011, vol. 28, n°1, pp. 3-26.

Columbus Cristie, Brust Karen B., and Arroliga Alejandro C, « 2019 novel coronavirus: an emerging global threat », *Baylor University Medical Center Proceedings*. Taylor & Francis, 2020, pp. 209-212.

Cutter Susan, « The landscape of disaster resilience indicators in the USA », *Natural hazards*, 2016, vol. 80, n°2, pp. 741-758.

Daré William's, Queste Jérôme, « Diversité de choix et inégalités d'accès aux services publics : le paradoxe de l'écologisation de la politique agricole à La Réunion », *Lien social et Politiques*, 2011, n° 66, pp. 225-243.

D'Errico Marco, Battiston Stefano, Peltonen Tuomas, Scheicher Martin, « How does risk flow in the credit default swap market? », *Journal of Financial Stability*, 2018, vol. 35, pp. 53-74.

Ecker Olivier, « Agricultural transformation and food and nutrition security in Ghana: Does farm production diversity (still) matter for household dietary diversity? », *Food policy*, 2018, vol. 79, pp. 271-282.

Haddad Slim, Nougtara Adrien, Ridde Valéry, « Les inégalités d'accès aux services de santé et leurs déterminants au Burkina Faso », *Santé, société et solidarité*, 2004, vol. 3, n° 2, pp. 199-210.

Horlings Lummina G., Marsden Terry K., « Towards the real green revolution? Exploring the conceptual dimensions of a new ecological modernisation of agriculture that could 'feed

the world' », *Global environmental change*, 2011, vol. 21, no 2, pp. 441-452.

Ossipow Laurence, Cuénod Béatrice, « Banques alimentaires et right to food en Suisse. Entre conformité et points de vue critiques », *Revue des sciences sociales*, 2019, n° 61, pp. 36-43.

Pretty Jules N., Noble Andrew D., Bossio Deborah, Dixon John, Hine Rachel E., Penning de Vries Frits W., Morison James, « Resource-conserving agriculture increases yields in developing countries », *Environmental Sciences and Technology,* 2006, vol. 40, n°4, pp. 1114-1119.

Rezaeetalab Fariba, Mozdourian Mahnaz, Amini Mahnaz, Javidarabshahi Zahra, Akbari Farzaneh*,* « COVID-19: A New Virus as a Potential Rapidly Spreading in the Worldwide », *Journal of Cardio-Thoracic Medicine*, 2020, vol. 8, n°1, pp. 563-564.

Shahidi Fereidoon, « Does COVID-19 Affect Food Safety and Security? », *Journal of Food Bioactives*, 2020, vol. 9, pp. 1-3.

Siche Raúl, « What is the impact of COVID-19 disease on agriculture? », *Scientia Agropecuaria*, 2020, vol. 11, n° 1, pp. 3-6.

Strobel Pierre, « Services publics et cohésion sociale », *Revue des politiques sociales et familiales*, 1995, vol. 42, n°1, pp. 7-17.

Teto Abdelkader, « Contribution des transferts a la solid artite sociale et familiale à la consolidation des filets de securités et de protection contre la pauvreté: cas du Maroc », *Economic Research Forum for the Arab Countries,* Iran and Turkey, 2001, pp. 1-11.

- **Rapports**

Food and Agriculture Organization, « Rome Declaration on World Food Security and World Food Summit Plan of Action », Food and Agriculture Organization of the United Nations, World Food Summit, Rome, 13-17 November 1996.

Food and Agriculture Organization, « Mitigating the effects of the COVID-19 pandemic on food and nutrition of schoolchildren », Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2020.

Ministère d'État chargé du Plan et du Développement du Bénin, « Plan National de Développement 2018-2025 », 2018.

Programme Alimentaire Mondial, « Evaluation conjointe à mi-parcours du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) », 2019, 198 pages.

- **Webographie**

Alinovi Luca, Erdgin Mane, Donato Romano, « Measuring household resilience to food insecurity: application to palestinian households ». In: *Working paper. EC-FAO Food Security Programme Linking Information and Decision Making to Improve Food Security*, 2009, 35 p. http://www.fsnnetwork.org/sites/default/files/measuring_household_resilience_to_food_insecurity.pdf. [Google Scholar].

FAO - Food and Agriculture Organization, "Q & A: COVID-19 pandemic - impact on food and agriculture", Available in: http://www.fao.org/2019-ncov/q-and-a/en/ [ Links ], 2020.

## INDEX DES CONTRIBUTEURS

### Serge Winner Abbecy

Serge Winner Abbecy est titulaire d'un doctorat en Science politique de l'Université Grenoble Alpes (France). Il est chercheur associé notamment au Centre d'Études et de Recherche sur la Diplomatie, l'Administration Publique et le Politique (CERDAP²) à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (Sciences Po Grenoble). Les axes/transversalités de ses recherches sont : État, frontières et marges, dynamiques transfrontalières, sécurité-défense, Politiques étrangères et relations internationales, philosophie politique, histoire des idées politiques, mondes anciens européens, francophonie, histoire contemporaine des Afriques, médias. Dr Abbecy a été journaliste, présentateur, et chroniqueur pendant plus d'une décennie au Bénin et en France. Il a aussi été enseignant de Lettres, puis Professeur Certifié d'histoire-Géographie, et a servi au Ministère de la Culture du Bénin. Serge Winner Abbecy est chercheur associé au CiAAF.

### Pierre Afouda Adimi

Pierre Afouda Adimi, est titulaire depuis décembre 2014 d'un Doctorat en relations internationales, ayant préalablement obtenu en 2010 un Master en coopération internationale et développement à la Faculté de droit de Tanger au Maroc où il est installé depuis 2005. Ses principales activités sont l'enseignement, la formation et la recherche. Il assure des cours en Master Coopération internationale à la Faculté de droit de Tanger et est professeur permanent à l'Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion de Tanger (ESCGT). Il a participé ces dernières années à plusieurs travaux de l'Académie du Royaume du Maroc sur des thématiques

liées à l'Afrique et à l'Amérique latine. Pierre Afouda Adimi a pour centres d'intérêts scientifiques, l'intégration régionale, la coopération internationale, le terrorisme, la gouvernance et la géopolitique. Dr Adimi est chercheur associé au CiAAF.

### Pamela Ariane Agbozo

Doctorante en science politique, Pamela Ariane Agbozo est diplômée des cycles 1 & 2 de l'Ecole Nationale d'Administration du Bénin (2003-2009) et titulaire depuis 2016 d'un Master de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse en Conseil, Expertise en Action publique. Elle travaille aux côtés de la société civile béninoise dans le domaine du contrôle citoyen de l'action publique. Elle a pour centres d'intérêts, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la participation citoyenne à l'action publique, l'accès à l'information et la transparence dans l'action publique.

### Jérôme Agongnon

Jérôme Agongnon est titulaire d'un Master en Agro-Socio-Anthropologie du Développement de l'Université de Parakou (Bénin). Jeune Chercheur et Expert certifié de la filière anacarde par l'Initiative du Cajou Compétitif (ComCashew) et l'Alliance du Cajou Africain (ACA), il est Consultant auprès des organisations professionnelles agricoles et de plusieurs structures intervenant dans le monde rural, sur des questions de développement des chaînes de valeurs ajoutées, du financement agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la migration des jeunes, du changement climatique, de la diffusion et de l'adoption des technologies en milieu paysan.

### Afouda Vincent Agué

Afouda Vincent Agué est nanti d'un parcours académique diversifié (études en journalisme, Science politique et Relations

internationales, Droit public, Management des services public et Droit du Cyberespace Africain). Exerçant comme journaliste web à l'ORTB (Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin) depuis 2014, il compte à son actif, de nombreuses productions journalistiques sur des sujets politiques et juridiques du Bénin (analyses de faits politiques, portraits de grandes personnalités…). En tant qu'assistant de recherche et analyste politique, ses centres d'intérêts sont les médias, la politique, les élections et le droit constitutionnel en lien avec le numérique.

### Anselme Coovi Amoussou

Anselme Coovi Amoussou est titulaire d'une Maîtrise Professionnelle en Administration du Tourisme obtenue à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Il est enseignant des lycées techniques et responsable syndical à la tête de la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin. M. Amoussou est également Expert syndical Chargé de recherche à l'African Labour Research Network (ALRN).

### Thierry Sèdjro Bidouzo

Thierry S. Bidouzo est docteur en droit public de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et d'Aix-Marseille Université. Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) et Directeur scientifique du CiAAF, il est aussi membre fondateur et collaborateur extérieur de la Clinique doctorale de droit international des droits de l'homme de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence. Ses domaines de recherche sont le Droit international public, le droit du maintien de la paix, le droit des conflits armés, le droit international des droits de l'homme, le droit constitutionnel, etc..

### Marietta Gonroudobou

Marietta Gonroudobou est doctorante en Sciences Agronomiques au Département de Bio Production de l'Union des Écoles

Doctorales en Sciences Agronomiques de l'Université d'Iwate (United Graduate School of Agricultural Sciences UGAS) au Japon. Ses travaux portent sur l'impact des conditions climatiques, des hormones végétales et le Bore sur le micro fendillement de la tomate. Titulaire d'un master en horticulture, option Science Végétale à l'Université de Yamagata (Japon), elle est spécialisée dans la production végétale "sur sol", "hors sol" et "en serre", avec comme domaine de prédilection, la physiologie des plantes. Marietta Gonroudobou est assistante de recherche associée au CiAAF.

## Adanvo Isaac Houngnigbé

Adanvo Isaac Houngnigbe est titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université d'Abomey-Calavi. Il est spécialisé en épidémiologie et en santé publique. Depuis 2019, il est consultant en appui à la réponse humanitaire de UNFPA Bénin et spécifiquement en santé maternelle et COVID-19. En plus de sa pratique médicale, Dr Houngnigbe contribue depuis 2014 au renforcement de capacités des acteurs de la société civile sur les thématiques Genre, Droits et Santé Sexuels et Reproductifs et l'engagement civique. Son expertise lui a valu d'être retenu en 2018 parmi les 300 jeunes leaders du monde entier qui contribuent significativement aux droits, à la santé et au bien-être des femmes et des filles par Women Deliver.

## Hashim Hounkpatin

Hashim Hounkpatin est médecin, auteur et chercheur en politiques et systèmes de santé. Il a fondé en 2017, « Arayaa », une plateforme en ligne d'alphabétisation médicale de masse utilisée par des milliers de personnes en Afrique francophone.

## Emmanuel Odilon Koukoubou

Emmanuel Odilon Koukoubou achève une thèse de doctorat en Science politique sur les politiques publiques

internationales de sécurité au Sahel. Titulaire des Masters en relations internationales et diplomatie de l'Ecole nationale d'administration du Bénin et de l'Université Jean Moulin Lyon 3, il s'intéresse aux questions de gouvernance sécuritaire, politique et électorale.

### Gbènakpon Angelo Kpotounou

Gbènakpon Angelo Kpotounou est politiste, spécialiste des Inégalités-Justices Sociales et de la Représentation des Intérêts et Politiques Internationales. Assistant de recherche en Science Politique au Centre d'Etudes et de Recherches sur la Gouvernance Démocratique et les Politiques Publiques Appliquées (CERGD-PPA), il achève une thèse sur le thème : « Contribution aux théories de justice sociale à la lumière des inégalités contemporaines ». M. Kpotounou est également Assistant de recherche associé au CiAAF. Ses centres d'intérêts sont : Gouvernance démocratique, Politiques publiques-Actions publiques, marketing des organisations politiques-communication politique, la vie politique et du fonctionnement du système politique.

### Nestor Odjoumani

Nestor Odjoumani est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Paris Nanterre où il a été Assistant de recherche et d'enseignement jusqu'en 2020. Il est désormais enseignant et coordinateur du module Macroéconomie à l'ESSCA School of Management à Angers. Au Bénin, Nestor Odjoumani a occupé divers postes de responsabilité technique dans des structures publiques en charge des questions économiques et du développement. Dr Odjoumani a aussi conduit des études économiques au Bénin et en Afrique et dirigé des enseignements lors de cours régionaux organisés par l'OMC et la BCEAO.

## Expédit B. Ologou

Expédit B. Ologou est titulaire d'un doctorat de Science politique de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Il a été journaliste, présentateur, éditorialiste et analyste politique pendant plus d'une décennie avant d'assumer les fonctions de Directeur Général des Médias au Ministère de l'Economie numérique et de la Communication. Expédit Ologou contribue depuis de nombreuses années au renforcement de capacités des acteurs des partis politiques, des institutions politiques, des organisations de la société civile, de l'Administration publique, des médias au Bénin et à l'étranger. Dr Ologou est actuellement chargé de programmes gouvernance politique à la Friedrich Ebert Stiftung, bureau de Cotonou. Il est par ailleurs expert politique, électoral et expert médias auprès d'organisations internationales dont la CEDEAO et l'Union Africaine. A ce titre, il a participé à plusieurs missions d'évaluation et d'observation électorales sur le continent africain.

## TABLE DES MATIÈRES

**INTRODUCTION** **17**

Penser la fragilité universelle. Notes provisoires sur le temps covidien, **Expédit Ologou** **19**

**PREMIÈRE PARTIE : DES CHANGEMENTS DE PARADIGME ?** **39**

La crise du Covid-19 ou la gestation d'un nouvel ordre mondial ? **Thierry Bidouzo** **41**

Le terrorisme sahélien en temps covidien, **Emmanuel Odilon Koukoubou & Expédit B. Ologou** **59**

La gestion marocaine de la crise pandémique du Covid-19, **Pierre Adimi** **93**

Covid-19 au Bénin : Les multiples masques de gestion de la crise, **Vincent Afouda Agué** **119**

Les mesures anti-Covid-19 à l'épreuve des normes pratiques à Parakou, **Gbènakpon Angelo Kpotounou** **145**

**DEUXIÈME PARTIE : CONTROVERSES** **165**

Vers un renouveau du multilatéralisme post-Covid-19 en Afrique, **Pierre Adimi** **167**

Une lecture critique du multilatéralisme post-covidien de Pierre Adimi, **Emmanuel Odilon Koukoubou** **195**

Contre-lecture critique de la critique d'Odilon Koukoubou sur le G8 Afrique, **Pierre Adimi** **211**

**TROISIÈME PARTIE : LES TERGIVERSATIONS 225**

Trois occurrences en temps de Covid-19: la peur, la crise du Progrès et la régression historique, **Serge Winner Abbecy 227**

Polémiques autour des remèdes au Covid-19. Réflexion sur la recherche en temps d'urgence sanitaire, **Emmanuel Odilon Koukoubou & Thierry S. Bidouzo 261**

Afrique, médicaments et vaccins : ce que révèle la Covid-19, **Adanvo Isaac Houngnigbé 287**

COVID-19 en Afrique : n'y a-t-il pas plus important ? **Hashim Hounkpatin 305**

**QUATRIÈME PARTIE : LES STRATEGIES DE RESILIENCE 315**

Les effets de la crise du Covid-19 sur l'agriculture familiale : quelles solutions innovantes ? **Marietta G. B. Gonroudobou 317**

Développement économique et Covid-19 : et si l'Afrique choisissait la croissance pro-pauvre ? **Nestor Odjoumani 329**

Covid-19 : vers un renforcement des systèmes de protection sociale ? **Paméla Ariane Agbozo 339**

La crise du Covid-19 et le système éducatif béninois : quels impacts pour quels changements ? **Anselme Coovi Amoussou 353**

La sécurité alimentaire à l'épreuve de la crise de Covid-19 : comment améliorer la résilience des petits agriculteurs ? **Jérôme H. Agongnon 365**

ISBN : 978-99982-57-82-5
Éditions du CiAAF, Abomey-Calavi
+229 97134709 / info@ciaaf.org / www.ciaaf.org

Dépôt légal N° 14046 du 03/05/22
2ème trimestre
Bibliothèque nationale du Bénin

mai 2022

Comment écrire sur la vie la peur de la mort au ventre, dans le cœur ou dans les poumons ? C'est ce défi que le Civic Academy for Africa's Future (CiAAF) a voulu relever en décidant de produire et publier de la réflexion à chaud sur le phénomène covidien en train de se dérouler. Ce sont ces textes qui sont réunis dans cet ouvrage, après l'épreuve de l'écriture décomplexée et déconfinée à propos d'un sujet qui lui-même imposait à la vie de fluctuer entre confinement et déconfinement. Ils sont restés fidèles au contexte temporel voire émotionnel qui les as vus naître, avec néanmoins de très légères modifications au demeurant formelles.

**Thierry S. Bidouzo** est Docteur en Droit public qu'il enseigne à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Il est Directeur scientifique du Think Thank Civic Academy for Africa's Future (CiAAF).

**Expédit B. Ologou** est Docteur en Science politique et enseigne à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Il est fondateur et Président du think thank Civic Academy for Africa's Future (CiAAF).

Avec les contributions de :

*Serge Winner Abbecy, Pierre Afouda Adimi, Pamela Ariane Agbazo, Jérôme H. Agongnon, Afouda Vincent Agué, Anselme Coovi Amousson, Thierry S. Bidouzo, Marietta G. B. Gonroudobou, Adanvo Isaac Houngnigbé, Hashim Hounkpatin, Emmanuel Odilon Koukoubou, Gbènakpon Angelo Kpotounou, Nestor Odjoumani, Expédit B. Ologou*

9 789998 257825